

**Appropriation
des ODD
par les acteurs
non étatiques
français**



1^{er} réseau d'acteurs
du développement
durable



Directrice de publication : **Bettina Laville**

Auteur.e.s : **Sarah Schönfeld et Joëlle Valleray**

Et : **S. Asali, L. Ayouaz, C. Bargain, A. Binninger, S. Boucherand, L. Boukraa, N. Boyer, L. Brimont, X. Carlioz, A. Charlot, S. Ciccione, M. Cran, M. Darras, H. De Milly, A. Decamps, J.C. Deutsch, L. Dittrick, C. Dubost, B. Engelbach, A. Euzen, F. Faucheux, A. Frey, A. Furio, F. Gauffeny, C. Genevaux, J. Gioacomoni, B. Goguillon, A. Goxe, A. Grossmith, P. Guettier, F. Guezennec, C.B. Heidsieck, C. Hosy, N. Imbert, F. Jouet, C. Koukoui, G. Labrousse, C. Lafage, R.P. Lapprend, E. Latouche, C. Le Jallé, J. Leclerc, A. Lecomte, A. Legardez, C. Leger, I. Léomant, H. Leriche, C. Leroy, L. Lijeour, G. Majou, M. Malez, D. Martin-Ferrari, S. Metayer, M. Metois, F. Moreux, F. Morgaut, C. Mossé, B. Oudart, J. Perdrigeat, A. Perrin-Guinot, C. Petcou, L. Petros, C. Peyre, A. Pleurdeau, S. Pouffary, S. Quefelec, A. Ratier, J. Raynauld, M.N. Reboulet, R. Revel, G. Ribière, H. Robert, B. Sanokho, A. Sautière, P. Semavoine, V. Simon, A.F. Taisne, C. Tsakas, Y. Ulliac, H. Valade, Y. Verilhac, P. Victoria, C. Videau, L. Vigneau, M.H. Weber**

Réalisation graphique : **www.empathiedesign.com**

Crédits photos : **Istock - Thinkstock - Shutterstock - Fotolia - Flaticon - Réserve Kélonia - R Urban - Chasse et pêche sur la rivière Camopi : © Aurélien BRUSINI - Comité 21**

Imprimerie : **Caisse des Dépôts**

Avec le soutien :



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

LE GROUPE LA POSTE

VEOLIA



Préface

de **Bettina Laville**, Présidente du Comité 21

On peut lire ce rapport comme le deuxième publié par le Comité 21, trois ans après l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD), mais surtout comme celui qui dresse un tableau de leur appropriation par les acteurs non étatiques deux ans avant la première grande évaluation par l'ONU, en 2020, au tiers du parcours. À ce moment, l'appropriation devra être accomplie, afin que tous se consacrent à la réalisation effective des objectifs dans les dix années suivantes. Or, nous savons que, dans tous les exercices de longue durée, le retard pris au début ne se rattrape que difficilement. C'est dire l'importance de l'« ordre de marche » actuel.

Ce qui est frappant cette année, c'est **le contraste entre l'esprit des ODD, et l'état actuel du monde**. Rappelons-nous les mots du secrétaire général des Nations Unies lors de la conférence internationale d'Addis-Abeba en 2015 sur le financement du développement qui concluait sur l'Agenda 2030 : **« Le Programme d'action d'Addis-Abeba est une étape importante dans l'édification d'un monde de prospérité et de dignité pour tous. Il revitalise le partenariat mondial pour le développement, établit une base solide pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, et trace la voie pour toutes les parties prenantes dans les investissements intelligents en faveur des populations et la planète où ils sont nécessaires, quand ils sont nécessaires et à l'échelle où ils sont nécessaires »**. Or, trois ans plus tard, le monde a accentué sa dimension de « Capharnaüm » pour reprendre le titre d'un film récent qui réactualise les dénonciations de Victor Hugo dans « Les Misérables ». Le Traité de Paris dénoncé par la première puissance mondiale et le deuxième pollueur de la Planète, un autre traité œuvrant pour la non-prolifération nucléaire également dénoncé par ce même pays, une Europe qui peine à maintenir l'unité et ses régimes démocratiques, une guerre de Syrie ayant totalement déstabilisé le Moyen Orient, le terrorisme, 124 millions d'humains de 51 pays, surtout d'Afrique et du Moyen-Orient touchés par les famines, des réfugiés de plus en plus nombreux, la diminution galopante de la biodiversité, et la grande difficulté à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre... Même un pays pacifique comme la Suède, réputée championne du développement durable, expédie une plaquette « En cas de crise ou de guerre » à 4,8 millions de foyers suédois !

Faut-il pour autant baisser les bras et considérer que la partie est perdue ? Non ! Cette situation doit au contraire **mobiliser tous les acteurs engagés**, car les forces du « bien vivre » sont aussi puissantes que celles de la destruction. Et la jeunesse du monde se retrouve dans des actions de solidarité et de justice. **C'est pourquoi les ODD doivent être déclinés comme la « face lumineuse de la mondialisation »**. Et la feuille de route jalousement respectée, comme un talisman de paix.

“ Les ODD doivent être déclinés comme la « face lumineuse de la mondialisation ». Et la feuille de route jalousement respectée, comme un talisman de paix. ”

En France, la mobilisation de l'État, grâce aux efforts du CGDD et de l'AFD, a fait taire ceux qui s'inquiétaient de la non appropriation étatique de l'Agenda 2030. Nous avons maintenant une feuille de route pour notre pays, un comité interministériel, des organes de concertation et de suivi, la construction d'indicateurs. Il reste pour l'Union Européenne à mobiliser le prochain parlement et la future commission afin que les ODD deviennent le guide et la référence de leurs actions.

Enfin, les ODD examinés lors du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), en juillet 2018, sont essentiels, car ils concernent la biodiversité terrestre, à savoir la nature menacée (ODD 15), l'eau, dont la pénurie à venir est un danger crucial pour l'humanité et la biosphère (ODD 6), l'énergie, dont la fourniture adéquate conditionne à la fois le développement de nombreux pays et la maîtrise du réchauffement climatique (ODD 7), les villes, défis de l'humanité du 21^{ème} siècle (ODD 11), les modes de production et de consommation, par lesquels on évalue la volonté des peuples à se défaire des injonctions du consumérisme, ou de s'armer contre la pauvreté (ODD 12), et bien sûr l'ODD 17, qui est examiné tous les ans, puisqu'il conditionne les partenariats et les moyens de mise en œuvre au service de l'Agenda 2030.

Le Comité 21, dans sa vocation de promotion d'acteurs différents, qu'il assume depuis plus de 20 ans, milite pour que les acteurs non étatiques, fassent connaître, déclinent et mettent en œuvre les ODD : ce sont eux les aiguillons de l'Agenda de paix que continue de prôner l'ONU. Ce sont eux qui produisent le bien commun, qui est le fil rouge entre tous les ODD ; c'est pourquoi nous publions ce second rapport, par lequel on mesurera à la fois l'ampleur des initiatives, et le chemin qu'il reste à accomplir. **Que toutes les « parties » qui ont contribué, de façon enthousiaste à ce rapport soient remerciées,** particulièrement les organisations qui ont copiloté l'élaboration de ce rapport, à savoir 4D, le CERDD, CFE-CGC, CliMates, Cités Unies France, Coordination Sud, ENERGIES 2050, la FAGE, la Fonda, FSC, Global Compact France, l'IDDRI, PFE, pS-Eau, le RAMEAU, l'UNIOPSS, et Vivapolis ; ainsi que les partenaires financiers qui nous ont permis de le concrétiser : la Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Agence Française pour la Biodiversité, le Commissariat Général pour le Développement Durable du Ministère de la Transition écologique et solidaire, Véolia, La Poste et la Caisse des dépôts et consignations.

Enfin, la présidente du Comité 21 salue l'engagement passionné et rigoureux de l'équipe du Comité 21 sur ce travail très exigeant, particulièrement, bien sûr, Sarah Schönfeld, assistée de Joëlle Valleray que je remercie particulièrement.



Sommaire

Préface

par Bettina Laville, Présidente du Comité 21 3

Synthèse

du rapport par le Comité 21 6

Première partie : l'appropriation des ODD acteur par acteur..... 11

Les entreprises et le secteur privé 13

Les organisations syndicales 22

Les acteurs associatifs 25

Les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche 28

Les acteurs de la jeunesse 32

Les collectivités territoriales 35

Les Organisations Non Gouvernementales 45

Seconde partie : l'appropriation ODD par ODD..... 51

ODD 6 : Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement
et assurer une gestion durable des ressources en eau..... 53

ODD 7 : Assurer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous 66

ODD 11 : Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables 80

ODD 12 : Établir des modes de production et consommation durables 91

ODD 15 : Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres... 101

ODD 17 : Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial
pour le développement durable 114

Conclusion

Positiver, prendre confiance en soi et décomplexifier l'agenda 2030
pour atteindre les ODD d'ici 12 ans 126

Glossaire des abréviations 128

Présentation des copilotes 130

Remerciement aux contributeurs 135



Synthèse du rapport par le Comité 21

Le rapport « Appropriation des ODD par les acteurs non-étatiques 2018 » se situe dans deux perspectives : la préparation du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) 2018, en tant que complément au rapport officiel de la France, et l'élaboration de la « Feuille de route nationale » décidée par le CICID du 8 février et précisée par le comité de pilotage du 26 avril.

Le rapport 2017 : une appropriation encore limitée

Début 2017, le Comité 21 a pris l'initiative de proposer à ses adhérents et à d'autres partenaires non-étatiques de mesurer collectivement le degré d'appropriation des ODD, 18 mois après leur adoption en septembre 2015. Avant tout, il s'agissait de sensibiliser au sujet, d'amorcer la mobilisation des acteurs de la société civile pour les inciter à travailler ensemble au sein de partenariats et coalitions dans l'esprit de l'ODD 17, et de dessiner les contours d'une assise doctrinale des ODD, susceptible de permettre leur acculturation dans la société française.

Sur la base d'une cinquantaine de contributions d'organisations volontaires, cette première édition du rapport faisait un constat général mitigé : une connaissance des ODD encore modeste, lacunaire, cantonnée à un groupe d'initiés, du fait de leur caractère récent et complexe, mais contrebalancée par des initiatives nombreuses, notamment des entreprises et des territoires, et une réelle évolution de la prise de conscience des acteurs français sur certains ODD en particulier.

Les acteurs français maintenant en ordre de marche

Cette évolution s'est manifestement accélérée entre les deux FPHN, de juillet 2017 à aujourd'hui, tant au niveau des pouvoirs publics que des acteurs de la société civile.

Au niveau de l'État, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018 a décidé du nouveau cadre politique de mise en œuvre de l'Agenda 2030 :

- Élaboration d'une « Feuille de route nationale de mise en œuvre des ODD », pilotée par la Déléguée interministérielle au développement durable, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Création d'un comité de pilotage interministériel, pour poser les bases de la future « Stratégie française 2020-2030 de développement durable » ;
- Mise en cohérence des indicateurs de performance budgétaires avec les ODD ;
- Intégration de l'Agenda 2030 dans la construction de la loi ;
- Redéfinition de la politique de coopération internationale.

Ces décisions répondaient à plusieurs rapports de différents acteurs¹ souhaitant une « impulsion politique forte » pour mettre en œuvre les ODD.

1. Y compris au sein de l'État : Rapport du CGEDD (MH Aubert, P Bellec, G Besse), décembre 2017.

« Finalement, il s'agit de savoir si les comportements et les pratiques des acteurs non-étatiques ont été, directement ou indirectement, modifiés par les ODD, et comment. »

Au niveau des acteurs non-étatiques, une dynamique parallèle à celle de l'État s'est traduite par de nombreuses notes et rapports d'associations et de réseaux, qui, de plus, ont considérablement élargi le spectre traditionnel des enjeux environnementaux aux enjeux socio-économiques et de solidarité internationale². Tant à l'échelle nationale qu'européenne, ces rapports soulignent notamment la nécessité d'une meilleure cohérence des politiques publiques (cible 17.14), de mise en place d'un tableau de bord de suivi et d'évaluation (cible 17.18), de co-construction de la feuille de route avec la société civile (cible 17.17), d'intégration des « Nouveaux indicateurs de richesse » dans l'élaboration du budget (cible 17.19), de facilitation de l'acculturation des ODD et de la citoyenneté écologique dans la société française, de développement de la recherche et de la prospective.

Il faut aussi mentionner les très nombreuses initiatives de certaines entreprises et collectivités territoriales pionnières pour intégrer la problématique des ODD dans leurs stratégies et leurs pratiques, au-delà d'une simple actualisation du reporting, et en essayant de relier politiques publiques, analyse de matérialité, ou encore stratégie RSE aux ODD.

Le rapport 2018 : une approche originale

Même si le constat mitigé de l'appropriation des ODD fait lors de la première édition du rapport est sans doute peu contestable, il convient d'être relativisé compte-tenu du trop petit nombre de réponses sur certains ODD. C'est pourquoi il a semblé indispensable, sans prétendre à l'exhaustivité, d'élargir pour cette deuxième parution, le nombre d'acteurs contributeurs et les enjeux à prendre en compte.

D'autre part, la question posée par le Comité 21 à ses partenaires a été précisée : au-delà des considérations générales sur la connaissance et l'acculturation des ODD, il s'agissait d'évaluer si et comment les acteurs français s'emparent de l'outil « Agenda 2030 » et de voir dans quelle mesure ils l'utilisent dans deux sens complémentaires :

- **Sens « de l'organisation vers les ODD »** : savoir si une réflexion et une analyse ont été, sont ou seront menées pour évaluer l'impact de l'activité de l'organisation à l'atteinte des ODD (avec une analyse fine sur les cibles et les indicateurs) ;
- **Sens « des ODD vers l'organisation »** : savoir si l'Agenda 2030 a été, est ou sera considéré et utilisé comme un outil servant à questionner et redéfinir l'ambition des stratégies développement durable, de la RSE, des politiques publiques ou de l'engagement sociétal des organisations.

Finalement, il s'agit de savoir si les comportements et les pratiques des acteurs non-étatiques ont été, directement ou indirectement, modifiés par les ODD et comment ? Cette proposition est amenée à être vérifiée, à travers le tamis des deux significations du terme « appropriation » :

- **Un sens comportemental** (« action de s'approprier quelque chose »), c'est-à-dire la reconnaissance d'un consensus social autour de l'objectif de transformation défini par la communauté internationale : c'est l'objet de la partie 1 du rapport, par type d'acteurs.
- **Et un sens pratique** (« action d'approprier (d'accorder) quelque chose à quelque chose d'autre », en l'occurrence la bonne concordance des activités socio-économiques de la société civile avec les ODD : c'est l'objet de la partie 2 relative aux six ODD thématiques, correspondant aux six ODD passés cette année en revue par le FPHN.

L'appropriation par les comportements

Pour estimer l'appropriation des acteurs non-étatiques au niveau de leur appréhension sensible, sociale et comportementale de l'Agenda 2030, une approche « par type d'acteurs » s'avère sans doute plus riche d'enseignements qu'une approche par catégorie d'ODD, plutôt adaptée pour en évaluer les résultats pratiques : c'est pourquoi elle a été choisie pour cette première partie. Elle permet aussi et surtout de révéler leurs points communs et de dessiner les voies de leur mobilisation collective et des partenariats subséquents.

2. On peut citer : les nombreuses notes de l'IDDRI ; la note conjointe 4D/Coordination Sud/WEFC « La mise en œuvre des ODD, une politique indispensable pour renforcer l'action climatique », décembre 2017 ; le rapport du Comité 21, en partenariat avec France Stratégie « ODD : un Agenda pour 2030 », mars 2018 ; l'Université de prospective de la FONDA sur les ODD, mars 2018 ; le guide citoyen d'ÉNERGIES 2050 avec le soutien de la région PACA, « Les Objectifs De Développement Durable, Guide du citoyen européen engagé dans l'agenda 2015 ». 110 p. (disponible <http://energies2050.org/les-odd-guide-du-citoyen-europeen-engage-dans-lagenda-2015/>).

“ L'élément déterminant novateur du rapport 2018 est son approche par types d'acteurs qui permet de sensibiliser et d'impliquer tout le monde et favorise ainsi les partenariats souhaités par l'ODD17 ”

Pour les collectivités territoriales : une mobilisation inégale et en suspens

Trois ans après la réforme territoriale, on peut constater son assimilation progressive, notamment à travers l'élaboration des schémas. Mais, contrariée notamment par les questions budgétaires, cette réforme semble encore freiner toute autre prise en charge de nouveaux enjeux, alors que l'Agenda 2030 aurait peut-être pu être un facilitateur de cette assimilation et que la mobilisation des territoires est un facteur clé de sa réussite.

Un contributeur note justement une « dissonance cognitive » entre l'ampleur reconnue des défis à relever et l'expression majoritairement locale des politiques en place, sauf expérimentations et initiatives aussi méritoires qu'isolées et malgré l'ouverture du contexte de décentralisation.

On peut aussi relever à l'origine de ce constat, un déficit de portage politique de certaines associations d'élus, révélateur d'une mobilisation à faire progresser chez les élus territoriaux. Il manque des leviers intermédiaires : agences régionales, plateformes régionales multi-acteurs dédiées au développement durable, associations, réseaux d'entreprises... Toutefois, l'État s'étant mis en ordre de marche, on peut espérer que les collectivités embrayent rapidement.

Dans certains cas, la coopération décentralisée témoigne un peu plus de la mise en œuvre des ODD - même non affichée comme telle - que des nombreuses actions sur les territoires eux-mêmes.

Pour les entreprises et le secteur privé : l'amorce d'une stratégie d'intégration pour les plus grandes d'entre elles

On note par contre ici une appropriation progressive et manifeste, facilitée par l'effet COP 21 - surtout quand certains, mais pas tous, considèrent qu'il faut d'abord s'appuyer sur le climat pour mettre en œuvre efficacement les ODD - et par l'émergence d'une conscience d'« opportunités business ».

Pour révéler la valeur ajoutée des ODD dans les stratégies des entreprises, se dessinent plusieurs voies d'intégration, en 4 niveaux : l'affichage marketing, le reporting,

le dialogue parties prenantes -avec l'apparition de la nouvelle partie prenante « planète » -, et l'élaboration de nouveaux produits et services ODD. Mais, à l'image des collectivités, cette stratégie doit être consolidée par la montée en puissance de niveaux intermédiaires (chambres consulaires, organisations professionnelles, syndicats, parties prenantes, plateforme RSE...) notamment pour les PME/ETI qui restent largement imperméables au mouvement d'appropriation des ODD, à de très rares exceptions près. La définition d'axes prioritaires, permis notamment par des analyses de matérialité, est également mentionnée.

Enfin il est important de souligner le rôle à jouer par les syndicats, qui sont des relais indispensables à la communication des informations et aux formations permettant aux salariés d'être force de propositions et de contribuer à l'intégration des ODD aux stratégies des entreprises. A l'heure actuelle, les syndicats se sont appropriés les ODD comme objet théorique, mais les actions concrètes et les retombées auprès de la base militante et des entreprises sont encore en perspective.

Pour les établissements d'enseignement et de recherche et pour la jeunesse : un terreau fertile à cultiver

L'enjeu de la prise en compte de l'Agenda 2030 pour la jeunesse, donc pour les générations futures, n'est pas seulement l'information (notamment via les réseaux numériques et sociaux), mais aussi leur mobilisation : engagement politique, associatif (sous réserve du maintien des moyens des associations), actions de consommation, organisations de jeunes, renforcement de leur autonomie, échanges entre établissements Nord-Sud... L'intégration des ODD au système éducatif et au monde de l'enseignement est également bien évidemment mise en avant.

Pour les associations et les réseaux : la reconnaissance et l'élargissement

La reconnaissance du rôle crucial des ONG pour l'appropriation est soulignée : communication auprès du grand public, mobilisation des différents réseaux (Comité 21, FONDA, Mouvement associatif et Coordination Sud, 4D, Orée, C3D³, Convergences, ENERGIES 2050, PFE,

3. Collège des Directeurs du développement durable : association fonctionnant comme un réseau d'échanges et de bonnes pratiques entre directeurs de développement durable d'entreprises
4. Green Climate Fund = fonds verts pour le climat

Malgré ces progrès manifestes, quoiqu'inégaux en fonction des acteurs, il reste encore difficile de répondre précisément à la question posée de l'impact réel de l'Agenda 2030 sur les comportements des acteurs non étatiques

UNIOPPS, GCF⁴, CERDD et Agences régionales, Green Cross, GERES, CPU, Vivapolis, ...), vigilance et tiers de confiance de l'action des pouvoirs publics et des entreprises - processus de mise en œuvre, évolution des indicateurs...-, projets et actions de mise en œuvre, en partenariats multi-acteurs ou non...

Il est fait le constat d'une disparité entre ONG « averties » et les autres : méfiance vis-à-vis des concepts venant de l'ONU, complexité des ODD, déficit de moyens, concurrence d'autres textes institutionnels. Là encore, l'importance des corps intermédiaires est mentionnée pour lever les doutes, désamorcer les réticences en développant des outils méthodologiques ou de sensibilisation afin d'expliquer qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle contrainte mais bien d'un nouveau cadre d'action, pour aller plus loin que les pratiques actuelles.

Enfin, l'élargissement bénéfique des associations des secteurs « médico-social, social, insertion, santé, culturel, éducation populaire » aux réseaux des associations environnementales et développement durable, et réciproquement, tant en nombre d'impliquées qu'en contenu enrichi, est jugé indispensable, ne serait-ce que pour répondre aux limites de leur développement que toutes ressentent : passerelles, valeurs, sens, actions concrètes (consommation durable), suivi interactif...

Malgré ces progrès manifestes, quoiqu'inégaux en fonction des acteurs, il reste encore difficile de répondre précisément à la question posée de l'impact réel de l'Agenda 2030 sur les comportements des acteurs non-étatiques : assimilation encore incomplète, insuffisance de l'échantillonnage, difficultés de mesure, diversité des contextes de chaque acteur... Cependant, l'observation de cette évolution positive de l'appropriation des comportements, notamment des acteurs privés, laisse à penser que les ODD peuvent constituer un « accélérateur de la transition ».

L'appropriation par les pratiques

Comme en 2017, les Nations Unies ont décidé de se pencher sur une série limitée d'ODD, en l'occurrence les ODD 6 (eau), 7 (énergie), 11 (villes et communautés), 12 (consommation et production) 15 (vie terrestre) et 17 (partenariats et moyens de mise en œuvre) pour en

évaluer la progression à travers le monde. Comme il a été dit, ce rapport n'a pas vocation à dresser l'état d'avancement statistique et quantitatif, rôle qui revient à l'Etat et qu'il prépare actuellement en vue du FPHN 2018⁵.

Les contributions du présent rapport relatives aux six « ODD de l'année » viennent donc compléter les bilans faits par l'État et sont aussi à comparer avec ceux de l'étude récente de l'OCDE⁶. Elles présentent un certain nombre d'initiatives et d'actions remarquables, caractérisées par leur côté systémique, universel et concret, comme souhaité au départ de l'exercice, mais dont il faut en même temps avertir du risque de décalage entre des objectifs perçus comme « peu opératoires » et les enjeux opérationnels de certains types de production, comme la ville ou les territoires.

Le caractère systémique des ODD, leurs interrelations, leur complexité intrinsèque apparaissent très clairement dans un certain nombre de contributions. Ainsi, celles sur l'ODD 6 et sur l'ODD 15 montrent bien la contribution de l'eau et de la biodiversité à « l'atteinte de nombreux autres ODD ». Celle sur l'ODD 11 présente l'approche systémique et intégrée qui devrait présider à la construction de la ville et des territoires et qui accueille en même temps les innovations liées aux autres ODD. Celle sur l'ODD 7 montre que la question énergétique concerne tous les autres secteurs, notamment la biodiversité. Enfin les interdépendances des modes de production et de consommation sont illustrées par l'ODD 12.

Le caractère universel des ODD transparaît clairement dans toutes les contributions : la transition énergétique concerne toute la planète et modifie les modes de vie de chacun d'entre nous, que l'on soit d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Nord ou du Sud ou d'Europe (la « citoyenneté énergétique »). Les pratiques et les comportements issus d'une production et d'une consommation durables intéressent et impactent ou impacteront tous les habitants du monde, tôt ou tard. C'est la raison pour laquelle la plupart des contributions soulignent le « langage commun » que constitue les ODD, la vision intégrée et le partage qu'ils induisent.

Le caractère concret enfin est illustré par les initiatives et les bonnes pratiques présentées dans le rapport. Ces expériences peuvent être valorisées et les outils les plus pertinents peuvent être reproduits. Il est aussi souligné que les solutions techniques ne doivent pas être isolées,

5. Siège des Nations Unies à New York, du 9 au 18 juillet prochains.

6. Étude OCDE sur la « mesure de la distance à parcourir pour atteindre les ODD : le cas de la France », juin 2017.

mais s'accompagner de changements de pratiques des usagers, ce qui rejoint le caractère systémique. Toutes ces pratiques ont valeur d'exemples pour l'acculturation et l'essaimage.

Pour répondre ici aussi à la question posée de la concorde de ces initiatives avec les ODD et de leur appropriation pratique par les acteurs non-étatiques, on peut dire qu'elles témoignent d'une certaine effectivité, d'abord liée à leurs caractères systémique, universel et concret, à défaut d'en avoir évalué scientifiquement l'efficacité. Cependant, et malgré des batteries d'indicateurs à toutes les échelles, il est complexe de discerner ce qui ressort de l'impulsion donnée par les ODD de celle émanant de la mise en œuvre des politiques et des actions traditionnelles.

Mais on peut à minima affirmer qu'elles ont l'avantage d'apporter de la « lisibilité à la transformation », d'ailleurs inscrite dans l'intitulé de l'Agenda 2030 : « Transformer notre monde », ce qui n'est pas le moindre des facteurs d'acculturation par l'exemple.

L'appropriation de l'ODD 17

L'ODD 17 étant une constante du rapportage annuel des pays devant les Nations Unies, sa qualité transversale se manifeste ainsi en tant que telle, à côté des ODD thématiques, au sein des contributions 2018 des acteurs non-étatiques sous plusieurs angles : la coopération multi-acteurs, les niveaux intermédiaires, les outils facilitateurs, la « co-construction du bien commun », notamment dans les territoires, la coopération internationale.

L'élément déterminant novateur du rapport 2018 est son approche par types d'acteurs : en effet, l'Agenda 2030, hormis l'ODD 17, propose des entrées thématiques, même si leur mise en œuvre doit être systémique, alors que l'approche par types d'acteurs permet de sensibiliser et d'impliquer tout le monde et favorise ainsi les partenariats souhaités par l'ODD 17. Dans cet esprit, **plusieurs contributions font valoir l'importance des niveaux et corps intermédiaires pour faciliter l'appropriation**, ce qui n'était pas mentionné en tant que tel en 2017 - sauf indirectement au travers de la recommandation relative aux plateformes et aux réseaux.

Comme en 2017, les acteurs mentionnent les concepts et outils facilitateurs de la mise en œuvre de cet ODD : la transversalité, l'acculturation et l'éducation, le dialogue parties prenantes, la RSE et la RSO, le projet de loi PACTE et les démarches voisines, la formation, l'Observatoire des partenariats, la diffusion des bonnes pratiques en open source, ...

L'un des contributeurs souligne aussi les bienfaits en tant que tels de la « co-construction du bien commun », ce qui devrait inspirer la feuille de route nationale, à travers trois niveaux :

- Le cadre collectif national (« faire société », « faire ensemble », intérêt général) grâce à une « vision partagée », à une « action collective transformatrice » et à une « gestion régulatrice » ;
- Les territoires ;
- La transformation des organisations (qui peut se prolonger par types d'acteurs).

Enfin, il faut ajouter la redéfinition des conditions de l'aide publique au développement par le CICID du 8 février et la poursuite de la coopération Nord-Sud.

À mi-chemin entre les comportements et les pratiques, l'ODD 17, même s'il est le plus difficile à appréhender pour les acteurs non étatiques – une écrasante majorité de cibles étant à destination des Etats et des organisations internationales - est sans doute l'ODD le plus « approprié » dans le double sens du terme : à la fois par nécessité d'alliances pour mieux construire, voire pour survivre, par conviction éthique d'ouverture aux autres et par réalisme en regard des défis posés par la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Ce constat positif ouvre ainsi pleinement la voie à l'essor des coalitions et des alliances entre les acteurs et la puissance publique et entre les acteurs non-étatiques eux-mêmes ■

L'appropriation des ODD acteur par acteur

Partie

01





“ Le développement durable - affaire de tous et pour tous - ne pourra s'achever qu'en impliquant l'ensemble des forces vives de la société ”

La première partie de ce rapport dresse un état des lieux de l'appropriation globale de l'Agenda 2030 et ses 17 ODD. Rédigée grâce à la collaboration de plus d'une dizaine d'organisations (copilotes du rapport), cette partie propose une analyse transversale par type d'acteurs en établissant constats et recommandations pour faciliter les démarches d'appropriation des acteurs non étatiques.

Convaincus que le développement durable - affaire de tous et pour tous - ne pourra s'achever qu'en impliquant l'ensemble des forces vives de la société, **cette première partie passe en revue à la fois les entreprises et le secteur privé marchand, les collectivités territoriales, les ONG, le secteur associatif, les acteurs de l'enseignement et de la recherche, et les syndicats.** Le parti a été pris d'ajouter à l'analyse par acteurs institutionnels une réflexion sur une catégorie de la population : la jeunesse, puisque l'Agenda 2030 s'adresse en priorité à eux, en ce sens qu'il dessine les contours d'un monde dans lequel ils sont voués à évoluer encore plus que n'importe quelle autre catégorie de la population mondiale. Les jeunes ont besoin d'une visibilité pour leur avenir professionnel et personnel dont ils doivent se saisir. Ils seront les acteurs majeurs de la prise de conscience de la nécessaire mobilisation des populations mondiales devant assurer la durabilité de notre planète.

Cette approche ne signifie pas pour autant le cloisonnement des champs d'actions des différentes parties prenantes de la société civile, mais propose **une photographie à un instant T de l'état de connaissance et d'utilisation de l'outil « Agenda 2030 ».** Cette première partie s'efforce de mettre en évidence les dynamiques de co-construction existantes et amenées à se développer afin de faire du partenariat multi-acteurs, un des objectifs de l'ODD 17, une condition de réussite de l'atteinte des 16 autres ODD.



Les entreprises et le secteur privé

Rédigé par B&L Evolution, Global Compact France et le Comité 21

Les ODD, nouvel agenda du secteur privé



Le secteur privé marchand représente un acteur majeur dans la réussite de l'Agenda 2030 : les ODD constituent un langage commun pour les entreprises afin de répondre aux enjeux mondiaux. Encore plus que pour les Objectifs du Millénaire de Développement (OMD), les entreprises ont pris dès le début de l'exercice une place déterminante dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Cette place a d'ailleurs été réaffirmée par le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres lors du Forum économique mondial de Davos en 2017 : *« Il est absolument crucial de renforcer une nouvelle génération de partenariats, non seulement avec les gouvernements, la société civile et le milieu universitaire, mais également avec le secteur privé, dans le contexte de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) [...] Sans le secteur privé, nous n'aurons pas l'innovation nécessaire, nous n'aurons pas la capacité nécessaire pour découvrir de nouveaux marchés, de nouveaux produits, de nouveaux services, et pour pouvoir développer de nouveaux secteurs dans l'économie. Sans le secteur privé, nous ne créerons pas suffisamment d'emplois, nous n'apporterons pas assez de dynamisme et de stabilité aux sociétés qui doivent être renforcées par la mise en œuvre des objectifs de développement durable. »*

Les ODD représentent de nouvelles opportunités « business ». En effet, selon un rapport de la Business and Sustainable Development Commission (BSDC)⁷, les ODD représentent 12 000 milliards d'opportunités économiques par an d'ici 2030 sur quatre secteurs⁸ et 380 millions emplois francs créés par la transition économique durable. L'appropriation des ODD par le secteur privé s'est faite progressivement depuis l'adoption de l'Agenda 2030 et est loin d'être achevée. Ce phénomène s'explique par « l'effet COP 21 » qui a beaucoup mobilisé les entreprises au détriment des ODD. Pour autant, l'étude menée sur l'appropriation des ODD par les entreprises en 2017⁹ par le SBF120¹⁰, en collaboration avec le CGDD, démontre que 50% des entreprises du SBF120 se sont appropriées les ODD et 33% sont mobilisées en leur faveur. Dans cette étude, une entreprise est considérée comme mobilisée à partir du moment où elle a mis en place une action identifiée comme participant à la réalisation des ODD. Cette étude a également montré que plusieurs PME/ETI pionnières sont aussi engagées. D'après le tableau ci-dessous, un tiers du SBF 120 est mobilisé sur les ODD :

Secteur	Nombre d'entreprises mobilisées	Nombre total d'entreprises du secteur
Banque et services financiers	3	12
Commerce	4	7
Construction, immobilier et hôtellerie	8	14
Énergie, eau et matières premières	6	13
Industrie manufacturière	12	26
Média	4	8
Santé et alimentation	4	14
Services	4	20
Transport	0	6
Total	44	120

7. Rapport « Better business, better world », Business & Sustainable Development Commission (BSDC), 2017

8. Les 4 grands secteurs identifiés par le BSDC sont : l'alimentation et l'agriculture, la construction et l'urbanisme, l'énergie et les matériaux, et la santé et le bien-être.

9. « Entreprises engagées pour les ODD, quelles pratiques se démarquent ? » B&L évolution, Global Compact France, Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2017.

10. Le SBF 120 (pour Société des Bourses Françaises) est un indice boursier sur la place de Paris. Son code ISIN est FR0003999481, et son code mnémotechnique est PX4. Il est déterminé à partir des cours de 40 actions du CAC 40 et de 80 valeurs des premier et second marchés les plus liquides cotés à Paris parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises. Cet indice est représentatif du marché dans son ensemble.

Plusieurs grandes entreprises ont intégré les ODD dans leur exercice de reporting et les ont alignés à leur politique de développement durable. Pour ces entreprises, les ODD sont une opportunité pour redynamiser leur stratégie RSE à travers un cadre d'action commun à tous les pays et à toutes les organisations. Dans une société plus que jamais mondialisée, l'exercice de reporting devient un outil qui permet aux entreprises d'interroger leur engagement sociétal, et en particulier leur contribution à la réussite de l'Agenda 2030.



Le groupe ARMOR engagé sur l'ODD 3 « Bonne Santé et Bien-être » et notamment sur la cible 3.8 sur l'assurance santé

Le Groupe ARMOR (secteur industrie, 1800 collaborateurs, région nantaise) organise une visite médicale obligatoire et confidentielle pour tous ses employés partout dans le monde, indépendamment de toute obligation légale.

Ensuite, convaincu de l'importance de la sensibilisation à la santé et la sécurité au travail, le groupe ARMOR multiplie les actions de prévention auprès de son personnel. Par exemple, ARMOR Brésil organise pour la 6^{ème} fois consécutive, la «**semaine de la santé, la sécurité et de l'environnement**», une semaine pour se focaliser sur le bien-être et la qualité de vie de ses employés ■

Source: Plateforme Global Impact - <https://actions.globalcompact-france.org/>



Coopérative SCARA engagée sur l'ODD 2 « Faim Zéro » et plus particulièrement les cibles 2.3 sur la productivité agricole, et 2.4 sur la viabilité des systèmes alimentaires

Grâce à l'outil Systemer, la coopérative SCARA (secteur agricole, 60 salariés dans l'Aube) connaît l'impact environnemental de ses pratiques agricoles. La performance nourricière fait partie des indicateurs fournis. Elle correspond au nombre de personnes potentiellement nourries par la production de grains.

La performance nourricière d'un hectare de blé à la Scara est de 31 personnes en 2016. Afin d'augmenter cette performance nourricière tout en optimisant la fertilisation azotée, la Scara propose des outils de pilotage de l'azote comme les drones, les satellites et l'analyse de sève¹² ■

Source : Plateforme Global Impact+

→ Pour la France, après plusieurs mois d'étude et d'observation, nous avons pu relever quatre niveaux d'appropriation au sein des entreprises françaises :

Une appropriation des entreprises pour leur *core business*

Les entreprises françaises, et notamment les grandes, se sont plutôt bien saisies des ODD notamment en reliant un ou plusieurs ODD à leur cœur de métier et activités principales, appelés « *core business* ». Par exemple, une entreprise du secteur énergétique affichant sa contribution à l'ODD 7 sur l'accès à l'énergie propre. Cette démarche permet d'utiliser un langage mondial, reconnu et partagé pour présenter ses activités. En revanche, cette démarche n'est pas garante de la prise en compte de l'ensemble des externalités liées à l'ODD en question et présente le risque d'omettre la logique matricielle et l'interconnexion des ODD entre eux.

Les entreprises s'approprient les ODD via le reporting

Les entreprises relient leurs actions RSE à des ODD spécifiques : cette phase dite de « mise dans des cases » est essentielle pour le premier niveau d'appropriation qui consiste à « apprivoiser » les ODD pour mieux les intégrer dans sa stratégie. Cette mise en relation se fait la plupart du temps avec des ODD et pour certains cas, va au-delà avec des cibles spécifiques. En effet, les ODD constituent un nouveau cadre de référence international qui va challenger les enjeux et priorités des entreprises. Pour les appréhender sereinement, les méthodologies déjà à l'œuvre dans les stratégies de RSE restent pertinentes et servent à intégrer les ODD dans le reporting à l'instar de la matrice de matérialité.

Les ODD comme outil de dialogue avec les parties prenantes

Les entreprises utilisent les ODD comme un outil de dialogue avec leurs parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, société civile) et les différentes directions de l'entreprise (Direction Achats, Ressources Humaines, Financière). Ce dialogue peut souvent nourrir la construction d'une matrice de matérialité mais également servir à indexer la rémunération et les bonus annuels des cadres dirigeants à l'atteinte d'un ou plusieurs ODD. C'est dans ce cadre que les ODD ont la plus grande valeur ajoutée pour les politiques de développement durable.

Premièrement, passé le cap de l'appropriation des 17 ODD et de leurs 169 cibles, l'Agenda 2030 s'avère être plus facile à comprendre que des référentiels mondiaux sur la RSE, et, puisqu'il est universel (c'est-à-dire identique pour tous les pays et acteurs), il facilite le dialogue et les échanges de bonnes pratiques. Il est également davantage porteur de sens et de valeur et donc porteur de transformation. Les ODD permettent au sein de l'entreprise de décloisonner les silos.

La seconde valeur ajoutée est de permettre à l'entreprise d'identifier des thématiques d'actions qui n'étaient pas couvertes ou moins couvertes par la politique RSE. Certaines entreprises les utilisent comme un outil d'évaluation ou de complément de la politique RSE. Enfin, les ODD étant présentés comme des opportunités business, ce sont aussi avant tout des leviers d'innovation de produits et services.

De nouveaux produits et services en lien avec les ODD

Ce quatrième niveau permet d'impliquer bien au-delà de la direction RSE et mobilise les autres services de l'entreprise, comme par exemple la direction innovation et marketing. L'appropriation des ODD de manière transversale au sein des entreprises peut permettre le développement de nouvelles offres de produits et services qui répondent aux enjeux des ODD et à leur mise en œuvre. Ces offres adaptées garantissent ainsi le développement de business modèles durables. Une société spécialisée dans les objets publicitaires a par exemple mis en place un consortium public/privé pour le développement R&D de nouveaux produits contribuant aux ODD (commerce durable). De même, une grande société de pneumatiques a développé des pneus agricoles permettant aux agriculteurs d'augmenter leurs récoltes tout en préservant leurs sols. Cette innovation s'inscrit dans le cadre de l'ODD 2 et sa cible 2.4 sur l'agriculture durable. La prise en compte des ODD permet également d'orienter les choix d'investissements, notamment sur le secteur bancaire. Une grande banque s'est ainsi fixé un objectif de maintenir la part de crédit aux entreprises contribuant aux ODD à 15%.

Ces quatre niveaux d'appropriation par les entreprises démontrent une certaine implication du secteur privé au sujet de l'Agenda 2030. **Néanmoins, peu d'entreprises semblent s'approcher du paradigme qui consiste à changer l'ensemble de sa stratégie d'entreprise à l'aune des ODD, c'est-à-dire définir sa stratégie business sur le long terme en fonction des ODD.**

Le mouvement d'appropriation des ODD qui semble se dessiner aujourd'hui en France est le suivant : peu d'entreprises font à ce jour le choix de ne pas adopter ce référentiel mais la plupart ne sont encore qu'à l'étape 1 ou 2, c'est-à-dire affichage de l'ODD core business ou correspondance entre les actions RSE et les ODD.



Le groupe Rémy Cointreau, les ODD comme variables de la rémunération des dirigeants

Depuis 15 ans, Rémy Cointreau s'engage à respecter et à faire partager au quotidien les dix principes du Global Compact¹¹ auquel il a adhéré en 2003. Rémy Cointreau a décidé d'exprimer avec encore plus de force et de singularité les valeurs qui le structurent depuis sa naissance. Sa nouvelle signature « Des terroirs, des hommes et du temps » fait écho aux nouveaux objectifs RSE à remplir, calqués sur les objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies. Ces derniers constituent un véritable cadre de gouvernance d'entreprise, à la hauteur des exigences de Rémy Cointreau.

Pour les sélectionner, **une analyse de matérialité a été réalisée qui nous a permis de constituer une matrice de priorisation des objectifs qui auront un impact significatif sur la croissance, la création de valeur et la pérennité du groupe**, tout en prenant en compte les attentes de l'ensemble des parties prenantes. Sur les 17 ODD, Rémy Cointreau en a retenu 10, en lien principalement avec l'agriculture durable, le changement climatique, la gestion de l'eau et les droits de l'homme. Ils constitueront prochainement la base de la nouvelle charte RSE du groupe afin de l'aider à poursuivre ses efforts vers l'excellence. Parmi ces dix ODD, cinq objectifs prioritaires sont plus particulièrement mis en avant dans le plan RSE 2020 de Rémy Cointreau :

- l'ODD 3, pour promouvoir le bien-être au travail ;
- l'ODD 6, pour la disponibilité et la gestion durable de l'eau ;
- l'ODD 12, pour une consommation responsable ;
- l'ODD 13, pour l'action contre le changement climatique et la réduction de ses impacts ;
- l'ODD 15, pour l'exploitation durable du sol et le déploiement de l'agriculture durable.

Ces cinq objectifs prioritaires sont dorénavant liés à la rémunération variable des dirigeants du Groupe. La commission RSE, créée au sein du conseil d'administration et en charge du déploiement du plan RSE 2020, veille au respect de cet engagement. Une attention toute particulière est portée à l'ODD 15 concernant la préservation de la biodiversité et le déploiement de l'agriculture durable.

Depuis plusieurs années, Rémy Cointreau déploie de nombreuses actions dans ce domaine. L'un des axes prioritaires du dernier plan RSE 2020 est la préservation de l'environnement. « Rendre à la terre ce qu'elle nous donne », à travers cet objectif, Rémy Cointreau protège ses terroirs et leurs ressources naturelles. Cela se traduit par le déploiement d'une agriculture responsable et durable pour la production de nos matières premières, avec l'ambition que la totalité des terres utilisées soient sous référentiel ou label d'agriculture responsable et durable. Le contexte international actuel ne fait que confirmer – et renforcer – les convictions de Rémy Cointreau, déjà très engagé en termes de responsabilité environnementale, sociale et sociétale. Plus que jamais, la politique RSE est définie comme l'une des six priorités stratégiques du Groupe. Elle se doit de participer pleinement à la création de valeur de Rémy Cointreau, en s'appuyant sur le déploiement des ODD mondiaux et sur notre engagement historique au sein du *Global Compact* ■

christian.lafage@remy-cointreau.com

11. Pacte mondial des Nations Unies en matière de responsabilité sociétale qui rassemble entreprises, organisations, agences des Nations Unies, monde du travail et société civile autour de dix principes universellement reconnus pour construire des sociétés plus stables et inclusives. En savoir plus : <http://www.globalcompact-france.org/>



Le groupe La Poste, l'analyse de matérialité au prisme des ODD

Depuis 15 ans, Le Groupe La Poste renouvelle son engagement et son adhésion aux principes du Pacte mondial des Nations unies. Contribuer aux ODD est ainsi une suite logique de la dynamique initiée par la signature par La Poste, en 2003, du Pacte mondial de Nations Unies.

En 2016, la communication annuelle sur les progrès de l'entreprise comportait une annexe sur notre contribution aux 17 ODD, concourant ainsi au niveau « *global advanced* ». **Le Groupe La Poste a ainsi reçu le prix *Global compact advanced***, qui récompense son engagement pour les principes du Pacte mondial des Nations unies, et sa contribution aux objectifs à 2030 de la stratégie mondiale de développement durable. Dès notre rapport RSE 2016, l'analyse de la contribution aux ODD, s'est appuyée sur le programme de développement durable des Nations unies et les travaux du Global Compact France. Une première analyse a montré que le groupe avait des impacts assez différents pour chacun des 17 objectifs.

Les plans d'action en cours et la stratégie « **La Poste 2020 : conquérir l'avenir** » nous a montré qu'au vu de ses savoir-faire et de ses domaines d'activité, Le Groupe La Poste pouvait contribuer de façon exemplaire à 12 ODD : 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16 et 17. **Mais pour réussir les objectifs de développement durable en 2030, il faut aller au-delà de l'exemplarité.** Il faut se montrer transformant pour entraîner la société dans les mutations nécessaires à sa survie.

Actrice de la transformation de la société française, La Poste sait rendre accessibles et diffuser les innovations de service auprès de tous. Forte de cet héritage et de ses savoir-faire, La Poste est légitime et se veut au rendez-vous de trois des principales transformations sociétales en cours et à venir :

- La mobilisation pour la cohésion sociale et territoriale (ODD 8, 11) ;
- L'avènement d'un numérique responsable et éthique (ODD 16) ;
- La réalisation des transitions écologiques (ODD 7,8 et 13).

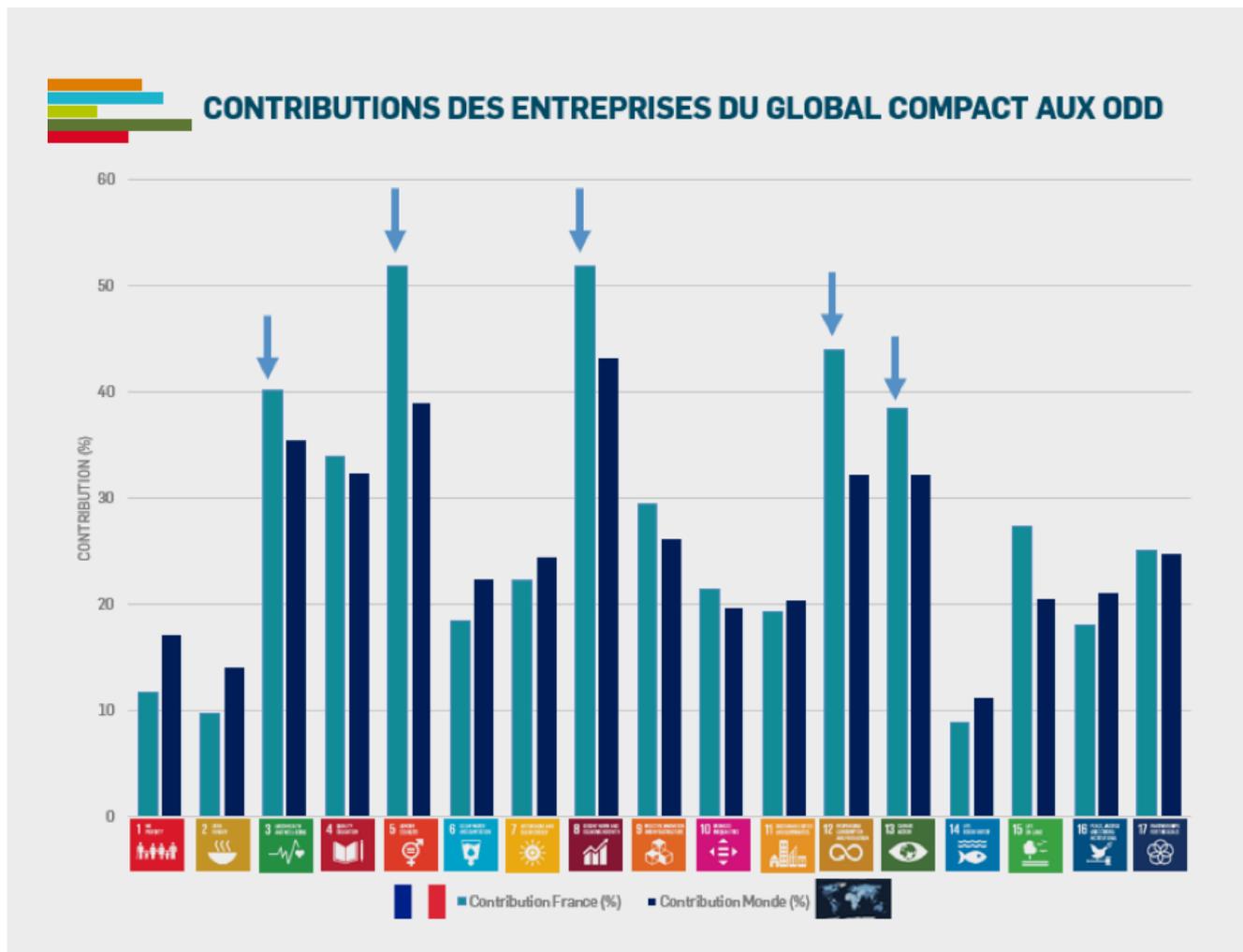
Pour aller au-delà de l'exemplarité et s'inscrire dans la transformation, La Poste crée de nouveaux services, soutient l'entrepreneuriat et l'innovation sociale et facilite la transformation des sept secteurs d'activité où le Groupe opère :

- la logistique : traitement, tri, transport et livraison de courrier, colis et autres types d'envois ;
- la banque/assurance ;
- les télécommunications : téléphonie mobile et l'Internet ;
- la gestion de l'information ;
- la distribution multicanale recouvrant les points de contact physiques et virtuels ;
- l'immobilier ;
- les services à la personne dont les services de proximité délivrés par les facteurs.

Pour ce faire, La Poste a introduit les ODD dans la révision de la méthodologie d'analyse de la matérialité lancée au début de l'année. Pour le groupe, ils sont l'expression des attentes de la partie prenante « planète » et l'occasion d'une nouvelle réflexion sur les domaines d'action pertinents pour l'activité de l'entreprise. Une réflexion est également en cours pour introduire les ODD dans le dialogue avec les parties prenantes, et pour étoffer la déclaration de performance extra-financière des contributions à l'Agenda 2030. Souhaitant entrer dans le cadre du GRI standard, une méthodologie permettant de combiner le GRI standard et l'analyse de notre contribution aux ODD serait bienvenue. De même, une mise à jour de l'ISO 26000, intégrant les enjeux des ODD serait aussi éclairante ■

christine.bargain@laposte.fr

Les entreprises françaises, premières de cordée sur les ODD



Cette étude déclarative, basée sur les Communications sur le Progrès 2017¹³ des membres auprès du Global Compact, démontre une avance significative des entreprises françaises par rapport au reste du monde sur les ODD suivants :

- ODD 3 « Bonne santé et bien-être » ;
- ODD 5 « Égalité entre les sexes » ;
- ODD 8 « Travail décent et croissance économique » ;
- ODD 12 « Consommation et production responsable » ;
- ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».

On observe néanmoins un engagement plus faible des entreprises françaises sur l'ODD 1 « Pas de pauvreté », l'ODD 2 « Faim zéro » ou encore l'ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces » (comprenant la lutte contre la corruption). Cela montre que les ODD dédiés aux droits humains sont plus difficiles à appréhender pour les entreprises de l'hexagone.

Ces observations peuvent s'expliquer par la structure des entreprises françaises nombreuses dans les services (bancaires ou services essentiels), mais également par l'importance de la législation en France, que ce soit en matière de droit du travail, d'égalité, de santé et de sécurité.

13. Rapport sur les actions RSE mises en œuvre et publié par chaque entreprise membre du Global Compact



Le groupe SAB engagé sur l'ODD 8 « Travail décent et croissance économique »

Le groupe SAB (informatique, 680 salariés, région parisienne), sur tous les sites du groupe, fait bénéficier à l'ensemble de ses salariés des mêmes avantages sociaux. Une large concertation entre Directeur Général et Directeur des Ressources Humaines - groupe et filiales - a permis d'homogénéiser tous les avantages (jours de congés supplémentaires, assurance, frais santé et voyages, etc.) en faisant bénéficier de la législation française, plus favorable que celle d'autres pays ■

Source : Plateforme Global Impact+

Les risques et les écueils pour le secteur privé

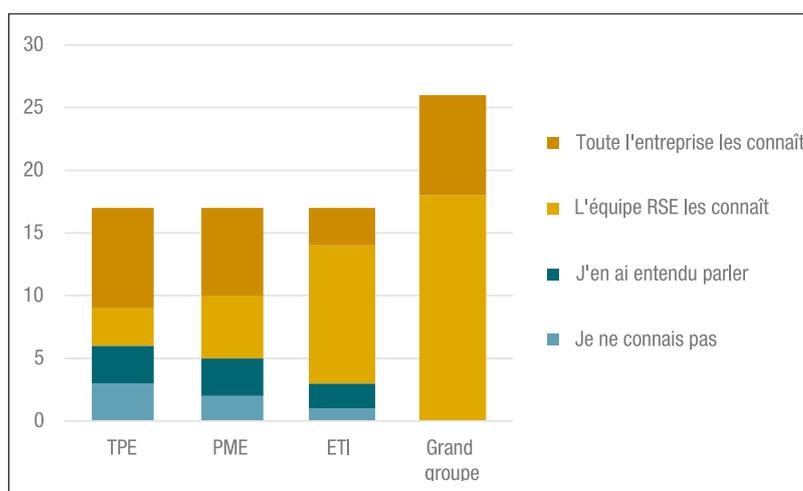
L'étude auprès des entreprises du SBF120 a repéré plusieurs biais dans l'appropriation des ODD :

D'abord, **les ODD sont encore mal connus par les fonctions supports et le management intermédiaire.** En effet les ODD peuvent procéder d'une démarche dit « *top-down* » (du haut vers le bas) qui n'implique pas forcément ce type de fonction. Ainsi, quelle formation pour un acheteur en matière d'ODD ? Que doit faire ce dernier plus habitué à fonctionner en termes de coûts/délais qu'en externalités sociales et environnementales ?

Ensuite, il existe également un vrai risque d'« *ODD Washing* » : certaines entreprises ripolinent leur stratégie et leurs actions RSE avec l'Agenda 2030 ou ne cherchent qu'à mettre en avant les externalités positives de leurs activités en masquant les côtés négatifs. Il s'agit d'aller plus loin et de promouvoir la dimension holistique des ODD. En lien avec « *l'ODD washing* », le risque est que les ODD ne deviennent qu'un simple outil de communication, une « *vitrine des bonnes actions pour la planète* » de la part des entreprises sans questionner en profondeur leur business model et sans actions sur le terrain pour leur atteinte.

En outre, les ODD ne sont pas encore connus de l'ensemble des quatre millions de PME françaises. Selon l'étude B&L évolution et Global Compact France 2017¹⁴, environ 50% des PME interrogées font des ODD un sujet phare de leur politique RSE ou de leur stratégie d'entreprise. Cependant, elles manquent de moyens pour se mobiliser de façon pertinente et efficace au travers d'outils spécifiques. Peu de PME ont actuellement mis en place des démarches pour l'atteinte des ODD ou fait évoluer leur modèle. Ainsi, la majorité des entreprises qui se mobilisent sur les ODD le font via leur politique RSE déjà existante. Toutefois, on peut noter que les PME veillent à sensibiliser tous leurs salariés aux enjeux sociétaux portés par les ODD. En effet, l'intégration des ODD aux politiques RSE a conduit près de 80% des PME à mettre en place des actions de sensibilisation à destination des collaborateurs mondiaux.

Ainsi, la connaissance des ODD reste à améliorer chez les salariés, collaborateurs et syndicats : à l'heure où l'on parle de plus en plus du « sens du travail », les ODD ne permettraient-ils pas de redonner ensemble du sens à l'entreprise ? Il reste ainsi un véritable travail à faire pour la sensibilisation autour de l'Agenda 2030, notamment via les syndicats de salariés.



> Niveau d'engagement des entreprises à propos des ODD

Source étude 2017 B&L évolution, Global Compact France et Ministère de la Transition écologique et solidaire.

14. http://www.bl-evolution.com/Docs/BL-evolution_pratiques_ODD-Entreprises_2017_SBF120.pdf



L'entreprise Horoquartz engagée sur ODD 10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre »

L'entreprise Horoquartz (services aux entreprises, 370 personnes, région parisienne) s'engage en faveur de l'ODD 10 et la cible 10.2 sur l'autonomisation des personnes en situation de handicap et notamment vis-à-vis des personnes malvoyantes.

Elle a développé un lecteur de badges permettant aux personnes non voyantes ou malvoyantes d'interroger le système de gestion des temps de travail et de gestion des absences via un clavier en braille pour naviguer dans les menus. Un synthétiseur vocal permet également de fournir la situation de la personne en temps réel (le solde des congés, des RTT, des différents compteurs de récupération). Grâce à ce dispositif, les personnes non voyantes obtiennent les mêmes informations que l'ensemble du personnel de l'entreprise ■

Source: Plateforme Global Impact - <https://actions.globalcompact-france.org/>



Afin d'aller plus loin dans cette appropriation par le secteur privé et parvenir à l'objectif 2030, les recommandations suivantes peuvent être formulées à destination de plusieurs acteurs :

Pour les entreprises :

- Mobiliser tous les services et toutes les fonctions dans l'entreprise : l'Agenda 2030 peut constituer un puissant facteur d'innovation responsable pour développer de nouveaux produits ou services qui peuvent contribuer aux ODD par son cœur de métier. Facteur de cohésion dans l'entreprise et à l'heure des débats sur l'entreprise et l'intérêt collectif¹⁵, les ODD peuvent apporter une vraie réponse à la redéfinition de l'objet social de l'entreprise ;
- Cette appropriation peut également passer par la création d'un outil stratégique à définir, d'un outil de pilotage avec des « *guidelines* » permettant de mieux prendre en compte l'ensemble des externalités d'une entreprise au regard des ODD et de mesurer son impact (positif et négatif) ;
- Travailler de manière sectorielle : dans les autres pays et notamment en Espagne, le secteur agroalimentaire s'est mis d'accord pour une approche commune en matière des ODD. Pour autant, il ne s'agit pas de perdre de vue l'aspect transversal et multisectoriel des ODD ;
- Concernant l'appropriation des ODD par les PME/ETI : les 2 millions de PME sur le territoire français peuvent être mobilisées à travers les chambres consulaires, les organisations professionnelles et les programmes & politiques de développement des collectivités territoriales ainsi que les achats publics ;
- Aller au-delà de la lecture littérale ou « orthodoxe » des cibles pour identifier la contribution possible de l'entreprise à une cible donnée ou à un objectif dans son ensemble, même si cette cible ou cet ODD ne vise pas explicitement l'acteur « entreprise ». Par exemple, l'ODD 13 sur le changement climatique ne semble concerner que les États. Pourtant les entreprises ont un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques (cf Business Pledge et COP21¹⁶) et doivent agir directement, en transversalité avec la lutte contre l'érosion de la biodiversité ;
- Enfin - et c'est l'attente de nombreuses entreprises -, il existe un réel besoin de mieux cadrer le reporting en matière d'ODD. Ce reporting peut se faire à partir des données pays et secteurs afin d'identifier les cibles prioritaires à définir selon la répartition géographique et aider l'analyse de matérialité « ODD » (par exemple modèle du « *business navigator* »¹⁷).

15. PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises : Projet de loi, lancé par le gouvernement Macron, relatif aux moyens des entreprises d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. Ce projet de loi pose clairement sur la table la redéfinition de la finalité de l'entreprise et son objet social.

16. 91 entreprises françaises de toutes tailles et de tous secteurs ont annoncé aujourd'hui au Medef la signature d'un engagement commun en faveur du climat, le French Business Climate Pledge. <http://www.medef.com/fr/communique-de-presse/article/one-planet-summit-89-entreprises-francaises-investissent-320-milliards-deuros-pour-le-climat>

17. <https://www.pwc.com/gx/en/sustainability/publications/PwC-sdg-guide.pdf>

Pour les autres acteurs :

- **Parties prenantes.** L'entreprise est intégrée à la société, c'est la raison pour laquelle il est important que ses parties prenantes (collectivités, associations, investisseurs, syndicats, citoyens) l'interpellent de plus en plus sur les ODD. Les investisseurs, par exemple, se montrent désormais très impliqués sur la question de l'Agenda 2030 et commencent à mener une véritable réflexion sur le sens de leurs investissements en fonction des ODD. C'est un mouvement que nous souhaiterions voir s'accélérer.
- **Médias.** En outre, la promotion des ODD doit se faire plus concrètement auprès des citoyens et du grand public : les enjeux du réchauffement climatique sont désormais très présents dans l'imaginaire collectif, pourquoi n'en serait-il pas de même avec les ODD ? Il s'agit là d'une responsabilité qui incombe plus particulièrement aux médias qui ont fait un remarquable travail de vulgarisation et de sensibilisation en 2015 sur le climat et qui pourraient en faire de même sur la nouvelle feuille de route que constitue l'Agenda 2030.
- **Pouvoirs publics.** Le secteur privé attend une ligne claire de la part des pouvoirs publics en matière d'ODD. La communication envers les entreprises est trop fragmentée et les principaux ministères en lien avec les forces vives ne communiquent pas assez sur l'Agenda 2030. C'est pourquoi il est essentiel de créer, notamment via la plateforme RSE, une feuille de route ODD pour le secteur privé en coordination avec le Comité de pilotage de haut niveau français récemment installé et dont on peut saluer l'existence.



nam.R, une entreprise au service de la construction de liens entre open data, intelligence artificielle et l'accélération de la réalisation des ODD

nam.R est la première plateforme française de solutions d'intelligence artificielle pour le développement durable. Forte d'une équipe de trente personnes, dont 20 data scientists travaillant sur les technologies de pointe d'intelligence artificielle, la start-up est née d'un constat simple : la transition numérique est la clé pour répondre aux immenses enjeux de développement durable, accélérer la transition écologique et libérer le potentiel économique associé de ceux-ci.

Depuis 2 ans, les équipes de nam.R récupèrent et enrichissent toutes les données disponibles (imageries satellite et aériennes, données textuelles, données géographiques...) pour constituer le premier « jumeau numérique » du territoire français. Equivalent « data » de la France - où les éléments qui constituent un territoire sont représentés en données et sur lesquels des informations sont construites - le jumeau numérique est un véritable accélérateur de la transformation énergétique : il permet de transposer des enjeux globaux en solutions localisées.

Ainsi, à une collectivité qui s'engage à solariser son territoire, nam.R fournit une solution grâce à ses données enrichies, en identifiant les toits les plus solarisables et en optimisant les parcours et contraintes associés à la pose des panneaux. A une entreprise engagée dans la rénovation énergétique des bâtiments, nam.R questionne son jumeau numérique pour identifier les travaux à réaliser dans tous les bâtiments de France, puis les groupes pour faciliter leur réalisation. A une banque désirant calculer l'empreinte carbone de ses portefeuilles, nam.R score à partir de ses bases de données, l'intégralité des actifs immobiliers et des activités automatiquement ■

louisp@namr.com - gregoryl@namr.com



Les organisations syndicales

Rédigé par la CFE-CGC

Les organisations syndicales s'intéressent depuis longtemps aux différents sujets auxquels les objectifs de développement durable ont donné un nom (travail décent, consommation et production responsable, égalité entre les sexes, etc.). Après seulement deux ans d'existence, on observe que l'appropriation par les organisations syndicales de l'objet « ODD » comme cadre de réflexion et d'action pour le développement durable est resté au niveau théorique, et que la mise en pratique est encore en construction.

Une réelle participation au débat théorique national sur les ODD

Globalement, les organisations syndicales de salariés représentatives (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO), ainsi que les grandes organisations patronales (CPME, MEDEF, U2P) participent au débat national sur les ODD, dans le cadre des instances de concertation dans lesquelles elles siègent : Conseil National de Développement et de solidarité internationale (CNDSI) - exemple : groupe de travail « implication du secteur privé dans l'action française de coopération au développement durable » - , Plateformes RSE, CNB, CNIS, CNTE, CESE, etc.

Certaines s'en emparent et communiquent sur le sujet des ODD : c'est par exemple le cas de la CFDT, qui a publié, dès 2015, un hebdomadaire dédié à son congrès de Marseille sur le thème « 2015 : pour un nouveau mode de développement durable », lors duquel elle a décidé de s'engager, en plaidant plus particulièrement pour que les ODD intègrent le travail décent, la protection sociale, l'égalité d'éducation, la formation, en priorité. A ce jour l'organisation développe des échanges avec le secteur associatif (association 4D et d'autres ONG).

La même année, la CGT avait de son côté rappelé la nécessité de prendre en compte l'ODD 8 sur le plein emploi et le travail décent tout comme l'ODD 10 sur la protection sociale. En mars 2018, l'organisation mère s'était exprimée au CESE pour que l'ODD 7 sur le travail décent devienne la ligne conductrice des politiques européennes. La CFE-CGC a apporté sa contribution à la SNTEDD¹⁸ et le rapport au parlement 2016 (ODD 4, 7, 8, 9, 12, 13, 17).

Un bémol cependant : même au sein des centrales syndicales, les ODD restent l'affaire de quelques spécialistes du développement durable au sens strict (climat, biodiversité, énergie) ou du secteur « international » (la CFDT via l'Institut Belleville). A ce titre, elles se positionnent dans l'institutionnel au niveau national sur les indicateurs d'évaluation de l'atteinte des ODD, dans le prolongement de leurs activités fortes au sein de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) - exemple : groupe ad hoc sur l'agenda 2030 et sur la mise en œuvre des ODD en Europe - et de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) qui représentent un rayonnement international nécessaire à leur visibilité nationale. Le sujet des ODD ne fait pas assez l'objet de communication interne aux syndicats, et n'est par conséquent jamais abordé dans les négociations/concertations sur certains thèmes, comme l'égalité professionnelle ou la formation, alors même qu'ils sont directement concernés.

Une mise en pratique encore en construction et inégale selon les syndicats

Le rôle des syndicats de salariés est de défendre et gérer les droits et intérêts communs des salariés au sein d'une entreprise, ils doivent donc être des acteurs de l'appropriation des ODD par les entreprises, de même que les organisations patronales. Or, les réflexions des centrales syndicales sur les ODD se transcrivent encore peu en actions concrètes. Elles restent au niveau « macro » ou « international ». Par conséquent, on ne peut, au niveau des fédérations, territoires et entreprises, constater de réelle avancée sur la déclinaison de l'appropriation en amont des organisations syndicales.

18. SNTEDD : Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable 2020

Les syndicats ne sont pas encore assez sollicités dans la mise en œuvre des ODD au niveau des entreprises. Pour exemple, plusieurs guides de référence (WBCSD¹⁹, GRI, UNGC, ...) sur la question des ODD ont été publiés à destination des entreprises²⁰ sans que les syndicats n'aient été associés. De plus, ces publications ont essentiellement illustré des actions liées aux ODD impulsées par de très grandes entreprises, omettant celles qui existent déjà parmi les PME. Cependant, conscients de cette réalité et des efforts importants à mettre en œuvre, certains acteurs syndicaux ont affiché leur volonté de travailler à l'appropriation des ODD, via des guides, sensibilisations, formations, etc.

La CFE-CGC a par exemple publié des documents d'information à ses adhérents par voies électroniques et a engagé une étape supérieure en devenant le premier syndicat de salarié français à adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies. De plus, la CFE-CGC déploie progressivement au sein de ses fédérations et unions territoriales un réseau de référents RSE-DD formés au cours d'un stage de deux jours, notamment à la question des ODD et aux possibilités qu'ils ont de les mettre en œuvre dans leur entreprise ou sur leur territoire. La CFE-CGC communique également sur les ODD lors de forums où sont présents des entreprises et des citoyens, comme le forum ReSEt d'avril 2018. Depuis 2016, la CPME a initié « Planète PME », des démarches auprès de ses adhérents, via ses fédérations et unions territoriales, et vise à présent des actions et positions sur les ODD 3, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 17, dans la continuité de son rapport développement durable de 2016.

Quels freins à l'appropriation des ODD ?

- Les syndicats de salariés aussi bien que les syndicats d'employeurs sont actuellement confrontés à des priorités plus focalisées sur la succession de réformes importantes (droit du travail, formation, retraite, ...) qui mobilisent fortement les ressources humaines en priorité et placent en arrière-plan le sujet des ODD.
- Le rôle des entreprises et du travail (façon de travailler, de produire, d'acheter...) par rapport à l'atteinte des ODD n'est pas toujours perçu et reconnu. Rares sont les accords-cadres transnationaux qui programment d'intégrer les ODD dans des formations, au même titre que les droits sociaux fondamentaux ou les droits de l'homme, en les reliant aux pratiques « métiers » (ex : ce que le métier peut mieux faire pour la santé et la protection sociale des travailleurs et des communautés locales, la lutte contre la déforestation ou la perte de biodiversité, achats et sous-traitance responsable). En outre, peu de pays européens se sont dotés d'observatoires sur la négociation de tels accords et produisent un discours public sur la capacité des accords cadre mondiaux à s'inscrire dans l'agenda 2030 : il manque un discours/storytelling fort sur les bénéfices à leur faire jouer un rôle dans la promotion et la mise en œuvre/atteinte des ODD (en particulier dans les pays dont les processus démocratiques et l'Etat sont relativement faibles).
- D'autre part, des craintes existent autour du financement des ODD. La CESF pointe notamment des limites à la mobilisation des partenariats public-privés pour la réalisation des ODD (craintes d'effets de substitution et de désengagement des services publics et de désengagement budgétaire de l'Union Européenne, peu de réflexion sur la mobilisation de financements innovants pour les ODD à l'échelon européen). La CES évoque même des craintes sur l'évasion fiscale par les multinationales.

Recommandations des organisations syndicales de salariés



Aux pouvoirs publics

- Encourager la formation et sensibilisation de l'ensemble des salariés sur les questions d'ODD, afin qu'ils se les approprient et puissent les intégrer dans leur vie professionnelle. Cela peut non seulement contribuer à l'identification de potentielles actions supplémentaires à mettre en place dans l'entreprise mais aussi à créer des synergies, et participer à la qualité de vie au travail. Cette démarche s'inscrit dans la dynamique d'intégration des salariés aux décisions stratégiques de l'entreprise, qui est chère aux acteurs syndicaux.
- Élargir les possibilités de dialogue social sur le développement durable dans les entreprises.
- Une action ciblée en direction des étudiants des grandes écoles et des universités devrait être mise en place pour les inciter à réfléchir dès aujourd'hui aux projets ODD qu'ils pourraient mettre en œuvre dans leur tout prochain futur professionnel²² ;
- Assurer les bonnes conditions pour la formation des militants syndicaux sur le sujet. Pour que les syndicats puissent déployer opérationnellement les ODD, il faudrait former largement des militants et adhérents avec un

19. WBCSD: World Business Council for Sustainable Development

20. SDG Compass, B&L évolution/Global Compact France, ...

21. En septembre 2017 « Législation sur la transition écologique : quel impact ? », en décembre 2017 « Objectifs de Développement Durable (ODD) : où en est-on ? » suivi le même mois d'un entretien « La CFE-CGC s'implique fortement sur toutes les problématiques de développement durable et de RSE » puis en février 2018 « L'économie circulaire dans tous ses états »

22. Cette démarche, initiée le 10 avril 2018, lors du forum national ReSEt où exposaient ensemble la CFE-CGC, Global Compact France, Kedge BS et AMU (Aix Marseille Université).

cadre établi, aujourd'hui manquant, permettant d'acquérir un niveau de connaissance suffisant. A ce jour peu de représentants syndicaux bénéficient d'une formation qui reste confidentielle.

- Organiser des travaux prospectifs autour des ODD (rôle de l'IRES, l'institut de recherches économiques et sociales au service des organisations syndicales), notamment en ce qui concerne l'innovation, la transition des métiers liés à l'Agenda 2030.



Aux syndicats :

- Encourager le militant syndical, ou détenteur d'un mandat au sein de l'entreprise, à agir pour que l'entreprise commence à se saisir de la question des ODD :
 - En poussant pour la création d'une commission développement durable au comité social et économique (CSE) et pour qu'elle se saisisse de ce sujet ;
 - En suggérant la mise en place d'actions de sensibilisation et d'implication des salariés, en recherchant des possibilités de partenariats externes sur la question des ODD ;
 - En incitant son entreprise à adhérer à des réseaux favorisant l'appropriation des ODD comme le Comité 21 ou le Global Compact ;
 - En étudiant les documents exposant la contribution de l'entreprise aux ODD, s'ils existent.
 - En participant à la fixation des objectifs de la stratégie des ODD.
- Les syndicats sont des acteurs consultés dans les territoires et sont appelés à fournir des avis aux CESER sur les SRADDET. A ce titre et au cours de comité partenariaux, ils peuvent appuyer l'engagement des territoires sur les ODD correspondants et leurs suivis ;
- Etablir un guide pratique d'actions RSE reposant sur des cibles d'ODD et suivies par des indicateurs statistiques pertinents ;
- Les syndicats de salariés ont un rôle à jouer dans les négociations lors de la rédaction de textes d'accords de branche, d'entreprise en fonction des thèmes (égalité Femme/Homme, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), formation, santé au travail, mobilité, ...). Il faudrait donc veiller à ce que les cibles et les indicateurs des ODD soient intégrés lors de ces négociations ou du moins que les textes y fassent référence.



Les acteurs associatifs

Rédigé par La Fonda et UNIOPSS

Les associations au cœur des sujets des ODD et de l'action collective



L'évolution nécessaire du monde telle que posée par ces ODD amène à un changement de paradigme pour tous les acteurs de la société. Habitues à repenser constamment leurs réponses aux besoins des acteurs, les associations, notamment celles du secteur social, médico-social et santé, se retrouvent percutées par la prise en considération des ODD et des enjeux qui y sont associés. Les évolutions sociales, sociétales, environnementales, économiques et internationales les obligent à se reconnaître comme des acteurs essentiels d'un ensemble plus vaste qui concerne chacun par les choix collectifs qui seront faits.

Ces associations se trouvent investies d'une responsabilité sociale et sociétale et participent à la construction d'un avenir commun, d'un monde soutenable pour tous et par tous ; c'est pourquoi les acteurs associatifs jouent déjà un rôle décisif sur l'ensemble de l'Agenda 2030 et en particulier sur les ODD suivants: lutte contre la pauvreté (ODD 1) et contre la faim (ODD 2), santé (ODD 3), éducation (ODD 4), égalité homme-femme (ODD 5), lutte contre les inégalités (ODD 10), consommation (ODD 12), paix et justice (ODD 16). Ils sont moins nombreux sur les objectifs écologiques mais assument de plus en plus une responsabilité écologique transversale tandis que, sur le travail et l'économie, de nouvelles alliances se cherchent avec le monde de l'entreprise.

En cherchant de nouvelles alliances et en développant de nouvelles façons de faire ensemble (mécénat de compétences par exemple), le monde des associations, sans forcément le savoir, est un des précurseurs de la mise en œuvre de l'ODD 17. Depuis près de 20 ans, plusieurs réseaux et plateformes nationales se sont créés pour regrouper différents acteurs autour d'objectifs communs (Comité 21 pour le développement durable, Partenariat Français pour l'Eau, Partenariat Français pour la Ville et les Territoires, Orée pour la biodiversité et l'économie circulaire, les instances de concertation comme le CNTE et le CNDSI, Mon Observatoire du développement durable porté par l'Anap à destination des associations SMSS ...). Cette mutation du paysage institutionnel reflète bien l'un des traits dominants de la transition sociétale, à savoir le déclin des institutions verticales (symboliques, hiérarchiques et tutélaires) et l'émergence d'une structuration horizontale (éthique, collaborative et partenariale) des sociétés. Le fait associatif est au cœur de cette transition.

Le partenariat, la coopération, devient le trait commun de toutes les formes d'action collective. Centrée sur le projet, identifiée par des valeurs, dépourvue de mécanismes d'appartenance, dotée d'une gouvernance pragmatique et opportuniste quant à son éventuel support juridique, la communauté d'action est la forme émergente du fait associatif. Structurées le plus souvent à l'échelon local, plus rarement comme communautés numériques virtuelles, fréquemment liées à des innovations sociales, les communautés d'action dessinent une société civile active et entreprenante mais fragmentée et difficilement visible. Les ODD constituent pour elles un horizon stratégique susceptible d'articuler les différentes échelles, du local au global, de l'action collective, sans mettre de hiérarchie entre ces différents niveaux. Ils offrent donc aux associations un cadre pour penser le renouvellement de leurs modes d'action, en proposant une grille de lecture partagée susceptible de faire émerger des rapprochements entre les acteurs et les sujets, pour une approche transversale des modes d'action.

Difficultés d'intégration des ODD dans les outils stratégiques de développement

Pourtant, l'appropriation en tant que telle - c'est-à-dire l'utilisation et la maîtrise - des ODD par les associations est encore émergente, notamment pour celles qui agissent dans les secteurs éducatif, médico-social, social, culturel et sportif où elles sont les plus nombreuses et les plus influentes. Pour beaucoup, les ODD apparaissent comme une étape lointaine à la vue des défis immédiats à surmonter.

Cas du secteur sanitaire, social et médico-social : Le développement durable avant les ODD

Il est compliqué pour une structure de repenser l'organisation de son intelligence collective au service de la solidarité quand le quotidien est lourdement contraint à plusieurs niveaux. Dans le cas du secteur médico-social les contraintes sont multiples :

- Aux niveaux fonctionnel et institutionnel : contraintes réglementaires et budgétaires de plus en plus lourdes, difficulté de recrutement de personnel qualifié et obligations en gestion des ressources humaines, exigences d'efficacité et de rentabilité conséquences d'une marchandisation croissante du secteur social soumis de plus en plus à la culture du résultat par les pouvoirs publics, une logique technocratique, les plans et schémas, crise du bénévolat dont la difficulté de renouveler les administrateurs, ...
- Au niveau financier : les évolutions de la commande publique et des subventions, en diminution par ces temps de crise budgétaire de l'Etat, obligent les associations à courir après des financements pour la survie même de la structure²³.

Tout en reconnaissant l'importance des démarches de développement durable, il apparaît difficile aux structures, à la lumière de ce contexte contraignant, de s'inscrire dans une action claire de développement durable, sans même parler de la difficulté de percevoir pleinement les enjeux que les ODD et l'Agenda 2030 englobent.

C'est pourquoi, il semble nécessaire, à ce jour, de conscientiser et mieux faire connaître en premier lieu le développement durable aux structures associatives des secteurs social, médico-social et santé. En effet, dans l'esprit de bon nombre d'acteurs associatifs, le développement durable se limite encore à la protection de l'environnement. Il est important de rappeler que le développement durable allie, à cette dimension environnementale, une soutenabilité économique et un développement social. Aujourd'hui, les effets économiques sont encore trop souvent considérés comme les critères décisionnels essentiels, avec une prise de conscience de plus en plus accrue des effets sur l'environnement, alors que les effets sociaux ne sont vus que comme des conséquences secondaires à optimiser. L'enjeu du développement durable est de mettre ces trois dimensions sur un pied d'égalité et de mesurer leurs effets à long terme.

Ainsi, les établissements et services des secteurs de santé qui se sont lancés dans cette aventure par un prisme environnemental (lutte contre le gaspillage, travaux énergétique, recyclage,...), ont été surpris par toutes les conséquences : implication différente des salariés et des personnes accompagnées, évolution de leur mode de gouvernance, initiative parfois sans même le savoir d'une véritable démarche de RSO, accroissement du dialogue avec les parties prenantes, prise de conscience d'une place différente dans les territoires, plus ouverte sur des partenariats divers, plus en phase avec les évolutions de la société. Cela leur a permis également de prendre conscience que le développement durable est un véritable outil de changement démocratique et de construction de la cohésion sociale. C'est-à-dire un levier de performance pour chaque structure, permettant d'améliorer l'accompagnement et la qualité des réponses données aux usagers, les conditions de travail des professionnels pour une meilleure qualité de vie au travail, tout en développant le rôle d'acteur local des associations. **Cette étape d'appropriation de leur responsabilité sociétale et de compréhension du développement durable va permettre ensuite de prendre conscience de leurs apports aux ODD.**

23. Document de rentrée sociale des associations sanitaires, sociales et médico-sociales, Enjeux politiques 2017-2018, Uniopss-Uriopss, septembre 2017

Accompagner les associations dans leur démarche d'appropriation des ODD

L'appropriation des ODD par les associations ne se fera pas d'elle-même, et certains principes devront être respectés pour la rendre possible. En premier lieu, il importe de ne pas imposer les ODD d'en haut, mais de permettre aux associations de faire à leur tour leur travail de déclinaison des ODD en problématiques qu'elles situent dans le périmètre de leurs actions. En d'autres termes, la logique bottom up doit continuer de prévaloir dans les mécanismes d'appropriation. Les associations n'ont pas immédiatement conscience d'être contributrice aux ODD, mais dès lors que ce cadre leur est présenté, elles parviennent à y inscrire leurs actions, et par conséquent à inscrire leurs initiatives dans un agenda universel.

L'appropriation suppose donc en second lieu une méthode, encore à construire. Il s'agit tout à la fois :

- de permettre la compréhension de ce que l'on peut appeler le « langage » des ODD, dont beaucoup pressentent qu'il est un langage partagé;
- de favoriser la prise de conscience des connexions existantes entre les actions existantes et ce que les ODD projettent ;
- et enfin de faire prendre conscience de la manière dont les problématiques s'articulent entre elles, en soulignant notamment les connexions entre sujets économiques, sociaux et environnementaux, trop souvent opposés encore, pour favoriser un travail collectif.

Les ODD sont un puissant levier du faire ensemble, mais ils ne donneront leur pleine mesure qu'associés à une méthode permettant la définition d'objectifs partagés, inscrits dans un agenda universel, où chacun pourra apporter, et évaluer, sa contribution. Des outils de découverte des ODD sont donc à construire, ainsi que, d'une importance au moins équivalente, des outils de dialogue, d'élaboration de diagnostics partagés, de projets pour y répondre, et des outils de suivi, tant pour assurer la permanence de la communication que l'évaluation des projets initiés.

Si outils et méthodes restent à construire, les ressources disponibles sont nombreuses. Au niveau des territoires s'expérimentent déjà des nouvelles formes d'alliance, sensibles aux enjeux de développements locaux, dont atteste le modèle des PTCE²⁴. Avec le numérique, les acteurs peuvent se relier plus aisément, partager les données, les constats et mettre en place des démarches collaboratives. Le développement d'une culture de la donnée, de sa collecte à son analyse, ne pourra que renforcer l'action des acteurs associatifs en la matière.

Quant aux structures nécessitant une meilleure compréhension du développement durable afin d'amorcer un travail d'appropriation des ODD, il est nécessaire de :

- Montrer les liens et passerelles entre les projets associatifs, leur mise en œuvre et les ODD, c'est-à-dire rendre plus concrets les ODD en mettant en relief les complémentarités qu'ils présentent avec les projets associatifs ;
- Valoriser les actions et projets découlant des valeurs intrinsèques des associations qui apportent une transformation sociale en lien avec la mise en œuvre des ODD ;
- Montrer que le développement durable est un levier sur les décideurs publics pour aller vers une autre société ;
- Leur faire prendre conscience de leur maturité sur les démarches sociales ;
- Sensibiliser à la RSO comme axe essentiel du projet de la structure ainsi que travailler et concrétiser certains axes clés de la RSO ;
- Proposer des outils méthodologiques permettant de s'engager dans les domaines d'achat responsable ou de réduction des ordures ménagères et des déchets alimentaires ;
- Faciliter le suivi permettant la maîtrise des consommations, en particulier énergétique ;
- Accompagner les déclarations publiques sur le développement durable et les ODD d'actions concrètes sur le terrain et alléger les contraintes impactant le quotidien des associations.

Sur ce dernier point, il y a beaucoup d'atouts dont peuvent se prévaloir les associations, acteurs de grande créativité sociale et sociétale, et qu'il convient de mettre en lumière comme apports concrets et cruciaux à la réalisation de certaines cibles d'ODD : emploi local important, taux d'emploi cible des personnes en situation de handicap plus souvent atteint, démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail, de promotion de la bienveillance, du dialogue social et des parcours professionnels, participation des personnes accompagnées, bénévolat, ...

24. PTCE : Pôles Territoriaux de Coopération Économiques



Les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

Rédigé par CPU-CGE, Kedge Business School-Sulitest et RéUniFEDD

Les établissements d'enseignement supérieur commencent à appréhender l'Agenda 2030



De par leurs missions, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche contribuent naturellement à la prise en compte des Objectifs de Développement Durable et en particulier au quatrième de ces objectifs : l'accès de tous à une formation de qualité, à tous les âges de la vie, mission d'intérêt général fondatrice de l'enseignement supérieur français.

Aujourd'hui, force est de constater que **le niveau de connaissance et de manipulation du concept de l'Agenda 2030 au sein de l'enseignement supérieur est relativement récent et donc encore faible mais en cours d'appropriation par la communauté universitaire**. Divers événements très ciblés ODD peuvent en témoigner, tels que le colloque organisé par l'Alliance de la recherche pour l'environnement (AllEnvi) en mars 2018, et ce en réponse à la dynamique internationale engendrée par la diffusion des 17 ODD dans différents pays, offrant ainsi un cadre commun aux travaux universitaires sur un sujet majeur. On pourrait également citer l'exemple de la deuxième école d'été des ODD qui aura lieu du 2 au 7 juillet 2018. Co-organisée par l'Institut de Recherche pour le Développement et Aix-Marseille Université, elle accueillera environ 200 auditeurs à Marseille. Elle sera centrée sur l'ODD 13, relatif à la lutte contre les changements climatiques. D'autres établissements envisagent d'intégrer la sensibilisation aux ODD dans des modules dédiés au développement durable.

En 2017, la Conférence des Présidents d'Université et la Conférence des Grandes Ecoles (CPU-CGE) (deux principaux réseaux nationaux des établissements d'enseignement supérieur en France) ont décidé de se saisir des ODD en lançant **un projet de guide qui aura pour finalité de sensibiliser et de faciliter l'appropriation des ODD** pour les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce guide, remis officiellement lors d'un colloque européen organisé à Paris le 27 juin 2018, est le fruit d'une étroite collaboration avec les réseaux professionnels et les partenaires des Conférences : Directions générales des services, du Patrimoine, des Ressources Humaines, etc. ; ainsi que la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOUS) et le Réseau français des étudiants pour le développement durable (REFEDD). Il a reçu le soutien des Ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation et de celui de la Transition écologique et solidaire, ainsi que du Collectif pour l'intégration du DD&RS²⁵ dans l'enseignement supérieur (CIRSES²⁶).

En quoi une université ou une école est-elle concernée par les ODD ? Comment les intégrer dans les stratégies d'établissement ? Quelle valeur ajoutée pour la gouvernance ? Autant de questions auxquelles ce guide apporte une série de réponses pratiques, axées sur les grandes familles de métiers propres à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ce document est à ce jour unique, car il décline de façon très approfondie, après une enquête menée auprès des réseaux professionnels de l'enseignement supérieur, les ODD selon chaque type de mission.

Par ailleurs, le Réseau Universitaire pour la Formation et l'Education à un Développement Durable (RéUniFEDD) est déjà engagé dans l'organisation de séminaires de formation et la production d'outils de formation pour les enseignements supérieurs et la formation des enseignants, ainsi que dans des colloques universitaires sur les questions de l'éducation-formation au développement durable, via désormais les ODD.

25. Le « Label DD&RS » est un dispositif de valorisation de la démarche de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale (DD&RS) des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

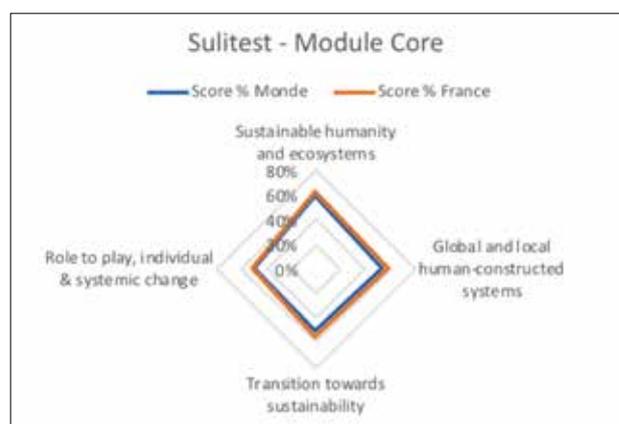
26. Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'enseignement supérieur.

Dans la perspective de l'appropriation des ODD par les acteurs français, le RéUniFEDD compte s'appuyer sur son expérience et sur les collaborations avec ses partenaires – la CPU, la CGE, le Réseau des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (R-ESPE) - mais aussi avec des universités d'Europe et des pays du Sud, ou encore avec des associations liées à l'éducation et à la formation et au développement durable (au sens large) pour, notamment :

- Faire un bilan de ce qui se fait, ne se fait pas ou va se faire dans les établissements d'enseignement supérieur (par exemple en étudiant leurs maquettes d'enseignement et leurs programmes de recherches) ;
- Analyser les représentations des acteurs sur les ODD et sur l'éducation aux ODD ;
- Co-organiser un groupe de travail du type « Compétences DD&RS²⁷ » (que le RéUniFEDD avait copiloté) sur les ODD dans les enseignements supérieurs ;
- Proposer des outils pour l'EODD dans une logique de co-construction d'offre de formation adaptée et contextualisée (en prolongement des séminaires RéUniFEDD de co-formation aux ODD, de participation à des MOOC sur les ODD, de pilotage d'un MOOC connexionniste et collaboratif avec des pays d'Afrique francophone ...) ;
- Contribuer aux évaluations de ces outils et de ces formations ;
- Susciter et participer à des recherches sur les questions liées aux ODD et à l'éducation aux ODD (comme ce qui a déjà été initié dans le cadre de séminaires CNAM-RéUniFEDD), et fonder les bases d'une épistémologie de l'interculturalité comme condition de possibilité d'une approche scientifique d'une éducation aux ODD réellement partenariale Sud-Nord, tel que défini lors du colloque international « Quel(s) curriculum(a) pour les ODD ? Dialogues Nord-Sud pour penser l'éducation de l'anthropocène », organisé à Montpellier, les 5-6 avril 2018.

Le Sulitest, véritable thermomètre de l'appropriation des ODD par les étudiants à travers le monde

Sulitest²⁸ est une initiative internationale coordonnée par une association indépendante (Loi 1901) et soutenue par plus de quarante institutions et réseaux internationaux comme l'Unesco, le PNUE, UNGC PRME²⁹ ou UNDESA. **Son objectif est de développer des outils en ligne afin de sensibiliser aux enjeux de développement durable, d'encourager les processus d'apprentissage pour tendre vers la « Sustainability Literacy » pour tous et de fournir des indicateurs sur le niveau général de connaissance et ses évolutions en lien avec les ODD.** Créé à la suite de la Conférence Rio+20, le Sustainability Literacy Test est un questionnaire en ligne permettant de tester son niveau de connaissance et de se sensibiliser au développement durable. Prendre conscience des défis à relever n'est évidemment pas suffisant pour devenir un acteur du changement, mais cela peut néanmoins être un puissant levier.



> Fig. 1 : Average Score (%) Sulitest – Module Core

Initialement déployé dans le monde académique, plus de 85000 étudiants de 700 universités dans 62 pays l'ont déjà passé depuis son lancement en 2014. La dynamique s'accélère puisque 25000 l'ont passé depuis le dernier Forum politique de haut niveau (HLPF) en Juillet 2017. **L'outil fournit ainsi une première base de données internationale permettant de « photographier » la sensibilité aux enjeux couverts par les ODD.**

Le module Core International fournit la photographie la plus complète puisqu'il s'agit du seul module obligatoire pour tous les candidats et qu'il est basé sur la même banque de questions partout dans le monde. Trente questions sont sélectionnées à chaque session de manière à couvrir une vision transversale des enjeux globaux (incluant les 17 ODD) autour de 4 dimensions :

27. <https://www.iddlab.org/project/h/competences-dd-rs.html>

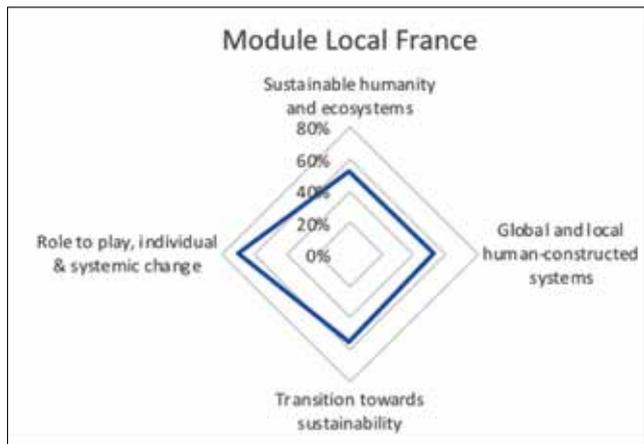
28. contact@sulitest.org, www.sulitest.org

29. PRME : Principle for responsible management education

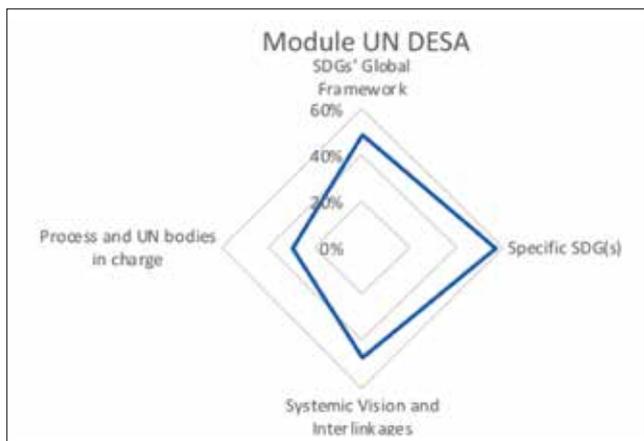
l'humanité et les écosystèmes, les systèmes construits par les hommes, la transition vers la durabilité, mon rôle en tant qu'individus ou organisation pour créer le changement. Le score au Sulitest est exprimé en % de bonnes réponses : il est en moyenne de 55% à l'échelle mondiale et de 59% en France. Plus précisément, il est intéressant de noter que la même hiérarchie est observée entre les 4 dimensions au niveau mondial et en France (Figure 1): un score moyen plus fort sur l'humanité et les écosystèmes (59% de moyenne mondiale, 63% en France), puis sur les systèmes construits par les hommes (54% de moyenne mondiale, 59% en France), puis sur la transition (51% de moyenne mondiale, 55% en France), mon rôle pour créer le changement relevant en moyenne du plus faible niveau de sensibilisation (50% à l'échelle mondiale, 52% en France).

Le Sulitest proposent également des modules spécifiques aux enjeux locaux reliés aux ODD (réglementations, lois, culture et pratiques du pays). Le module local France a ainsi été passé par plus de 10000 candidats, avec un score moyen de 54%, proche de celui obtenu pour les enjeux globaux. En revanche, nous constatons (Figure 2) que la hiérarchie est inversée avec une sensibilité plus forte à mon rôle pour créer les changements (70% de bonnes réponses en moyenne) suivi des enjeux liés à la transition (55%) puis des systèmes construits par les hommes et des enjeux liés à l'humanité et aux écosystèmes (respectivement 53 et 52%). Bien que ces indicateurs soient purement descriptifs, ils suggèrent une meilleure appropriation des leviers de changement au niveau local, tandis que les enjeux liés à l'humanité et aux écosystèmes le sont davantage à l'échelle globale.

Sulitest a également lancé en 2017 un module afin de sensibiliser les citoyens au fonctionnement des ODD réalisé en partenariat avec UN DESA. Ce module passé par plus de 2800 candidats montre (Figure 3) qu'en moyenne, les candidats semblent plus sensibilisés aux enjeux portant sur des ODD spécifiques (57% de bonnes réponses) qu'à la vision d'ensemble des ODD (49%), à leurs interrelations (47%) ou encore aux processus permettant leur implémentation et leur suivi (30%).



> Fig. 2 : Average Score (%) Sulitest – Module Local France



> Fig. 3 : Average Score (%) Sulitest – Module UN DESA



Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Agenda 2030 des Nations Unies

Le CNRS est un organisme national qui mène depuis 80 ans des recherches aux frontières de la connaissance dans un très vaste horizon scientifique. Sa mission est de repousser les limites de la connaissance et de contribuer aux progrès économique, social et culturel de la France. Issues de plus de 1100 laboratoires, en commun avec des établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche et entreprises, ses productions scientifiques sont source de découvertes et d'innovations, dans tous les domaines.

Les connaissances et innovations produites partout dans le monde grâce au savoir-faire et la créativité des chercheurs du CNRS contribuent à l'ensemble de objectifs du développement durable. Au CNRS, la recherche se définit par l'excellence scientifique et l'originalité de la pensée et des innovations. Les découvertes ne se programment pas : elles sont facilitées par un environnement propice. Cette ouverture, affranchie des approches prescriptives et sectorielles, permet à la recherche d'accroître la compréhension des phénomènes naturels et sociaux. Cette démarche permet de répondre aux ODD et à leurs interactions. L'Agenda 2030 est devenu un axe stratégique de l'organisme, transversal aux directions scientifiques et fonctionnelles. L'appropriation de l'Agenda 2030 par le CNRS se fait à plusieurs échelles.

- Il favorise la conduite et l'indépendance de la recherche au bénéfice de la société, via des moyens humains et matériels, des aides à la mobilité, à la constitution de partenariats ;
- Il valorise les avancées de la recherche pour leurs contributions à l'Agenda 2030, par la publication, la sensibilisation, la communication, le transfert de technologie, etc.

Une recherche associée à l'action publique.

Le CNRS s'emploie à renforcer une démarche partenariale, collective et intersectorielle, entre science et décideurs, constituant un gage essentiel de réussite de la mise en œuvre pérenne des 17 ODD, comme de l'Accord de Paris sur le climat ou de la convention sur la biodiversité. Le CNRS est le principal employeur des experts contribuant aux grands programmes des Nations Unies (GIEC, IPBES...), pour un développement durable fondé sur les meilleures connaissances. Le CNRS a mis en place, au niveau de sa direction générale, un groupe de travail transversal « CNRS Agenda 2030 ». Il a pour mission de coordonner les efforts de l'organisme et de formuler ses priorités d'actions. Il se fixe comme objectif de faire la cartographie des recherches et innovations qui contribuent à la mise en œuvre des ODD ainsi qu'à l'aide à la décision publique, et de proposer des pistes de recherche nouvelles. Le CNRS s'implique dans les grandes instances de programmation de la recherche sur le développement durable, le Belmont Forum et Future Earth au niveau international, et les alliances pour la recherche à l'échelle nationale.

Exemples de réalisations en lien avec les ODD

Découverte : Une batterie pour stocker de l'énergie de manière plus efficace et utilisant des molécules organiques, biodégradables et recyclables (valorisation via la création d'une start-up : Kemwatt). > ODD 7 (7.3) et 9 (9.3, 9.5).

Expertise : Réalisation d'une l'expertise scientifique collective sur l'eutrophisation confiée au CNRS, par les ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture, en partenariat avec l'INRA³⁰, l'IFREMER³¹ et IRSTEA³², pour un état des connaissances scientifiques sur lequel la décision politique peut s'appuyer. > ODD 6 (6.3, 6.5, 6.6), 14 (14.1) et 2 (2.4).

Financement : Appel à projet « Sciences de l'ingénierie au service de l'innovation frugale » à destination des populations les plus fragiles économiquement, et souvent confrontées à de grandes difficultés pour satisfaire leurs besoins élémentaires : accès à la nourriture, à l'eau potable, à l'énergie, etc. > ODD 7, 12, 17 ■

agenda2030@cnrs.fr

30. INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

31. IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

32. IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture



Les acteurs de la jeunesse

Rédigé par ClimAtes et Fage



Quid d'un ODD jeunesse ?

Si 2030 peut parfois paraître lointain et se questionner sur l'état dans lequel se trouvera notre société peut, aux yeux de certains, paraître prématuré, il s'agit avant tout de se demander dans quelle société vivront demain les jeunes d'aujourd'hui. Dès lors la question du rôle de la jeunesse dans la construction du monde de 2030 est plus que primordiale puisque c'est elle qui se confrontera le plus longtemps aux avantages et aux inconvénients des caractéristiques du monde dans douze ans.

La jeunesse aurait-elle gagné ou perdu en attention, si elle avait bénéficié d'un ODD spécifique ? Les ODD auraient alors consacré la place et le rôle de la jeunesse dans la réalisation d'une société plus équitable, plus juste et soutenable. Mais la première difficulté aurait été de déterminer le périmètre et les enjeux d'un tel ODD, préalable au fait d'imaginer des perspectives de mises en œuvre. Forte de cette reconnaissance onusienne comme défi spécifique, la jeunesse aurait vu s'ouvrir une fenêtre majeure de visibilité.

Cependant les ODD n'offrent aucune entrée spécifique par types d'acteurs ; en effet tous les ODD sont thématiques à l'exception de l'ODD 17 qui expose les moyens pour parvenir à la réalisation des 16 autres ODD sectoriels. Cela présuppose que tous les acteurs doivent concourir à la mise en œuvre des ODD, par la collaboration notamment internationale et le partenariat multi acteurs. L'absence d'objectif spécifique à la jeunesse, alors même qu'elle est concernée en premier lieu par la définition d'un monde qu'elle éprouvera le plus longtemps, sous-entend-t-elle que la jeunesse est un acteur comme les autres de la réalisation des ODD et non comme l'une de ses cibles ? S'ils en sont les acteurs, quels efforts doit-on déployer pour les faire accéder à ces informations ? Quelle inclusion imaginer dans leur mise en œuvre ? Comment faciliter l'appropriation des ODD par les jeunes ?

Les jeunes, une classe d'âge sensible et outillée pour appréhender le développement durable, mais qui ne s'approprie pas encore le concept d'Agenda 2030 malgré un engagement fort pour les enjeux que les ODD soulèvent.

En 2014, seuls 31% des jeunes en France avaient une idée précise de ce que signifie le développement durable alors que 84% avait déjà rencontré ce terme³³. Cela signifie-t-il que l'information est distribuée mais qu'elle n'est pas suffisamment détaillée ou que les jeunes rencontrent des difficultés à l'appréhender ? Pourquoi ? Mauvais supports ? Termes inaccessibles ? Manque d'intérêt ?

La sensibilisation au changement climatique comme porte d'entrée à la considération des ODD : le changement climatique reste en tête des préoccupations environnementales (31%) devant la pollution de l'air et la dégradation de la faune et de la flore (17%)³⁴. Par ailleurs, 73% des jeunes estiment vouloir consacrer plus de temps pour s'informer sur les questions liées au développement durable³⁵. L'engagement associatif n'a fait qu'augmenter depuis 2010 pour les moins de 35 ans et aujourd'hui, 1 jeune français sur 5 est engagé dans une association³⁶. En revanche, le secteur de l'environnement ne représente que 9% de l'engagement associatif total en France³⁷. Il est donc crucial pour les associations d'accroître leur communauté et de recruter de nouveaux membres.

Aujourd'hui, alors que les nouvelles technologies facilitent l'accès et le partage d'information entre les individus, force est de constater que l'appropriation des ODD par les jeunes est encore très lacunaire. Seule une frange très limitée des jeunes connaît ces objectifs : les jeunes déjà sensibilisés et engagés sur les questions de durabilité au travers de leur engagement associatif, leurs études spécialisées dans l'environnement ou encore leur éducation familiale.

33. ADEME, « Zoom sur les moins de 30 ans », Rapport d'étude Ipsos, Mars 2014.

34. Lettre Stratégie ADEME&vous n°55, Février 2018

35. Consultation Nationale Etudiante - REFEDD, 2017

36. Ifop, « La France bénévole 2017 », 2017.

37. France Bénévolat, « Evolution de l'engagement bénévole associatif, en France, de 2010 à 2016 », 2016

Les jeunes développent de plus en plus de nouvelles habitudes de consommation, plus durables et responsables

Si l'on peut expliquer cela par le manque d'information destinée au grand public ou l'absence d'éducation à ce sujet dans l'enseignement primaire et secondaire, il est essentiel de distinguer connaissance des ODD et mobilisation autour de ces enjeux : de nombreuses initiatives fleurissent et correspondent en tous points aux problématiques posées par les ODD. En voici quelques exemples parmi une immense variété de projets portés par des jeunes :

- ODD 12. Le Collectif Démarqué est un collectif de jeunes qui travaillent et sensibilisent autour de la mode éthique et durable ;
- ODD 14. Le projet 4sea rassemble des jeunes autour de la préservation des océans ;
- ODD 5. Ou encore Gender & CliMate Change qui sensibilise à l'impact du genre face au changement climatique ;
- ODD 1-2-10. Les AGORAé, épiceries sociales présentes sur les campus, accessibles sous condition de ressources et à destination des étudiant.e.s, doublées d'un lieu de vie accessible à tou.te.s ;
- ODD 12. De jeunes acteurs du changement qui sensibilisent à la consommation responsable et au mode de vie écologique grâce au web (Youtube) : Vincent Verzat, Nicolas Meyrieux etc.

De la même manière, les jeunes développent de plus en plus de nouvelles habitudes de consommation, plus durables et responsables, qui influent sur l'appréhension de ces enjeux et sur le mode de production des industriels et des commerçants. Cette modification des modes de consommation peut se faire par conviction, mais également dans une logique d'économie, à l'image des pratiques collaboratives permettant de réduire les coûts tout en réduisant l'impact de la consommation sur l'environnement.

Par conséquent, si les jeunes ne s'approprient pas encore largement les ODD, il serait faux de dire qu'ils ne se mobilisent pas sur des sujets traités par ces ODD. L'enjeu est donc double pour les jeunes : encourager la connaissance des ODD par le plus grand nombre, mais également identifier les contributions des actions déjà menées aux objectifs de l'Agenda 2030.

Comment faciliter l'appropriation des ODD par les jeunes ?

→ Renforcer les organisations de jeunes dédiées au développement durable

L'autonomisation des jeunes est cruciale dans leur reconnaissance en tant qu'acteurs du changement. Ces organisations constituent des vecteurs essentiels pour informer et mobiliser la jeunesse. Dès lors, un des enjeux réside dans la capacité des organisations à lier leurs actions aux ODD. Pour cela il apparaît nécessaire de former, soutenir et outiller les organisations de jeunes pour qu'elles puissent être un relai efficace de la sensibilisation aux ODD. Au-delà de la simple sensibilisation, l'engagement associatif dans des organisations de jeunes fournit une clef pour former les jeunes sur les thématiques des ODD directement au sein de ces organisations et réseaux. Par conséquent, les actions de promotion de ces engagements doivent être plus nombreuses.

→ Renforcer l'autonomie des jeunes

Les jeunes ont besoin d'agir par eux-mêmes sans qu'une posture paternaliste ne leur impose systématiquement ce qu'ils doivent faire. Une étude de l'INSERM³⁸ a démontré que **les actions de prévention portées par des pairs sont les plus efficaces, preuve de la volonté des jeunes d'agir sur les questions les touchant directement.** Si les conditions d'accès à l'autonomie sont réunies - emploi, éducation, finance -, les jeunes se montrent innovants, forces de propositions et explorateurs de solutions.

L'action par les pairs permet d'enclencher une prise de conscience de chacun.e et encourage leur montée en compétence. Augmenter les capacités d'analyses de tou.te.s est un élément essentiel pour assurer une mobilisation du plus grand nombre. Cette mobilisation encourage les jeunes à prendre des responsabilités, à entreprendre des projets et ainsi à participer à la vie publique, essence même d'une jeunesse épanouie et à même de faire reconnaître l'importance des ODD.

38. L'Institut national de la santé et de la recherche médicale a publié en juin 2001 « Éducation pour la santé des jeunes : démarches et méthodes, Institut national de la santé et de la recherche médicale »

→ Miser sur l'éducation...

Si le niveau d'éducation augmente et que la jeunesse est de plus en plus éduquée, il est possible d'envisager un apprentissage des ODD également. **Ceci implique que les ODD soient intégrés au sein de notre système éducatif et que le monde de l'enseignement traite de ces questions avec les élèves.** Exemple : un manuel d'enseignement aux ODD³⁹ pourrait être mis en place dans les écoles en France.

Il convient également de systématiser le passage de la sensibilisation à la mobilisation pour aller vers une éducation basée sur l'implication des apprenants et performative. Rester au stade de la sensibilisation ne pourra permettre une réelle appropriation des ODD. Favoriser l'engagement de toutes et tous, la mobilisation et la construction d'outils communs est la clef pour faire monter en compétence l'ensemble de ce public et assurer une prise de conscience globale de ce que sont les ODD. Le RéUniFEDD en collaboration avec le R-ESPE (Réseau des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education) prépare la co-production d'un outil pour l'éducation aux ODD (EODD).

→ ...sans y cantonner les jeunes

L'ODD 4 "Accès à une éducation de qualité" est souvent celui associé aux jeunes, puisqu'ils en représentent le principal public cible. Les jeunes doivent pourtant être intégrés à la réalisation de tous les ODD. En effet, les jeunes représentent des acteurs du changement incontournables dans l'absolu, et pas seulement une catégorie spécifique faisant l'objet d'un traitement particulier et de mesures d'exception.

Aussi, si les jeunes sont bénéficiaires de l'éducation, ils doivent également être inclus dans le processus de création des programmes éducatifs, qu'ils soient académiques, institutionnels ou plus informels. Les jeunes sont déjà proactifs en la matière et développent notamment des modèles d'éducation participatifs qui abordent les sujets et/ou angles absents des systèmes éducatifs formels. Ces méthodes doivent être tout d'abord reconstruites par le système éducatif, afin d'en promouvoir la transmission et de développer des collaborations entre les organisations dédiées à la jeunesse et les acteurs éducatifs. **Les ODD constituent un outil pour que l'éducation soit en mesure de traiter les enjeux du monde de demain de manière transversale.**

→ Adopter une vision transversale

Le travers dans lequel il ne faut pas tomber pour bien appréhender l'Agenda 2030 est d'isoler un ODD et le traiter de manière indépendante aux autres Objectifs. Les ODDs sont interdépendants les uns et des autres - aucun ne prime sur un autre, et l'un ne peut être traité sans le lier à plusieurs autres -, et par conséquent, les actions de sensibilisation et d'appui à l'appropriation des ODD, ne doivent pas perdre de vue la dimension transversale et collective des ODD, afin d'engager une transformation globale et systémique de notre société.

Les jeunes n'ont pas attendu l'Agenda 2030 pour agir sur ces enjeux : de nombreux projets portés par la jeunesse préexistent à l'apparition des ODD. Cependant, en tant qu'organisation de jeunes, si nous reconnaissons la pertinence des ODD, nous constatons qu'ils n'ont pas encore permis de dépasser le cercle restreint des jeunes engagés et déjà sensibilisés à ces questions. **L'enjeu est donc de dépasser un cercle restreint de personnes sensibilisées et réussir à toucher le grand public.** Ceci ne pourra avoir lieu sans que nos organisations ne se saisissent de cet outil, en intégrant complètement les ODD à leurs stratégies et fonctionnement via au moins trois aspects :

- Une grille de lecture : les ODD constituent un élément qui structure les positions politiques de nos structures en montrant les relations entre les différents ODD et en cadrant l'ensemble des activités.
- Un moyen de susciter l'action : en encourageant la mise en place d'actions, les ODD poussent à développer des réponses innovantes pour répondre aux enjeux contemporains. Par ailleurs, ceux-ci constituent un formidable levier pour faire évoluer les actions des associations dans le sens des enjeux définis dans l'Agenda 2030.
- Un outil de plaidoyer : grâce à leur caractère transversal et à la constitution d'un agenda partagé par une majorité d'acteurs, les ODD forment un outil de mise en cohérence d'un discours et d'ambitions autour d'enjeux communs.

Ces trois aspects, au-delà de leur mission structurante, permettent de démontrer l'utilité concrète des ODD et constituent un premier pas vers l'appropriation pleine et entière de l'Agenda 2030 par l'ensemble des organisations de jeunes et donc, par les jeunes eux-mêmes.

39. « Get it Global, manual on addressing the sustainable development goals in the work with young people » (2016): https://www.salto-youth.net/downloads/toolbox_tool_download-file-1413/it-kit%20get%20it%20global.compressed.pdf



Les collectivités territoriales

Rédigé par le CERDD, Cités Unies France et le Comité 21

Comme l'avait fait l'Agenda 21 de Rio en 1992, l'Agenda 2030 appelle l'ensemble des organisations infra-nationales, et notamment les pouvoirs locaux, à s'emparer des ODD pour renforcer leur engagement et contribuer, à leur niveau, à la concrétisation de cette ambition universelle de « transformation de notre monde ». Pour autant, la mobilisation des autorités locales en France reste timide : ce nouveau cadre demeure peu connu, sinon des chefs de projet, des élus locaux, et paraît éloigné de leurs préoccupations.

Compte tenu de l'organisation décentralisée et des compétences confiées aux collectivités, l'appropriation des ODD par les collectivités locales constitue la condition essentielle à la réussite de l'Agenda 2030 en France. Leur capacité intrinsèque à mobiliser les acteurs locaux autour de projets de proximité est également un facteur clé pour ancrer les ODD dans les stratégies et pratiques.

En effet, les récents mouvements réglementaires ont sans aucun doute renforcé un certain leadership territorial en matière de développement durable, qu'il s'agisse des compétences de planification, d'aménagement, de transition énergétique mais aussi de lutte contre les inégalités et contre la pauvreté, de préservation des espaces naturels ou de gestion des infrastructures... A partir de cette réorganisation des échelles territoriales, **les ODD sont l'occasion de réécrire les projets stratégiques de territoires**, au service d'un développement durable intégrant pleinement défis locaux et enjeux globaux. Car les périls (et la connaissance de ceux-ci) se sont largement accrus, qu'il s'agisse du changement climatique, de l'effondrement de la biodiversité, de l'accroissement des maladies non transmissibles, ou encore du creusement constant des inégalités socio-économiques. C'est cette philosophie du lien global-local que prolonge l'Agenda 2030, réaffirmant la nécessité d'une solidarité mondiale et sollicitant la mobilisation de tous.

Sans détailler ici de manière exhaustive toutes ces évolutions en matière de compétences territoriales, il faut souligner que les nouveaux schémas et autres documents cadres que doivent élaborer les collectivités pourraient sans aucun doute contribuer à l'atteinte des ODD de manière pertinente. Les futurs Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ; les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) ; les révisions à venir des Plans locaux d'urbanisme et leurs Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constituent autant d'occasions potentielles, favorisant une relecture transversale des orientations stratégiques des territoires, et facilitant la définition d'ambitions à la hauteur des enjeux. Qu'en est-il concrètement, 2 ans et demi après l'adoption de l'Agenda 2030 ?

Analyse globale du niveau d'appropriation des ODD par les collectivités territoriales

Force est de constater que les premières marches de l'appropriation des ODD, de leurs cibles et des éléments structurels de cette nouvelle feuille de route universelle, n'ont pas encore été gravies. L'utilisation de cette référence par les collectivités demeure, lorsqu'elle existe, faible et cosmétique, en dehors de certaines politiques notamment de coopération décentralisée⁴⁰. Pour autant, cette faible appropriation ne signifie pas inaction.



Des actions et projets nombreux mais éparpillés

Depuis plus de 20 ans, dans la continuité du Sommet de Rio, les collectivités françaises se sont peu à peu emparées du développement durable et ont engagé de nombreuses actions, volontaires ou sous l'impulsion de dispositions successives, incitatives ou réglementaires : Agendas 21 locaux, plans climat, trames vertes et bleues, etc. Pour autant, **si le développement durable s'est institutionnalisé depuis les années 2000, son affichage est en recul.** On peut constater qu'avec la multiplication récente des dispositifs (appels à projets

⁴⁰. Les réseaux de solidarité internationale et de coopération décentralisée semblent s'être plus aisément emparés des ODD, dans la continuité des OMD.

thématiques : TEPCV⁴¹, ZDZG⁴², Villes respirables, nouvelles dispositions réglementaires pour les PCAET...), **les projets et actions sont rentrés dans des silos tout en se technicisant, au détriment de la vision globale, stratégique, d'un projet de territoire** qui pose un cap à suivre pour toutes les politiques menées. Par ailleurs, les indicateurs continuent de se dégrader au niveau global (en particulier les indicateurs environnementaux⁴³) comme au niveau national⁴⁴. L'émergence du vocable « transition », jusque dans les titres de lois et intitulés de Ministère, traduit l'idée d'urgence et de changement impératif, mais a paradoxalement conduit à un effacement du développement durable et réduit cette perspective aux enjeux écologiques et énergétiques... **Il nous faut réaffirmer que le cap visé par la transition, c'est le développement durable !**

→ La transition appelle le changement, les ODD dessinent le chemin

La transition appelle à une révision à la hausse des ambitions en prenant acte de la dégradation continue des indicateurs écologiques ; elle appelle à plus de cohérence entre les projets et politiques menées ; elle appelle à la mobilisation de tous et à la coopération au sein d'écosystèmes d'acteurs pertinents ; elle appelle à une vision systémique (si les problèmes sont liés, il nous faut relier les solutions) ; elle appelle enfin à une forte accélération. N'est-ce pas là le chemin tracé par les ODD ? Un chemin positif, une trajectoire commune de transformation avec une échéance de moyen terme à 2030.

Si quelques collectivités ont progressivement intégré une certaine dimension internationale à leur projet de développement durable, en particulier autour des programmes et actions pour lutter contre les dérèglements climatiques, elles sont peu nombreuses à prendre la mesure de leur nécessaire contribution aux urgences mondiales, et donc à s'inspirer de textes internationaux. Même l'Accord de Paris, pourtant très médiatisé, reste un document auxquels les collectivités territoriales font rarement référence. Cela se traduit par un état de « dissonance cognitive » entre l'ampleur des défis à relever pour lesquels les collectivités ont une responsabilité essentielle à jouer, et l'expression des ambitions locales, sans références précises aux cadres internationaux et/ou nationaux.

→ Une appropriation faible car encore peu accompagnée

Difficile de reprocher aux collectivités leur faible appropriation des ODD dès lors que l'on ne peut que constater un manque d'appropriation général des acteurs qui gravitent autour d'elles.

Les institutions nationales qui sont à leur contact direct ont encore un important travail transversal d'appropriation pour assurer ce relais des ODD vers les territoires. En effet, au niveau des administrations d'État, seuls le CGDD, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et l'Agence Française de Développement ont une communication active vers les collectivités sur ce sujet. Des institutions telles que l'ADEME ou le CGET n'ont pas encore intégré ce cadre à leur stratégie de communication ni à leurs dispositifs destinés aux collectivités.

Les associations d'élus ont également un rôle déterminant à jouer pour renforcer la place de l'Agenda 2030 dans le paysage décentralisé français. Si certaines d'entre elles ont contribué au premier rapport sur l'appropriation des ODD, l'Agenda 2030 reste absent des actions, communications, événements proposés par les réseaux d'élus, même lorsqu'il y est question de développement durable. Pourtant, le rayonnement dont elles bénéficient auprès des élus et des agents des collectivités constitue un levier unique pour renforcer la mobilisation autour des ODD. Proposer des sessions de sensibilisation et de formation contribuerait assurément à accroître l'appropriation locale.

Les associations de collectivités (AMF, ADR, France Urbaine, Régions de France, ...) et celles œuvrant pour l'action internationale des collectivités (CUF, AFCCRE,....) intègrent progressivement l'Agenda 2030 et ses perspectives dans leurs actions. Les associations d'élus dédiées à l'internationalisation des collectivités territoriales ont été plus spécifiquement et directement sensibilisées aux OMD et donc à leurs suites que constituent les ODD.

Néanmoins, début 2015 l'Assemblée des Départements de France publiait l'étude : « Agir en coopération pour un développement local durable et inclusif - Co-construire un programme d'inclusion économique et sociale à l'international⁴⁵ ». L'ambition était forte : « *apporter une contribution significative à la position française sur la construction de l'Agenda post-2015 liant Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et Objectifs de développement durable (ODD) - une contribution basée sur la parole, la vision et l'expérience des acteurs de*

41. Territoire à énergie positive pour la croissance verte

42. Zéro Déchet, Zéro Gaspillage

43. Cf. l'Appel de 15000 scientifiques « World Scientists' Warning to Humanity : A Second Notice », publié le 13/11/2017 dans BioScience.

44. On peut citer l'exemple de l'accélération catastrophique de la disparition des oiseaux en France selon l'annonce du CNRS et du MNHN le 20/03/2018.

45. http://www.departements.fr/wp-content/uploads/2016/11/Agir_en_cooperation_pour_un_developpement_local_durable_et_inclusif.pdf

terrain, (...), notamment les départements légalement compétents en France en matière de solidarités sociales- ». Néanmoins, les institutions (par exemple le Groupe Caisse des Dépôts) et acteurs (comme les professionnels de l'accompagnement, consultants et bureaux d'études) interagissant avec les collectivités intègrent peu à peu cette perspective. La dynamique doit pouvoir s'amplifier.



Des collectivités pilotes qui défrichent la territorialisation des ODD



Quelques collectivités se sont d'ores et déjà saisies des ODD. La plupart sont dotées d'un Agenda 21 local ou d'une démarche volontaire de transition faisant du développement durable non seulement un projet transversal de territoire, mais aussi la marque de leur attractivité. Au-delà de la référence sémantique, elles cherchent à intégrer les ODD en les rendant opérationnels⁴⁶ - ce alors que peu d'outils sont à disposition - à partir d'une démarche expérimentale, en s'appuyant sur leurs parties prenantes et sur l'engagement de leurs élus.

En France, le Conseil départemental de Gironde est la première collectivité à s'être emparée des ODD et à les avoir introduits progressivement dans ses documents de développement durable, et notamment dans son rapport annuel de redevabilité. Ce rapport illustre depuis 2015 le chemin d'appropriation et d'intégration des ODD dans la définition et la construction des politiques départementales. Plus encore, il propose désormais de rendre compte de la contribution effective de ces politiques à la réalisation des ODD.

D'autres collectivités se sont également appuyées sur la réalisation de leur rapport annuel de développement durable pour débiter le travail d'appropriation et de déclinaison des ODD, notamment les villes de Niort, Mérignac, Besançon, le Conseil départemental du Var, ou encore le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Cette première étape constitue l'occasion de sensibiliser les parties prenantes internes et externes à ce nouvel Agenda 2030, et d'identifier quels ODD mobilisent plus ou moins les actions de la collectivité.

Niort souhaite par ailleurs aller plus loin et faire de l'Agenda 2030 le fil conducteur de ses politiques publiques et de son engagement pour le développement durable. La ville a donc décidé de s'engager avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine dans une expérimentation afin d'établir une méthodologie de déclinaison locale des ODD, en partant des acquis et des réussites de son Agenda 21. Aen a également choisi de faire de son Agenda 21 le support pour décliner sur son territoire les ODD. A travers cet exercice, la mairie a pu constater qu'elle menait de nombreuses actions concourant à la réalisation de l'Agenda 2030 : 14 ODD et 24 cibles sont particulièrement concernés par les axes de son Agenda 21 ■



Diffuser les ODD dans les territoires : objectif du Tour de France des ODD

L'enjeu de diffusion des ODD, nécessaire à leur appropriation, est le cœur du projet du Tour de France des ODD imaginé par le Comité 21. L'ambition : aller au contact des territoires pour sensibiliser et promouvoir cette nouvelle feuille de route universelle du développement durable, rassurer les acteurs locaux sur leur capacité à s'en emparer en montrant que les ODD peuvent constituer le socle de leurs dynamiques et répondre aux défis qu'ils doivent relever. Un Tour de France des ODD qui a donc une vocation pédagogique, mais qui veut également favoriser les rencontres et partenariats entre les organisations pour poursuivre un engagement plus fort, plus solidaire.

46. Si l'appropriation « comme processus requiert l'usage de la notion [...] elle ne peut se réduire à une simple valorisation matérielle ou communicationnelle ». Elle « suppose la mise en œuvre de pratiques qui [...] contribuent à une modification substantielle des représentations des individus, en façonnant un autre rapport au temps, ou bien en modifiant les techniques professionnelles. » B. Villalba, « Stratégies asymétriques d'appropriation du développement durable », in Villalba B.(ed.), *Appropriations du développement durable. Emergences diffusions traductions*, PU Septentrion, 2009, p.21.

Quelles situations en régions ?

→ Nouvelle-Aquitaine



Le territoire de Nouvelle-Aquitaine compte certainement le plus grand nombre de collectivités ayant débuté leur appropriation des ODD, même s'il reste encore faible au regard des nombreuses collectivités néo-aquitaines engagées dans des démarches de développement durable ambitieuses et de long cours. Mais cet essaimage des ODD et leur effective prise en compte dans les actions et programmes ne s'intensifiera pas tant que les collectivités locales n'auront pas davantage connaissance de l'Agenda 2030.

En Nouvelle-Aquitaine, beaucoup de collectivités ont participé à la 1^{ère} étape du Tour de France des ODD, lancé en novembre 2017 à Angoulême. Elles ont été également nombreuses à témoigner des engagements pris en faveur du développement durable lors des ateliers. Afin de faciliter la compréhension des ODD, ceux-ci ont été construits en s'appuyant sur des thématiques régionales fortes et en y rattachant les ODD et les cibles les plus concernés. Plusieurs témoignages ont rythmé chaque atelier, l'animation permettant de les rattacher aux ODD et aux cibles concernées, afin de renforcer leur compréhension et de les ancrer dans la réalité des expériences présentées. A cette occasion, l'approche

indivisible des ODD et leur forte interdépendance les uns aux autres ont permis aux participants d'apprécier davantage le caractère transversal de leurs propres actions, ce qui a pu contribuer à légitimer leur rôle et leur responsabilité pour décliner l'Agenda 2030.

Cette 1^{ère} étape a lancé un certain dynamisme régional autour des ODD. Les acteurs locaux ont renforcé leur connaissance mutuelle, se sont rapprochés pour porter conjointement le message de l'Agenda 2030. Une communauté régionale des ODD commence ainsi à se créer. Mais il faut désormais la faire vivre dans le temps, poursuivre la sensibilisation sur le territoire pour accélérer la mobilisation. Il reste donc encore beaucoup à faire. Si quelques organisations locales sont en train de s'outiller pour renforcer la place des ODD dans les projets territoriaux, le Conseil régional a un rôle prépondérant à jouer : en intégrant les ODD dans ses schémas cadres, dans ses appels à projets et dans sa communication.

→ Bourgogne-Franche-Comté



La 2^e étape du Tour de France des ODD a été accueillie par la région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre des assises régionales de la coopération et de la solidarité internationale. Organisées depuis 10 ans par le Conseil régional de Bourgogne, les assises se sont poursuivies depuis la fusion avec la Franche-Comté. En 2016 déjà, l'événement abordait l'Agenda 2030, nouvel agenda du développement durable mais aussi de la solidarité mondiale. En 2017, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, en particulier la direction de l'international, a souhaité accueillir le Tour de France des ODD pour poursuivre la nécessaire sensibilisation des acteurs, qu'ils soient en charge de projets de coopération et de solidarité, mais aussi de développement durable.

Pour cette étape, trois ateliers ont abordé un ODD particulier : les 2, 6 et 12. Comme pour la Nouvelle-Aquitaine, ces ateliers ont été l'occasion d'aborder les contours des ODD en s'appuyant sur des témoignages concrets et des retours d'expérience contribuant à leur réalisation. Les discussions ont pu se poursuivre autour d'acteurs nationaux et internationaux pendant les tables rondes, renforçant ainsi cette journée d'appropriation.

Si ces témoignages avaient un angle particulièrement international, c'est qu'il constitue un prisme tout à fait pertinent pour emmener les collectivités territoriales vers les ODD. En effet, certaines collectivités de Bourgogne-Franche-Comté, sous l'impulsion du Conseil régional, de la DREAL mais aussi d'acteurs associatifs comme Alterre Bourgogne-Franche-Comté ou BFC International, débute ou relance leur dynamique de coopération décentralisée en s'appuyant sur l'Agenda 2030. Certains appels à projets du Conseil régional les y encouragent, créant une émulation croissante sur le territoire. Les villes de Longvic, Lons le Saunier, Besançon sont quelques-unes des collectivités qui ont débuté leur appropriation et l'intégration progressive des ODD dans leurs projets. En Bourgogne-Franche-Comté, la mobilisation des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale, en partenariat avec les acteurs du développement durable, sert ainsi l'appropriation multiforme des ODD par les collectivités locales.

→ Hauts-de-France



La situation de l'appropriation des ODD par les collectivités en Hauts-de-France ne fait pas exception aux constats présentés plus haut : la majorité des collectivités ignore les ODD. Pour autant, bien entendu, les collectivités des Hauts-de-France sont loin d'être inactives en matière de développement durable (engagées dans des Agendas 21 et autres démarches volontaires de transition, signataires de la Convention des Maires, labellisées Cit'ergie, etc.).

Certaines portent des projets de rupture en termes d'ambition ou de vision, que l'on songe par exemple à la gratuité des transports en commun (communauté urbaine de Dunkerque), au système alimentaire territorial durable de la communauté d'agglomération du Grand Douaisis, au PTCE du Pays de Bray⁴⁷, ou encore l'amélioration de conditions d'accueil des migrants par la ville de Grande-Synthe⁴⁸. D'autres encore s'engagent résolument dans la voie de la Troisième Révolution Industrielle (ville de Fourmies), qui répond à l'enjeu d'accélération de la transition énergétique⁴⁹. L'appropriation des ODD doit cependant permettre un saut qualitatif dans la définition des projets. Il s'agit donc de l'accompagner.

En Hauts-de-France, le CERDD accompagne la généralisation du développement durable et la mobilisation des acteurs infrarégionaux. Ses activités visent à « faciliter et accélérer la réalisation des projets de développement durable dans l'esprit de la mise en œuvre des ODD adoptés à l'ONU en septembre 2015 »⁵⁰. Il a ainsi souhaité renforcer leur visibilité lors de son séminaire régional annuel « Territoires en transitions », organisé le 15 mars 2018 à Amiens. Pour mieux l'inscrire dans la dynamique nationale de mobilisation, le CERDD s'est rapproché du Comité 21 pour faire de cette rencontre la 3^e étape du Tour de France des ODD. Plus de 150 acteurs y ont participé.

Les enjeux de cette journée :

- Faire connaître l'Agenda 2030 des Nations-Unies auprès des élus et chefs de projet, montrer la mobilisation de l'État, de la société civile, des acteurs de la recherche, et interpellier les ambitions locales de transition sur leur articulation avec les enjeux et objectifs globaux ;
- Montrer le lien entre les actions locales de transition et différents ODD lors des 6 ateliers proposés. Ainsi, l'atelier sur la mise en place de systèmes alimentaires territoriaux durables a rattaché les bénéfices attendus de ces projets à différents ODD (2, 3, 6, 12, 13, 14 et 15 sont concernés), insistant sur leur transversalité.

« *Des objectifs internationaux de développement durable (ODD, Accord de Paris) aux objectifs régionaux (SRADDET, Troisième Révolution Industrielle) : quels repères pour quelles ambitions locales ?* » L'objectif de la plénière était d'identifier les convergences entre cadres supra-territoriaux, leur diversité ne facilitant pas leur appropriation par les élus locaux. Cette table-ronde a posé les premiers jalons pour les Hauts-de-France, travail qu'il s'agit de poursuivre.

47. Porté par la Maison de l'Economie Solidaire, SCIC associant la CC du Pays de Bray. Cf. <http://www.eco-solidaire.fr/>

48. « [...] faire en sorte que les migrations se déroulent [...] dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, réguliers ou irréguliers, les réfugiés et les déplacés » (Agenda 2030, §29, p.9).

49. Réponse qui peut paraître incomplète ou trop exclusivement technophile, mais pouvant couvrir plusieurs ODD (7, 8, 9, 11, 12, 13). Cf. CERDD, contribution au rapport Appropriation des ODD par les acteurs non étatiques français, 2017, p. 57-58.

50. Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020, Etat - Région Hauts-de-France - CERDD, p. 6. Cf. par ailleurs la contribution du CERDD au chapitre sur l'ODD 7, p.73

→ Dans le Grand Ouest (Bretagne et Pays de la Loire)

L'appropriation des ODD à l'échelle du Grand Ouest (Bretagne et Pays de la Loire) est également émergente. On constate des dynamiques d'appropriation par les acteurs des territoires, y compris des collectivités, ainsi qu'un mouvement d'accompagnement et d'animation des DREAL.

La DREAL Bretagne a lancé **l'élaboration d'un traducteur des ODD. Ce dernier répond à trois objectifs : montrer la cohérence des ODD avec les initiatives existantes en matière de développement durable, contribuer à l'évaluation de projets à l'aune des ODD et, enfin, cibler et présenter les ODD sur lesquels des actions mériteraient d'être développées.** Afin de rendre concret les ODD, le traducteur sera accompagné de fiches action mettant en valeur des expériences existantes. Un groupe de travail rassemblant des entreprises, des collectivités, des associations et des établissements d'enseignement supérieur ainsi que le Comité 21 Grand Ouest est réuni par la DREAL pour la co-construction de l'outil qui verra le jour à la fin 2018, sous une forme qui reste à définir. En lien avec ce groupe de travail, signalons que la commune de Lanester propose un atelier à destination des acteurs de son territoire pour venir nourrir le traducteur des ODD (et contribuer à l'identification des actions sur son périmètre).

Pour sa part, la DREAL des Pays de la Loire soutient les premières déclinaisons des ODD dans les projets de territoire durable. C'est le cas de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres qui a réalisé l'évaluation de son Agenda 21 au regard des ODD.

Par ailleurs, le Comité 21 Grand Ouest revisite la lecture de projets de développement durable grâce à la création d'un « jeu de cartes des ODD », utilisé dans le cadre des ateliers débat organisés en 2018 (RSO, transition et innovation territoriale, économie circulaire et performance énergétique / adaptation). Il permet d'interroger les liens entre des projets sectoriels et l'ensemble des ODD.

La coopération décentralisée et l'action internationale des collectivités territoriales : un sol fertile pour semer et cultiver les ODD ?

Les collectivités territoriales françaises ont certes une expérience à faire valoir, mais souhaitent aussi apprendre de leurs homologues voisines et des autres pays, autant que des acteurs de leurs territoires et de territoires proches ou éloignés géographiquement. Cet apprentissage entre pairs et multi-acteurs peut prendre des formes diverses : projets portés par des groupements de collectivités, partenariats avec des pôles de compétitivité, entreprises, universités, ONG ; participation à des projets financés par les bailleurs de fonds nationaux ou multilatéraux : Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, via la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités (DAECT), Agence française de Développement (AFD), Commission européenne, etc. Ce travail partenarial est rendu nécessaire, d'autant que les ODD sont désormais posés en France, comme référence centrale de l'aide publique au développement⁵¹.

Les États et les organisations internationales appellent à une action puissante et coordonnée des collectivités territoriales : il s'agit d'œuvrer à la « localisation des Objectifs de Développement Durable », ce qui consiste à promouvoir la pleine intégration des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de l'agenda post-2015.

→ L'appropriation des ODD par l'action internationale des collectivités territoriales françaises : reflet ou accompagnement des tâtonnements locaux ?

Si les collectivités territoriales françaises les plus mobilisées ont conscience de l'importance de l'Agenda 2030, toutes ne sont pas égales devant ce défi, au regard de leur mobilisation politique, de leurs compétences, de leur appropriation du développement durable, de leurs moyens humains, techniques, financiers. La prise en compte de cette diversité est fondamentale.

Les expériences récentes, diverses et diffuses, ne sont pas toujours immédiatement repérables et les collectivités pionnières communiquent différemment, sur leurs territoires et en dehors. C'est ainsi que certaines

51. cf. conclusions du CICID du 8 février 2018

initiatives commencent à se faire connaître, relayées par leurs initiateurs ou leurs bénéficiaires ; tandis que d'autres restent diffuses. Une des raisons de la difficulté de mesurer la prise en compte des ODD est que, lorsqu'ils existent, les référents ODD au sein des collectivités territoriales peuvent se trouver dans des directions ou services aussi différents que les relations internationales/la coopération décentralisée, le développement durable, l'environnement, etc. Au sein d'une Direction des Relations Internationales, la connexion avec les actions de coopération décentralisée se fait alors quasi naturellement.

Parmi les initiatives des collectivités, on peut citer :

- Les partenariats en faveur des ODD de collectivités néo-aquitaines, mis en lumière lors de la 1^{ère} étape du Tour de France des ODD, notamment : la coopération Angoulême-Ségou (Mali), la coopération Châtelerault-Kaya (Burkina-Faso), le partenariat de la Région Nouvelle Aquitaine avec les régions du Lao Cai et de Thua Thin Hué au Vietnam, ... ;
- Les Assises Régionales de la Solidarité Internationale de la région Bourgogne-Franche-Comté, depuis 2 ans, s'inscrivent dans le cadre des ODD (et ont constitué la 2^e étape du Tour de France des ODD fin 2017) ;
- La coopération entre Grenoble et Ouagadougou (Burkina Faso) sur l'ODD 7 : ce projet est financé dans le cadre du récent appel à projet «Jeunesse II» du MEAE / DAECT. Il prévoit des actions de sensibilisation des citoyens aux énergies propres, avec un volet formation professionnelle au Burkina Faso.
- La ville de Bouguenais (Loire-Atlantique), les Départements de l'Aude et de Seine-Saint-Denis, parmi d'autres, mettent en place des actions de sensibilisation qui mobilisent leurs partenaires étrangers.

On note une augmentation des initiatives de sensibilisation et de communication sur l'action internationale des collectivités et les ODD en 2018, avec des projets des Régions Nouvelle Aquitaine, Normandie, la préparation d'un événement sur les ODD par la ville de Grenoble associant ses 10 villes partenaires.

→ Un accompagnement méthodologique des collectivités, multi-niveaux, trop récent pour un impact mesurable

Au niveau mondial, la localisation des ODD fait l'objet d'une campagne⁵² de Cités et Gouvernements Locaux Unis (l'organisation mondiale des pouvoirs locaux) : des initiatives concertées sont lancées, telles que CGLU, le PNUD, ONU-Habitat, avec la plateforme www.localisingthesdgs.org.

Néanmoins, les outils qui se développent sont récents, proposés par l'échelon mondial de la coopération décentralisée, donc non immédiatement accessibles à une commune ou une intercommunalité éloignée de ce réseau.

Les collectivités ont tout intérêt à s'emparer de ces outils, mais aussi en premier lieu, à faire connaître leurs propres expérimentations. #Local4Action de CGLU est une initiative qui vise à transposer l'Agenda 2030 en actions locales en mettant l'accent sur des objectifs opérationnels, tels que rassembler les acteurs autour de l'ODD 11.

Au niveau national, le pilotage interministériel associant le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, via la Délégation au développement durable, au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères est à souligner, le MEAE - et sa Direction de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales - est en effet l'interlocuteur et le soutien habituel des collectivités pour la coopération décentralisée.

Au niveau local : plusieurs régions et départements, de par leur rôle de cohésion des territoires, appuient les niveaux infrarégionaux et infra-départementaux : réunions d'informations et de sensibilisation, recherche d'initiatives locales à valoriser, interpellations auprès du MEAE et du MTES sur pour des visites sur site et la mise à disposition d'outils.

→ Un soutien financier à amplifier

Plusieurs régions françaises travaillent à l'ajustement de leur appui envers les porteurs de projets de solidarité internationale : incitation à qualifier les démarches et les actions par ODD ; réflexions sur les critères d'éligibilité et les indicateurs à formaliser dans leurs appels à projets.

52. https://www.uclg.org/sites/default/files/priorites_strategiques_2016-2022.pdf

“ Changer soi-même, valoriser les collectivités pionnières et les élus convaincus volontaires, travailler de concert avec les réseaux locaux, nationaux, mondiaux de collectivités et les autres catégories d'acteurs pour mobiliser le plus grand nombre. ”

Au niveau national :

- Les termes de référence des appels à projets du MEAE (DAECT), intègrent désormais la prise en compte des ODD - de manière spécifique et transversale, ce qui devrait contribuer à inciter les collectivités qui sollicitent des financements à initier ou approfondir la réflexion en interne et avec leurs partenaires de coopération décentralisée, en somme à « penser ODD ».
- Les termes de référence de la « Facilité de financement des collectivités locales » (FICOL) de l'Agence française de Développement « témoignent de la volonté de l'AFD d'encourager une action extérieure des collectivités qui s'inscrit dans ce nouveau cadre que représentent les Objectifs du développement durable. »
- Le « nouveau consensus européen pour le développement » mis en place par la Commission européenne reconnaît le rôle important que doivent jouer les collectivités territoriales, et indique qu'afin de parvenir à réaliser les ODD, l'implication des gouvernements locaux est absolument nécessaire, notamment par les aides bilatérales que la Commission européenne fournit aux différents pays en voie de développement qui réalisent les ODD.

De ces appuis financiers dont les collectivités françaises engagées ou qui le souhaitent ne peuvent que se réjouir, il ressort cependant que la réflexion reste à poursuivre sur les critères et les objectifs pouvant permettre de sélectionner des projets « ODD compatibles » et d'en mesurer l'impact avant 2030, les cycles des projets, beaucoup plus courts, n'étant pas « arrimables » à cette échéance ;

Changer soi-même, valoriser les collectivités pionnières et les élus convaincus volontaires, travailler de concert avec les réseaux locaux, nationaux, mondiaux de collectivités et les autres catégories d'acteurs pour mobiliser le plus grand nombre.

Prenant la mesure de l'enjeu de l'Agenda 2030, et pour que cet accompagnement soit en phase avec les engagements, les opportunités et les contraintes de ses membres, Cités Unies France a orienté son projet stratégique et travaille sur sa propre gouvernance : transversalité, inclusion, services, etc., pour proposer aux collectivités françaises d'expérimenter et de promouvoir une méthodologie qui leur soit adaptée. L'association s'est donnée la triple mission de consolider son rôle de plateforme de plaidoyer ; de plateforme de valorisation des expériences ; de plateforme d'innovation, en quête de nouveaux outils et de nouvelles méthodes.

Si nombre d'organisations investissent un ODD en particulier, en tant que réseau national de coopération décentralisée, Cités Unies France s'apparente naturellement à l'ODD 17 pour sa transversalité et le travail de méthodologie qu'il induit. Il s'agit alors de collecter, en 2018 et au fil de l'eau d'ici 2030, les éléments nécessaires à la connaissance des actions de ses membres vis-à-vis des ODD.

Ainsi, une démarche est en cours de capitalisation globale et de mobilisation des élus engagés et actifs sur la mise en œuvre locale des ODD en s'appuyant sur leur action internationale, par une réflexion commune, l'identification d'élus mobilisateurs et un outillage mutualisé de ses membres. Ceci en s'appuyant entre autres, sur les travaux réalisés au sein de l'organisation mondiale des collectivités, Cités et Gouvernements Locaux Unies (CGLU) : Information, « décodage » des ODD, formations, création de plateformes numériques interactives, d'un portail - <http://localizingthesdgs.org/>

Cette démarche pose(ra) sa première pierre le 4 juillet 2018, lors des Rencontres annuelles de l'Action Internationale des Collectivités, appelées également « Rencontres sur l'internationalisation des collectivités ». A partir de ces expériences, de ces outils et de la présentation du présent rapport, l'objectif est(sera) de préparer et co-construire la prochaine étape nationale de 2019.



En Outre-mer, les ODD ne sont pas encore traduits avec précision, et dans les départements chacun avance selon ses urgences.



Entre blocs d'objectifs émergents – accès à l'énergie, eau, ville durable, transport, gestion du foncier - et chantier des investissements d'avenir, les territoires n'ont pas encore défini de « vision » de développement engageante pour les 20 prochaines années. Pour ce faire, des questions cruciales restent en suspens, à commencer par le besoin de coordination des groupes de travail et de réseaux d'expert, mais surtout par la redéfinition d'une gouvernance capable de restaurer la confiance entre la métropole et les territoires d'Outremer.

Pour l'instant, dans les territoires ultramarins, la préoccupation concernant les ODD reste le fait de quelques rares administrations sensibles aux textes nationaux ou internationaux. Cela ne reflète pas forcément l'engagement des élus et cette appropriation sémantique reste encore mal connue, sinon inconnue des citoyens. Le discours sur l'Agenda 2030 est encore trop éloigné des préoccupations de court terme de la population (cf. conflits en Guyane ou à Mayotte).

Cependant le changement s'opère.

Les Assises⁵³ qui viennent de se dérouler dans tous les territoires ultramarins vont sans doute apporter de nouvelles réponses à toutes ces questions.

Courant juin 2018, la Ministre de l'Outremer, Annick Girardin, va faire connaître le résultat d'une consultation qui a touché 25 000 citoyens. Toutes les propositions seront ensuite rassemblées dans le « livre bleu » et c'est une réunion interministérielle début juillet qui en définira les contours des décisions politiques à mettre en œuvre. L'alignement avec les ODD sera –elle prise en compte ?

En 2017/2018, plusieurs idées nouvelles se sont imposées : l'approche de l'avenir doit être « différencié », intégré dans une problématique plus globale et régionale de bassin (cf création de secteur « trois océans » de l'AFD le 22 mai 2018).

Devant les éco maires en février 2018 la ministre a déclaré : « Je souhaite que les politiques publiques en outre-mer aient pour cap à l'horizon 2030 les 17 objectifs de développement durable – les « ODD ». J'ai d'ailleurs décidé que chaque territoire ultramarin aura bientôt sa propre « feuille de route ODD ». J'aurai l'occasion d'y revenir dans les prochaines semaines. Les ODD sont le cadre de référence le plus pertinent pour penser les territoires de demain. Outre le climat, ils visent à l'égalité femme-homme, la fin de la pauvreté, la promotion de nouveaux modèles agricoles, la gestion de l'eau, l'emploi, la santé. Le développement durable, c'est comprendre que tout est lié. »

Le débat est donc en train d'émerger et l'association Métamorphose Outre-mers⁵⁴ a l'intention d'y jouer son rôle en termes d'information et de formation en insistant sur la transversalité et en évitant de reprendre un traitement des problèmes très en silo. Comme l'a dit Annick Girardin, l'association pense que « Les outre-mer sont en mesure d'être précurseurs dans l'expérimentation des politiques publiques. Ils peuvent être des laboratoires d'initiatives. »

Incitation, plaidoyer, vulgarisation sont les rôles qu'il faut tenir pour permettre une meilleure appropriation et donc mise en œuvre des ODD, en France métropolitaine comme dans ses territoires d'Outre-mer ! ■

dmf@gaia-network.com

53. Les Assises étaient un temps d'échanges conçu pour que chaque ultra-marin puisse faire entendre sa parole. C'est un exercice citoyen qui a pour objectif de faire participer le plus grand nombre d'ultra-marins afin d'obtenir des solutions qui proviennent des territoires. Chaque contribution, chaque prise de parole, que ce soit par le biais de la consultation numérique, des ateliers locaux ou du concours d'innovation des Assises, servira à rédiger le livre bleu Outre-mer au printemps 2018. Ce document contiendra l'ensemble des projets élaborés au cours des Assises. Les Assises traitent des sujets quotidiens des ultra-marins : jeunesse, emploi, santé, sécurité, environnement, création d'entreprise, culture, etc. <https://www.assisesdesoutremer.fr/>

54. <http://metamorphose-outremers.com/>

Pour conclure, l'adoption des ODD est bien trop récente pour parler d'appropriation locale. On en est encore au stade de la communication, de la sensibilisation interne aux organisations, et de la recherche d'outils. La grande transformation exigée par l'Agenda 2030 pour conduire sur le chemin de la résilience et de l'adaptation ne pourra se faire sans la mobilisation et l'action soutenues des collectivités territoriales. Les ODD sont en effet au cœur de leurs compétences.

Si de nombreux programmes et stratégies de développement durable ont vu le jour depuis près de vingt ans dans les territoires, il relève désormais de la responsabilité des collectivités territoriales de les inscrire dans une perspective de contribution aux défis balisés par l'Agenda 2030. Sinon, comment mesurer l'ambition d'une démarche locale ? Plus encore dans cette réalité mondialisée ?

L'Agenda 2030 est l'occasion unique de raconter un nouveau récit de cette mondialisation⁵⁵. Qu'elle soit durable, solidaire, et coopérative. Pour y contribuer, les collectivités ont besoin d'accompagnement, de cohérence et de méthodologies au service d'une transversalité qu'on peine encore à retrouver dans les pratiques.

La France doit renforcer sa communication et préciser ses attentes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Dans un pays décentralisé, cette recommandation sonne comme une injonction paradoxale, de nombreuses collectivités semblent attendre que l'État précise et affiche fortement l'ambition nationale pour pleinement s'y intéresser et envisager de relire leurs politiques au prisme des 17 ODD. Si la feuille de route nationale Agenda 2030, attendue pour 2019, devrait faciliter cette lisibilité, il nous semble important d'ici là que les outils et les relations avec les collectivités puissent renforcer progressivement l'intégration des ODD. Or, alors que l'expérimentation des premiers Contrats de Transition Écologique s'engage en 2018, les éléments de doctrine de ce nouvel instrument ne font pas mention des ODD. Il n'est pas trop tard pour renforcer la convergence de ce dispositif avec l'ensemble des défis globaux portés par l'Agenda 2030 .

Les SRADDET peuvent constituer un espace de rencontre et de concordance, et d'entraînement des territoires dans ces trajectoires de changement – ce d'autant plus que la Loi NOTRe leur confère une prescriptivité pour les plans et schémas infrarégionaux. En effet, ces nouveaux schémas doivent permettre de prendre davantage en compte l'interdépendance des champs d'intervention thématiques que sont l'aménagement du territoire, la mobilité, la cohérence écologique, les enjeux climatiques et énergétiques et la prévention des déchets... Néanmoins, alors que l'élaboration des SRADDET doit s'achever pour l'été 2019, le lien avec l'Agenda 2030 demeure à ce stade absent, alors qu'ils offrent l'opportunité de régionaliser les cibles des ODD et de les rendre plus accessibles aux acteurs locaux. Ici non plus, il n'est pas trop tard pour chercher à faire converger objectifs régionaux et trajectoire de l'Agenda 2030⁵⁶ !

Pour leur propre pilotage politique et stratégique, les collectivités locales ont tout intérêt à repartir des méthodologies territoriales qu'elles mettent d'ores et déjà en œuvre pour intégrer les objectifs et les cibles de l'Agenda 2030 au cœur de leurs actions : Agenda 21 / Agenda 2030 locaux, plans climat, rapports de développement durable... Les collectivités pilotes citées ont développé des outils et méthodes pour faciliter cette intégration. Il s'agit de s'en inspirer et de polliniser ! Poléniser en France et à l'international : la coopération décentralisée est faite pour l'essaimage à l'international ! Dès lors, réussir cette appropriation grâce à l'action internationale des collectivités semble une bonne piste à explorer. Par la création ou le développement d'outils adaptés à la diversité et à l'hétérogénéité des collectivités territoriales françaises, qui se retrouvent dans les politiques et les actions qu'elles mènent avec leurs collectivités partenaires.

Les acteurs professionnels de l'accompagnement des collectivités (consultants, bureaux d'études, formateurs...) mais aussi les acteurs publics et privés nationaux (MTES, CGDD, Comité 21, associations d'élus...) et régionaux (DREAL, CERDD, Agences du Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement...) qui portent la vision des ODD, doivent poursuivre leurs efforts pour développer des outils méthodologiques afin que les collectivités locales soient de plus en plus nombreuses à s'inscrire dans cette trajectoire de changement.

S'appuyer sur des institutions et des personnes ressources mobilisatrices, à même d'aller à la rencontre des acteurs locaux et de leurs édiles, sera nécessaire. La participation des élus engagés localement mais aussi de ceux qui peinent à l'être pour raisons diverses, pourrait permettre davantage d'engagements politiques et d'incitation aux initiatives locales. Car qui de mieux que des élu-e-s pour parler aux élus, pour échanger réflexions et expériences, individuellement et collectivement ?

55. Comité 21, « Objectifs de développement durable : Vers une nouvelle mondialisation ? », note, janvier 2017.

56. Cf. Comité 21, « Les contrats de transition écologique et solidaire : pour une méthode territoriale partagée », note d'analyse, déc. 2017.

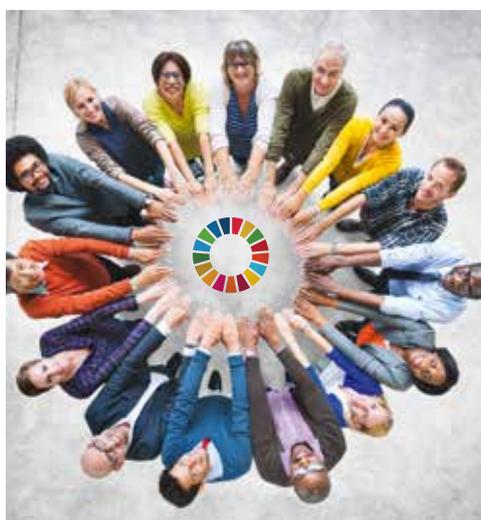


Les Organisations Non Gouvernementales

Rédigé par Coordination Sud et l'IDDRI

Si la contribution des ONG à l'atteinte des ODD ne fait pas débat compte tenu de la multiplicité de leurs expertises sur tous les volets du développement humain et durable, mais aussi de leur capacité de déploiement sur le terrain, des disparités importantes demeurent selon les pays et sphères d'intervention.

Les ONG et l'Agenda 2030



L'adoption de l'Agenda 2030 par les États membres des Nations unies en septembre 2015 est une réussite pour le multilatéralisme. Ce succès n'est cependant pas fortuit. Malgré des progrès indéniables, notamment en termes de réduction de la pauvreté monétaire au niveau mondial, le succès partiel des OMD a poussé les Nations unies à ouvrir bien en amont les réflexions sur la définition d'un agenda post-2015. A partir de Rio+20 (2012), la société civile et les États membres ont été invités à dessiner les contours des objectifs qui allaient être retenus, tout comme les neuf groupes majeurs représentant la société civile au niveau onusien⁵⁷. Le choix de la diplomatie française d'ouvrir une concertation au niveau national avec la société civile pour co-construire les positions à porter auprès de l'ONU pendant les négociations internationales a largement été saluée. Cette concertation a cependant été principalement investie par les organisations déjà actives sur le volet international et travaillant déjà sous le « cadre OMD ». Le caractère universel des ODD n'a donc pas, à ce stade, permis de mobiliser toute la diversité des ONG.

Cet écart de mobilisation a été étudié par l'IDDRI en 2018 dans le cadre d'une analyse comparative entre ONG françaises et allemandes sur la façon dont elles utilisent, ou non, les ODD⁵⁸. Il ressort de cette étude que **les ONG dites de développement sont les plus « à l'aise » et sensibilisées aux ODD du fait de leur historique avec les OMD. Suivent ensuite les ONG environnementales, puis les ONG actives sur la lutte contre la pauvreté en France, pour ne prendre que ces exemples.** En outre, cette mobilisation varie aussi suivant les pays. En France, la connaissance des ODD prend de l'ampleur mais le champ des acteurs mobilisés reste encore restreint. Cette particularité pourrait s'expliquer en partie par le fait que les ODD ont été adoptés quelques mois avant la COP21 sur le changement climatique, qui a accaparé l'attention médiatique et l'investissement de beaucoup d'ONG françaises. **De manière générale, les pays européens où les ONG semblent pour l'instant plus mobilisées sur les ODD sous des formes nouvelles et/ou innovantes sont l'Italie, la Belgique et l'Autriche et l'Allemagne.** Dans ces pays, de nouvelles coalitions impliquant des ONG de différents secteurs et actives à différentes échelles (enjeux internationaux mais aussi nationaux) se sont constituées autour des ODD.

Le rôle stratégique des ONG pour la mobilisation de la société civile

Les ONG jouent un rôle stratégique de mobilisation de la société civile autour des ODD, tant par leurs actions de plaidoyer que par les projets qu'elles mettent directement en œuvre. Tout d'abord, elles communiquent auprès du grand public sur les ODD. Par exemple, en Italie, la plateforme multi-acteurs Asvis (Alleanza Italiana per lo Sviluppo Sostenibile) organise un festival annuel autour du développement durable afin de sensibiliser citoyens,

57. Le secteur privé, les ONG, les autorités locales, les jeunes, les femmes, les agriculteurs, les salariés et syndicats, les peuples autochtones, et la communauté scientifique.

58. Hege, E. and Demailly, D. (2018) NGOs mobilization around the SDGs, Iddri, Study n°01/18 (<https://www.iddri.org/index.php/en/publications-and-events/study/ingo-mobilisation-around-sdgs>).

59. <http://asvis.it/festival-dello-sviluppo-sostenibile-2018/>

60. <http://asvis.it/educazione-allo-sviluppo-sostenibile/>.

61. <https://fonda.asso.fr/evènements/universite-de-prospective-faire-ensemble-2030>.

Les ONG jouent un rôle stratégique de mobilisation de la société civile autour des ODD, tant par leurs actions de plaidoyer que par les projets qu'elles mettent directement en œuvre.

entreprises et politiques⁵⁹. Elle collabore également avec le ministère de l'Éducation italien pour promouvoir l'éducation au développement durable⁶⁰. **Les ONG communiquent aussi auprès d'autres ONG sur les ODD pour favoriser une mobilisation massive du secteur associatif sur l'Agenda 2030.** Il s'agit d'un rôle important compte tenu du degré de connaissance et de mobilisation encore très variable d'un secteur associatif à l'autre : si les organisations actives dans le domaine du développement et de la solidarité internationale sont plutôt mobilisées, les ONG avec un champ d'activités purement national ou local le sont quant à elles moins. En France, l'événement « Faire ensemble 2030 » organisé par la Fonda en partenariat avec le Mouvement associatif, le Comité 21 et Futuribles, a récemment visé à mobiliser davantage les associations nationales et locales⁶¹.

Les ONG jouent également un rôle crucial pour tenir les gouvernements redevables de leurs actions en faveur des ODD, par exemple en participant aux processus institutionnels relatifs à la mise en œuvre des ODD, que ce soit au niveau national (ex : élaboration d'une feuille de route, révision des stratégies de développement durable) ou onusien (ex : revues nationales volontaires lors du Forum Politique de Haut Niveau). En Belgique et en Autriche, de nouvelles coalitions et alliances de plaidoyer se sont créées pour rendre plus efficace leurs messages et pour illustrer le caractère intégré des ODD. En France, l'association 4D et Coordination Sud jouent un rôle fédérateur ; ainsi, en septembre 2017, ces associations ont initié une tribune collective⁶² avec une trentaine d'ONG formulant des recommandations pour le processus de mise en œuvre.

Une autre piste pour tenir les gouvernements redevables est de suivre l'évolution des indicateurs relatifs aux objectifs, qui permettent notamment de comparer la performance des différents pays, comparaisons auxquelles les gouvernements sont souvent sensibles. Des ONG comme la Coalition Eau en France utilisent ces indicateurs pour un suivi des enjeux sur lesquels elles travaillent. Le 2030 Watch Project lancé par *Open Knowledge Foundation Deutschland*⁶³ suit la performance de l'Allemagne et d'autres pays développés à l'aune de certains indicateurs issus des ODD et d'indicateurs complémentaires. En France, des consultations avec la société civile sont en cours afin d'élaborer un tableau de bord d'indicateurs pour le suivi des ODD sur le territoire national. L'utilité de ce tableau de bord dépendra en partie de l'usage que pourront en faire les acteurs de la société civile pour suivre l'évolution des actions gouvernementales.

La demande de redevabilité des ONG peut aussi s'exercer envers le secteur privé. En France, cette demande de redevabilité s'est exprimée à travers l'adoption en 2017 d'une loi sur le devoir de vigilance des sociétés multinationales (un exemple unique en Europe), qui constitue un exemple concret de succès de plaidoyer associatif pour améliorer la redevabilité des entreprises et la cohérence de leurs actions avec les impératifs de sauvegarde de l'environnement et de respect des droits humains fondamentaux dans les pays tiers dans lesquels elles interviennent. Les entreprises commencent en effet à se mobiliser en affichant leurs engagements et actions de mise en œuvre (voir par exemple la plateforme Global Impact+⁶⁴ ou la plateforme RSE). **Sur ce plan, les ONG ont un rôle de tiers de confiance à jouer pour vérifier et évaluer les engagements des entreprises, à côté de ceux des autres parties prenantes.** Ce rôle ne se cantonne pas à une évaluation des résultats a posteriori, mais peut aussi, de façon plus rare à ce stade, prendre la forme d'un accompagnement des entreprises pour les aider à améliorer leurs pratiques. Certaines ONG ont développé une véritable expertise dans ce rôle de « *critical friend* », à l'image d'Oxfam International qui a accompagné Unilever dans sa démarche d'amélioration des conditions de travail⁶⁵. Cependant, la plupart des ONG françaises reste réticente à assumer ce rôle envers le secteur privé lucratif. Il s'agit là d'une piste d'évolution majeure à creuser pour accélérer la mise en œuvre effective de l'Agenda 2030 partout dans le monde.

Enfin, les ONG contribuent aux ODD à travers les projets qu'elles mettent en œuvre, soit de manière individuelle soit à travers des partenariats multi-acteurs. Un exemple de tel partenariat au niveau international est le Champion 12.3, une coalition de 30 dirigeants d'entreprises, de gouvernement, d'organisations internationales, de think tank et d'ONG dont l'objectif est de mettre en œuvre des actions exemplaires en faveur de la cible 12.3 qui vise à réduire par deux le gaspillage alimentaire. En France, l'association 4D et WECF (Women in Europe for a Common Future) ont lancé un appel à projets et une plateforme collaborative pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et les synergies entre acteurs contribuant aux ODD⁶⁶. Cependant, de nombreuses ONG ne ressentent pas le besoin de mettre en œuvre

61. <https://fonda.asso.fr/evenements/universite-de-prospective-faire-ensemble-2030>.

62. <http://www.coalition-eau.org/wp-content/uploads/tribune-anniversaire-odd-250917-vf-1.pdf>

63. ONG de plaidoyer en faveur de l'open data, de la transparence et de la participation citoyenne.

64. <https://actions.globalcompact-france.org/concept/concept>

65. Byanyima, W. *Why Oxfam won't compromise on SDGs*, GreenBiz, 30/11/16: (<https://www.greenbiz.com/article/why-oxfam-wont-compromise-sdgs>).

66. <https://www.association4d.org/blog/2018/04/05/apodd/>.

des projets labellisés ODD dans la mesure où elles estiment que leur cœur de métier y contribue de toute manière. **Les ODD pourraient néanmoins encourager les ONG à conduire leur projet de manière différente, notamment en les amenant à interroger leur contribution à différents piliers du développement durable et en assurant plus de cohérence entre les différents aspects couverts par les ODD.** Ainsi, certaines ONG comme WWF Europe réfléchissent à la façon d'utiliser les ODD pour améliorer la cohérence de leurs propres projets.

Quelle appropriation des ODD par les ONG françaises ?

Malgré les opportunités que crée l'Agenda 2030 (notamment en termes d'influence et de mobilisation pour les ONG), les facteurs limitant l'appropriation des ODD par les ONG restent nombreux :

- Confiance limitée dans le lourd système onusien ;
- Manque de déclinaison au niveau national par les acteurs politiques ;
- Complexité du cadre ODD : les 17 objectifs ont été déclinés en 169 cibles et près de 240 indicateurs ;
- Manque de capacités des ONG notamment sur le plan financier ;
- Existence de cadres sectoriels plus ambitieux, comme les conventions internationales relatives aux droits humains, l'Accord de Paris sur le changement climatique, ou encore les limites et incohérences inhérentes à l'Agenda 2030 qui reste silencieux sur la démocratie ou sur le choix du modèle de production.
- Scepticisme quant à l'importance politique réelle des processus de mise en œuvre des ODD.

Nous pouvons ajouter à cela **une vision limitée de la notion de développement durable en France, qui reste cantonnée pour beaucoup d'acteurs aux enjeux environnementaux.** Cela se reflète, entre autres, dans la décision prise de confier la mise en œuvre des ODD au MEEM (ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer) en 2016, devenu Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES)

Si ces motifs sont pour la plupart structurels, les dynamiques internes aux ONG commencent à bouger petit à petit. D'abord du fait des particularités de beaucoup d'ONG françaises, pour lesquelles les échelles d'action (international, national, local) ne sont pas ou plus exclusives les unes des autres dans un monde profondément interconnecté. Ensuite car la coexistence de bénévoles (souvent locaux), de salarié.e.s travaillant à toutes les échelles, d'une « base citoyenne » (qu'elle soit composée de personnes bénéficiaires, militantes et/ou sympathisantes actrices du débat public,...) et aussi de structures dites « têtes de réseaux » crée un écosystème riche qui peut contribuer, avec le temps, à dépasser les silos. Du fait des particularités du secteur, les ONG peuvent constituer des intermédiaires permettant de traduire l'agenda onusien des ODD de façon plus concrète et quotidienne dans la vie des citoyen.ne.s.

La prise en compte des ODD dans toutes les dimensions d'actions (stratégies organisationnelles, projets concrets, appropriation, mobilisation et participation citoyenne) constitue les principaux défis auxquels les ONG sont aujourd'hui confrontées. Pour les ONG de solidarité internationale, difficile d'ignorer les ODD alors qu'ils sont bien plus compris et promus par les populations de pays très divers à l'étranger. Sans rentrer dans le détail des 169 sous-objectifs constituant les ODD, les bonnes pratiques opérationnelles et conformes à « l'esprit » de l'Agenda 2030 sont nombreuses du fait des innovations apportées par les ONG, de leurs analyses nourries des territoires et des populations qui s'y trouvent, mais aussi de leur rôle de lanceuses d'alerte : défense de l'agroécologie par les ONG promouvant la sécurité alimentaire, à rebours des politiques d'agriculture industrielle mises en œuvre par les gouvernements ; approche intégrée One Health interrogeant les connexions entre santé publique et environnement humain pour améliorer les synergies et encourager les regards croisés entre les différentes activités impactant la santé afin de prévenir les risques et mieux lutter contre les maladies à moyen et long termes ; promotion du commerce équitable permettant à la fois de respecter les limites en ressources de la planète tout en garantissant un revenu décent aux producteurs, etc. L'adoption des ODD et leur universalité est venue valider la pertinence de ces approches.

Les ONG ne peuvent s'engager en faveur des ODD seules

Le point commun à toutes les bonnes pratiques (qu'elles soient associatives, citoyennes, issues des autorités locales ou nationales) est la prise en compte systématique des piliers interconnectés du développement durable, ce qui revient à analyser les impacts et conséquences de toute action à l'aune des dimensions économiques, sociales et environnementales. Mais ces bonnes pratiques restent encore dispersées. L'enjeu est aujourd'hui de les valoriser auprès du plus grand nombre, de les systématiser auprès de tous les acteurs et de les généraliser, y compris parmi les ONG dont une large majorité n'a pas encore transformé les objectifs du développement durable en principe d'action systémique (analyse des pratiques organisationnelles à l'aune du développement durable et de ses piliers, intégration du cadre ODD dans les stratégies, etc.).

En ce sens, la priorité devrait être donnée à la diffusion de l'information relative aux ODD auprès des organisations qui possèdent peu de connaissances à leur sujet, en particulier celles travaillant sur des questions sociales. Les gouvernements devraient également accorder une plus grande priorité aux ODD, dans la mesure où la mobilisation des ONG est grandement liée au fait qu'elles estiment, ou non, que les ODD sont crédibles d'un point de vue politique. En outre, si les gouvernements veulent s'appuyer sur les partenariats multipartites pour accélérer la mise en œuvre des ODD sur leur territoire national, il leur faut traiter les réserves exprimées par les ONG quant aux actions menées en collaboration avec les secteurs public et privé. Cet objectif pourrait être atteint en fondant ces partenariats sur des objectifs clairement définis et sur un cadre de responsabilisation crédible.

En somme, les ONG se mobilisent, mais pas toutes, pour les raisons évoquées plus haut. Manque de bonne volonté ? Lever les obstacles évoqués précédemment dépend à la fois des ressources disponibles (humaines et financières, les deux étant liés), de la proactivité des ONG déjà mobilisées, mais aussi des décideurs locaux et nationaux à promouvoir les bonnes pratiques pour permettre leur passage à l'échelle, en interrogeant à leur tour leurs actions.



L'appropriation de l'Agence Française de Développement

Puisque les ODD constituent à la fois le nouveau cadre universel pour tous les pays du monde et tous les acteurs, ils s'imposent de facto comme nouveau cadre de la coopération internationale et de l'aide publique au développement. Il faut ici préciser le rôle de l'action publique dans ce contexte. Au sein de l'ensemble de la finance concourant au développement des pays en voie de développement (PED), l'aide publique au développement (APD) n'est prépondérante en volume que dans les pays les plus pauvres. Dans l'ensemble des PED, au contraire, des sommes gigantesques, essentiellement privées et à but lucratif, s'investissent déjà au quotidien : chaque année, on compte 20 000 milliards de dollars (20 « trillions ») de « formation brute de capital fixe » dans le monde. Ce sont ces sommes qui dessinent l'humanité de 2030 et son cadre de vie. Or, nous savons que ce « business as usual » nous emmène droit dans le mur, et non vers les ODD.

Corriger le tir, orienter l'économie dans une autre direction, c'est le rôle de la puissance publique, à travers des politiques publiques, c'est à dire des ensembles cohérents de réformes réglementaires, d'incitations fiscales, d'information, d'investissements publics... Le rôle de l'APD, c'est d'aider le plus grand nombre de pays à effectuer ce virage radical : l'APD renforce l'offre de services sociaux, renforce les institutions, appuie la définition et l'exécution de politiques publiques, aide directement aux investissements, développe les circuits financiers... L'outil de l'aide existe, il est plutôt efficace, et ne demande qu'à être étoffé. Tout cela a un coût, mais il s'agit d'abord de volonté politique, pour orienter des capacités d'investissement privé qui sont déjà là.

Les ODD indiquent l'objectif auquel l'humanité veut parvenir en 2030, mais n'indiquent pas le chemin pour y parvenir. Ils ne constituent pas une « feuille de route ». Pour ceci, le choix de l'Agence Française



de Développement (AFD), dans son nouveau plan d'opération stratégique, est d'organiser ses stratégies sectorielles autour de cinq grandes transitions dont la réalisation à échéance rapprochée est nécessaire à l'atteinte de l'ensemble des 17 ODD :

- Transition démographique = trajectoires sociales : nutrition, hygiène, santé, éducation, jeunesse (emploi, inégalités intergénérationnelles), vieillesse, protection sociale, genre, migrations.
- Transition énergétique ou décarbonation de l'énergie + accès à l'énergie pour tous.
- Transition territoriale = « l'homo economicus dans les écosystèmes locaux » : infrastructures, villes durables, opportunités économiques, équilibres territoriaux, biodiversité...
- Transition numérique et technologique : accès pour tous, formation, innovation, big data, le numérique pour les ODD,
- Transition politique et citoyenne : capacités des acteurs de terrain et des autorités étatiques, dialogue de politiques publiques...

L'AFD a également pris plusieurs engagements, parmi lesquels :

- Devenir une agence de développement «100% Accord de Paris», c'est-à-dire inscrire l'intégralité de ses financements dans des trajectoires de développement sobres en carbone et résilient au sens de l'Accord de Paris ;
- S'assurer que son activité est «100% lien social», c'est-à-dire que toutes ses actions contribuent par exemple à l'accès à l'éducation, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux opportunités économiques, à la réduction de toutes les inégalités et à la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, l'universalité des ODD ne signifie pas que toutes les agences d'aide, même celles qui sont généralistes comme l'AFD, doivent « couvrir » tous les ODD dans toutes les provinces de tous les pays. C'est à l'ensemble des intervenants, et non à chacun d'eux, de s'assurer qu'aucun secteur-clé n'est laissé « orphelin ». L'AFD va continuer à progresser vers une meilleure organisation du travail, notamment dans le cadre de la programmation conjointe européenne, qui se met en place dans 55 pays en développement.

Le caractère exhaustif, intégré et systémique des 17 ODD, à travers lequel « le tout est supérieur à la somme des parties », combiné aux approches que véhiculent les ODD en termes d'économie politique,

de construction institutionnelle, de relations multi-acteurs et multi-niveaux et de prise en compte des inégalités, invitent à rechercher des analyses fines des situations (identifier les « maillons faibles »), et à envisager une diversification des maîtrises d'ouvrage des opérations financées. Ceci a des conséquences en matière d'accompagnement et de renforcement de l'ensemble des acteurs et des processus.

A l'échelle de l'instruction des projets qu'elle finance, l'AFD s'est dotée d'un dispositif dit « analyse/avis développement durable (AADD) », pour la prise en compte ex-ante de la durabilité économique, sociale et environnementale des projets. Cet outil est en train d'évoluer pour épouser plus systématiquement et plus précisément les ODD, avec des indicateurs reliés aux ODD transversaux (inégalités de revenus, égalité homme/femme, protection des écosystèmes terrestres et marins, changement climatique, gouvernance).

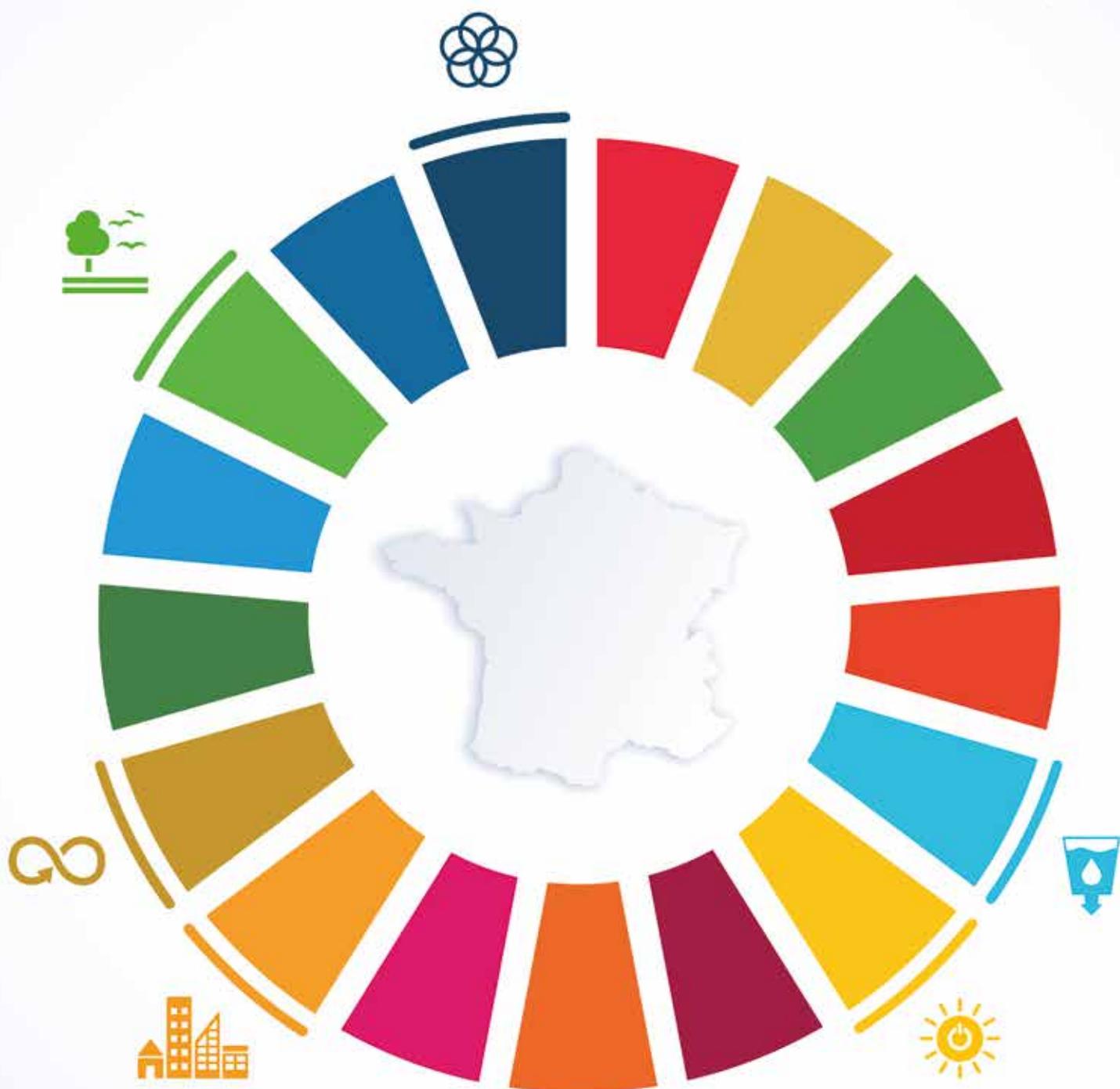
Enfin, l'AFD est en train de réviser l'ensemble des indicateurs de suivi des opérations qu'elle finance, pour les aligner davantage sur les indicateurs mondiaux de suivi des ODD, et faciliter ainsi le rapprochement entre le suivi de sa contribution aux ODD et celui des Etats bénéficiaires. Il s'agit là d'un grand chantier, qui prendra plusieurs mois.

Ces divers éléments concourent à intégrer les ODD au cœur des stratégies opérationnelles de l'AFD, en évitant autant que possible le piège du « SDG washing » (de même que l'adoption de cibles précises concernant l'empreinte carbone de ses opérations lui évite depuis plus de 10 ans les risques de « green washing » observés un peu partout). On notera que l'AFD n'a pas fait le choix, comme certaines agences, de se concentrer sur quelques ODD particuliers. Au contraire, elle considère toutes les cibles de tous les ODD comme autant d'opportunités de travail en commun, et est attentive à l'ensemble des interactions entre ODD, qu'il s'agisse de synergies à utiliser, ou au contraire d'antagonismes à gérer ■

emillyh@afd.fr

L'appropriation ODD par ODD

Partie
02



La seconde partie du rapport propose de se concentrer sur les 6 ODD passés en revue en 2018 par l'ONU à l'occasion du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), à savoir :



Cette approche thématique de l'appropriation des ODD propose à la fois une analyse des enjeux mondiaux et français de l'ODD analysé mais également des témoignages d'organisations. Toute la complexité de l'exercice consistait à mettre en lumière la façon dont les organisations s'emparent, utilisent, intègrent l'ODD en question, tout en évitant l'écueil de présenter ses projets ou démarches relatifs au développement durable en les « raccrochant » à cet ODD. Le significatif travail de réécriture faits entre les copilotes du rapport et les contributeurs pour faire tendre les retours d'expériences vers les consignes initiales montrent que ce niveau de maturité de l'appropriation des ODD n'est pas encore complètement atteint.

Les démarches présentées pourront être sources d'inspiration et aider les acteurs français à s'approprier ce nouveau cadre commun à travers actions concrètes et répliquables. Cette partie n'est pas à lire comme un découpage thématique qui traite des ODD en silo, de façon totalement déconnectée. Bien au contraire, les analyses proposées mettent en avant l'aspect systémique, universel et concret des ODD.



ODD 6 Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Rédigé par PFE et Ps-Eau



Quelques chiffres autour de l'ODD 6

30%

de la population mondiale ne bénéficie toujours pas de services garantissant un accès facile et régulier à une eau potable de qualité.

Dans le territoire d'outre-mer de Mayotte, 15% des habitants n'ont pas d'eau à domicile⁶⁷. Pour atteindre les ODD sur l'eau potable et l'assainissement d'ici à 2030, les financements doivent encore tripler, passant à plus de 100 milliards d'euros par an⁶⁸.

44%

des masses d'eau en France ont atteint l'objectif de bon état écologique fixé par la directive cadre européenne sur l'eau⁶⁹.

40%

de la population mondiale sera confrontée à des pénuries d'eau d'ici 2050 (OCDE)

En France, des scénarios climatiques prévoient une diminution de l'ordre de 10 % à 40 % des débits moyens annuels des cours d'eau⁷⁰.

Un objectif ambitieux, qui place l'eau au cœur des grands enjeux mondiaux

L'ODD 6 est consacré à la thématique de l'eau douce et propose huit cibles ambitieuses, pour répondre aux grands enjeux mondiaux de l'eau, de façon intégrée :

- Pour l'**accès à l'eau potable et à l'assainissement**, les nouvelles cibles mondiales 6.1 et 6.2 se basent directement sur les critères de satisfaction du droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement adopté par les Nations unies en 2010, comme la qualité, l'accessibilité et la disponibilité du service.
- Plusieurs cibles concernent la protection et la gestion des ressources en eau : pour améliorer la qualité de l'eau, la cible 6.3 fixe l'objectif de mieux traiter les eaux usées, notamment celles rejetées par les villes et les industries. Il s'agit aussi d'arrêter la surexploitation des ressources, d'augmenter l'efficacité des usages de l'eau et d'adopter partout des mécanismes de gestion intégrée (6.4 et 6.5).
- Pour les **eaux transfrontalières**, partagées par plusieurs pays, l'ambition est qu'elles fassent toutes l'objet d'accords internationaux opérationnels (6.5).
- Pour l'**environnement**, une considération est donnée à la préservation et la restauration des milieux aquatiques (6.6.)
- Quant aux moyens de **mise en œuvre**, deux cibles 6.a et 6.b visent à développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement, et renforcer partout la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

67. JMP, 2017

68. GLAAS 2017

69. ONEMA, 2015

70. EXPLORE 2070

Des enjeux forts, en France et à l'international

Pour tous les pays, l'enjeu est à présent de revisiter les politiques nationales et locales relatives à l'eau au regard des ODD et mettre en place un cadre de suivi et de redevabilité des progrès réalisés. **En France, cette réflexion a été amorcée pour l'ODD 6 par un chapitre consacré à l'eau dans la « revue des politiques du ministère de la transition écologique au regard des objectifs de développement durable⁷¹ » et par un rapport⁷² des professionnels de l'eau de l'Astee en interaction avec le PFE.** Ces travaux pointent plusieurs marges de progrès, par exemple : concernant l'atteinte des ODD en France métropolitaine et dans les DOM-TOM, la qualité des ressources en eau du territoire, l'amélioration de l'accès aux services de base pour les populations précaires (SDF, migrants, foyers pauvres, etc.), les processus de participation citoyenne à la gestion des services d'eau et d'assainissement et le renforcement de la politique de solidarité de la France dans le domaine de l'eau. La France a aussi entamé une réflexion sur les indicateurs du suivi de la mise en œuvre des ODD via la CNIS. L'un des enjeux sera notamment d'assurer un suivi régulier pour identifier le besoin éventuel d'actions correctrices.

Un ODD majeur, qui contribue à l'atteinte de nombreux autres ODD



L'eau n'est cependant pas confinée aux seules huit cibles de l'ODD 6 : 12 autres cibles présentes dans d'autres ODD concernent également directement ce thème. Plus largement, l'ODD 6 participe à l'atteinte de chacun des 17 ODD, et inversement.

A titre d'exemple, l'accès à des services d'assainissement adéquats a des impacts directs sur l'amélioration de la santé des populations (ODD 3) et la fréquentation des écoles par les jeunes filles (ODD 4 sur l'éducation). L'assainissement et la gestion des eaux pluviales sont aussi des enjeux majeurs pour atteindre l'ODD 11 sur les villes. La préservation de la ressource et la restauration des milieux aquatiques nécessitent une approche intégrée, car elles interagissent avec d'autres secteurs comme l'agriculture (ODD 2), les industries (ODD 9), les écosystèmes terrestres et aquatiques (ODD 14 et 15). Enfin, ces actions doivent s'intégrer dans les mesures de lutte contre le changement climatique (ODD 13), dont les impacts menacent l'atteinte de l'ensemble des objectifs de l'Agenda 2030.

Les articles suivants témoignent de la façon dont les acteurs français du secteur de l'eau prennent en compte les ODD dans leurs activités, en France et à l'international.

71. http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/010982-01_rapport.pdf

72. <https://www.astee.org/production/reflexions-sur-les-actions-eau-a-mener-en-france-pour-reussir-la-contribution-francaise-aux-odd/>

ZOOM
SURLa professionnalisation des services d'eau potable
en milieu rural dans les pays en développement :
un enjeu de l'ODD 6.1Des solutions innovantes
d'approvisionnement en eau potable

Depuis plus de 40 ans, VERGNET-HYDRO, société historique du groupe ODIAL Solutions, PME d'une trentaine de personnes, s'est attaché à trouver des solutions pour l'approvisionnement en eau potable des populations rurales des pays en voie de développement et des pays les moins avancés. Les pompes à motricité humaine VERGNET-HYDRO au nombre de 100 000 déployées dans plus de 35 pays deviennent une des références reconnues en la matière pour les Etats d'Afrique subsaharienne.

Dans les années 90, de très nombreux programmes de développement visant à améliorer l'accès à l'eau des populations rurales ont été financés en laissant aux bénéficiaires le soin d'entretenir leur équipement. Malgré la mise en place par l'entreprise d'un service après-vente national, soutenu par un réseau de près de 3500 artisans réparateurs agréés, le constat était qu'une part importante des pompes était en panne ou ne fonctionnait plus (40 à 50% sur l'ensemble du parc des pompes, toutes marques confondues).

L'ODD 6, ADN de Vergnet Hydro

Dès 2006, VERGNET HYDRO a donc commencé à porter le message suivant : **le développement de l'accès à l'eau doit être intégré dans un modèle économique visant à assurer la continuité de l'accès universel.** Ce qui devenait important, ce n'était pas uniquement l'investissement initial de la pompe mais également son coût d'entretien tout au long de sa vie. Ces réflexions, peu présentes dans le programme du Millénaire pour le Développement, sont devenues évidentes dans le cadre des ODD. L'adjectif « durable » permet de rebattre totalement les cartes en matière de développement.

La première cible de l'ODD 6, qui porte sur l'accès universel à un service d'eau potable d'ici 2030, est un paramètre fondamental pour l'activité du groupe ODIAL. Elle permet notamment d'appuyer la réflexion de l'entreprise sur les dispositifs de

gestion des équipements hydrauliques. Par ailleurs, l'approche service soutenue par l'ODD 6 permet de questionner la professionnalisation du secteur, bien entamée dans l'urbain, mais encore balbutiante dans le rural.

Filiale depuis décembre 2015 d'ODIAL Solutions, UDUMA est porteuse de cette professionnalisation, avec l'ambition d'assurer l'accès universel à l'eau aux populations rurales en proposant une gestion déléguée des pompes à motricité humaine et des réseaux d'adduction d'eau potable. Dans le cadre de contrats avec les collectivités locales, UDUMA s'engage à entretenir les équipements et à les réparer en moins de 72 heures, contre le règlement du service par les usagers. Un projet pilote (2016-2018) réalisé dans trois communes du Burkina Faso avec le soutien des Nations Unies a permis de tirer les premiers enseignements de ce dispositif totalement disruptif avec les modèles de gestions préexistants. Forte de cette expérience, UDUMA s'est vu confier par trois cercles du Mali la gestion d'un parc de 1400 forages équipés d'une pompe à motricité humaine assurant ainsi pendant 15 ans l'accès continu à un approvisionnement en eau potable pour près de 560 000 personnes.

Les évolutions du groupe ODIAL Solutions ont été inscrites dans la nouvelle stratégie définie en 2015 dont l'ODD 6 est une des composantes majeures. L'ODD 6 et son application au monde rural, cœur de l'activité du groupe, légitime sa raison d'être, sa restructuration et son développement.

Si le modèle UDUMA suscite l'intérêt du monde des professionnels de l'approvisionnement en eau potable dans les pays en voie de développement, il se heurte encore à l'absence de véhicules de financement appropriés, un manque de flexibilité des prescripteurs et à une vision erronée des populations bénéficiaires par rapport à la notion de services publics. L'ODD 6 ne sera atteint que si des solutions bancaires innovantes et des changements profonds chez les prescripteurs et les usagers voient le jour ■

c.leger@vergnet-hydro.fr

Créé en 1970, Le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) réunit 4 départements de la petite couronne, ainsi que 180 communes situées dans le Val-d'Oise, l'Essonne, les Yvelines et la Seine-et-Marne liées au Syndicat par convention. Service public industriel, il transporte et dépollue chaque jour les eaux usées de 9 millions de Franciliens mais également les eaux pluviales et industrielles pour rendre à la Seine et à la Marne une eau propre, propice au développement du milieu naturel.

Genèse de la démarche de développement durable

Depuis 2003, le SIAAP s'est inscrit dans une démarche de développement durable. Cette démarche s'est structurée sous la forme d'un **Agenda 21** décliné en plans d'actions annuels depuis 2008, suivi d'une stratégie 2009-2016, dans laquelle s'insèrent les démarches déjà entreprises tout en élargissant le cadre d'action vers plus d'ambition. L'approfondissement des questions de développement durable par le SIAAP continue depuis 8 ans via le Club développement durable des établissements publics. Par ailleurs, le SIAAP a contribué à la réflexion et au plaidoyer mené par le PFE pour l'adoption d'un « objectif eau » et plus particulièrement d'une cible dédiée à l'assainissement dans les ODD.

Se positionner face aux ODD

En décembre 2016, la politique s'est davantage structurée autour d'une stratégie du SIAAP pour une transition écologique vers un développement durable (2016-2030), dans une démarche participative impliquant le personnel. Cette stratégie, fondée sur 16 objectifs stratégiques assortis dès 2017 par des indicateurs de progrès, soutient 3 ambitions : 1. Diminuer l'empreinte écologique du SIAAP en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles ; 2. Lutter contre le dérèglement climatique et 3. Répondre aux attentes sociales et sociétales.

En 2017, le SIAAP effectue un travail d'analyse de sa stratégie développement durable au regard des ODD. Le lien ODD/SIAAP 2030 va au-delà des seuls ODD 6 (eau et assainissement) et 11 (villes durables) qui sont pertinents au regard des grandes missions

des services d'assainissement, car il contribue de manière directe ou indirecte à 16 des 17 ODD. Par exemple, la prise en compte de la problématique énergétique pour une plus grande sobriété des processus d'exploitation et de maintenance, ainsi que la valorisation de la chaleur contenue dans les eaux usées ou la production de biogaz en cherchant des produits de co-digestion tels le fumier équin et les algues, contribuent également directement aux ODD 7 (énergie) et 13 (Climat). De même, le développement de synergies multi-acteurs ou l'engagement dans des projets de coopération internationale contribuent à l'ODD 17 (Partenariats).

Agir pour une meilleure intégration des ODD dans les stratégies

En interne, le SIAAP favorise un comportement éco-responsable de ses agents du SIAAP dans leur quotidien, et des actions de sensibilisations sont initiées dans ce sens. Le jeudi 16 novembre 2017 est organisée la **Convention SIAAP 2030** sur le développement durable, à l'occasion de laquelle une table ronde permet de présenter les grands accords conclus. Ainsi ce sont plus de 350 agents du SIAAP qui ont pu avoir une meilleure compréhension des liens entre les ODD et la stratégie SIAAP 2030 et exprimer des retours positifs sur cette lisibilité. Ce travail sur les ODD se poursuit, puisqu'une des priorités identifiées pour 2018 est la mise en cohérence des indicateurs de suivi de la Stratégie SIAAP 2030 avec les indicateurs de l'ONU au sein d'un groupe de travail dédié ■

joakim.giacomoni@siaap.fr

ZOOM
SURDes outils de suivi de la pérennité des services
d'eau et d'assainissement, basés sur les
orientations inclusives de l'ODD 6

Créée en 1980, Inter Aide est une organisation humanitaire française spécialisée dans la réalisation de programmes de développement pour les populations les plus vulnérables des zones rurales d'Éthiopie, d'Haïti, de Madagascar, du Malawi, du Mozambique et de Sierra Léone.

Face au constat que former des comités de gestion des points d'eau n'est pas suffisant pour garantir la fonctionnalité des systèmes dans le temps et la pérennité de l'accès à l'eau, Inter Aide a développé une expertise pour la mise en place de services locaux de gestion et de maintenance des points d'eau en zones rurales : réseaux de réparateurs de pompes manuelles et réseaux de boutiques vendant des pièces détachées (Malawi, Sierra Léone, Mozambique), appui à des structures locales, institutionnelles, associatives ou privées pour l'organisation de diagnostics et maintenance préventive des réseaux gravitaires (Éthiopie, Madagascar).

Inter Aide applique une démarche précise de suivi-évaluation pour mesurer notamment les couvertures en eau et assainissement avant et après intervention : proportion de foyers desservis par un point d'eau ou équipés de latrines sur les territoires ciblés. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) constituaient en ce sens un référentiel précis sur lequel s'appuyer pour estimer les progrès nécessaires et définir la durée et le volume des actions à mettre en œuvre.

L'intégration des indicateurs relatifs aux cibles 6.1, 6.2 et 6.b de l'ODD 6 dans ce suivi permet de toujours disposer d'un tel cadre, mais a apporté des dimensions qui manquaient jusque-là : les notions de service, coût, durabilité, gestion intégrée sont essentielles, et rendent plus fidèlement compte de la portée que doivent avoir des programmes d'aide au développement. L'évolution des activités d'Inter Aide entre en résonance avec ces notions.

En effet, une réflexion est mise en œuvre pour disposer d'indicateurs spécifiques permettant d'évaluer :

- la couverture des services de maintenance, l'efficacité et la qualité des interventions,
- les effets quant à une amélioration de la fonctionnalité et l'état des ouvrages.

Les équipes sur le terrain et les organisations locales partenaires testent des modèles et un suivi adapté à chaque contexte avant de pouvoir les déployer à plus grande échelle suivant les résultats (exemple du Malawi où les réseaux de réparateurs et vendeurs de pièces couvrent la moitié du pays). Les institutions locales sont parties prenantes de cette démarche, dans l'objectif que progressivement, lorsque l'environnement le permettra (ressources suffisantes, existence de recommandations nationales en termes de maintenance, etc.) un transfert puisse se faire. Une analyse transversale menée au siège de l'ONG permet de tirer des enseignements globaux pour faire évoluer les approches.

Les ODD mettent donc en avant des considérations qui faisaient défaut dans les OMD et ils représentent ainsi un cadre complet. S'y référer permet d'explicitier les enjeux liés à l'eau et à l'assainissement de façon inclusive (services équitables et durables, questions du genre, protection des écosystèmes...) et de faire évoluer les politiques locales en conséquence. Il n'y a cependant pas d'outil commun permettant d'évaluer les progressions d'ici 2030. L'ODD 6 constitue des orientations, voire des ambitions, au niveau opérationnel, il est nécessaire de préciser les cibles et de disposer d'indicateurs spécifiques ■

mathieu.metois@interaide.org

ZOOM
SURSUEZ, une entreprise engagée
dans la déclinaison locale des ODD

Avec un chiffre d'affaires de 15,9 milliards d'euros et près de 89 000 collaborateurs, SUEZ est l'un des deux principaux acteurs mondiaux des métiers de l'environnement. Le Groupe a distribué en 2017 près de 4000 millions de m³ d'eau potable, a réutilisé plus de 1000 millions de m³, collecté les déchets de 32 millions de personnes, produit 4,3 millions de tonnes de matières premières secondaires et génère 6,7 TWh d'énergie renouvelable.

Présent sur les cinq continents, SUEZ est un acteur clef de l'économie circulaire pour la gestion durable des ressources. Pleinement engagé dans la dynamique onusienne, SUEZ a participé à l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le Développement. De 1990 à 2015, le déploiement de SUEZ dans les pays émergents et en développement a permis de raccorder 14,1 millions de personnes au service d'eau potable et 7,1 millions de personnes au service d'assainissement. Ayant promu la reconnaissance du droit universel d'accès à ces services de base, SUEZ a salué l'adoption d'un objectif spécifique dans l'agenda onusien à l'horizon 2030.

Crucial, car directement corrélé à l'atteinte de nombreuses cibles, l'ODD 6 est ambitieux, pas seulement pour les pays en développement. Le rapport d'Eurostat 2017 sur la situation de l'Union européenne vis-à-vis des ODD indique notamment d'importantes lacunes dans le recueil de données permettant d'évaluer la qualité des ressources hydriques européennes et la durabilité des prélèvements d'eau (6.3 et 6.4). Si la France possède parmi les réseaux d'eau et d'assainissement les plus performants au monde, ces infrastructures sont pourtant vieillissantes, laissant craindre un recul par rapport à la situation actuelle, dans les zones rurales tout particulièrement.

En outre, la situation des DOM-TOM présente d'importants écarts avec celle de l'Hexagone, notamment pour les cibles 6.1 et 6.2. Les Assises de l'eau, que le Président Macron a souhaité organiser en 2018, sont un moment important pour que les acteurs français s'alignent sur une stratégie commune au service de l'ODD 6. Enfin, du fait de son leadership scientifique et technologique dans le secteur de l'eau, la France doit également jouer son rôle en matière de coopération internationale.

Elle peut compter sur SUEZ : le Groupe s'engage à jouer un rôle moteur dans l'atteinte de l'ODD 6, ainsi que des ODD 12 et 13, au titre de sa mission

sociétale, en tant que leader de la gestion des ressources. En tant que grande entreprise française, SUEZ est responsable du respect des ODD 4, 8, 9 et 16, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Enfin, SUEZ engage des efforts significatifs pour contribuer aux ODD 5, 10, 11, 14, 15 et 17, en se fixant tant des objectifs de moyens que de résultats. Cette stratégie découle d'une analyse précise des cibles et indicateurs, menée dès 2015, en parallèle de l'exercice de matérialité qui a permis de construire la feuille de route développement durable de SUEZ à l'horizon 2021. La 4^{ème} priorité de cette feuille de route, « contribuer au Bien Commun », est directement inspirée de la logique des ODD, qui visent à coordonner les efforts de tous les acteurs pour relever collectivement les défis du monde. Le Groupe envisage les ODD en tant qu'opportunités autant que de risques induits si les objectifs ne sont pas atteints. SUEZ mène un travail de déclinaison locale de ses objectifs de progrès, en fonction du contexte spécifique de ses pays d'activité, au regard de leur situation vis-à-vis des ODD tout particulièrement. L'analyse locale des ODD est également mobilisée dans le cadre du plan de vigilance du Groupe. Ce faisant, SUEZ s'attache à entretenir un dialogue actif avec les autres acteurs, afin de coordonner les efforts et additionner les forces de chacun.

La pleine mesure transformative des ODD se déploiera quand les pays auront présenté leur feuille de route, que les cadres budgétaires pourront être analysés au prisme des ODD et que les indicateurs seront stabilisés. Ces feuilles de route seront présentées en 2019 et les acteurs non-étatiques, entreprises, villes ou encore ONG, se positionneront en conséquence, adoptant progressivement les pratiques de reporting qu'il convient. Le reporting sur les ODD représente en effet un immense défi en matière de production, traitement, consolidation, mais aussi stockage et de mise à disposition des données ■

joannie.leclerc@suez.com
helene.valade@suez.com

ZOOM
SURLes ODD,
le reflet de l'évolution des paradigmes

Eurydice est une association française créée en 1988 pour promouvoir l'innovation dans l'approche de la gestion de l'eau en ville. Constituée de quelques dizaines d'experts appartenant aussi bien à la recherche universitaire, qu'aux services des Collectivités Territoriales et à des bureaux d'études en pointe, elle a œuvré dès 1990 pour une nouvelle culture en hydrologie urbaine. Son action consiste principalement en une réflexion sur les enjeux, les causes et les solutions à apporter aux problèmes d'eau dans la ville, ses membres portant ensuite les résultats de cette réflexion dans les diverses instances dont ils font partie.

L'association ayant maintenant trente ans, ses objectifs initiaux ont été définis à une époque où l'on ne parlait ni de développement durable ni d'ODD. Mais pour convaincre les acteurs concernés de l'urgence d'agir, plus précisément les techniciens des Collectivités Territoriales et des opérateurs des services d'assainissement, l'association veille depuis une vingtaine d'années à exploiter les résultats des recherches scientifiques pour développer des arguments basés en même temps sur les problèmes concrets rencontrés au niveau local et sur les réflexions menées au niveau international. L'Association s'exerce donc à faire la liaison entre ces deux niveaux, et les ODD sont pour cela un outil intéressant, puisque ceux-ci recouvrent la plupart des enjeux auxquels œuvre l'association depuis ses débuts : protection des milieux aquatiques, en particulier vis-à-vis de la pollution des rejets urbains de temps de pluie ; développement de solutions alternatives aux infrastructures lourdes, souvent basées sur le retour de la nature en ville ; souci de la durabilité des systèmes d'assainissement ; etc.

Les activités d'Eurydice impactent bien évidemment l'ODD 6, mais également plusieurs autres ODD :

- Lutte contre la pollution rejetée par la ville aussi bien par temps sec que par temps de pluie, grâce à liaison forte entre les hydrologues et les urbanistes pour une conception de la ville durable à travers (cible 6.3, 11.3 et 12.4).
- Gestion des risques, d'inondation notamment. Dans le cadre de l'ODD 6, ce sont les cibles 6.4 et 6.5 qui sont concernées. Mais du fait des liaisons fortes avec l'urbanisme, ce thème est aussi à intégrer dans de nombreuses autres cibles : 8.4, 11.3, 12.2, 12.4 et 13.1
- Protection du milieu aquatique via la prise de conscience des consommateurs et de leur changement de comportement. (cible 6.6),

- Information, éducation et communication sur la gestion de l'eau urbaine avec des messages adaptés aux différents publics (6.b et 12.8)
- Coopération avec les pays émergents, pour que les flux de connaissances puissent aller dans les deux sens (cibles 6.a, 17.6 et 17.9).

A titre d'exemple, nous avons commencé depuis quelques années, notamment avec la rédaction, en cours, d'un **Dictionnaire encyclopédique (en ligne) de l'hydrologie urbaine et de l'assainissement**, à travailler sur un changement de paradigme dans la manière de considérer la gestion des eaux pluviales urbaines. En effet, les problèmes n'ont fait que s'aggraver et la conscience de ces problèmes reste stationnaire, y compris dans la manière dont les institutions compétentes traitent la gestion de l'eau en ville. **Il est essentiel, pour convaincre les acteurs concernés de l'urgence des solutions à apporter, de développer des arguments basés en même temps sur les problèmes concrets rencontrés au niveau local, et sur les réflexions menées au niveau international, en particulier avec l'adoption des ODD.**

De manière transversale à l'ensemble des thèmes listés ci-dessus, Eurydice a toujours poussé au développement de la recherche, mais cette dernière a ses propres modes de développement. Une association telle que la nôtre qui lie les différents acteurs scientifiques et techniques, et les niveaux locaux et internationaux, est à même d'une part de faire comprendre aux chercheurs les enjeux des ODD, et d'autre part de mieux insérer les résultats de la recherche dans la réalisation des ODD dans le domaine spécifique de l'hydrologie urbaine ■

jean-claude.deutsch@enpc.fr

ZOOM
SURL'ODD 6,
un levier pour l'action des collectivités

ODD et coopération décentralisée : levier d'action pour un monde solidaire, juste et durable

La ville de Gentilly, en région Île-de-France, compte 17 000 habitants sur un territoire de 118 hectares. Ouverte sur le monde, elle entretient différentes relations de coopération à l'international. Depuis 2002, elle a formalisé une coopération décentralisée avec la commune de Duguwolowila au Mali.

Depuis 2015, un projet d'amélioration d'accès à l'eau et l'assainissement a permis de mettre en œuvre les ODD de façon tangible et efficace. Le début du projet coïncidant avec l'adoption de l'Agenda 2030, la réflexion et l'appropriation des ODD à la fois à Duguwolowila et à Gentilly s'est faite à posteriori, notamment pour le personnel technique chargé du projet. Les dispositifs de coopération décentralisée grâce à la loi Oudin-Santini ont permis la réalisation de 11 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH), la réhabilitation de 19 PMH existantes, la réalisation d'une étude sur une adduction d'eau potable, ainsi que de trois blocs de latrines dans les écoles. Ces actions contribuent aux cibles 6.1 et 6.2 de l'ODD 6 et sont complétées par des actions de formation, de sensibilisation des populations (6.a) ou encore par la création d'un service de l'eau dans la commune et la formation de comités d'usagers pour les points d'eau (6.b).

A Duguwolowila, le renforcement des compétences en eau et assainissement a abouti au recrutement d'un agent chargé de ces questions et à la création d'une commission municipale dédiée. L'inclusion des femmes, des jeunes et des différentes communautés dans la gestion de la ressource – respectant ainsi l'esprit inclusif des ODD - a permis une meilleure appropriation des infrastructures mises en place et, in fine, de l'ODD 6. La première phase eau potable du projet interagit indéniablement avec d'autres ODD, notamment l'ODD 3 sur la santé, puisque l'accès à l'eau et d'assainissement ainsi que la sensibilisation à l'hygiène permettent de viser l'élimination de certaines maladies liées à l'eau et à sa pollution ; ainsi que l'ODD 17 sur les partenariats, puisque le projet repose sur un partenariat solide avec les collectivités locales étrangères mais aussi avec les acteurs de la société civile, notamment l'Association Malienne de Solida-

rité et de Coopération Internationale pour le Développement (AMSCID). La deuxième phase tournée vers l'assainissement se rapproche des cibles des ODD 12 sur l'économie circulaire et 14 sur les océans.

Les ODD pour un monde plus solidaire

Alors que les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne visaient que les pays en développement, **les ODD sont un pont pour une réflexion globale.** La diffusion aux populations ici et là-bas des enjeux liés à l'eau et l'assainissement, ainsi que le renforcement de la participation citoyenne sur de telles réflexions sont fondamentaux. A Gentilly, de nombreuses actions de sensibilisation, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, sont menées sur le territoire : après-midi de sensibilisation pour les enfants des accueils de loisirs, forum citoyen sur le droit à l'eau, réunion publique sur la gestion de l'eau ou encore après-midi jeux et débat sur l'eau pour les familles de Gentilly. Le questionnement actuel de la ville pour un passage à une gestion publique de l'eau permet de pousser plus loin le lien entre ici et là-bas. Le passage à une gestion publique de la ressource à Gentilly serait une solution pour offrir un tarif abordable, notamment aux foyers en situation de précarité hydrique. A plus grande échelle, des actions sont menées dans le cadre de la coopération tripartite avec la ville de Freiberg en Allemagne, ville jumelle, qui s'investit dans ce projet. A ce titre, un groupe de jeunes européens cherche des fonds pour financer une PMH à Duguwolowila afin d'améliorer l'accès à l'eau potable.

L'implication des collectivités territoriales pour atteindre l'ODD 6 apparaît évident du fait que l'eau et l'assainissement sont des compétences obligatoires pour les communes et intercommunalités, et que les ODD sont un cadre universel et levier d'actions entre collectivités étrangères et françaises, reliant action extérieure des collectivités territoriales et politiques publiques locales à différentes échelles.

Le lien entre solidarité locale et solidarité internationale, ainsi que le lien avec les associations de solidarité internationale, prend tout son sens avec un effet de réciprocité grâce aux ODD. L'évaluation et le suivi des actions est un point fondamental, qui permettra

... / ...

d'assurer la durabilité des projets mis en place. Le travail d'impact reste, par ailleurs, entièrement à faire. Les ODD pourront ainsi orienter des futures actions de coopération décentralisée, notamment dans le choix des projets à mener ■

relationsinternationales@ville-gentilly.fr
b.sanokho@ville-gentilly.fr

ZOOM SUR

Comment les ONG de la Coalition Eau s'approprient les ODD ?



Dès l'adoption de l'Agenda 2030, les ONG de la Coalition Eau ont fait de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) liés à l'eau et à l'assainissement une priorité d'action collective. Fortes de leur expertise, de leurs connaissances des réalités locales, de leur capacité de mobilisation et d'innovation, les ONG ont un rôle majeur à jouer pour contribuer à la mise en œuvre des ODD au niveau international, via leurs projets de développement et de plaidoyer.

Se renforcer et se mobiliser autour d'un agenda commun

Les ODD constituent désormais le nouveau cadre de référence commun pour toutes les organisations intervenant dans le champ de la coopération internationale et du développement durable. **Les ONG de la Coalition Eau ont la volonté d'inscrire leur action en réponse aux enjeux de l'agenda international.** Un diagnostic en 2016/2017 a montré que si elles se sont plutôt bien appropriées les objectifs et les cibles de l'Agenda, elles sont moins familières des indicateurs et systèmes de suivi. Elles ont également besoin de s'interroger sur les enjeux et les méthodes pour intégrer les ODD dans leurs actions.

C'est pourquoi, **la Coalition Eau** a engagé une démarche pour former ses membres. Une formation organisée en janvier 2018 a permis aux ONG membres de s'approprier les ODD : comprendre les implications de ce nouveau cadre international et leur rôle dans sa mise en œuvre, maîtriser les cibles et indicateurs relatifs à l'eau dans l'Agenda 2030 ainsi

que les systèmes de suivi-évaluation et de redevabilité de l'Agenda 2030, et, enfin, connaître l'état des lieux actuel des progrès et enjeux en matière d'ODD 6. Cette formation a également permis de donner aux participants des clés d'analyse pour intégrer les ODD à la conception, à l'exécution et au suivi des projets Eau et Assainissement, aux niveaux opérationnels et de plaidoyer.

Des ONG membres de la Coalition Eau ont également engagé des démarches internes pour former leurs équipes à l'ODD 6 et aux ODD liés, dans l'objectif d'intégrer au maximum ces nouveaux enjeux aux stratégies de leurs structures et à leurs interventions. Au-delà de leurs propres organisations, l'Agenda 2030 a également été l'opportunité pour certaines organisations de renforcer la structuration et la voix de la société civile dans les pays partenaires, en appuyant les collectifs des ONG/OSC sur ces enjeux. **Eau Vive Internationale** appuie ainsi le SPONG, collectif des ONG burkinabé, dans l'analyse des rapports de suivi de la mise en œuvre des ODD, dans la construction de messages et positionnements, ainsi que lors de rencontres de haut niveau, autour des cibles Eau des ODD.

... / ...

Accompagner la mise en œuvre des ODD auprès des populations vulnérables

Les ONG s'engagent sur le terrain via leurs projets de développement. Les programmes d'accès à l'eau et à l'assainissement, de gestion des ressources naturelles, d'appui aux acteurs locaux et à la société civile ou encore de sensibilisation à l'hygiène sont autant d'actions qui contribuent à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'association **Guinée 44** accompagne depuis de nombreuses années la Commune Urbaine de Kindia dans ses efforts de renforcement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, notamment via la définition d'une stratégie de gouvernance locale du secteur de l'eau, la mise en place d'une agence communale de l'eau et de l'assainissement, la sensibilisation de la population à l'hygiène. Par la volonté d'assurer un service universel – accessible à tous, équitable et à un coût abordable – sur l'ensemble du territoire de la commune, ces actions participent à l'atteinte de l'ODD 6 et à son appropriation locale. Ce projet, mené en coopération décentralisée avec 5 communes françaises, permet en outre aux acteurs de tisser des liens et d'engager une réflexion autour d'enjeux partagés et de l'universalité des ODD.

Dans leur grande diversité, les ONG de la Coalition Eau sont mobilisées sur les différentes cibles des ODD liées à l'eau et à l'assainissement. L'intégration des ODD aux projets de développement soulève de nombreuses questions : Faudrait-il faire plus ou différemment ? Devons-nous changer nos méthodes d'approches et manières d'opérer ? Qu'est-ce qui doit évoluer dans le cycle du projet ? Devons-nous travailler avec de nouveaux partenaires ? Devons-nous adapter nos indicateurs à ceux des ODD ?

Le Secours Islamique France a par exemple engagé une réflexion autour de sa stratégie opérationnelle pour l'eau et l'assainissement qui prend en compte le cadre ODD. Il a ainsi défini des cibles eau et assainissement majeures basées sur les cibles de l'ODD 6 et défini des indicateurs « ODD compatibles », notamment en utilisant la méthodologie développée par l'OMS et l'UNICEF sur le suivi des cibles de l'ODD 6. Ce processus a permis de constater que l'organisation, dans le respect de son mandat, travaillera davantage sur certaines des cibles de l'ODD 6, et que certaines spécificités du SIF, notamment les interventions humanitaires dans le domaine de l'eau ne sont pas suffisamment prises en compte dans l'Agenda 2030, ce qui nécessite la prise en compte d'autres cadres de référence.

Assurer un contrôle citoyen de la mise en œuvre des ODD

L'adoption de l'Agenda 2030 constitue un engagement politique fort de la communauté internationale. La société civile a un rôle majeur à jouer pour que les décideurs respectent les engagements pris.

Pour les organisations qui mènent des actions de plaidoyer, les ODD sont devenus un cadre référentiel pour les stratégies : leur atteinte devient un objectif de plaidoyer. Elles encouragent ainsi les gouvernements à adapter leurs politiques publiques et intégrer les ODD dans les plans de développement, mettre en œuvre des programmes spécifiques et mobiliser des ressources suffisantes. Afin de soutenir ces initiatives, **Action contre la faim (ACF)** a produit un guide de plaidoyer (toolkit) qui présente des pistes de mobilisation de la société civile et des messages clés, pour que les ODD liés à la nutrition – dont l'ODD 6 – soient bien intégrés dans les plans de développement, politiques et stratégies nationales.

En outre, en vertu des cadres de suivi de l'Agenda 2030, les gouvernements nationaux sont invités à rendre compte de leurs progrès accomplis pour les ODD, dans le cadre du Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable des Nations Unies. C'est une occasion pour les ONG/OSC d'attirer l'attention sur le secteur et d'obliger les gouvernements à rendre des comptes. Dans ce cadre, la Coalition Eau élabore, avec ses partenaires internationaux de la campagne « End Water Poverty », un rapport international visant à analyser la façon dont les gouvernements rendent des comptes sur la mise en œuvre de l'ODD 6 au niveau national. Des études de cas dans 27 pays identifient les mécanismes de redevabilité, leur efficacité et leurs limites. Ce travail permet aux acteurs d'engager un dialogue avec les pouvoirs publics et de renforcer la participation de la société civile aux processus nationaux de mise en œuvre. Le rapport sera publié pour le Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable de juillet 2018, lequel est en partie consacré à l'ODD 6 ■

sandra.metayer@coalition-eau.org



Green Cross a été créée en 1993 par Mikhaïl Gorbatchev, avec pour objectif de permettre une vie sereine par la préservation de l'environnement. Sa branche française, présidée par Jean-Michel Cousteau et dirigée par Nicolas Imbert, a pour volonté d'identifier, de collecter et de partager des clés pour agir, à travers des actions de plaidoyers et des projets pilotes, grâce à un réseau de 250 experts en France et 50 événements par an sur le territoire.

Dans ce contexte, l'eau joue un rôle essentiel. C'est pourquoi Green Cross France et Territoires met en avant l'importance, en particulier à l'échelle territoriale, d'une gestion démocratique, partagée raisonnée, inclusive et pragmatique du grand cycle de l'eau, des nuages jusqu'à l'océan en passant par les nexus eau alimentation et agriculture, eau et climat, eau littoral et océan, et d'un développement de l'économie circulaire de l'eau. Au cours de l'année 2017, l'organisation s'est particulièrement investie sur les sujets suivants :

- **L'accompagnement de la reconnaissance et du déploiement de la déclaration des droits et devoirs de l'humanité**, qui apporte en particulier des outils méthodologiques et juridiques facilitant l'effectivité des cibles de l'ODD 6
- **Le développement de partages d'expériences** : formations sur l'économie circulaire de l'eau, en Bretagne comme au Maroc ; alimentation d'ateliers sur l'accès à l'eau et à l'assainissement (6.1 et 6.2) et sur la qualité et pénurie de la ressource (6.3 et 6.4) ; proposition de bonnes pratiques pour les cibles 6.3 à 6.5 via une transition des activités agricoles vers l'agroécologie, en coordination avec des distributeurs alimentaires et des marques, mais aussi une exploitation agricole partenaire en Bretagne
- **Un travail d'accompagnement à une meilleure gestion inclusive et pragmatique du grand cycle de l'eau**, des nuages jusqu'à l'océan en passant par les nexus eau alimentation et agriculture, eau et climat, eau littorale et océan. Ceci est en particulier illustré par un chapitre entier de l'ouvrage « OCEAN : des clés pour AGIR » consacré à la gestion du littoral
- **L'émergence et la mise en débat des enjeux** sur notre santé, liés à la qualité de la ressource en eau en particulier dans notre alimentation, ou sur les enjeux eau et énergie

Quelques constats tirés de ces différentes activités concernant l'appropriation des ODD par les parties prenantes avec lesquelles nous sommes en contact :

- Le dialogue entre l'eau, l'océan et le littoral, tout comme les dialogues entre eau et alimentation ainsi

que eau et territoire ou l'économie circulaire dans le petit cycle de l'eau (cf. étude sur la réutilisation des eaux usées traitées réalisée par l'Institut de l'économie circulaire) est d'une maturité faible, peu étayés par les pouvoirs publics à l'échelle nationale comme par les agences, la France était globalement en retard, que ce soit par rapport à l'Afrique du Sud, au Maroc ou à la Scandinavie.

- Les Régions, de par le processus de décentralisation et en particulier la loi NOTRe, s'approprient les ODD au fur et à mesure du transfert de compétence. La connexion de financement et de coopération entre régions et institutions européennes renforce cette appropriation, qui reste encore peu marquée tant dans la communication locale que dans les référentiels d'actions territoriaux.
- La question de la gestion qualitative de l'eau, qu'il s'agisse des perturbateurs endocriniens ou nano-polluants ou bien des macro-polluants comme les plastiques, est perçue par les citoyens, les collectivités et les entreprises comme une urgence importante sur laquelle il faut agir, pourtant pas reprise ni via les ODD, ni dans les politiques publiques, alors même que la loi NOTRe décentralise les compétences sans que les moyens associés ne soient encore disponibles.
- Les assises de l'alimentation ont fait émerger la préoccupation croissante d'une utilisation plus rationnelle de l'eau dans l'agriculture et du respect de la prééminence du prélèvement de la ressource pour les enjeux humains, sans que ceci ne passe par l'activation des cibles 6.3 à 6.5

Nous recommandons donc une formation plus large des acteurs aux cibles et indicateurs contenus dans l'ODD 6, mais aussi l'intégration plus forte de ces cibles et indicateurs dans les politiques publiques, les outils de financement et le fonctionnement des agences d'état. Il est urgent d'insister sur l'instanciation effective de la cible 6.b, sur une meilleure appropriation des ODD 6.3 à 6.5, et sur une vision plus transverse intégrant en particulier les ODD 7 et 14 ■

henri.robort@gcft.fr
nicolas.imbert@gcft.fr



Conclusion

Les ODD représentent une formidable opportunité d'élaborer un langage commun, partagé mondialement, autour du développement durable.

En particulier pour le secteur de l'eau, l'ODD 6 est une occasion de renforcer et promouvoir une vision intégrée des ressources en eau, ainsi que des services et écosystèmes liés à l'eau. En France, les acteurs du secteur de l'eau s'approprient ce nouveau cadre d'action à des échelles variées. Les ODD sont utiles à la fois pour la définition des orientations stratégiques des organisations mais peuvent aussi servir d'outil de mobilisation et de plaidoyer dans leurs actions en France tout comme à l'étranger. Cependant, il y a de grands écarts dans l'appropriation de cet ODD. Un travail autocritique des organisations et des efforts de communication restent nécessaires.

Une appropriation très disparate parmi les acteurs français du secteur de l'eau

Pour un petit nombre de professionnels de l'eau, le passage des OMD aux ODD a permis d'accompagner le développement de leurs activités et orientations stratégiques vers une vision plus intégrée et de long-terme (Vergnet Hydro). Pour de nombreux acteurs de la solidarité internationale, comme les ONG de la Coalition Eau, l'Agenda 2030 est une priorité d'action collective, qu'elles-mêmes mettent en œuvre via leurs projets de développement à l'étranger et leur plaidoyer au niveau national et international. Les ONG sont mobilisées pour s'approprier l'ODD 6, en interne et en accompagnant l'ensemble de leurs partenaires. Cette mobilisation est aussi assurée par les collectivités territoriales engagées dans la coopération décentralisée : en Ile de France, la ville de Gentilly utilise les ODD comme double levier d'action pour engager des partenariats de coopération avec le Mali et de la sensibilisation en France.

Mais l'appropriation des ODD est encore loin d'être généralisée. Certains acteurs commencent tout juste leur travail préliminaire d'analyse de leurs actions sous le prisme des ODD, conscients de leurs interconnexions (Eurydice). Certaines organisations comme Inter Aide engagent des réflexions sur les indicateurs des ODD afin d'améliorer leur propre système de monitoring. Ces exercices d'appropriation peuvent même prendre la forme d'une réflexion pour aligner les cibles ODD avec la stratégie institutionnelle de développement durable, comme l'a fait le SIAAP. De manière générale, comme constaté par Green Cross France et Territoires, les ODD restent majoritairement peu connus en France, peu utilisés en gestion de projet comme en reporting. Quand ils sont connus ou identifiés, ils sont utilisés dans une approche très technicienne, qui met peu en avant le lien entre environnement, économie et humanité, ou bien l'importance de la dimension multi-acteurs. Bien que reconnue par tous, la question de la transversalité de l'Agenda 2030 reste difficile. Les organisations n'ont pas toujours les ressources appropriées (moyens humains, financiers, outils de compréhension) pour engager un réel travail d'appropriation des autres ODD, en plus des cibles de l'ODD 6.

Ces témoignages, dans leur contenu et dans leur diversité, reflètent le besoin criant de campagnes et d'outil de communication de sensibilisation pour d'abord faire connaître et ensuite convaincre de l'utilité de l'outil et du cadre « Agenda 2030 » et ensuite mettre en valeur des initiatives déjà existantes.

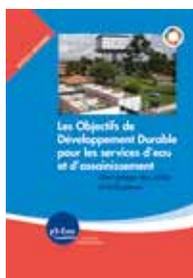
Sensibilisation, rôle des réseaux, et mise en cohérence des dispositifs des acteurs : quelques pistes pour accélérer l'action

Les tendances actuelles montrent que les efforts déployés actuellement ne sont pas suffisants pour atteindre l'ODD 6, en France ou à l'échelle internationale d'ici 2030. Pour être au rendez-vous du défi, il faut un réel changement de mentalités, pour prendre en compte l'ensemble des enjeux des cibles liées à l'eau des ODD, dans leur globalité et dans leur transversalité.

Cette mise en cohérence devra se faire à toutes les échelles : en France, les collectivités sont des acteurs incontournables du développement durable et du service eau et assainissement sur leur territoire. De même, les Agences de l'eau ont une vision territoriale des ressources en eau et facilitent la solidarité entre les acteurs de leurs bassins. Ils gagneraient donc tous à se saisir du tableau de bord des ODD (cibles et indicateurs) dans le cadre de la préparation en cours de leurs XIème programmes d'interventions (2019-2024), pour suivre les progrès réalisés sur leurs territoires en lien avec l'ODD 6 mais également en lien avec d'autres ODD (Plan d'Adaptation au Changement Climatique...). Ceci est également valable pour les bailleurs et financeurs de projets

Enfin, les réseaux et autres corps intermédiaires ont également leur rôle à jouer pour outiller les acteurs en créant des méthodes et des espaces de d'échanges de bonnes pratiques. Il s'agit de combiner les efforts via des processus et plateformes multi-acteur pour s'ouvrir au-delà de son propre secteur d'activités et agir collectivement avec les autres acteurs du développement durable ■

En savoir plus



> Des pistes de réflexion concrètes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et leurs indicateurs

Pour les professionnels de l'eau et de la solidarité internationale, le guide du pS-Eau sur "les ODD pour les services d'eau et d'assainissement" décrypte et analyse les cibles :

- 6.1 (accès à l'eau),
- 6.2 (accès à l'assainissement)
- 6.3 (qualité et gestion des eaux usées) de l'ODD 6 et leurs indicateurs respectifs.



> Plus d'information sur les cibles Eau de l'ODD, les défis français et internationaux, et des exemples d'initiative en cours

Dans le guide #DefiEau2030 "Agir pour l'eau dans les ODD" du Partenariat Français pour l'Eau, plateforme multi-acteur des acteurs de l'eau et l'assainissement engagés à l'international.



ODD 6

Assurer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous

Rédigé par Energies 2050



L'ODD7, un indicateur de la santé énergétique et du futur de nos sociétés

La formulation de l'ODD7 au-delà d'une apparente évidence, pose, en fait, les bases d'une véritable révolution énergétique profonde de nos sociétés. Cet ODD s'inscrit au sens large dans l'indispensable transition énergétique de nos sociétés basée sur les trois grands piliers que sont la sobriété, l'efficacité énergétique (EE) et le développement des énergies renouvelables (EnR). Pour atteindre cet objectif, la communauté internationale a défini des cibles précises à l'horizon 2030 : (7.1) accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable, (7.2) accroître nettement la part de l'énergie renouvelable et (7.3) multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique. Les priorités pour la mise en œuvre sont (7.a) le renforcement de la coopération internationale et la promotion des investissements ainsi que (7.b) le développement des infrastructures et l'amélioration de la technologie dans les pays en développement.

La question énergétique est au cœur des défis et enjeux de nos sociétés (emploi, sécurité, climat, production alimentaire, développement des entreprises, etc.). Notre sobriété énergétique actuelle s'appuie en très grande partie sur les ressources fossiles et contribue significativement aux changements climatiques mais aussi à des déséquilibres environnementaux, économiques et sociaux à tous les niveaux. L'ODD7 est donc central dans la question du développement et le libellé des objectifs et des cibles indiquent clairement des relations entre l'ODD7 et l'intégralité des autres ODD (ODD1 pauvreté, ODD3 santé, ODD 9 infrastructures, ODD10 inégalités, ODD 11 villes, ODD12 production et consommation propre, ODD13 climat, etc...).

En France, les enjeux de l'ODD7 correspondent à ceux de la transition énergétique. Le premier est celui de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment grâce au développement des EnR et de la maîtrise de la demande énergétique. La réduction de la dépendance énergétique fait, bien entendu, aussi partie de l'équation. Dans ce contexte, l'efficacité énergétique constitue un axe majeur, d'autant plus qu'elle est vectrice de compétitivité accrue pour les entreprises et de réduction de la facture énergétique, que ce soit au niveau des collectivités, des entreprises ou des ménages. Parmi ces derniers, un certain nombre rencontre des difficultés particulières à accéder à l'énergie et aux services élémentaires qui vont avec (ex. : chauffage, eau chaude, etc.). Il existe ainsi un véritable enjeu social au sein de l'ODD7 en France comme ailleurs. Enfin, l'innovation technologique est également au centre de l'ODD7 en France (et dans le monde), à la fois pour le déploiement de nouvelles formes d'énergies renouvelables ou pour une meilleure utilisation de l'énergie. Au final, les enjeux sont aussi la création d'emploi dans des secteurs innovants et une croissance plus verte et sobre en carbone.

L'ODD7, un défi économique et démocratique sur le fonds et sur la forme, en France et dans le monde ...

Le défi est de taille. Il nécessite que chacun d'entre nous modifie ses modes de vie, de consommation et de production pour aller vers des modèles plus durables et que tous les acteurs économiques (entreprises, investisseurs), de tous les secteurs, s'approprient le sujet. A cela s'ajoute le débat sur le nucléaire plus spécifique à la France⁷³ et pour lequel un consensus national n'existe toujours pas. Force est de constater que l'émotion et les postulats

73. Environ 71% de l'électricité produite en France est d'origine nucléaire en 2017 (Source : RTE, Bilan Electrique 2017, <http://bilan-electrique-2017.rte-france.com/production/le-parc-de-production-national/>)

“ Les témoignages d'acteurs qui suivent reflètent cette diversité d'action mais aussi les difficultés pour un déploiement massif de cette transition énergétique pourtant prioritaire à plus d'un titre dans les agendas de chacun. ”

occupent le terrain médiatique alors qu'un débat apaisé et factuel reste le préambule à des décisions rationnelles afin de répondre aux enjeux présents et futurs en France et ailleurs. La politique de la France s'inscrit également dans le cadre européen, notamment du Paquet climat⁷⁴. Néanmoins, l'adoption de la loi sur la transition énergétique en 2015⁷⁵, sa cohérence avec l'Accord de Paris et les ODD, et l'amplification de la dynamique apportée par la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (qui succède à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013) démontre une volonté politique affirmée même si sur le terrain la réalité des progrès reste encore en partie à construire. L'ambition est élevée⁷⁶ et suppose, par conséquent, des moyens considérables⁷⁷ et des décisions politiques fortes.

Le défi est également grand au niveau mondial au regard de l'urgence climatique et des besoins en termes de développement. Les enjeux cités précédemment sont d'actualité dans la plupart des pays développés, voir dans les pays en transition, alors que pour les pays en développement le principal enjeu réside encore dans l'accès à des formes modernes d'énergie propre, en particulier à l'électricité. Malgré des progrès réguliers depuis les années 90 et le début des années 2000⁷⁸, plus d'un milliard de personnes, principalement dans les zones rurales, vivent encore sans accès à l'électricité. Le problème est particulièrement important dans l'Afrique rurale. Les progrès sont bien là mais ils apparaissent faibles notamment car ils sont confrontés à une démographie importante dans de nombreux pays de ce continent à laquelle s'ajoute une rapide et forte urbanisation sans précédent historique. En pratique, chaque année, 86 millions de personnes supplémentaires ont accès à l'électricité, soit environ l'équivalent de la population de l'Égypte mais la population mondiale continue, de son côté, à augmenter à peu près au même rythme⁷⁹.

Un ODD7 indissociable des autres ODD... un rappel pour une approche intégrée d'un développement soutenable, sobriété en carbone, résilient et solidaire...

La réalisation de l'ODD7 dépasse très largement la sphère du monde de l'énergie et les acteurs traditionnels de l'approvisionnement en énergie. Tous les secteurs sont concernés qu'ils soient publics ou privés. Par exemple, les entreprises peuvent opter pour des sources d'énergie non fossile, améliorer leur efficacité énergétique, inciter leurs employés à privilégier les moyens de transport moins énergivores. Les investisseurs peuvent cibler davantage les services énergétiques durables ou encore la R&D dans des technologies répondant aux objectifs de l'ODD7. Les citoyens peuvent, par exemple, faire des choix de consommation basés sur le critère « énergivore, carbone et éthique ». Les planificateurs publics doivent, de leur côté, considérer les impacts de long terme en matière de consommation d'énergie lors des choix d'organisation spatiale (voir l'exemple des villes ci-dessus), etc...

Les témoignages d'acteurs qui suivent reflètent cette diversité d'action mais aussi les difficultés pour un déploiement massif de cette transition énergétique pourtant prioritaire à plus d'un titre dans les agendas de chacun.

74. Le Paquet Climat européen consiste en un ensemble de directives, règlements et décisions fixant des objectifs pour l'UE à l'horizon 2020. Voir : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cadre-europeen-energie-climat>. 75. Légifrance. LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (version consolidée au 12 mai 2017). Publiée au Journal Officiel du 18 août 2015. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385>. 76. Objectifs de la loi de transition énergétique française : Réduction des gaz à effet de serre de 40 % en 2030 ; Diminution de la consommation d'énergies fossiles de 30 % en 2030 ; Réduction de moitié de notre consommation finale d'énergie, par rapport à 2012, d'ici 2050 ; Baisse du volume de déchets mis en décharge de 50 % d'ici 2050 ; Élever la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie, et à 40 % de la production d'électricité, en 2030. 77. <https://www.futuribles.com/fr/article/les-enjeux-de-la-transition-energetique-en-france-1>. 78. En 2014, 85,3% de la population mondiale avait accès à l'électricité, contre 77,6% en 2000 (source : ONU, 2017, <https://unstats.un.org/sdgs/report/2017/storymap/index.html>). 79. Banque Mondiale, Global Tracking Report 2017, <http://www.worldbank.org/en/topic/energy/publication/global-tracking-framework-2017>

ZOOM
SUR

Penser et agir pour l'efficacité et la transition énergétique ... une approche en 4D (Déconcentrée, Décarbonée, Diversifiée, Démocratique)



La transition énergétique et en particulier l'ODD7 joue un rôle essentiel pour Green Cross qui s'investit au niveau territorial, sur l'efficacité énergétique et l'accélération de la transition énergétique selon 4 dimensions : déconcentrée, décarbonée, diversifiée, démocratique.

A travers son activité et ses engagements Green Cross a activement participé à la mise en place de l'ODD 7. Il a notamment :

- contribué par l'organisation de débats d'experts et de contributions dans les medias ou les forums spécialisés, mais aussi par sa participation aux Assises Européennes de la Transition Énergétique et son appui au Learning Center de la Ville Durable de Dunkerque, aux actions d'information et de formation ;
- animé le débat d'expert sur le financement de la transition énergétique à l'échelle des territoires, les mécanismes de prix et de marché intégrant la fiscalité énergétique (carbone mais aussi de manière plus intégratrice et systématique ré-internalisation des externalités environnementales) ;
- insisté dans ses plaidoyers, ses think&do tank et ses projets sur l'importance de traiter spécifiquement la transition énergétique dans l'alimentation (lutte contre le gaspillage alimentaire, agro-écologie, développement la où c'est pertinent de la biomasse, de la pyro-gazéification, et du power-to-gaz...) ;
- accompagné les transitions « de la vulnérabilité à la résilience », via l'animation de démarche citoyenne de co-construction, d'anticipation et d'adoption (île d'Yeu, Bretagne, Nouvelle-Calédonie...)
- contribué au partage et à la mise en réseau aux côtés de différentes structures multi-acteurs (Assises de la Transitions Énergétique, R20+ Regions of Climate Action, Think-tank E5T, Association Bilan Carbone...) en mêlant aussi des compétences nationales et internationales (en particulier via des échanges avec le Maroc, la Région la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, Fiji...)

Agir dans la durée et engager une démarche démocratique...

Pour Green Cross, l'ODD7 doit s'inscrire dans une démarche de démocratie locale de décision et d'action et il doit permettre de mesurer les progrès qui

restent à faire sur cette trajectoire. Le contexte fiscal de l'investissement citoyen et du financement participatif a évolué positivement dans ce sens en 2018. L'actualisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) devrait dans ce cadre faire l'objet d'un débat public en prenant en compte notamment l'efficacité énergétique, les énergies propres, l'utilisation complémentaires de différents vecteurs de transformation d'énergie, l'importance de l'efficience environnementale dans l'accès...

La tarification progressive de l'énergie est un des meilleurs boucliers sociétaux possibles pour permet l'accès de tous à l'énergie et en particulier aux énergies propres en responsabilisant chacun.

La France est en retard si on regarde le Maroc qui a inscrit ce principe dans la Constitution ou la Suède qui utilise le prix du carbone comme levier de solidarité. La difficulté à mettre en place des mécanismes de financement de transport et de distribution favorables aux énergies propres et à l'efficacité énergétique freinent également la transition.

Un ODD pour renforcer les compétences et mobiliser les acteurs

La France doit également développer une expertise plus territorialisée et indépendante dans la gouvernance des systèmes énergétiques, le déploiement des énergies propres, le financement de la transition vers les énergies propres et l'éducation populaire sur ces thématiques, et mettre en place plus largement sur les choix de société impactant pour l'ODD 7, en particulier l'actualisation des investissements, le passages à des réseaux intelligents, la maîtrise des consommations afin de passer d'une concertation tardive à une co-construction en amont, pour plus d'effectivité, une meilleure appropriation citoyenne et un impact plus fort sur la décarbonation de nos économies, sur la résilience et la durabilité de nos territoires, et sur l'intégration humaniste de l'ODD7 ■

nicolas.imbert@gcft.fr

ZOOM
SUR

Le GERES : de l'énergie pour l'atteinte des ODD



GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement, Solidarités) est une association créée à Marseille en 1976 qui agit en faveur de la préservation de l'environnement, de la limitation des changements climatiques et de leurs conséquences, de la réduction de la précarité énergétique et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

GERES propose « des solutions énergétiques vectrices de développement économique et social et alternatives aux systèmes dommageables à l'environnement », à la fois en France et dans une dizaine de pays d'Afrique et d'Asie.

L'ODD7 est inscrit « dans les gènes » du GERES

Accès à l'énergie, énergies renouvelables et efficacité énergétique sont trois des principaux axes d'intervention de l'association, tandis que la stratégie historique d'intervention du GERES en France et à l'international rejoint l'universalité des ODD. Les exemples suivants, mis en regard des cibles de l'ODD7, illustrent l'adéquation des actions de l'association à cet ODD :

- Cible 7.1- GERES accompagne la rénovation énergétique des logements des plus modestes. 54 ménages ambassadeurs de la rénovation de 733 logements sociaux à Aix, diagnostic énergétique et accompagnement des travaux de petites copropriétés à Marseille.
- Cible 7.2 - Le bois est une énergie renouvelable ... quand il est renouvelé ! Au Cambodge, une entreprise indépendante issue d'un projet de l'association, produit 120 tonnes par mois de briquettes de charbon à partir de résidus de biomasse provenant de la production d'électricité par gazéification des usines textiles.
- Cible 7.3 – Les 10 000 hammams du Maroc consomment chacun 1 tonne de bois par jour. Pour en améliorer l'efficacité énergétique, un bouquet de solutions est proposé aux propriétaires : chaudières poly-combustibles à haute performance énergétique, utilisation de résidus agricoles, planchers chauffants, échangeurs de chaleur, préchauffage solaire de l'eau, isolation thermique.

L'ODD7... inséparable des autres ODD

GERES participe également aussi à l'atteinte d'autres ODD :

- ODD 1 (pauvreté), ODD 10 (inégalités) et ODD 13 (climat) : en région PACA, l'évaluation des impacts des dispositifs de visites auprès des ménages pour réduire la précarité énergétique montre une économie de 178 €/an et de 280 kg de CO2 évités par ménage, le confort et les conditions de vie sont améliorés.
- ODD 3 (santé), ODD 9 (industries, infrastructures), ODD 13 : au Maroc, la collaboration avec 3 fabricants de fours à pain a conduit à la création du label « FaranEco » qui certifie la qualité des fours à gaz produits (efficacité énergétique, sécurité & qualité sanitaire).
- ODD 9 et ODD 13 : au Tadjikistan, en hiver, le chauffage représente jusqu'à 25% du budget des ménages. Un modèle de maison modeste et performante a été développé, deux sont construites, formations, plans-types et guide pratique doivent favoriser l'adoption par les ménages et les professionnels. L'économie est d'environ 4 500 kWh/an pour un surcoût de 15 %.

Renforcer les partenariats et poursuivre la mobilisation

L'approche par les ODD incite donc à penser nos actions et à mieux structurer l'analyse de leurs impacts au travers de cette grille commune. Elle permet aussi de dépasser la distinction « nord-sud » et rapprocher nos actions France et International. Nos principales modalités d'action contribuent à accélérer ce décloisonnement, en lien avec les parties prenantes (collec-

... / ...

titivités, services de l'état, entreprises ou associations locales). Le développement de ces partenariats est une priorité croissante de l'association dans une perspective de durabilité et de réplication en phase avec l'ODD 17 (partenariats).

Le Climat nous semble être au centre des préoccupations ODD : si la trajectoire donnée par l'Accord de Paris n'est pas suivie, l'atteinte de chacun des autres objectifs sera rendue extrêmement difficile. Nous en sommes convaincus et portons en ce sens le mouvement de la « Solidarité climatique » qui associe société civile, entreprises et collectivités. Ce mouvement propose deux types d'actions indissociables : agir, à travers le prisme des ODD, pour la transition

sociétale et écologique dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et soutenir les pays les moins avancés dans leur trajectoire de développement bas-carbone et leurs stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Pour agir, chacun et chacune est incité(e) à s'engager dans des gestes favorables au climat. Une plateforme digitale structurée autour des ODD permet de présenter ces objectifs et leurs enjeux, de faire le lien avec des actions concrètes accessibles à tous et d'évaluer l'effort cumulé. Le défi de la Solidarité climatique, notre contribution à l'appropriation des ODD ! ■

mn.reboulet@geres.eu

ZOOM
SUR

Le CERDD, un groupement original d'acteurs dédié au développement durable et à la transition énergétique



Le Centre Ressource du Développement Durable (CERDD), créé en 2001, est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) piloté par l'Etat, le Conseil Régional Hauts-de-France et plusieurs collectivités locales, associations et partenaires privés.

Sa vocation est d'accompagner la généralisation du développement durable et de la prise en compte du changement climatique, tout en contribuant à l'exploration renforcée des innovations vers une société régionale durable. Le CERDD encourage la mobilisation des acteurs publics et privés et leur pouvoir d'agir en faveur de nouveaux modèles de développement à travers plusieurs missions : veille et analyse, observation, production et diffusion de ressources, organisation de temps d'information et d'échanges, accompagnement de porteurs de projet, suivi et accompagnement d'innovations sociétales.

Son action, tournée en priorité vers les décideurs locaux et les acteurs relais, se décline dans différents domaines : projets territoriaux de développement durable et de transitions, nouveaux modèles économiques, atténuation et adaptation au changement climatique, alimentation durable... Le CERDD pilote également plusieurs dispositifs particuliers : réseau des Ambassadeurs du développement durable, offre de visites DDTour⁸⁰ et Observatoire Climat Hauts-de-France.

Un programme d'action lié aux ODD et marqué par la question de la transition énergétique

Le CERDD s'efforce de promouvoir la prise en compte des dynamiques internationales sur le développement durable et les liens entre enjeux globaux et locaux. Organisateur d'une délégation régionale lors du Sommet de Rio+20 en 2012 ou lors de la COP 21 de Paris, il mène depuis des actions de sensibilisation et de réflexion sur les ODD (articles en ligne, session de travail de son Comité d'Orientation, événement étape du Tour de France des ODD avec le Comité 21⁸¹ ...). Au-delà d'une promotion transversale, la prise en compte et les références aux ODD dans le cadre de ses activités thématiques se développent progressivement en interne.e.

L'appropriation, une question de démocratie et une condition indispensable du succès de la Transition énergétique

Quotidiennement aux côtés des acteurs et des territoires qui portent et vivent la transition écologique, le CERDD est un observateur privilégié de sa mise en œuvre. Par son action particulière sur le changement climatique (Pôle dédié, Observatoire Climat), le CERDD inscrit également son action au cœur de la transition énergétique et climatique et donc en lien direct avec les ambitions des ODD 7 et 13.

Constatant les incompréhensions voire les réticences de certains citoyens face notamment aux déclinaisons techniques de cette transition, le CERDD aborde ces questions d'appropriation à travers deux programmes. L'un est spécifiquement dédié à l'appropriation citoyenne de la Troisième Révolution Industrielle, dynamique technique et économique, inspirée par les travaux de l'économiste américain Jeremy Rifkin et engagée par le Conseil Régional et les Chambres de commerce et de l'industrie de Hauts-de-France. L'autre concerne la filière méthanisation qui rencontre de vraies oppositions dans certains territoires accueillant des installations. Avec les acteurs de cette filière et le Conseil Régional en particulier, il travaille avec eux à la recherche de solutions.

À l'heure où les nouveaux modes de communication révolutionnent la manière dont chacun s'implique ou s'exprime sur la place publique, où le « pouvoir latéral », cher à nos penseurs contemporains⁸², réinterroge notre démocratie, la transition énergétique doit prendre en compte cette nouvelle donne. Dans l'esprit de la « Charte de la participation du public », établie sous l'égide du Ministre français en charge de l'environnement, c'est un triple enjeu de pédagogie, de dialogue et de concertation qu'il nous faut prendre en charge pour que les ODD deviennent réellement l'affaire de tous ■

elatouche@cerdd.org

80. Visites professionnelles en Hauts de France à la découverte des meilleures réalisations en matière de développement durable : <http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/DDTour-voyages-en-terre-de-transitions>

81. Cf. le chapitre sur l'appropriation des ODD par les collectivités territoriales, en première partie du présent rapport, pp.39-48

82. Cf. J. Rifkin, La troisième révolution industrielle. Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2012

ZOOM
SURLes ODD au cœur d'une stratégie
de recherche et d'innovation

L'objectif général de l'Institut de la Méditerranée (IM), fondé en 1994 par la Région PACA, le Conseil Général Bouches-du-Rhône, la Mairie de Marseille et la Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence, est d'offrir à ses partenaires un instrument d'analyse, d'expertise et de montage de projets sur la grande région euro-méditerranéenne.

L'Institut de la Méditerranée est co-coordonnateur avec le Economic Research Forum (ERF) en Egypte du FEMISE (Forum euro-méditerranéen des instituts économiques), réseau historique de plus de 100 instituts de recherche du Nord et du Sud de la Méditerranée (liste disponible ici). FEMISE, financé en grande partie par la Commission Européenne (DGNEAR⁸³), est un Think-Tank sur les questions EuroMed (www.femise.org). Nos principaux objectifs sont : de conduire des recherches socio-économiques et émettre des recommandations sur les relations de l'Europe et ses partenaires méditerranéens ; de communiquer et disséminer ces recherches auprès d'institutions publiques ou privées, nationales ou multilatérales ; et de fournir une plate-forme qui favorise le dialogue entre les différents partenaires sur les questions qui importent dans la région. L'agenda de recherche s'articule autour des thématiques suivantes : Intégration Commerciale, Développement du Secteur Privé, Climat et Energie et, Inclusivité.

L'ODD7, un enjeu stratégique pour le FEMISE/IM au cœur de la région euro-méditerranéenne

Nos associations contribuent à sensibiliser les acteurs étatiques du Sud au besoin de développer des énergies abordables et vertes à l'horizon 2030. Cette appropriation n'est pas nouvelle, mais s'est accentuée pour donner suite à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 selon les 3 axes suivants :

- En produisant des recommandations politiques ciblées issues de la recherche académique. FEMISE finance actuellement la recherche sur les énergies renouvelables dans un rapport en cours qui plaide aussi pour le développement de collaborations locales, régionales et internationales qui peuvent accélérer l'adoption de politiques d'énergie renouvelable en évaluant leur compatibilité grâce à une réglementation efficace.

- Par ailleurs, FEMISE et IM s'associent à des acteurs clés sur des co-publications hautement disséminées : par exemple avec ENERGIES 2050 depuis 2016 sur un rapport qui porte sur les enjeux climatiques en Méditerranée, mettant en perspective les réalités économiques des pays de la rive Sud et recommandant des pistes d'action et des recommandations politiques.
- En confrontant les acteurs étatiques, non-étatiques et académiques lors d'Ateliers de Dialogue. On citera, l'atelier «Changement Climatique dans une Méditerranée en Transition : Un moteur pour l'Attractivité des Territoires» organisé à Marseille (15 Mai 2018) par l'IM avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, en collaboration avec ENERGIES 2050 et le FEMISE, et qui donnera la parole aux acteurs qui agissent pour le renforcement des capacités, le transfert de technologies, la sensibilisation en matière de développement d'énergies vertes.

Défis et recommandations pour aller plus loin dans l'appropriation de l'ODD7

Nos associations ont l'ambition de continuer de produire des recherches pertinentes sur le plan politique, pouvant mener à des solutions concrètes et d'encourager l'émergence d'un écosystème d'acteurs UE-Med associés sur des questions liées aux ODD pour avoir un impact aux niveaux macro, méso et micro. Ce travail s'inscrit donc dans la durée.

Les principaux défis que nous rencontrons pour les pays du Sud de la Méditerranée sont : l'absence trop fréquente de données fiables liées au DD et plus particulièrement à l'impact des stratégies d'énergies renouvelables ainsi que l'intérêt limité porté aux questions Climatiques par la majorité des autorités publiques des pays de la rive Sud.

... / ...

C'est ainsi que dans notre stratégie nous souhaitons passer à la vitesse supérieure et intensifier nos efforts sur trois axes :

- En continuant à financer la recherche sur les Stratégies Energétiques à suivre en Méditerranée et sur les questions liées au Changement Climatique,
- En contribuant au développement d'un Observatoire de Données sur la Méditerranée, rassemblant toutes les données disponibles liées au DD, créant

des indicateurs synthétiques de DD qui sont essentiels pour notre travail d'économistes et effectuant un travail de monitoring,

- En contribuant à mettre en place des Panels de Plaidoyer nationaux au Sud pour agir directement auprès des décideurs politiques ■

c.tsakas@femise.org

ZOOM SUR

Concilier Énergies et Biodiversité, une exigence à inscrire dans la durée



Décloisonner les problématiques environnementales et répondre aux enjeux de manière cohérente constitue plus que jamais une priorité. La lutte contre le changement climatique et la transition énergétique sont souvent appréhendées sous couvert d'une approche très « carbo-centrée » qui pourrait, sans une approche globale, conduire, dans certains cas, à omettre des enjeux majeurs voire à réduire encore la résilience des socio-écosystèmes face aux changements globaux.

C'est pourquoi, la lutte contre les changements climatiques (ODD13) ou encore l'accès de tous à des services énergétiques durables et à un coût abordable (ODD7) doit prendre en compte la préservation de la biodiversité (ODD 14&15). Cela est d'autant plus important que la biodiversité est une notion complexe et systémique et qu'elle constitue l'indispensable socle de nos sociétés.

Aborder les ODD en découplant les approches

Climat et biodiversité, ne peuvent se penser séparément. Les interactions et interdépendances sont multiples : échanges d'énergie et de matière entre la biosphère et l'atmosphère, l'érosion de la biodiversité amplifie le changement climatique quand celui-ci intensifie la crise des systèmes vivants (notamment par la désertification) ... Face aux enjeux climatiques, l'énergie s'invite comme solution de réduction des gaz à effet de serre (GES) par un changement de mode de production d'énergie (ODD7)

En pratique, agir durablement revient à aborder la complexité des questions climat-énergie-biodiver-

sité avec des solutions durables aux intersections des différents ODD concernés. Sans cette prise en compte, la crise aux dimensions multiples auxquels nous sommes confrontés va s'amplifier et la réponse à apporter doit dépasser l'apparent cloisonnement thématique des ODD. De plus, l'atteinte de chacun des ODD ne pourra se faire sans une approche globale, cohérente et harmonieuse.

Redéfinir les compréhensions

Dans le cadre de l'atténuation, un changement qualitatif de l'offre en énergie plaide pour un développement des énergies renouvelables. De tels choix résonnent aussi en termes d'enjeux sur la biodiversité selon différentes modalités de dépendances et d'impacts. La transition énergétique doit s'appuyer sur toutes les sources d'énergies dites « durables » à la façon du rapport Brundtland c'est-à-dire toutes les énergies capables de répondre aux besoins en énergie du moment, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins en énergie. Or la notion de flux ou de bouclage de cycle est très rarement évoquée et l'utilisation des énergies fatales oubliée.

« L'énergie durable » est ainsi toute source présente sous forme de flux permanent à échelle de temps humaine : les énergies renouvelables « durables » et les énergies dites de récupération (EnR&R). Une telle énergie relocalise à plus petite échelle, territoriale, l'activité de production. Ancrée dans les territoires, son développement recoupe les enjeux biodiversité à différentes échelles (de temps et d'espace) qui impose une approche systémique du territoire et des questions énergétiques. Il s'agit d'évaluer les enjeux biodiversité in situ mais également les liens ex situ comme pour les ressources utilisées pour construire les unités de production. La question se pose d'être « vertueux chez soi » sans avoir des comportements dommageables ailleurs. Du point de vue temporel, les enjeux biodiversité peuvent être abordés par la temporalité des technologies humaines et seront différents, en amont, en vie-en-cœuvre et en aval d'un projet d'utilisation de source d'énergie durable. Cette approche déjà utilisée notamment lors d'Analyse du Cycle de Vie (ACV) ou de bilans carbone, est très peu développée pour la biodiversité.

Des acteurs engagés pour décroiser les ODD et agir de manière transversale

Conscient de ces réalités, ORÉE et ses adhérents se mobilisent depuis plusieurs années sur ces questions à travers son Groupe de Travail biodiversité-prospective. Le groupe travaille notamment sur le développement d'une méthodologie pour accompagner les acteurs dans leurs diagnostics et démarches énergétiques pour concilier au mieux les contraintes et opportunités et ainsi optimiser des choix partagés sur les territoires.

De plus en plus d'acteurs se mobilisent et réfléchissent à cette cohérence nécessaire et primordiale pour notre avenir afin de ne pas aggraver un problème pour en résoudre un autre.

Pour ces quatre ODD, 7-13-14-15, une approche territoriale et systémique est fondamentale. Ce sont nos capacités d'imagination, d'innovations organisationnelles, de coopération, qui constituent le terreau des possibles pour un développement souhaitable, compatible avec une lutte contre les changements globaux ■

leriche@oree.org

ZOOM
SUR

L'ODD 7 au cœur de l'ambition à 20 ans du groupe



Producteur de pétrole et de gaz depuis près d'un siècle, Total est l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales et un acteur majeur des énergies bas carbone, présent sur les cinq continents dans plus de 130 pays. En tant que groupe intégré de l'énergie, l'un des tous premiers à l'échelle mondiale, Total est investi d'une mission économique et sociale : acteur et bénéficiaire de la mondialisation économique, il souhaite faire de sa réussite un vecteur de progrès au bénéfice du plus grand nombre.

Redéfinir les activités énergétiques au prisme de l'ODD 7

Peu avant l'adoption officielle des ODD, Total avait déjà initié une réflexion interne pour répondre aux défis de long terme de l'énergie. Lancé en 2015, ce projet d'entreprise a permis de définir l'ambition du Groupe à 20 ans de devenir la major de l'énergie responsable en contribuant à fournir une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre, au plus grand nombre. Pour l'accomplir, le Groupe s'est donné des axes de travail et des objectifs structurants : intégrer le climat à la stratégie, réduire progressivement l'intensité carbone des activités et développer les métiers bas carbone à hauteur de 20% du portefeuille dans 20 ans. Soucieuse de rendre compte de ses avancées, Total est devenue en 2016 la première compagnie pétrolière à publier un rapport annuel sur le climat. **Après l'adoption des ODD, Total s'est rapidement engagé à contribuer à leur réussite, considérant là une opportunité à saisir pour mieux mesurer et valoriser l'ensemble de sa contribution à la société.** Le Groupe a entrepris de prioriser ses actions en fonction des ODD les plus significatifs pour ses activités. Total est directement concerné par l'ODD 7, au cœur de l'ambition du Groupe, mais aussi par l'ODD13 sur le climat. En se positionnant sur la chaîne de valeur gaz-électricité, Total investi dans de nouveaux métiers pour faire émerger une palette de solutions bas carbone, fiables, disponibles, et à un coût abordable (cible 7.1) en soutenant la substitution du charbon par le gaz dans la génération électrique ; favorisant l'essor des énergies renouvelables dans la génération électrique ; développant des infrastructures énergétiques modernes dans différentes géographies. En annonçant récemment son intention de racheter Direct Energie en France, Total a confirmé son ambition d'atteindre 10 GW de génération électrique sur base gaz ou renouvelables (cible 7.2). A travers ses filiales Sunpower, Total Solar et Eren Total, le Groupe est positionné sur l'ensemble de la chaîne de valeur renouvelable. En se positionnant par ailleurs dans la commercialisation d'électricité verte et de gaz naturel aux clients particuliers en Europe (Lampiris, Total Spring), Total favorise l'intégration d'électricité d'ori-

gine renouvelable sur le réseau. Le développement des renouvelables passe également par les bio-énergies. En tant que leader sur les marchés des biocarburants et premier distributeur en Europe, Total promeut le développement des biocarburants comme une alternative aux carburants traditionnels. Dans le domaine de l'efficacité énergétique (cible 7.3), le groupe accompagne ses clients en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient sur trois leviers : l'intensité énergétique (cible 7.3), le coût énergétique et l'intensité carbone.

Le Global Compact a nommé en 2017 le Président Directeur Général de Total, Patrick Pouyanné, SDG Pioneer pour son engagement à développer des partenariats et investir dans les énergies bas carbone. Pour diffuser et inviter à l'appropriation des ODD, Total est actif, notamment au sein de l'industrie pétrolière en présentant et échangeant avec ses pairs et diverses parties prenantes sur sa démarche pour les inviter à l'action.

L'ODD 7, un levier pour agir sur les autres ODD

Pour Total agir sur l'ODD7 c'est aussi agir sur plusieurs ODD, notamment sur l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure) par le développement de solutions énergétiques modernes pour les pays en voie de développement (par exemple : le développement d'un terminal de regazéification de Gaz Naturel Liquéfié au large de la Côte d'Ivoire afin de créer un hub régional d'importation. Mais également sur la création d'emplois (ODD8 sur le travail décent et la croissance) pour les partenaires revendeurs de solutions d'énergie décentralisées (lampes et kits solaires) issues du programme Total Access to Energy : lancé en 2010 pour les pays émergents, le programme a permis l'amélioration du quotidien de 10 millions de personnes. Le développement de 100 produits et de services éco-performants à travers son label TotalEcosolutions, permet aux clients de réduire leur empreinte environnementale (ODD 3, 12, 14, 15) et a permis d'éviter l'émission de 1.85 Mt CO₂ eq. en 2017 par ses clients (ODD 13) ■

phenelope.semavoine@total.com

ZOOM
SUR

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur : une CCI engagée pour des territoires sobres en énergie et durables



Un territoire et des acteurs mobilisés

La Côte d'Azur s'est engagée depuis une dizaine d'années à faire évoluer son modèle économique vers une « économie verte et durable » afin de produire et consommer une énergie plus sûre, plus compétitive, tout en réduisant l'impact environnemental.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur (CCI NCA) qui accompagne l'ensemble des entreprises ressortissantes du territoire, se mobilise pour mettre en avant les talents et faciliter le déploiement de projets innovants pour que les opportunités soient connues et reconnues dans le département des Alpes-Maritimes et au-delà et, enfin, que les entreprises concernées structurent encore mieux leurs activités et leurs collaborations.

La transition énergétique et l'ODD7, une opportunité de compréhension et de pilotage

Suite aux nombreux blackouts qui ont impactés le Département des Alpes-Maritimes dans le début des années 2010, la CCI Nice Côte d'Azur a défini l'efficacité énergétique comme un axe prioritaire de son action. Des initiatives ont dès lors été engagées afin de réduire les risques liés à la faible part de productions locales d'énergies et aux faiblesses des réseaux d'acheminement d'électricité. De multiples actions ont été engagées sur l'offre et sur la demande pour accompagner cette transformation.

Sur l'aspect « demande d'énergie », auprès des entreprises présentes sur son territoire de compétence, des démarches d'information, d'accompagnement et de mises en relation ont été réalisées pour soutenir les acteurs économiques dans l'optimisation de leurs consommations énergétiques (société de services énergétiques, audits, soutien à la mise en place de contrat de performance énergétique, club d'entrepreneurs...).

Sur les aspects « offres de produits et services à l'énergie » auprès des acteurs de la filière énergie l'accompagnement est inscrit dans la durée et la

complémentarité des différents acteurs : structuration, valorisation de leurs offres et accompagnement et orientation vers les marchés émergents notamment pour faciliter le déploiement de ces solutions. Les constitutions de groupements d'entreprises par secteur est un axe fort des actions de la CCI NCA (Club Smart Grids Côte d'Azur, Groupement Efficacité Énergétique et Energies Renouvelables) ainsi que la mise en place de collectifs et d'annuaires pour encourager les échanges entre les acteurs de l'offre et ceux de la demande d'une part, et à favoriser l'innovation des entreprises locales d'autre part.

De l'importance de rendre plus visibles les enjeux pour accompagner la transition

L'objectif des actions portées par la CCI NCA et ses partenaires est de donner aux entreprises ressortissantes un accès plus sûr et plus attractif économiquement à une énergie verte sobre en carbone.

Ces actions pourraient être facilitées si les démarches d'efficacité énergétiques étaient mieux connues et perçues par les entreprises elles-mêmes, pour qui l'énergie est rarement un poste prioritaire, et qui s'exposent ainsi à de probables hausses futures des tarifs de l'énergie et à d'éventuelles défaillances des réseaux.

Ce travail doit s'accompagner d'un suivi économique et environnemental significatifs pour témoigner de la pertinence de cette transition et inviter plus d'acteurs à s'engager ■

Xavier.CARLIOZ@cote-azur.cci.fr

ZOOM
SUR

Le Syndicat des Énergies Renouvelables au service de l'atteinte de l'ODD 7



L'Humanité est, plus que jamais, face à l'urgence climatique. Selon l'Organisation Météorologique Mondiale, sur les 17 années les plus chaudes enregistrées depuis 1880, 16 se situent au 21^{ème} siècle. 2017 a été la deuxième année la plus chaude, juste derrière l'année 2015. Partout l'ampleur des dérèglements climatiques se fait sentir et pèse sur l'économie mondiale, mais aussi et surtout sur la vie de millions de personnes : ouragans à répétition, pluies extrêmes et inondations ou au contraire sécheresses et nombre record de feux de forêts, migration des réfugiés climatiques, hausse du niveau des mers menaçant les états insulaires et les populations littorales...

L'autre constat inquiétant, c'est que les émissions de CO₂ avaient présenté un plateau en 2014, 2015 et 2016, mais leur croissance a repris en 2017.

Il faut donc accélérer le déploiement des solutions à l'atténuation du dérèglement climatique et donc le développement des énergies renouvelables. C'est la mission du Syndicat des énergies renouvelables français (SER), qui regroupe l'ensemble des acteurs économiques et industriels intervenant sur le territoire dans le secteur des énergies renouvelables et qui partage pleinement l'ODD7 « *Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable* ». Cet objectif est celui des 380 adhérents du SER, grands énergéticiens comme ETI, PME, centres de recherches et clusters.

C'est pourquoi, au moment où l'Etat prépare la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui doit faire l'objet d'un décret à la fin de l'année, et qui est, jusqu'au 30 juin 2018, en Débat Public ouvert à tous les citoyens, le SER et ses différentes commissions proposent de porter au-delà des objectifs – 32 % - de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en 2015 par le Parlement français, les objectifs du pays en matière d'énergies renouvelables à l'horizon 2030.

Ainsi, **le Syndicat des énergies renouvelables propose un bouquet énergétique composé de 41% d'énergies renouvelables en 2030.** Si cet objectif peut paraître ambitieux, il est néanmoins réaliste. En effet, la France dispose de ressources renouvelables particulièrement abondantes avec trois régimes de vent, de nombreuses cours d'eau, un ensoleillement favorable, une forêt qui recouvre un tiers du

territoire, des gisements géothermiques abondants, le deuxième espace maritime au monde, etc.

Par ailleurs, les énergies renouvelables deviennent chaque année plus compétitive et vont permettre d'offrir des solutions de chauffage, de transports, d'électricité, non carbonées et à des coûts de plus en plus abordables. Ainsi, entre 2009 et 2015, le prix des panneaux solaires a diminué de 80 % et le coût du KWh continue de décroître. Les résultats des derniers appels d'offres sur le solaire au sol (55 EUR/MWh) et pour l'éolien terrestre (65 EUR/MWh) montrent que notre pays dispose désormais d'une capacité de développer des projets à des niveaux tout à fait compétitifs avec les autres moyens de production décarbonés. Les efforts de simplification des procédures et d'accélération du rythme des installations permettront de réduire encore le coût du KWh. De son côté, le chauffage domestique au bois, malgré la baisse considérable depuis plusieurs années, du prix des énergies fossiles, demeure la solution de chauffage la plus économique pour les ménages.

Ressources abondantes, réductions spectaculaires des prix, engagements des acteurs français sur le territoire national, mais aussi à l'international, encouragement des citoyens français qui plébiscitent les EnR, toutes ces raisons ont conduit le SER à proposer des objectifs plus ambitieux que ceux contenus dans la loi de 2015. Ainsi, il estime que les énergies renouvelables pourront composer 41 % du bouquet énergétique du pays en 2030 : la chaleur renouvelable pourra représenter 41% de notre consommation finale (38% dans la loi), l'électricité renouvelable 54 % (40% dans la loi), le gaz renouvelables 30% (10% dans la loi), les objectifs biocarburants restant au même niveau que ceux de la loi (15%).

Avec 16% d'énergies renouvelables dans son mix fin 2016, les énergies renouvelables comptaient 100 000 emplois. L'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, sur la base des objectifs de la loi de transition énergétique estimait que plus de 200 000 emplois pourraient être créés. Les 9% d'EnR supplémentaires proposés par le SER, devraient permettre de disposer de filières industrielles puissantes, riches en emplois et offrant de multiples possibilités de métiers partout en France ■

françoise.jouet@enr.fr



Conclusion

L'ODD7 interpelle et invite chacun d'entre nous à se questionner et à imaginer une « citoyenneté énergétique » à co-construire collectivement.

L'ODD7 se traduit par une multiplicité d'enjeux qui mettent en avant la nécessité d'une approche globale, systémique et multi-acteurs. L'ODD7 interpelle et invite chacun d'entre nous à se questionner et à imaginer une « citoyenneté énergétique » à co-construire collectivement. Au niveau mondial, outre la question de l'accès à l'énergie déjà discutée en introduction, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie augmente mais de façon modeste (17,5 % en 2010 à 18,3 % en 2014).

L'intensité énergétique primaire a aussi connu une amélioration annuelle de 2,1 % de 2012 à 2014, sans que cela ne permette toutefois de placer le monde sur une trajectoire permettant de doubler, d'ici à 2030, le taux d'amélioration des rendements énergétiques (cible 7.3)⁸⁴. Le futur dépendra essentiellement de la réelle volonté politique des pays à faire des choix compatibles avec l'ODD7 mais également du soutien et de l'engagement des acteurs non étatiques qui portent le changement et influence les décisions politiques. Cette réalité est d'autant plus importante si l'on considère les autres agendas internationaux et notamment l'agenda climat ou le nouvel agenda urbain.

Les territoires, les acteurs non étatiques et les citoyens au cœur du défi de la mise en œuvre

Au-delà de la nécessaire prise en compte au niveau national pour initier les indispensables changements, le niveau géographique de l'action est aussi celui du territoire. En France, la sensibilisation des instances et des élus au niveau local est bien avancée mais l'action doit être encore renforcée. Un récent rapport du CESE conclut que pour acquérir pleinement leur place dans la transition énergétique, les régions et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont besoin de moyens pérennes dédiés et que les collectivités en charge des Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) doivent avoir plus de capacité à orienter et contrôler le développement des réseaux d'énergie sur leurs territoires⁸⁵. Le même rapport signale l'importance du rôle et de l'engagement des PME dans la transition énergétique ainsi que celui de la formation professionnelle qui doit être anticipée pour combler les déficits constatés sur de nombreux territoires.

Les acteurs de la société civile sont également mobilisés et de nombreuses coalitions existent avec des démarches volontaires qui se multiplient. Pour autant, dans les faits, de très nombreux acteurs et citoyens restent encore très souvent déconnectés du réel lien entre leur devenir énergétique et les réalités économiques, sociales et environnementales de notre modèle énergétique. Une démarche apaisée, transparente et inscrite dans la durée doit être menée avec d'importants efforts en termes de neutralité, de pédagogie, de sensibilisation, de communication et d'inclusivité. Il s'agit d'un préalable indispensable pour atteindre un consensus national sur la transition énergétique, y compris sur le nucléaire afin de clarifier de façon cohérente les objectifs.

84. ONU, 2017, <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2017/secretary-general-sdg-report-2017--FR.pdf>

85. Avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, CESE, Février 2018. http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_04_Joi_transition_energetique.pdf



Sobriété énergétique, efficacité énergétique, énergies renouvelables et solidarité des préambules indispensables...

Une des recommandations récurrentes pour accélérer l'atteinte des objectifs en termes d'EnR est la diminution des lourdeurs administratives qui engendre des délais de déploiement très longs en France (beaucoup plus que dans les autres pays de l'UE)⁸⁶. En effet, malgré des progrès incontestables, la France ne se situe pas, sur une trajectoire qui lui permettra d'atteindre les objectifs fixés. Elle devra, accentuer rapidement les efforts en matière d'EnR pour atteindre 32% en 2030⁸⁷. En matière d'efficacité énergétique, dans le secteur du logement et du tertiaire les objectifs de rénovation énergétique sont loin d'être atteints⁸⁸. La question du transport, doit aussi devenir prioritaire. L'atteinte des objectifs de transition énergétiques affichés semble possible mais les moyens financiers, humains et organisationnels doivent être revus à la hausse pour devenir cohérents avec l'ambition affichée.

Mettre en œuvre pour témoigner et inviter à l'action

Les témoignages regroupés dans ce chapitre sont autant de réalités qui doivent être prises en compte pour atteindre les cibles de l'ODD7 en France et au niveau international. On citera aussi des exemples de projets européens concrets réalisés par ENERGIES 2050 en France et dans le monde qui témoignent et invitent à l'action (i) Trust EPC South, qui vise à accroître l'efficacité énergétique des secteurs tertiaires dans les pays du Sud de l'Europe, ou le projet (ii) Hôtels Presque Zéro Energie (neZEH⁸⁹) qui a contribué accélérer le taux de rénovation des hôtels engagés dans l'excellence énergétique ; ou encore, le projet Progres Lait, au Sénégal et en Mauritanie, qui favorise le développement de la chaîne de valeur de la filière lait grâce aux EnR.

La sensibilisation des citoyens tient une place déterminante dans la réussite de la transition de nos sociétés. Pour adapter leur mode de vie et leurs choix de consommation, ils doivent être en mesure d'établir un lien direct entre les défis mondiaux et leur vie quotidienne. C'est ce à quoi s'attache ENERGIES 2050 dans le projet européen Citizens for energy transition (C4ET) en développant une approche éducative adaptée à tous. Au-delà des exemples ci-dessus, l'atteinte de l'ODD 7 nécessite de changer radicalement de paradigme, de développer une véritable culture du suivi de la performance des décisions et de leur mise en œuvre en répondant aux critères internationaux en termes de mesure, de notification et de vérification. Il s'agit également de renforcer la confiance et la transparence qui sont également des critères que l'on retrouve dans tous les grands agendas internationaux, régionaux et locaux ■

86. CESE, 2018, OCDE 2016, .

87. http://www.lemonde.fr/planete/article/2018/02/08/la-france-peut-elle-rattraper-son-retard-dans-les-renouvelables_5253487_3244.html

88. CESE 2017.

89. neZEH : The European initiative Nearly Zero Energy Hotels



ODD 11 Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables

Rédigé par Vivapolis



Notre monde est de plus en plus urbain : 3,5 milliards de personnes, soit 50 % de la population vit aujourd'hui dans des villes et, entre 2000 et 2050, plus de 3 milliards de nouveaux habitants se seront installés dans les villes qui devraient réunir, en fin de période, plus des deux tiers de la population mondiale. Les besoins en matière de services urbains sont donc considérables et les exigences de qualité de services et de protection de l'environnement, notamment celles fixées au niveau européen, imposent de lourds investissements auxquels les grands opérateurs publics et privés doivent répondre dans le cadre d'une gouvernance locale et d'une vision globale du projet urbain.

Quelles que soient leur taille ou leur localisation, les villes devraient s'attacher aux mêmes objectifs : apporter à chaque habitant un mieux vivre, un environnement protégé et des opportunités de développement économique, social, environnemental et personnel. L'ODD11 replace les villes et les communautés au cœur de l'agenda international du développement.

L'ODD 11 porte le titre : « Villes et communautés durables », avec comme sous-titre explicatif « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». L'ODD 11, est décliné en 7 cibles thématiques :

- 11.1 : Logement digne,
- 11.2 : Service de transport,
- 11.3 : Urbanisation durable (planification + participation),
- 11.4 : Patrimoine,
- 11.5 : Risques naturels et technologiques,
- 11.6 : Qualité de l'air et gestion des déchets
- 11.7 : Espaces verts et publics,

et en 3 cibles de mise en œuvre :

- 1.a : La planification urbaine au service de l'équilibre environnemental, économique et social entre zones rurales et zones urbaines,
- 11.b : politiques et plans d'actions intégrés au service d'une stratégie territoriale de développement durable avec un accent fort sur la résilience,
- 11.c : Coopération internationale vers les PED pour des bâtiments durables et résilient

Un ODD transversal qui répond à une multitude d'enjeux

La concentration de la population met la ville au cœur des problématiques majeures de nos sociétés : la pauvreté, les changements climatiques, les soins de santé, l'éducation... L'ODD11 est un objectif transversal qui rebondit sur d'autres ODD :

- Les inégalités (ODD10) : 828 millions de personnes vivent actuellement dans des bidonvilles et ce nombre continue d'augmenter ;

“ La ville durable doit être efficace grâce à des bâtiments bas carbone et à des équipements ultra-connectés ”

- L'énergie (ODD7) et la pollution (ODD 3, 5, 12, 14 et 15) : les villes n'occupent que 3 % de la masse continentale mondiale, mais elles consomment entre 60 % et 80 % de l'énergie mondiale et produisent 75 % des émissions de carbone ;
- La résilience (ODD 1, 11 et 13) aux changements climatiques (ODD 13) et aux catastrophes naturelles à cause de leur forte concentration de personnes et de leur emplacement

L'ODD11 est transversal car la ville accueille les innovations portées par les autres ODD - l'énergie, l'économie circulaire, la mobilité, les services urbains intégrés, les plateformes numériques, la participation des citoyens etc... et porte la plus grande responsabilité en termes de consommation d'énergie. Les technologies numériques ont multiplié les possibilités d'intégration des services urbains, dont l'efficacité repose sur l'utilisation de données de masse qui proviennent de multiples capteurs disséminés dans la ville ou « portés » par ses habitants (téléphone portable, par exemple) et qui peuvent être partagées entre différents services, les rendant de plus en plus interdépendants. Les villes forment un écosystème stimulant l'innovation, la croissance économique, le développement et la prospérité, la consommation et les investissements.

Le message porté par cet ODD est que la ville durable doit être efficace grâce à des bâtiments bas carbone et à des équipements ultra-connectés, optimisant leurs consommations et apportant des services aux habitants combinant aujourd'hui innovations technologiques (énergie photovoltaïque locale, éolienne, récupération de chaleur des eaux usées et des data centers, géothermie, thalassothermie, ...), numériques (smart grids), juridiques (droit à l'autoconsommation). Cette efficacité implique décideurs publics, Etat et collectivités territoriales, pour définir de nouvelles pratiques de gouvernance, ainsi que les usagers qu'il faut intéresser pour tester de nouvelles pratiques.

Les enjeux de l'ODD 11 pour les acteurs français

Vous trouverez dans les pages qui suivent, des témoignages d'acteurs français de la ville. Tout d'abord des collectivités : Grenoble et de Loos-en-Gohelle dont le panel d'actions sur les politiques publiques urbaines (l'énergie, la construction, le logement au sens de la rénovation thermique, la mobilité, le développement économique...) est en lien direct avec les acteurs locaux. Mais également une entreprise qui propose des offres intégrées pour construire et adapter la ville durable : Artélia. Ces nouvelles offres peuvent être conçues et expérimentées par les universités : communautés universitaires de Lille et de Marne la Vallée. La fabrique de la ville n'est pas qu'une question de commande publique et de réponses techniques, mais aussi de mise en place de nouvelles gouvernances, de changement de modèle et donc d'expérimentation. ENERGIES 2050 et R-URBAN expérimentent de nouvelles formes de gouvernance et des pratiques urbaines citoyennes en mobilisant des communautés. Les acteurs français portent des réponses à l'ODD11 que la FNAU ou ENERGIES 2050 aident à partager et faire rayonner à l'international.

ZOOM
SURGrenoble, une ville en action
pour le développement durable

Un des signes révélateurs de l'engagement concret de la Ville de Grenoble vers la ville durable est son rapport Développement durable, organisé de manière transversale en adoptant une entrée par 4 axes stratégiques (habiter la ville, approvisionner et nourrir la ville, vivre ensemble et être une ville exemplaire).

La première partie du rapport Développement durable 2017 montre les innovations portées par la municipalité en termes d'habitat¹, de « vivre ensemble », d'alimentation, et même l'exemplarité de l'institution-Ville inscrit clairement **Grenoble dans le mouvement des villes en transition.**

Parmi les actions, l'aménagement urbain innovant est à l'œuvre comme en témoignent l'écoquartier de Bonne inauguré en 2010, le nouveau quartier urbain de la Presqu'île et les futurs quartiers de Flaubert et de l'Esplanade, avec des ambitions fortes sur la mobilité, l'énergie, la santé et le confort, l'eau, les déchets ou encore la biodiversité, rappelées et consignées dans des cahiers de prescriptions à destination des constructeurs, tenus d'être créatifs pour atteindre les objectifs fixés. Au-delà des quartiers « nouveaux », le programme de rénovation thermique, notamment sur les logements sociaux, les copropriétés et les logements privés se poursuit grâce à l'implication de la ville dans les projets métropolitains (comme MurMur2 – accompagnement méthodologique et financier des co-propriétés privées), nationaux (Éco-Cité – programme national) ou dans des appels à projets européens (City-Zen...).

Aménager la ville, c'est aussi l'embellir et la végétaliser. Pour y parvenir, la municipalité a engagé en avril 2017 un plan de plantation de 5 000 arbres jusqu'en 2020, avec une réflexion sur les espèces plantées et leur diversification, la gestion des risques allergènes, leur adaptation au climat... La ville a également engagé un premier diagnostic des toitures et murs à végétaliser. Un projet du budget participatif 2015 a également été mis en œuvre, végétalisant le toit terrasse du parking Hoche (bacs à jardiner en gestion habitante), ainsi que des murs au sein de 3 écoles.

S'appuyer sur la communauté des habitants

Autre élément fort de Grenoble, **l'ouverture aux citoyens à devenir acteurs du territoire** : manifestations locales de sensibilisation, concertations sur les projets d'aménagement ou encore la proposition de projets au budget participatif... En effet, la politique de budget participatif, menée depuis 3 ans, pour financer des projets citoyens d'investissement a permis l'émergence de 128 projets proposés en 2017, dont 32 ont été présélectionnés par les 900 habitants venus à la Ruche aux projets. Tout Grenoblois de plus de 16 ans a pu ensuite voter pour ses projets favoris lors de l'opération « une semaine pour voter » qui s'est déroulée du 10 au 14 octobre 2017. Depuis l'édition 2015, de nombreux projets ont vu le jour : poulailler collectif du quartier Abry, le théâtre de verdure au parc Bachelard, mur d'escalade des berges, la structure en bois la « Dragonne » sur la place Saint-Bruno, Grenoble CivicLab auquel tout le monde peut participer afin d'inventer les services numériques de la ville de demain portés par des équipes de citoyens, développeurs, étudiants, associations, entrepreneurs, artistes ou simples curieux...

Toutes les actions portées par les politiques municipales, en lien avec ses partenaires, sont mises en œuvre dans le cadre du Plan Air-Energie-Climat adopté en juin 2016 (trois quarts des mesures sont en œuvre dès 2017) et ont contribué à la labellisation Cit'ergie.

Une idée pour avancer sur l'ODD11 : Le rapport Développement durable est la synthèse des actions qui démontre la pertinence des actions de la Ville de Grenoble en réponse aux enjeux des 17 ODD et de l'ODD 11 en particulier. C'est ainsi un document qui mériterait de faire le lien avec les ODD, comme un référentiel international d'évaluation ■

raphael.revel@grenoble.fr

ZOOM
SURLoos-en-Gohelle, Culture locale partagée
et transition écologique, levier du développement
territorial

Commune du bassin minier du Pas-de-Calais, Loos-en-Gohelle, ville sinistrée par la crise du charbon, est devenue une ville pilote du développement durable par le portage des élus, des habitants, des entreprises et des associations mobilisés autour d'initiatives portant sur la transition écologique du territoire, mais aussi en reconnaissance d'une culture : le bassin minier reconnu Patrimoine mondial de l'Unesco.

Ce rapprochement s'incarne aujourd'hui entre autres avec les terrils, îlots de biodiversité propices à la promenade du dimanche ... et de développement économique. La Base 11/19, deux terrils ainsi que d'anciens bâtiments de l'exploitation minière conservés et ouverts au public, est aujourd'hui un pôle de référence du développement durable, grâce aux nombreuses structures qui s'y sont développées. Loin de l'imagerie du village fonctionnant en autarcie, la trajectoire de Loos-en-Gohelle démontre aussi que chaque ville, chaque territoire peut trouver les ressources pour conduire un projet de transition écologique à la mesure de l'enjeu climatique en tirant les leçons du passé et prendre le meilleur du présent pour construire un monde durable et désirable pour tous.

Pours'assurer de la pertinence des actions menées, un dispositif ambitieux de participation des habitants associant l'ensemble des acteurs à la définition et à la conduite des projets a été mis en place : rupture avec le modèle existant et démarche de « petits pas ». C'est ainsi qu'ont été notamment développés l'écoconstruction (pour les logements sociaux et les bâtiments municipaux) et, plus largement, de nouveaux modes de faire concernant l'urbanisme et l'environnement (infiltration des eaux à la parcelle, ceinture verte, gestion différenciée des espaces verts, etc.). Depuis 1997, près de 146 logements neufs ont été construits de façon écologique. Dans les cités-jardins et les anciens coronis miniers mais aussi dans les bâtiments publics, des campagnes de réhabilitation sont lancées pour répondre aux normes environnementales à l'horizon 2050. Depuis quinze ans, la mairie a interdit le chauffage électrique dans les logements neufs ou rénovés. Au Chênelet, à l'ouest de la ville, où six maisons sociales en bois sont sorties de terre, les familles reçoivent des factures de 200 euros de chauffage à l'année quand leurs voisins déboursent jusqu'à dix fois plus. Menées au départ « au coup par coup », ces actions ont peu à peu dessiné une trame cohérente : en s'étoffant, elles ont fait apparaître des passerelles entre les différents domaines d'intervention, introduisant une réelle transversalité dans la gestion de la commune.

Parallèlement, le projet politique s'est nourri d'une profonde réflexion sur la nécessité de redonner de la perspective au territoire et à ses habitants. Concrètement : faire d'un territoire meurtri par le développement non durable de la mine un modèle de développement durable, moteur d'innovation technologique et économique, comme le montrent sur la Base 11/19 le pôle de compétitivité sur les technologies du recyclage, la plateforme solaire de recherche et développement ou encore le cluster écoconstruction... Les factures énergétiques ont donc été divisées par dix, et près de 250 emplois verts ont été créés dans une ville où le taux de chômage est de 18%.

Au regard des actions et des résultats, la stratégie globale de Loos-en-Gohelle illustre clairement l'ODD11. Pourtant, les élus et les habitants n'utilisent pas les ODD comme grille de lecture. Si chacun a une bonne compréhension intellectuelle des enjeux, il a fallu ici les appliquer, et pour sortir des projets, les mots ont été choisis spontanément, concrètement par rapport aux enjeux, sans rechercher une quelconque filiation avec un référentiel externe. Ces référentiels n'existaient d'ailleurs pas il y a 30 ans. Si Loos-en-Gohelle démontre que les ODD sont déclinables en actions, la ville n'a pas fait le chemin inverse de rentrer dans la grille des 17 ODD et des 169 cibles.

Aujourd'hui, les ODD pourraient servir de grille d'évaluation, permettant plus facilement une comparaison avec d'autres villes, voire un déploiement ailleurs des solutions que Loos-en-Gohelle a mises en place. C'est un axe de travail, proposé en lien avec l'ADEME, qui demande une déclinaison en indicateurs nouveaux faciles à alimenter, ou existants via les cadres nationaux (énergie renouvelable, précarité, ...). Mais tout travail supplémentaire reste difficile dans une réalité où le grand écart entre la participation citoyenne, basée sur un militantisme volontaire, et le leitmotiv de l'innovation sur des politiques publiques complexes doit aussi composer avec des réalités financières très dures pour recruter et payer les compétences nécessaires ■

julian.perdrigeat@loos-en-gohelle.fr

ZOOM
SUR**Artélia Ville & Transport : Une plateforme numérique
comme fédérateur des acteurs d'un projet durable**

Développé par ARTELIA Ville & Transport en partenariat avec un groupement d'entreprises, Santiago Des3aDo® est une maquette numérique 3D simulant un projet urbain réel. ARTELIA était mandataire, en partenariat avec Veolia, Architecture Studio, Arte Charpentier et Siradel. Fruit d'un accord bipartite signé en mars 2014 entre la Municipalité de Santiago et ARTELIA - mandataire et représentant du groupement - le projet du démonstrateur a été financé à hauteur de 2 millions d'euros par l'Etat français au titre du FASEP⁹⁰ – Innovation Verte.

Cet outil innovant d'aide à la décision et à la conception de la ville durable a été remis en juin 2015 à Santiago du Chili. Le simulateur 3D est un des deux projets retenus par le Ministère du Commerce Extérieur pour illustrer le savoir-faire du « bien vivre en ville à la française ». La mise en œuvre de Santiago Deseado s'inscrit dans le cadre de la démarche Viva-polis qui s'attache à promouvoir l'offre industrielle française en matière de solutions techniques pour la ville durable.

Les innovations au service de la ville durable sont multiples, en mobilisant notamment différentes communautés. Pour la communauté professionnelle, c'était une prouesse technologique permise grâce à la combinaison de la production des données 3D, l'intégration de nombreuses informations issues de sources diverses, la visualisation du projet urbain et la création d'une navigation 3D en temps réel optimisée pour l'exposé des solutions. L'outil est aussi conçu pour que les utilisateurs vivent une expérience instructive et ludique, une façon de communiquer, voire de concerter autour des projets de façon plus immersive. Pour la communauté des services techniques de la ville de Santiago, c'était une vision globale de l'aménagement urbain dans toutes ses composantes : mobilité, infrastructures publiques, assainissement, eau, déchets, énergie, télécommunication, répartition sociale des habitants... Compilée sous la forme d'une carte interactive 3D, cela devient une plateforme de dialogue interservices. Et de façon globale, l'outil permet une visualisation partagée des étapes de la ville durable : l'identification des enjeux, la comparaison des villes entre elles, des solutions d'optimisation urbaine, la définition de projets urbains intégrés et durables, et le catalogue thématique des entreprises.

Le simulateur Santiago Deseado est **une plateforme d'appui qui fournit aux élus une aide pour bâtir une politique responsable.** Il permet les projets participatifs entre élus et citoyens afin de concevoir leur ville durable et intelligente, qui intègre les nouvelles technologies. Carolina Toha, qui était alors Maire de

Santiago au Chili, a ouvert le démonstrateur au grand public, avec la mise en ligne de la partie « scan » du simulateur. Elus et citoyens chiliens ont pu connaître la performance de leur ville, pour comprendre les sujets sur lesquels agir en priorité. La promenade interactive en 3D dans le simulateur permet de balayer les caractéristiques de la ville, d'hier et d'aujourd'hui, et de disposer de tous les éléments pour bâtir une politique urbaine durable et inclusive.

En termes d'impact, le projet a été évalué selon une grille partagée avec, depuis les 12 mois de conception de l'outil (dont 6 mois à Santiago), 3 échelles d'analyse (ville, quartier, immeuble), 11 clefs de compréhension (densité urbaine, équité sociale, économie et emploi, connectivité citoyenne, identité culturelle, nature en ville, usage des ressources, qualité de vie, risques et changement climatique, sécurité citoyenne, mobilité durable), 70 indicateurs cartographiés diagnostiquant les performances de Santiago, 40 bouquets de solutions, 130 entreprises référencées qui proposent plus de 200 produits.

La ville de Santiago a servi d'expérimentation pour l'ensemble de la consolidation du simulateur. Santiago Deseado a montré, pour ARTELIA et ses partenaires, des perspectives de déploiement dans plusieurs grandes agglomérations, en France et à l'international, afin d'exporter le savoir-faire français en matière d'urbanisme, d'architecture, de services, de technologies... C'est dans cet esprit que la grille de lecture des projets proposée dans la première version pourrait être aujourd'hui revue dans une perspective des ODD, voire de l'impact de l'ODD11.

L'adaptation de l'outil par le consortium ARTELIA Ville&Transport, Veolia, Architecture Studio, Arte Charpentier et Siradel dans un format ODD compatible en ferait un outil générique reproductible dans les territoires qui feraient eux-mêmes le lien entre leurs politiques urbaines et les ODD ■

Laurent.VIGNEAU@arteliagroup.com

90. Fonds d'Etude et d'Aide au Secteur Privé

ZOOM
SUR

ComUE Lille Nord de France : Les campus universitaires, terrains d'application de la troisième révolution industrielle



Initiée en 2014, la dynamique « Vers des Campus Zéro Carbone », portée par la Communauté d'Universités et Établissements Lille Nord de France (ComUE LNF) sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais, vise à faire des campus régionaux des démonstrateurs de la ville durable, intelligente et participative.

Rev3, la Troisième Révolution Industrielle en Hauts de France

La région des Hauts-de-France s'est engagée en 2013 dans la Troisième Révolution Industrielle, avec l'ambition de transformer l'économie régionale pour en faire l'un des territoires européens les plus avancés en matière de transition énergétique. Les universités et écoles ont été d'emblée inscrites dans la dynamique Rev3 comme lieux de démonstration de cette révolution, avec de multiples projets présentant une approche systémique, tenant compte du site universitaire, du patrimoine, de l'insertion dans le territoire et bien sûr des missions d'enseignement et de recherche.

L'enjeu de la mobilité

Dès 2014, la Communauté d'Universités et Établissements Lille Nord de France et ses établissements se sont engagés dans le projet « Mobilités Urbaines Campus » qui vise à répondre aux enjeux de qualité de l'air, de santé et de bien-être, et surtout de réduction des émissions de GES. Les déplacements domicile/lieu d'études ou domicile/travail des étudiants et personnels sont en effet responsables de 80 % des émissions GES sur le périmètre de la ComUE. Or, les comportements actuels des étudiants préfigurent leurs habitudes de mobilité dans leurs vies citoyennes et professionnelles futures, et esquissent les évolutions de la société de demain en termes de mobilité. En outre, dans les campus régionaux, certaines problématiques sont comparables à celles de quartiers, de zones d'activités, voire de petites collectivités. A partir de ce diagnostic, un plan d'actions a été déployé afin de réduire les déplacements en voiture, associant actions collectives régionales et actions démonstratrices individuelles. Parmi ces actions : un campus bientôt sans voiture à l'Université de Lille grâce aux alternatives douces (écosystème vélo, trottinette libre-service, ...), l'application pratique de

travaux de recherche sur la mobilité électrique, l'expérimentation en collaboration avec des start-ups, ...

La transition énergétique en expérimentation sur les campus

L'ambition zéro carbone est d'ériger ces campus dans leur gestion en démonstrateurs d'une mini-ville indépendante des énergies fossiles. Des projets phares de pilotage énergétique, de rénovation ou de construction BEPOS dans plusieurs universités et écoles répondent ainsi de façon directe aux enjeux Rev3 de production d'énergie et d'efficacité énergétique et sont également de véritables outils d'innovation technologique et de formation pour les étudiants. Le programme Live Tree de l'Université Catholique de Lille vise par exemple la neutralité carbone en 2022 pour son îlot principal. Le Rizomm, bâtiment démonstrateur rénové BEPOS, constitue un terrain d'expérimentation de choix pour promouvoir notamment la mutualisation énergétique à l'échelle du quartier.

Le travail engagé autour de la ville durable est antérieur à la création des ODD, mais l'ambition portée par les ODD conforte les orientations prises dans le programme Campus Zéro Carbone. **A l'échelle de ces actions, l'engagement des universités et établissements d'enseignement supérieur régionaux dans la Troisième Révolution Industrielle et le Développement Durable vont pouvoir afficher des contributions aux cibles de l'ODD 11 suivantes : 11.2 (transports), 11.3 (capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables), 11.6 (qualité de l'air et à la gestion des déchets).** La transition vers des campus durables, maillons urbains cruciaux pour une transition généralisée vers la ville durable puisqu'ils accueillent les jeunes générations, est un travail de longue haleine mais indispensable ■

lenaig.lijeour@cue-lnf.fr

ZOOM
SUR**ENERGIES 2050 : Villes et communautés durables, véritable trésor d'opportunités et une exigence de réussite dans un monde urbain**

L'association ENERGIES 2050 compte une soixantaine de nationalités et agit dans plus de trente pays. L'association est engagée dans la mise en œuvre de la Grande Transition, qu'il s'agisse la lutte contre les changements climatique, de la mise en œuvre d'un développement soutenable, de la transition énergétique, des villes et des territoires durables ou de la mise en mouvement d'une société plus humaine, plurielle et solidaire, porteuse de paix et respectueuse des biens communs de l'humanité.

ENERGIES 2050 accompagne des Etats, des régions et des villes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur agenda durable, est présent dans les instances internationales (Habitat III, CCNUCC, 10YFP⁹², CGLU Afrique, IFDD/OIF⁹³, ONU Habitat, PNUE ...) et très actif en Afrique et en Méditerranée.

Les ODD sont au cœur de l'objectif social d'ENERGIES 2050 et notamment l'ODD11. Dans tous les cas, la réponse ne peut pas être que politique ou technique. L'environnement construit doit s'appréhender selon une approche systémique qui doit être aussi citoyenne, inclusive et participative. Il s'agit de renforcer la gouvernance multi-acteurs en associant, autant que possible, les populations et acteurs locaux à l'écriture collégiale du futur des territoires. Enfin, l'action ne peut faire l'économie d'un questionnement éthique et solidaire au regard des grands défis auxquels les territoires sont et seront confrontés aujourd'hui et demain, ici et ailleurs. Un travail très fin sur des indicateurs partagés au niveau national et international est en cours et reste indispensable.

Les activités d'ENERGIES 2050 répondent directement à L'ODD 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient accessibles à tous, résilients et durables et en particulier à la cible 11.b qui vise, d'ici à 2020, à accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation A travers ses réalisations pour cet ODD, ENERGIES 2050 contribue également directement à l'ODD 7 (Energie durable) et à l'ODD 13 (Climat) pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Et demain ... dépasser les cloisonnements et renforcer les dynamiques existantes

En France mais aussi à l'international, des réseaux d'une incroyable richesse témoignent de la bonne compréhension des défis mais aussi de formidables opportunités et envies d'agir. Cependant, la compréhension des différents agendas internationaux ou nationaux est très fragmentée et une approche plus intégrée reste à construire afin d'éviter que le foisonnement d'initiatives ne vienne desservir la nécessaire transparence des décisions et mesures mises et à mettre en œuvre. La complexité par nature de la mesure de la performance des décisions territoriales et les conditions pour permettre une démultiplication des actions dans des contextes différents restent des enjeux majeurs. Ce travail est au cœur de l'agenda de l'action d'ENERGIES 2050 qui plaide pour une ambition partenariale renouvelée pour répondre aux défis posés.

Le niveau local est l'échelon stratégique de l'action mais les défis à relever y sont considérables pour aligner le discours politique et la réalité de la mise en œuvre. La territorialisation des ODD passe par la capacité des collectivités locales à appréhender le sujet de manière systémique et une gouvernance innovante qui donne les moyens (humains, financiers, décisionnaires) aux territoires ■

stephane.pouffary@energies2050.org

92. 10YFP: The 10-year framework of programmes on sustainable consumption and production pattern

93. IFDD : Institut de la Francophonie pour le Développement Durable / OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

ZOOM
SURLes Agences d'urbanisme au service de la position
des territoires dans les débats internationaux

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme est une association d'élus et de professionnels qui regroupe une cinquantaine d'organismes publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises où se retrouvent, autour des collectivités impliquées, l'État et les autres partenaires publics du développement urbain.

Le réseau technique de la FNAU rassemble plus de 1500 professionnels de l'urbanisme, ancrés dans les réalités locales. Elle prend position dans les grands débats nationaux et européens sur les politiques urbaines et l'avenir des villes. Elle est impliquée depuis plusieurs années dans les instances internationales pour le développement et la ville durables (notamment au sein d'ONU-Habitat et de la World Urban Campaign). Depuis 2016, les ODD sont progressivement intégrés dans les projets internationaux de la FNAU, ainsi que dans la démarche d'observation et d'accompagnement des collectivités territoriales. La FNAU a engagé depuis plusieurs années une mise en réseau des démarches d'observation des agences sur les agglomérations (Métroscope, Observaglo...) dont les indicateurs et analyses permettent de mesurer l'engagement année après année des territoires pour les différents agendas pour le développement durable (Agenda 21, ODD, Nouvel Agenda Urbain, Agenda Urbain pour l'Union Européenne etc.).

A titre illustratif, voici quelques contributions sur des cibles de l'ODD 11.

Cible 11.3 : renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables : Le club Projet Urbain & Paysage de la FNAU organise chaque année un atelier collaboratif sur un territoire confronté à un projet de reconversion, de développement urbain ou d'aménagement du territoire. Plus d'une vingtaine d'experts venus des agences travaillent sur le terrain avec les acteurs locaux, confrontent leurs approches, mutualisent leurs savoir-faire et leurs idées sur un territoire d'expérimentation, afin d'aider à la décision concrète des collectivités territoriales.

Cibles 11.6 et 11.7 : réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant (gestion de l'air et des déchets) et assurer l'accès de tous à des espaces verts de publics surs : Le dossier Métroscope (septembre 2017) s'appuie sur l'expertise d'observation territoriale de l'ingénierie publique et parapublique en mobilisant une communauté de spécialistes des agences d'urbanisme, des métropoles, des associations d'élus, et fournit nombre d'indicateurs à suivre pour la mise en œuvre des ODD.

Cible 11.a : Solidarités interterritoriales : Un travail de mise en cohérence des différents textes nationaux et internationaux est à faire pour permettre une plus grande lisibilité et une mise en œuvre facilitée dans les territoires. Certaines agences d'urbanisme ont déjà pris des initiatives en ce sens, comme l'agence d'urbanisme de Lyon avec les services de la ville de Saint Fons, qui a questionné l'action publique locale sur la grille des 17 ODD en utilisant le Cadre de référence Européen de la Ville Durable (Rfsc).

La FNAU se veut acteur des débats internationaux sur la territorialisation des ODD. Parmi ses actions, on peut citer : publication d'un guide avec l'AFD sur la création d'une agence d'urbanisme, disponible en français, en anglais, en espagnol et prochainement en arabe, participation au réseau mondial des agences d'urbanisme Metropolitan and Territorial Planning Agencies global network (MTPA), créé lors de la Conférence Habitat III (2016), organisation d'un campus urbain à Paris sur le « smart planning » en préparation de la Conférence de Quito et d'un Urban Thinkers Campus à Strasbourg sur la thématique « Engagements urbains internationaux versus déclinaisons locales », organisation au Forum urbain de Kuala Lumpur de deux débats : l'un sur la mobilisation des agences urbaines pour l'action climatique, l'autre sur la transition numérique pour des services urbains inclusifs.

Une idée pour l'ODD11 : les élus français sont porteurs d'une approche différente de la métropolisation qui s'annonce. A côté du grand modèle des mégapoles, la France a su développer un maillage de collectivités à taille humaine et très interconnectées, par les transports et la télécommunication. Le développement numérique continue de renforcer ce double mouvement de préservation des cadres de vies aux échelles des communautés et le développement économique aux échelles nationales, voire internationales. Ce modèle de supervision et de planification est une réponse aux ODD à valoriser sur les scènes internationales ■

malez@fnau.org

→ Conclusion

“ La priorité est la mise en place d'une gouvernance ouverte : un projet de territoire implique les décideurs, la maîtrise d'œuvre et de plus en plus la société civile ”

En portant un état des lieux de l'offre française en matière de ville durable, Vivapolis formule des recommandations aux niveaux international, national et local pour sensibiliser davantage les décideurs. La capacité de la France à offrir une offre globale à l'international doit s'appuyer sur l'expérience accumulée en matière de ville durable. Une mauvaise réponse à l'ODD11 serait des solutions techniques isolées sans changement des pratiques, de proposer des labels et certifications avec des indicateurs d'efficacité distincts sans approche intégrée vis-à-vis de l'enjeu climatique. Vivapolis valorise des innovations qui nécessitent des changements de comportement et donc des actions pédagogiques fortes.

Deux mots d'ordre : innover (ensemble) et partager (la donnée)

La priorité est la mise en place d'une gouvernance ouverte : un projet de territoire implique les décideurs, la maîtrise d'œuvre et de plus en plus la société civile (la maîtrise « d'usage »), qui s'incarne dans la mise en place de stratégies collaboratives ET numériques ... La coopération citoyenne est mise au service de la qualité des espaces publics de l'attractivité économique : jardins familiaux, vente directe, ressourcerie, crèche coopérative, marchés éphémères, ateliers de création, initiatives artistiques éphémères. L'expertise du citoyen est sollicitée pour mieux gérer la ville via des outils de signalement de problèmes dans l'espace public, des budgets participatifs, des inventaires (de la biodiversité) ou des évaluations des espaces et infrastructures (prise en compte du handicap). Les informations du « fonctionnement » des territoires doivent être disponibles dans des plates-formes open data au service d'une vision écosystémique de la ville.

L'ODD11, connu, compris... mais pas encore un cadre de référence

Les échanges montrent que la plupart des organismes connaissent les ODD, et peuvent l'utiliser comme une grille de lecture de leurs stratégies de développement urbain durable, comme un signal révélateur que les actions vont dans le bon sens. Mais la reconnaissance s'arrête souvent à une référence lointaine et actuellement peu de collectivités ou d'entreprises ont décidé de faire évoluer leurs référentiels d'actions pour les rendre « ODD compatible ». En effet, bien souvent, les cadres d'actions durables ont été mis en place avant les ODD et, pour rester dans la dynamique d'action (qui a été difficile à lancer pour convaincre tous les partenaires concernés), la plupart des acteurs craignent que changer de référentiel démotive. Le constat partagé est que le cadre de réflexion des ODD fonctionnant par énoncés d'objectifs, de recommandations et de prescriptions apparaît insuffisamment opératoire au regard des enjeux opérationnels de la « fabrique urbaine ». La recommandation serait donc de partir des référentiels déjà bien pris en main par les acteurs et d'y intégrer de façon affirmée la référence aux ODD.

Faire passer l'appropriation de l'ODD11 par l'intégration en référence directe dans les rapports RSE des entreprises et Développement Durable des collectivités

Les ODD peuvent passer par la RSE des entreprises. En juin 2016, le secrétaire général de l'ONU, ouvrant le sommet des dirigeants du Pacte mondial, déclare « *les gouvernements et le secteur privé doivent aligner leurs décisions d'investissement et d'infrastructures sur les ODD* ». Global Compact et Global reporting initiative lancent alors une plate-forme « Reporting sur les ODD », relayée en France par Global Compact France. Il appartient maintenant aux organisations professionnelles de faire connaître cette plate-forme pour que s'y engagent notamment les entreprises impliquées dans la construction de la ville durable et donc concernées directement par l'ODD 11.

L'appropriation des ODD par les collectivités locales passe par leur prise en compte par les rapports de développement durable, les documents stratégiques, les plans territoriaux de l'action publique (SRADDET, PCET, Agendas 21, ...) et les documents d'urbanisme. L'élaboration des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est une occasion, qu'il ne faut pas manquer, de prendre en compte l'objectif 11 et ce, pour trois raisons. Les SRADDET ont une vocation transversale par leur contenu : mobilité, cohérence écologique, climat, énergie, déchets, éventuellement aménagement numérique. Ils associent de nombreux partenaires : autres collectivités, mais aussi CESER et organismes consulaires. Ils sont opposables aux schémas de cohérence territoriale (SCOT) et aux plans de déplacements urbains (PDU). Il revient aux fédérations d'élus de faire des ODD une référence pour la stratégie et l'action de leurs membres.

Les ODD, levier pour le droit à la ville ou le droit à l'action (en ville), un droit à l'expérimentation

C'est un élément de difficulté vers la ville durable : avoir le droit d'agir. Les associations font notamment référence au droit à la ville, non pas en termes de consommation de la ville et de ses aménités, mais le droit à agir ici et maintenant, à coproduire. L'ODD11 reconnaît et pourrait conforter et développer les « laboratoires urbains », où peuvent s'expérimenter des processus inédits de programmation urbaine. La demande est donc de généraliser un droit à l'expérimentation, en décloisonnant les « mondes professionnels », de promouvoir l'interdisciplinarité, la culture de l'agilité, de l'adaptabilité, de favoriser les interactions entre chercheurs et acteurs de la société civile. Il s'agit d'impliquer les habitants non pas comme de simples usagers que l'on peut consulter, mais bien comme des acteurs qui collaborent efficacement à la construction de la ville (atelier, faire ensemble et pas seulement « parler » ...). Le numérique facilite ces nouvelles pratiques de faire ensemble.

En synthèse, les différents échanges autour de l'ODD11 mettent en avant :

- Le droit à l'expérimentation ;
- La traduction des ODD dans les cadres nationaux : il faudrait que l'Europe et la France traduisent les cadres juridiques et financiers de notre action : il faudrait changer les sommaires des rapports DD obligatoires pour les communes de plus de 50000 habitants, ceux des rapports RSE des entreprises et ceux des documents stratégiques et d'urbanisme (SRADDET, SCOT, Plan local d'Urbanisme Intercommunal, ...)
- le besoin de se référer aux ODD comme un cadre international d'évaluation : si les actions actuelles n'ont pas été engagées en prenant les ODD comme référentiel, recourir aux ODD pour conduire les évaluations de ces actions faciliterait les échanges entre les acteurs et les comparaisons entre leurs stratégies.



ODD 12 Établir des modes de production et consommation durables

Rédigé par 4D



- 12.1 et 12.2 : assurer un usage efficient et durable des ressources naturelles,
- 12.3 : limiter les pertes alimentaires,
- 12.4 : gérer rationnellement les produits chimiques et limiter leur déversement dans la nature,
- 12.5 : réduire les déchets et favoriser la prévention, le recyclage et la réutilisation,
- 12.6 : aux entreprises d'engager des stratégies de développement durable et d'en faire rapport,
- 12.7 : aux pouvoirs publics d'intégrer ces démarches dans leurs commandes,
- 12.8 : que tous soient formés aux principes une consommation soutenable,
- 12.a, b, c. cible transverse : favoriser l'accès aux sciences et techniques des pays en développement, favoriser un tourisme durable, mettre en cohérence les politiques fiscales.

Définition d'une nouvelle trajectoire industrielle partagée

L'ODD 12 est au cœur de la redéfinition d'une trajectoire de développement cohérent avec un développement durable. Avec l'ODD 2 qui porte sur l'agriculture et l'alimentation, l'essentiel de la matérialité du développement fournissant produits et services est couvert, ainsi que les causes des principaux impacts sur les ressources environnementales et naturelles. Cet objectif doit être associé aux cibles des ODD 8 et 9 qui rassemblent respectivement les actions sur la nature de la croissance économique et de l'emploi, et pour une industrialisation soutenable qui profite à tous.

En développant la capacité des consommateurs à apprécier leurs actions en termes de soutenabilité, l'ODD 12 doit conduire à la création d'une dynamique où le consommateur envoie un signal économique aux producteurs, et un signal politique aux pouvoirs publics. Cependant, on doit noter le faible développement de la place du consommateur dans l'ensemble de l'agenda. Il faut donc appuyer la mise en œuvre de la cible 12.8 et examiner comment elle approche toutes les populations.

Globalement l'Agenda 2030 promeut un développement partagé (ODD 9) qui souligne l'importance d'un développement industriel soutenable comme contribution au développement humain en général. Il s'agit donc pour les pays les moins avancés et les pays émergents de gagner en autonomie par le développement progressif d'une industrialisation de plus en plus complexe, en s'éloignant d'une économie de mise à disposition de ressources naturelles, pour les pays qui en disposent. Le modèle d'un développement industriel partagé doit donc conduire à affiner la définition de la compétitivité internationale.

Des interdépendances au cœur de la stratégie de l'Agenda 2030

Une étude préalable faite par un organisme des Nations unies⁹⁴ soulignait l'importance de cet objectif notamment car l'un des plus connectés avec l'ensemble des cibles de l'Agenda 2030. Une recherche académique⁹⁵ pour la Suède a montré que l'ODD 12, avec ses différentes cibles, devait être la seconde priorité pour le déploiement d'un plan d'action national après le renforcement du rôle d'institutions efficaces.

Par l'économie des ressources proposées et le respect des contraintes environnementales, l'ODD 12 est en relation avec l'ODD 13 sur le climat, l'ODD 14 sur l'océan, l'ODD 15 sur l'environnement terrestre.

94. David Le Blanc, *Towards integration at last? The sustainable development goals as a network of targets*. DESA Working Paper No. 141 ST/ESA/2015/DWP/141. March 2015

95. Weitz, N., Carlsen, H., Nilsson, M. et al. *Towards systemic and contextual priority setting for implementing the 2030 Agenda*, *Sustain Sci* (2017). <https://doi.org/10.1007/s11625-017-0470-0>

« Développer la capacité des consommateurs à apprécier leurs actions en termes de soutenabilité. »

Par sa mise en œuvre conjointement avec l'ODD 8 sur le travail décent pour tous et l'ODD 9 sur l'infrastructure et l'industrialisation, il contribue à la lutte contre la pauvreté ; il bénéficie pour sa mise en œuvre de l'ODD 4 sur l'éducation, l'ODD 5 sur l'autonomie des femmes ; il contribue à l'ODD 3 sur la santé, tout en bénéficiant pour sa mise en œuvre d'une population saine.

Il contribue à l'ODD 16 pour des sociétés pacifiques, en évitant les conflits sur les ressources et participe à l'ODD 17, sur les moyens du partenariat pour la réalisation de l'Agenda 2030 en associant consommation et production.

Réciproquement, la notion de durabilité que doit respecter les modes de production et de consommation est définie par la réalisation des cibles des objectifs portant sur la santé, le travail décent pour tous, la qualité de l'eau, l'accès de tous aux ressources...

Une mise en œuvre nationale hésitante et des approches en silo

En France, au moment d'établir ce rapport le gouvernement publie le 23 Avril 2018 une *Feuille de route pour l'économie circulaire*⁹⁶ établie après un processus de consultation. Cette feuille de route de 50 mesures doit permettre de développer **une dynamique nouvelle tant pour les consommateurs que pour les producteurs en termes de gestion des matières premières et de leur recyclage**. Si elle doit contribuer à l'essentiel des cibles de l'ODD 12, elle ne fixe cependant pas d'objectifs matière quantifiés, et demandera pour sa mise en œuvre effective une mobilisation tant des producteurs que des consommateurs, ainsi que des achats publics.

Les acteurs industriels se sont emparés assez tôt de l'Agenda 2030 à travers leurs associations professionnelles notamment. Dès 2016, le Global Compact publie *SDG Compass*⁹⁷ qui décrypte l'Agenda 2030 et propose une méthode pour évaluer sa contribution. La même année, B&L Evolution, avec Global Compact France, la CNCDH et 4D publie un *Guide pratique de mise en œuvre des ODD à destination des entreprises*⁹⁸. Il s'agit pour l'entreprise de croiser l'activité et la stratégie avec le réseau complexe des 169 cibles, au-delà des évaluations de données extra-comptables présentées sous forme statique.

La société civile, notamment à travers ses associations, agit en faveur des cibles de l'ODD 12 qu'il s'agisse du déchet, des pertes alimentaires, de l'usage des produits chimiques, de l'information des consommateurs. Néanmoins cela est rarement vu comme un élément d'un programme systémique. Réciproquement, les acteurs agissant sur des domaines de l'Agenda 2030 s'interrogent assez peu sur la contribution de leur activité aux cibles de l'ODD 12.

96. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/economie-circulaire-50-mesures-changer-modele>

97. <https://sdgcompass.org/>

98. <http://bl-evolution.com/etudes/guide-pratique-objectifs-developpement-durable-entreprises-2016/>

ZOOM
SUR

L'économie circulaire



ORÉE s'investit depuis plus de 10 ans sur le sujet de l'économie circulaire. C'est l'une de ses trois priorités. Association multi acteurs, elle est naturellement concernée par l'ODD 12 qui cible le besoin de faire en sorte que « toutes les personnes dans le monde aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable » (cible 12.8).

Une mission qui peut être réalisée grâce à l'acculturation des acteurs à l'économie circulaire. C'est ce que propose ORÉE à ses adhérents notamment au sein du Groupe de Travail « Économie circulaire : création de valeur et ancrage local » et de trois Clubs Métiers sur la déconstruction, la gestion des déchets dans les établissements recevant du public et la valorisation des mousses et textiles. Ces travaux touchent aussi un public beaucoup plus large puisqu'ils donnent lieu à des livrables accessibles à tous.

Pourquoi l'économie circulaire ?

Les piliers de l'économie circulaire sont pensés pour apporter de réels changements dans nos façons de produire et de consommer. Ils incitent à exploiter et extraire plus efficacement les ressources, à limiter la production de déchets et à allonger la durée de vie des produits. Les mesures qui en découlent, comme le fait de recycler plus en amont ou privilégier la performance d'usage et non plus la vente de produits permettent de répondre à la nécessité de « réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation » pointée par la cible 5 de l'ODD 12.

En 2016, la nécessité de « réduire considérablement la production de déchets » visé par l'ODD 12 a guidé l'élaboration du projet FRIVEP®, la Filière de Réemploi et de Recyclage Industrielle des Vêtements Professionnels. Il n'existait pas en France de filière structurée du traitement des vêtements professionnels, comme c'est le cas pour les déchets textiles ménagers. Au sein de son Club Métier valorisation des mousses et textiles, ORÉE a animé le projet aux côtés de donneurs d'ordres tels que la SNCF, la Poste et la Ville de Paris, les ministères de l'Intérieur et des Armées. Après une phase d'étude de faisabilité technico-financière et de préparation d'un prototype préindustriel, le projet FRIVEP® entre actuellement dans sa phase opérationnelle avec la création d'un centre de tri expérimental.

Tirer profit de l'écologie industrielle et territoriale (EIT)

Lorsque l'ODD 12 invite à « parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles » (cible 12.2), le recours aux synergies que peut apporter l'écologie industrielle et territoriale (EIT) en faisant que les rejets des uns deviennent des ressources pour les autres, paraît particulièrement pertinente.

ORÉE a d'ailleurs été identifiée pour renseigner un des indicateurs de suivi de l'ODD 12 en France, afin de recenser toutes les démarches d'EIT sur le territoire national. En accord avec la cible 6, cette mesure concourt à la nécessité « d'encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité ». Pour les entreprises, comme pour l'ensemble des acteurs, l'engagement vers de nouvelles pratiques ne peut se faire sans outils d'évaluation fiables. Pour cela, nous avons travaillé avec des partenaires chercheurs, bureaux d'études et territoires d'expérimentation pour développer un nouveau référentiel d'évaluation : ELIPSE.

Cet outil d'évaluation s'adresse aux animateurs de démarches en EIT pour leur fournir un cadre d'auto-évaluation, tout en leur donnant des clés pour la poursuite de leur action. ELIPSE concerne aussi aux acteurs qui financent des démarches pour suivre l'avancée de celles-ci. La plateforme est également ouverte aux observateurs qui souhaitent simplement bénéficier d'informations sur l'EIT de façon générale. ORÉE va même plus loin en proposant pour l'Ademe des webinaires et des formations à destination des acteurs soutiens de l'EIT.

... / ...

... / ...

Vulgariser les connaissances, une condition nécessaire à l'appropriation de l'ODD 12

L'utilisation modérée des ressources, la gestion écologiquement rationnelle des déchets tout au long de leur cycle de vie et la prise en compte des acteurs aussi bien publics que privés sont autant de principes sur lesquels ORÉE compte continuer à s'investir. Pour cela la diffusion « d'informations et de connaissances » citée dans l'ODD 12 jouera un rôle crucial. Les travaux sur les indicateurs et le partage de bonnes pratiques et de statistiques sont l'une des bases d'une consommation et d'une production plus responsables ■

boyer@oree.org

ZOOM
SUR

Les filières de recyclage, des modèles incontournables dans l'ODD 12



La responsabilité élargie du producteur (REP) s'inscrit dans la logique de l'ODD12 car elle incombe aux fabricants, distributeurs, ou importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets de prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle, ou collective au travers d'un éco-organisme.

Citeo, éco-organisme agréé pour les filières emballages et papiers, s'engage auprès de ses entreprises clientes pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages. L'éco-organisme projette de mobiliser 200 millions d'euros sur les 5 prochaines années avec deux enjeux prioritaires : le tri dans les grandes villes et le recyclage des plastiques. L'ODD12 est donc au cœur de l'activité de l'organisme qui consiste à instaurer une gestion écologiquement rationnelle des déchets d'emballages et de papiers aux côtés des collectivités, recycleurs et entreprises innovantes. Ces déchets sont en réalité des ressources, qui peuvent et doivent servir à produire de nouveau. Citeo agit en conséquence pour dynamiser le marché de la reprise et des matières premières secondaires.

Le recyclage des déchets au service de l'économie circulaire

L'économie circulaire, est un modèle dans lequel rien ne se perd et tout se transforme. Au lieu d'être jetés et éliminés, les produits que nous consommons deviennent, à nouveau, des matières premières et sont réintroduits dans le circuit économique. Aujourd'hui, accélérer ce mouvement est une nécessité pour notre environnement, et une opportunité économique créatrice de croissance et de nouveaux métiers. La « feuille de route pour l'économie circulaire » contient 50 mesures qui devront permettre d'atteindre des cibles des objectifs du développement durable de l'Agenda 2030 pour la France, notamment de l'ODD12, de l'ODD11 sur les villes et communautés durables, les ODD 14 et 15 sur la vie aquatique et terrestre et plus généralement l'ODD 13 sur la lutte contre les changements climatiques.

Citeo partage donc avec l'ODD12 l'objectif de réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation (cible 12.5). Ainsi, l'éco-organisme s'est engagé à atteindre d'ici 2022 : 100% des emballages triés

et des papiers triés ; 75% des emballages recyclés ; et 65% des papiers recyclés. Nous devons continuer à faire progresser le recyclage, grâce à des filières pérennes, à l'innovation technologique et aux programmes de mobilisation des consommateurs autour du geste de tri en déployant des solutions pratiques pour faire de ce geste un réflexe au quotidien. À terme, l'activité de Citeo tend à répondre à la cible 12.4 grâce au mécanisme de gestion des déchets qui les empêche, une fois recyclés de se déverser dans les environnements naturels et minimise les effets négatifs sur l'environnement et la santé des personnes.

Accompagner les entreprises dans la réduction de leur impact environnemental

Avec le déploiement de l'extension des consignes de tri d'ici 2022, les Français pourront recycler tous leurs produits d'emballages dans une même corbeille. À travers l'éco-conception, qui consiste à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie d'un produit dès sa conception pour limiter son impact sur l'environnement, les entreprises s'engagent dans la réduction de l'impact environnemental de leurs emballages et papiers (cible 12.6). Citeo encourage aussi bien les grandes entreprises que les PME à rendre leur mode de production plus respectueux de l'environnement. En adéquation avec l'Agenda 2030, l'éco-organisme soutient donc l'économie circulaire, une boucle de valeur à la fois responsable écologiquement et socialement.

Nous pensons que l'ODD12 est l'affaire de tous, le comportement de chacun doit permettre d'établir des modes de consommation et de production durables. Cet objectif nous conforte dans le sens que nous donnons à notre travail. L'Agenda 2030 doit permettre une mobilisation globale, en donnant à chacun l'envie d'agir au quotidien ■

lisa.boukraa@citeo.com

ZOOM
SURPromouvoir auprès du grand public
des pratiques écoresponsables

THE GREENER GOOD est une association loi 1901 indépendante, née à Lyon en Juin 2016. L'objectif de l'association est de promouvoir auprès d'un large public des pratiques écoresponsables simples, efficaces et ludiques à intégrer dans son quotidien pour une vie plus durable et respectueuse de soi et de l'environnement.

The Greener Good crée des événements originaux, mettant en relation les acteurs de la transition vers une société plus durable : particuliers, entreprises, influenceurs, éco-entrepreneurs, créateurs, associations. Aujourd'hui, en 2018, l'association a organisé plusieurs événements dont le Festival Everyday Heroes), rassemblant plus de 800 participants sur l'éco-responsabilité en pratique (conférences, ateliers, exposants, animations...) ; des événements thématiques mensuels sur l'éco-responsabilité en pratique à Lyon ; le Trophée des Jeunes Pousses (Mars 2018) pour aider des jeunes initiatives éco-responsables à se lancer et travaille sur la réalisation d'un guide pratique de la consommation éco-responsable à Lyon. Elle compte une équipe d'une douzaine de bénévoles actifs et une volontaire en service civique.

Utiliser l'ODD 12 pour analyser l'activité de l'association

L'analyse des différents ODD a été réalisée en interne, suite à la sollicitation de la Fonda. Ce travail nous a montré que nous agissions particulièrement en faveur de l'objectif 12.8 « *D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature* ».

Et dans une moindre mesure, nos actions s'intègrent également dans l'ODD 11 « Villes et Communautés Durables », en encourageant une consommation responsable pour tous, les initiatives locales éco-engagées, plus de nature en milieu urbain, pour améliorer la qualité de l'air et réduire les volumes de déchets. Il apparaît ainsi que nos travaux de sensibilisation, d'information et de mise en avant des solutions, menés auprès des particuliers entrent à part entière dans les ODD de l'Agenda 2030.

Le résultat de cette analyse est assez surprenant, car nous pensions englober un grand nombre de domaines et de thématiques, et nous adresser à un public très

large, alors que cette analyse nous montre que nous nous positionnons principalement dans seulement quelques cibles de l'ODD 12 :

Principalement la cible 12.2 en encourageant les particuliers à consommer moins et mieux (plus durable et local) ; la cible 12.3 et 12.5 par la promotion de la démarche « Zéro Déchet » auprès des particuliers : moins d'emballages, de gaspillage, de produits jetables... ; et enfin la cible 12.4 en promouvant auprès des particuliers des produits écologiques, non toxiques pour les hommes, les animaux et l'environnement : cosmétiques, produits ménagers notamment, et par extension, vêtements (teintures, matières), alimentation (produits phytosanitaires).

L'atteinte de l'ODD 12 est intimement liés à d'autres cibles d'autres ODD incontournables pour penser des modes de consommation et de production plus durables, notamment, la cible 2.4 - Durabilité des systèmes alimentaires à travers la promotion d'une consommation de denrées alimentaires issue d'une agriculture biologique/raisonnée, locale et de saison ; la cible 4.7 sur la diffusion de compétences sur le développement durable via l'organisation d'un temps fort sur le thème « Parents, Enfants & Ecologie » le 16 Septembre 2018 dans le cadre du Festival Everyday Heroes, qui mettra l'accent sur la transmission des valeurs d'éco-responsabilité aux enfants ; enfin, les cibles 8.3, 8.7, 8.8 sur la qualité de l'emploi par la valorisation des acteurs locaux engagés pour une consommation plus durable (créateurs de vêtements et d'accessoires, restaurateurs, gérants de boutiques éco-engagées...) dans le guide pratique en cours de création et lors de nos événements.

Les limites de l'ODD 12 comme outil méthodologique

Les indicateurs proposés sont trop vastes et ne s'appliquent pas à une structure comme la nôtre qui se concentre d'avantage sur le nombre de participants aux événements, la portée de nos communications

... / ...

(format papier et numérique), le nombre d'initiatives mises en avant (exposants, associations,...), le nombre d'éco-gestes réalisés lors de nos événements (nombre d'ateliers organisés, covoiturage, repas bio et locaux pris sur place,...) et le taux d'engagement des participants à poursuivre un mode de vie durable à l'issue de nos événements

Accompagner les petites structures à l'appropriation de ces ODD et leur montrer l'intérêt de se les approprier pourrait être intéressant : cela permettrait aux équipes ayant souvent la « tête dans le guidon » de réaliser que leur travail s'intègre complètement dans une dynamique globale.

Il serait également intéressant d'avoir accès à une base de données de toutes les structures ayant décidé de s'intégrer dans l'Agenda 2030, avec la possibilité de trier par ODD, secteur géographique...

Aujourd'hui, l'association The Greener Good, entend consolider ses actions en faveur de l'objectif 12.8, en enrichissant le contenu délivré et ses moyens de communication (guide numérique en cours de création, événements à venir...) ■

hello@thegreenergood.fr

ZOOM SUR

Changer d'échelle : d'autres indicateurs sont nécessaires pour que production et consommation durables deviennent la norme de demain



L'association à but non lucratif Max Havelaar France représente le mouvement mondial de commerce équitable Fairtrade/Max Havelaar. Ce mouvement met en place, à travers le label Fairtrade/Max Havelaar, des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, des conditions de travail décentes et des conditions commerciales plus justes pour donner aux petits producteurs et travailleurs des pays en développement les moyens de vivre dignement de leur travail.

Le commerce équitable : un vecteur efficace de réalisation des ODD

Reconnu par les pouvoirs publics comme une démarche de développement durable contribuant à l'intérêt général, le commerce équitable est l'une des rares démarches de certification qui permette de mettre en œuvre les trois piliers de la durabilité : économique, social et environnemental. Il propose un modèle de consommation et de production durables, et s'inscrit ainsi naturellement dans l'ODD 12. Il contribue par ailleurs à de nombreuses cibles de l'Agenda 2030. Par exemple :

En donnant les moyens aux agriculteurs et travailleurs de vivre dignement de leur travail, le commerce équitable Fairtrade/Max Havelaar place la réduction de la pauvreté (cible 1.2) au cœur de son action. Il permet aux petits producteurs d'augmenter leurs revenus (cible 2.3) pour assurer la sécurité alimentaire de leur famille (cible 2.1), et les accompagne pour adopter des pratiques agricoles résilientes (cible 2.4). Il impose des conditions de travail respectueuses des

droits humains, notamment en interdisant le travail des enfants (cible 8.7) et en défendant les droits des travailleurs (cible 8.8). Il participe aussi à l'égalité des sexes en luttant contre les discriminations de genre (cible 5.1) et les violences faites aux femmes (cible 5.2), en aménageant des dispositions sociales spécifiques (cibles 5.3) et en favorisant la participation des femmes aux prises de décision (cible 5.5).

Par ailleurs, le commerce équitable Fairtrade/Max Havelaar met en place des pratiques d'exploitation durables favorisant la préservation des écosystèmes (cible 15.1) et aide les producteurs à s'adapter au changement climatique tout en réduisant leur empreinte écologique (cibles 13.1 et 13.b).

Enfin, le mouvement Fairtrade/Max Havelaar promeut un système commercial mondial équitable (cible 17.10) et facilite l'accès au marché pour les petits producteurs (cible 17.12). Il développe des partenariats publics-privés et avec la société civile (cible 17.17) pour construire des initiatives pérennes, contribuant au renforcement des capacités des pays en développement (cible 17.18).

Ce faisant, le commerce équitable démontre le rôle incontournable de l'ODD12 et des systèmes de production et de consommation à travers le monde dans la réalisation de nombreux autres ODD, et met en lumière la nécessité de faire évoluer le modèle du commerce international comme facteur essentiel pour un développement mondial durable.

Une bonne appropriation des cibles de l'ODD 12

Lancée au sein du mouvement international Fairtrade/Max Havelaar dès l'adoption des ODD avec la publication du rapport « Sustainable Development Goals and Fairtrade : the case for partnership » [LIEN], cette approche sur les cibles est récente au sein de Max Havelaar France. L'ODD12 entrant particulièrement en résonnance avec notre activité, nous avons souhaité analyser comment corréler notre action aux cibles et indicateurs de cet ODD.

Le commerce équitable Fairtrade/Max Havelaar répond à plusieurs cibles de l'ODD 12. Il promeut des pratiques agricoles impliquant une gestion durable des ressources naturelles et une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (cibles 12.2 et 12.4). Ainsi, il aide les pays en développement à se doter des moyens nécessaires à la mise en place de modes de consommation et de production plus durables (cible 12.a). En les incitant à produire et commercialiser des produits équitables, Max Havelaar France encourage les entreprises à adopter des pratiques durables (cible 12.6). L'association fait campagne pour sensibiliser l'opinion publique, contribuant ainsi à ce que chaque individu puisse avoir accès aux informations et connaissances nécessaires au développement durable (cible 12.8). D'autre part, l'association travaille avec les collectivités et les pouvoirs publics afin de développer les achats publics équitables, agissant ainsi pour la promotion de pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics (cible 12.7).

Il est néanmoins étonnant que l'ODD12 ne prévoit aucune cible pour :

- **La durabilité socio-économique des chaînes d'approvisionnements**, au-delà des aspects environnementaux (norme iso 14001, recyclage, gaspillage, gestion des déchets, etc.).
- **Le développement d'une offre de consommation durable plus large et plus accessible** : au-delà de la sensibiliser des consommateurs, quels moyens

souhaite-t-on mobiliser pour faire changer d'échelle la production et la consommation durables ? La labellisation, par exemple, est un levier puissant pour aider les consommateurs à faire des choix durables.

Une bonne appropriation des cibles de l'ODD 12

Les indicateurs nationaux actuels, par leur trop grande spécialisation, voire leur absence, permettent difficilement de mesurer l'impact du commerce équitable au regard des cibles de l'ODD12. Ce constat nous conduit à formuler les remarques suivantes :

Dimension globale des ODD : les indicateurs nationaux portent sur l'impact en France et ne permettent pas de faire valoir l'impact généré à l'international - comme c'est le cas du commerce équitable dans le cadre d'échanges commerciaux Nord-Sud. Le processus des ODD visant à un développement durable global et mettant en avant l'interconnexion entre des pratiques nationales et leur impact à l'échelle mondiale, comment se contenter d'indicateurs limitant la portée de l'action au seul territoire national ?

Adaptation aux acteurs non-étatiques : de nombreux indicateurs se concentrent sur l'évaluation des actions menées dans le cadre de politiques publiques, ne permettant pas à d'autres types d'acteurs de s'en saisir. Ainsi, bien peu d'indicateurs sont appropriés pour évaluer l'action des acteurs économiques en matière de production, d'approvisionnement et de consommation. Il en va de même pour les initiatives de la société civile en matière de sensibilisation du public et de soutien aux pays en développement. Comment engager les acteurs non-étatiques, dont le rôle est crucial pour l'atteinte des ODD ?

Exemplarité des pouvoirs publics : les pouvoirs publics ont un rôle clé pour stimuler des pratiques de production et de consommation responsables à grande échelle, en développant des politiques publiques favorisant ces pratiques mais aussi à travers la commande publique, formidable levier de développement durable lorsqu'elle intègre des achats publics responsables. Comment expliquer l'absence d'indicateurs nationaux s'agissant des « priorités ou objectifs de leurs politiques nationales » et de la « promotion de pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics » ?

Ainsi, il apparaît que des démarches reconnues de production et de consommation durables – comme le commerce équitable – ne peuvent être mesurées et valorisées dans le cadre de l'ODD12. Par conséquent, l'introduction de nouveaux indicateurs (voir en conclusion) nous semble nécessaire pour stimuler

un véritable changement d'échelle et faire en sorte que production et consommation durables soient la norme de demain ■

a.furio@maxhavelaarfrance.org



Conclusion

“ Le processus d'appropriation sur les composantes matérielles de la production et de la consommation nécessite-t-il une identification préalable des objectifs, dans le cadre d'une politique publique ? ”

L'ODD 12 traite de la matérialité de la production et de la consommation durable en soulignant l'importance de réduire la consommation de ressources, réduire les déchets, et d'examiner plus particulièrement l'usage des produits chimiques. L'un des contributeurs souligne cependant que la production durable/soutenable (viable dans le texte en français) nécessite aussi de prendre en compte les aspects sociaux. Cela rejoint le débat en cours dans le cadre d'une possible évolution législative de la responsabilité de l'entreprise, au-delà d'une simple association économique. Cette remarque montre qu'effectivement les cibles d'un objectif doivent être mises en œuvre en tenant compte des cibles dans les autres objectifs.

A ce point, on peut s'interroger sur le peu de contributions proposées par des entreprises alors que, par ailleurs, les associations professionnelles se sont rapidement intéressées au dispositif ; le processus d'appropriation sur les composantes matérielles de la production et de la consommation nécessite-t-il une identification préalable des objectifs, dans le cadre d'une politique publique ? L'appropriation de l'objectif 12 doit être examinée dans le cadre de l'appropriation globale de l'Agenda 2030. Les contributeurs, et plus largement les acteurs de la société civile, examinent leurs activités au regard de la liste des 17 objectifs définis par une thématique générale. **Nous avons eu des échanges intéressants en revenant aux actions concrètes définies dans les cibles.** D'une manière générale, cet examen a conduit à un nouvel intérêt pour le contenu de l'Agenda 2030.

Parmi les premières approches, on notera la tendance à analyser l'entreprise dans le silo de son activité : l'agriculture regarde l'ODD 2, le secteur de l'eau l'ODD 6, et le secteur des déchets l'ODD 12. Au contraire, les contributions nous montrent ici l'intérêt d'une approche transversale. Un dernier point ressort de cette analyse générale : si chacun indique qu'il contribue à telle ou telle cible, il n'est pas indiqué comment chacun contribue la dynamique des cibles pour 2030, ce qui est pourtant le sens de ce plan d'action.

Ce dernier point interroge directement les indicateurs proposés au regard des cibles. Plusieurs contributions soulignent le manque de pertinence soit sur le fond, soit par rapport à leur type d'activité. C'est là un apport essentiel à retenir de ces différentes contributions pour une meilleure appropriation et la création d'une dynamique réelle.

Les points essentiels résultant des contributions et notamment des échanges avec Max Havelaar France :

- 1- Définir des indicateurs permettant de mesurer et de valoriser **la dimension socio-économique** de la durabilité des chaînes d'approvisionnement, en plus de leur durabilité environnementale ;
- 2- Introduire des indicateurs permettant de valoriser des actions ayant un impact en dehors du territoire national, notamment en termes d'**impact global** et/ou dans les pays en développement ;
- 3- Intégrer des indicateurs permettant de mieux prendre en compte les démarches d'approvisionnement et de consommation durables par les **acteurs non-étatiques** tels que les entreprises et les organisations de la société civile ;
- 4- Proposer des indicateurs permettant d'impulser le développement d'une offre de consommation durable accessible au plus grand nombre de **consommateurs** ;
- 5- Proposer des indicateurs nationaux visant à prioriser la production et la consommation responsables dans les **politiques publiques** et à développer **les achats publics durables**.

Plus largement, vis à vis de l'impact international de la France, des indicateurs doivent permettre de s'assurer que l'aide au développement (dons, prêts) contribue bien au développement de production durable, et que l'activité économique tant localement que dans les échanges commerciaux conduit à une gestion économe des ressources naturelles.



ODD 15 Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres...

Rédigé par FSC® FRANCE



La dégradation alarmante de la biodiversité française

La question de la préservation de la biodiversité et des habitats est au cœur de cet ODD. Or, de nombreuses études et rapports montrent que la biodiversité se dégrade. **Une étude récente du WWF montre que près de 50% des espèces qui peuplent actuellement les écorégions les plus fragiles sont menacées d'extinction d'ici 2080 dans un monde à +4,5°C⁹⁹.** Le lien entre l'ODD 13 « Lutter contre le changement climatique » et l'ODD 15 est ici direct et évident et ils ne doivent pas être appréhendés séparément voire même se concurrencer.

Si les chiffres sont alarmants dans les régions les plus fragiles, ils le sont tout autant sous nos tropiques. Une étude du Muséum d'Histoire Naturelle réalisée sur toute la France et corroborée par une autre étude du CNRS montre ainsi que les populations d'oiseaux des campagnes françaises ont chuté de 30% en 15 an¹⁰⁰. Une autre étude allemande montre également que 76% de la masse des insectes volants dans les aires protégées allemandes ont disparu en 27 ans¹⁰¹. Un collectif d'associations environnementales françaises¹⁰² s'alarme également de la dégradation des zones humides dont 50% ont disparu entre 1960 et 1990 et 47 % ont été dégradées entre 2000 et 2010. Or, elles représentent 25% de la biodiversité sur un espace représentant 3,7% du territoire seulement. Le texte précise qu'elles sont « particulièrement des escales migratoires et des lieux de reproduction d'importance mondiale pour de nombreux groupes zoologiques dont les oiseaux, les poissons et les batraciens ».

Dans ce contexte, certains parlent de 6^{ème} extinction¹⁰³ de la biodiversité alors que celle-ci est absolument vitale pour l'homme. Lors d'une émission radio, Sébastien Montcorps, Directeur de l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) comparait d'ailleurs les atteintes à la biodiversité avec le fait de jouer au Mikado¹⁰⁴ où il est possible d'enlever certaines tiges jusqu'à atteindre « un point de rupture où le système s'effondre ».

L'ODD 15 pour gagner la bataille contre l'effondrement de la biodiversité

S'il paraît à présent évident que la lutte contre le changement climatique est un enjeu crucial de survie de l'humanité, la question de la biodiversité reste encore peu médiatisée et peu comprise par les citoyens et les décideurs. Les connaissances scientifiques dans ce domaine sont encore trop faibles et peu consolidées au niveau mondial. Ainsi, la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) n'a été créée qu'en 2012, soit près de 15 ans après son équivalent pour le climat, le GIEC. Sa première publication majeure sur la biodiversité et les services écosystémiques est prévue pour 2019.

Au niveau politique, le « Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 » de la Convention sur la diversité biologique (dite « Convention d'Aichi ») n'a été adopté qu'en octobre 2010. En France, le personnel politique et les décideurs sont de plus en plus conscients de la nécessité d'agir sur ce sujet. Ainsi, lors de son intervention à l'Assemblée nationale le 21 mars dernier, Nicolas Hulot, Ministre de l'environnement, en a appelé au soutien des députés en parlant de « sa honte » de voir la biodiversité mise de côté dans les débats publics et de notre « responsabilité » devant une « tragédie invisible et silencieuse »¹⁰⁵. Le 24 mars 2018, le Président de la République, Emmanuel Macron, tweetait une vidéo en anglais dans laquelle il indiquait que « *Nous ne sommes pas seulement en train de perdre la bataille contre le changement climatique, nous sommes en train de perdre notre bataille contre l'effondrement de la biodiversité* »¹⁰⁶.

99. WWF - LA NATURE FACE AU CHOC CLIMATIQUE L'impact du changement climatique sur la biodiversité au cœur des Ecorégions Prioritaires du WWF – Mars 2018

100. www.mnhn.fr/fr/recherche-expertise/actualites/printemps-2018-s-annonce-silencieux-campagnes-francaises

101. Hallmann CA, Sorg M, Jongejans E, Siepel H, Hofland N, Schwan H, et al. (2017) « More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas », University of Saskatchewan, CANADA

102. LPO, WWF, FNE, ANPCEN, FERUS, FNH, Humanité et biodiversité, APIE, SFDE, Surf rider Foundation, SFPEM, SHF, SNPN

103. D'après le titre de l'ouvrage d'Elizabeth Kolbert, La 6e extinction Broché – 15 février 2017

104. France Inter, « Disparition d'espèces, biodiversité : sommes-nous déjà en route vers notre propre extinction ? », 29 mars 2018

105. http://www.lemonde.fr/climat/video/2018/03/21/biodiversite-j-ai-besoin-de-votre-indignation-lance-nicolas-hulot-a-l-assemblee-nationale_5274381_1652612.html

106. <https://twitter.com/EmmanuelMacron/status/977629876340559872>

50% des espèces qui peuplent actuellement les écorégions les plus fragiles sont menacées d'extinction d'ici 2080 dans un monde à +4,5°C

Pour lutter contre ce danger, plusieurs cibles pour l'horizon 2020 ont été retenues par l'ONU dans l'ODD 15. Elles concernent la préservation des surfaces terrestre et notamment des forêts (cible 15.1) ; la gestion durable des forêts et la fin de la déforestation et de leur dégradation au travers de la mise en place d'outils de gestion durable et de reboisement (15.2) ; la lutte contre la désertification (15.3) ; la préservation des écosystèmes montagneux (15.4) ; la protection des espèces menacées et en voie d'extinction (15.5) ; le partage équitable des ressources génétiques (15.6) ; la lutte contre le braconnage (15.7) ; la lutte contre les espèces invasives (15.8) ; l'intégration de la protection de la biodiversité et des écosystèmes dans la planification et les outils comptables (15.9) ; le développement des moyens financiers pour préserver la biodiversité, le soutien de la gestion responsable des forêts et la lutte contre le braconnage (15a. ; 15b. et 15c.).

Dans chaque pays, ces cibles sont déclinées en indicateurs. En France, les critères de réussite retenus et publié sur le site de l'INSEE sont : le taux de boisement en France métropolitaine ; l'effort de conservation des secteurs de nature remarquable ; les surfaces de forêt soumises à un plan de gestion ; les surfaces occupées par des sols artificialisés, des terres agricoles et par des espaces naturels et forestiers ; la proportion d'espèces éteintes ou menacées ; le nombre de constatations CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et d'animaux vivants saisis ; le montant de l'aide publique au développement (APD) dans le secteur de la protection de l'environnement.

L'ODD 15 est d'autant plus important que la biodiversité et les écosystèmes se trouvent au croisement de tous les enjeux économiques et environnementaux : ils impactent et sont impactés par l'ensemble des activités humaines. Comment produire et consommer sur une planète qui se meurt ? Comment penser cet ODD sans prendre en compte les enjeux de l'eau (ODD 6), la vie marine (ODD 14), l'importance d'énergies propres et responsables (ODD 7), et l'ensemble des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13) ? Les témoignages ici présentés montrent comment, à chaque niveau de la société, des engagements sont pris et sont voués à être développés dans le futur.

107. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2658605?sommaire=2654964>

**ZOOM
SUR**

La restauration des écosystèmes terrestres : les plages de ponte des tortues marines à La Réunion



Kélonia, l'observatoire des tortues marines de La Réunion qui a accueilli 160 000 visiteurs en 2017, a fait du programme de restauration des plages de ponte de tortues marines une de ses actions phares depuis 1999. Le programme consiste à restaurer la végétation littorale indigène pour favoriser la reproduction des tortues marines.

Ce programme, démarré sur fond propre en 1999 avec un site pilote à St Leu, comprend l'élimination des espèces exotiques envahissantes, puis la restauration de 500 mètres de plage à partir d'une palette végétale définie par le Conservatoire Botanique National de Mascarin. Les plants d'espèces indigènes ont été produits et mis en terre dans le cadre d'ateliers pédagogiques associant les écoles de La Réunion. En 2004 des pontes de tortues ont été observées sur cette plage pilote, donnant un coup de projecteur sur ce programme. Depuis, 15 des 25 pontes observées à La Réunion l'ont été sur des plages restaurées.

Préserver les écosystèmes terrestres par une action multiforme



Le rattachement en cours de programme au cadre de l'ODD 15 aura permis de structurer la démarche en clarifiant les objectifs et de définir des indicateurs de suivi. La restauration des plages de ponte a été définie comme l'action prioritaire à La Réunion par le Plan National d'Action (PNA) pour la préservation des tortues marines des territoires français de l'océan Indien. Il répond ainsi à plusieurs objectifs de Développement Durable, à savoir : la restauration d'un écosystème remarquable (objectif 15.1), la réduction de la dégradation du milieu naturel et l'appauvrissement de la biodiversité (objectif 15.5) par la lutte contre deux espèces exotiques envahissantes très abondantes

sur le littoral, la protection d'espèces menacées et la prévention de leur extinction (objectif 15.6) par la replantation de dix espèces indigènes devenues rares. Le retour en ponte des tortues vient couronner l'action en apportant un soutien médiatique.

La démarche des ODD aura permis de convaincre de nouveaux acteurs et collectivités de s'impliquer dans le programme dès 2016, première année de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'application du PNA tortues marines. Aujourd'hui 15 hectares de littoral sont en cours de restauration, avec comme partenaires l'Office Nationale des Forêts et le Conservatoire du littoral. D'ici 2020, 5 hectares supplémentaires seront restaurés dans le cadre de mesures compensatoires financées par la Région Réunion, illustrant la mobilisation et de la diversification des ressources financières (objectif 15.9). Les financements publics sont complétés par du mécénat et une forte mobilisation citoyenne et des scolaires avec le parrainage de chaque plant mis en terre. Cette implication favorise l'adhésion des usagers des plages et du public, mais également des décideurs et des gestionnaires de ces espaces. La restauration de ces écosystèmes et la présence d'espèces animales et végétales menacées sont maintenant systématiquement prises en compte dans les politiques et les projets d'aménagement du littoral.

Le travail d'analyse d'impact de Kélonia sur l'ODD 15 a été engagé en interne pour disposer d'un outil d'analyse qui puisse être intégré à une stratégie nationale et internationale. Il permet également de participer à d'autres ODD : ODD 4 assurer un accès à une éducation de qualité, ODD 6 gestion durable des ressources en eau la palette de végétaux endémiques utilisés étant adaptée au climat sec et au sol sableux ; ODD 13 la restauration de la végétation littorale indigène participe à la lutte contre l'érosion côtière ; ODD14 vie aquatique marine en favorisant la ponte des tortues marines ; ODD 17 grâce à la mise en œuvre de larges partenariats pour réaliser le programme. Cette analyse donne plus d'envergure au programme de restauration et illustre notre volonté de mettre concrètement en œuvre un Développement Durable en tissant des partenariats

... / ...

... / ...

diversifiés et pérennes. Il contribue également à faire reconnaître l'engagement de Kélonia au niveau local, national et régional.

Structurer la démarche de Kélonia autour de l'ODD 15

Fort des premiers résultats obtenus, c'est-à-dire, la restauration partenariale de près de 20 hectares de végétation littorales et l'observation de ponte sur les plages restaurées, le programme est amené à se pour-

suivre et se développer en mobilisant de nouveaux partenaires et collectivités. L'ODD sera un outil pour le suivi/évaluation du programme, mais également d'échange avec les organismes et institutions engagés dans cette démarche de Développement Durable, qui demandera néanmoins de consolider l'appropriation encore imparfaite, des ODD au sein de Kélonia comme par l'ensemble des acteurs ■

stephane.ciccione.kelonia@museesreunion.re

ZOOM
SURL'alimentation durable
au service de la biodiversité terrestreCarrefour, un leader mondial
de la transition alimentaire

Fort d'un réseau multi-formats de 12 300 magasins dans plus de 30 pays, le Groupe Carrefour est un des leaders mondiaux du commerce alimentaire.

Carrefour accueille 105 millions de clients à travers le monde et a réalisé un chiffre d'affaires de 88,24 milliards d'euros en 2017. L'enseigne compte plus de 380 000 collaborateurs. **L'ambition de Carrefour est d'être le leader mondial de la transition alimentaire pour tous.** Nous souhaitons offrir à tous les consommateurs, tous les jours, une alimentation de qualité, fiable, accessible partout et à un prix raisonnable. A ce titre, 6 des 17 ODD traduisent plus spécifiquement les priorités d'action sociétales de Carrefour. Notre projet forêts durables en particulier est porté par les ODD 12 et 15 qui visent à établir des modes de consommation et de production durables et à préserver la biodiversité terrestre. Éliminer la déforestation que génèrent nos approvisionnements contribue à cette ambition (cible 15.2). En effet, notre activité est étroitement liée aux forêts du monde et la protection des forêts constitue un enjeu important pour notre groupe. La bonne santé des forêts a en effet un impact direct sur notre capacité à utiliser les matières premières agricoles et forestières de manière durable. En protégeant les forêts, nous préservons la biodiversité et les populations locales et luttons contre le changement climatique (ODD 13). Nous partageons ces ambitions avec de nombreux partenaires : fournisseurs, distributeurs, traders de matières premières, gouvernements régionaux et nationaux, scientifiques, ONG et fournisseurs de données et de services. C'est grâce à cette vision universelle et à des actions coordonnées que nous pouvons faire de la forêt un sujet de société porté par les citoyens et transformer nos modes de production et de consommation.

Concilier consommation alimentaire
et biodiversité

Notre objectif est de proposer aux clients une alimentation respectueuse de la biodiversité et des forêts. Nous observons un tournant dans les comportements de consommation. Les attentes des consommateurs évoluent sans cesse : ceux-ci demandent, à juste titre,

plus d'informations, des produits de meilleure qualité et une plus grande transparence. Notre rôle est de leur proposer des produits qui répondent à leurs attentes, en améliorant les pratiques agricoles, les méthodes de pêche et d'exploitation forestière, ainsi que les processus de fabrication. Carrefour vise une déforestation zéro en 2020, engagement pris en 2010 au sein du Consumer Goods Forum. Pour y parvenir nous avons décidé de nous concentrer sur 4 matières premières prioritaires : soja, huile de palme, bois/papier et bœuf brésilien qui peuvent être utilisés dans nos produits ou pour nos emballages. À travers les certifications ou des systèmes de traçabilité innovants, nous mettons en œuvre des actions concrètes pour réduire l'impact de nos chaînes d'approvisionnement sur les forêts.

- Garantir que l'huile de palme que nous utilisons ne participe pas à la déforestation d'ici 2020 : depuis 2015, 100% de l'huile de palme que nous utilisons provient de fournisseurs soutenus par la RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil). Nous développons désormais la traçabilité physique et le respect de critères supplémentaires pour la protection des forêts.
- Avoir recours à un ensemble de solutions pour réduire l'impact de la production de soja d'ici 2020 : Nous soutenons l'émergence de solutions multipartites comme le Moratoire sur le soja en Amazonie ou encore les objectifs du Manifeste pour le Cerrado, également soutenus par plus de 60 entreprises. Nous développons une alimentation animale locale pour les animaux d'élevage de nos poulets, œufs et porcs Filières Qualité Carrefour.
- Garantir que 100% du bois et du papier que nous utilisons provienne de sources gérées durablement, au sein de 10 catégories de produits prioritaires d'ici 2020 : plus de 99% du papier utilisé par le Groupe Carrefour pour ses publications commerciales est certifié ou recyclé et 95% du papier d'imprimerie que nous utilisons pour nos sièges en France est certifié. Bientôt, 100% du papier toilette et des essuie-tout commercialisés par notre centrale d'achat internationale seront certifiés FSC® « Mixte ».
- Garantir que 100% de la viande de bœuf brésilienne fraîche vendue au Brésil soit géoréférencée pour réduire le risque de déforestation lié à sa production : une plate-forme de géo-référencement sera lancée dès 2018 qui intégrera progressivement tous les fournisseurs de viande fraîche de Carrefour Brésil ■

agathe_grossmith@carrefour.com

ZOOM
SURSaisissons-nous de l'ODD15 avec ambition
et innovation !

France Nature Environnement est le premier mouvement français d'associations de protection de la nature et de l'environnement. Depuis 50 ans, la fédération et ses 71 associations membres agissent au quotidien et à toutes les échelles territoriales pour promouvoir des solutions conciliant qualité de vie et préservation du vivant, animées par les valeurs de solidarité, d'ambition, d'indépendance et d'humanisme. Elles partagent et soutiennent donc tout naturellement les 17 objectifs de développement durable, cadre universel et cohérent permettant de construire le monde durable et équitable de demain.

Sensibiliser la société civile
à l'Agenda 2030

Toutefois, à l'instar de l'ensemble des acteurs de la société, **l'Agenda 2030 est un nouveau sujet pour FNE, et il y a un travail important d'acculturation et d'appropriation des ODD à développer au sein du mouvement.** C'est pourquoi, la fédération propose à ses collaborateurs et ses bénévoles des sessions de formation, notamment lors des conférences des présidents et des séminaires des directeurs ou auprès d'associations souhaitant approfondir le sujet. La prochaine session est prévue en mai-juin et de nouvelles rencontres pourront avoir lieu avec les présidents et directeurs de fédération en septembre-décembre afin d'aller plus loin sur la sensibilisation et l'appropriation du mouvement concernant les ODD. Par ailleurs, même si notre plaidoyer et nos actions s'inscrivent de fait dans ces objectifs – à titre d'exemple, la co-animation de la plateforme biodiversité pour la forêt répond à la cible 15.2, notre veille sur la dérogation aux espèces protégées à la cible 15.5 et les chantiers et ateliers de formation assurés par nos membres contre les espèces exotiques envahissantes à la cible 15.8 –, aucun travail d'évaluation de nos actions au regard des ODD n'a été entrepris à ce jour mais cela ne saurait tarder. Enfin, FNE participe aux instances nationales sur les ODD. À ce titre, elle contribuera prochainement au contenu du rapport du Conseil National sur l'Information Statistique.

Le monde de demain ne saurait être durable et équitable sans écosystèmes terrestres fonctionnels, résilients et divers, garantissant notamment la fourniture de services écosystémiques à nos sociétés humaines. C'est tout l'enjeu de l'ODD 15 auquel France Nature Environnement tient particulièrement. Or, 26 ans après le sommet de Rio et malgré toute l'implication des organisations de protection de la nature, les scientifiques nous alertent encore et toujours sur la destruction rapide de la biodiversité et les pressions humaines qui risquent de pousser « les écosystèmes au-delà de leurs capacités à entretenir le tissu

de la vie ». Plusieurs études internationales et nationales ont récemment précisé le niveau et le rythme d'effondrement d'un très grand nombre d'espèces (mammifères, insectes, oiseaux, pédofaune), lequel aura des conséquences environnementales, économiques et sociales certaines.

Revoir urgemment la stratégie politique
pour la préservation de la vie terrestre

Cette situation s'explique par un portage politique quasi inexistant de la question « biodiversité », au niveau national comme européen et international, au contraire de la question « climat », et dans une moindre mesure « énergie ». L'intégration de la préservation des espèces et des écosystèmes dans les différentes politiques sectorielles (agriculture et aménagement du territoire en particulier) est très faible et lente. Conséquence directe : la Stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines, découlant des lois Grenelle et traduction opérationnelle avant l'heure de l'ODD15, est en panne depuis des années. Notons également les retards dans la mise en œuvre concrète de la trame verte et bleue et la réforme inopportune de son cadrage à peine stabilisé.

L'appropriation et la mise en œuvre de l'ODD15 sont donc urgentes et légitimes, face aux avertissements réitérés des scientifiques et aux demandes constantes de la société. Elles sont nécessaires car **la transition écologique se fera aussi grâce à des « solutions fondées sur la nature » et des écosystèmes en bon état de fonctionnement.** Elles sont enfin possibles car les moyens budgétaires qu'elles nécessitent sont très raisonnables par rapport à d'autres dépenses décidées ou prévues par l'État, les collectivités territoriales et les acteurs privés. En mettant fin aux subventions et niches fiscales nuisibles à la biodiversité et en réaffectant les sommes dégagées, en proposant des ressources nouvelles et en rehaussant l'ambition du budget de l'État sur le programme 113, ces moyens sont atteignables. Reste à avoir la volonté politique et la stratégie adéquate pour ce faire. L'ODD15 ne met pas

la préservation des écosystèmes terrestres au-dessus de celle de l'humanité mais affirme leur destin lié. Il nous pousse donc à sortir de nos schémas classiques de pensée et des visions court-termistes, entretenues par certains groupes de pression. Il nous invite à oser et à innover, affirmant que la mobilisation de chacun en faveur de la biodiversité, se fera au bénéfice de tous, y compris de notre économie. Il nous demande de co-construire des solutions à la fois systémiques et spécifiques, à toutes les échelles territoriales, sur la

base de diagnostic et de perception partagés. L'élaboration et la déclinaison opérationnelle de certains atlas de la biodiversité communale ou encore l'inscription des continuités écologiques dans un nombre croissant de plans locaux d'urbanisme, nous montrent que l'ODD15 peut trouver corps dans nos territoires. Mobilisons-nous pour que cela soit le cas dans toute la France métropolitaine et ultramarine ■

christian.hosy@fne.asso.fr

ZOOM SUR

« Engageons-nous ! » vers une gestion responsable des ressources naturelles



Maisons du Monde et de son engagement en lien avec l'ODD 15

Le Groupe Maisons du Monde conçoit et distribue des articles d'ameublement et de décoration depuis 1996. A fin 2017, le Groupe emploie plus de 7000 salariés et opère un réseau de 313 magasins en Europe. Conscient de son rôle à jouer en tant que créateur et distributeur, le Groupe a structuré sa stratégie de développement durable pour concilier la vision business et les convictions des équipes. Dans le cadre de cette stratégie RSE « Engageons-nous ! », le Groupe a défini sa feuille de route « Gestion responsable des ressources naturelles » avec comme priorité le développement de son offre de produits en bois issus de filières responsables : bois certifié FSC® ou PEFC™, bois tracé jusqu'à la coupe grâce à un programme avec le TFT, bois recyclé¹⁰⁸. Ainsi le Groupe a défini comme objectif à horizon 2020 **le recours systématique à des bois issus de forêts gérées durablement**. Par ailleurs, la Fondation Maisons du Monde, sous l'égide de la Fondation pour la Nature et l'Homme, créée en 2015, s'engage pour la préservation des forêts et la revalorisation du matériau bois¹⁰⁹.

Appropriation de l'ODD n°15 par Maisons du Monde

Depuis 2017, le Groupe s'est intéressé en interne au rapprochement de sa stratégie d'engagement

existante avec les ODD. Ce rapprochement poursuit deux objectifs :

- La mise en perspective des ambitions stratégiques du Groupe avec les ODD pour inclure l'engagement de Maisons du Monde dans un « langage commun », comparable et partagé avec l'ensemble des acteurs engagés pour le développement durable : entreprises, associations, acteurs publics, etc.
- Démontrer que l'engagement du Groupe contribue positivement et directement à des objectifs partagés par l'ensemble des acteurs internationaux.

Maisons du Monde considère ainsi contribuer, à son échelle, à la réalisation de 9 ODD. Plus spécifiquement concernant l'ODD 15, l'action du Groupe Maisons du Monde impacte deux cibles :

- 15.2 – par le recours systématique à des bois issus de forêts gérées durablement et les programmes de préservation des forêts tropicales de sa Fondation. Fin 2017, 56% des produits meubles en bois de Maisons du Monde répondent à un des critères de durabilité. La labélisation (FSC® ou PEFC™) des produits est l'axe prioritaire du développement de l'offre responsable de Maisons du Monde, les labels étant aujourd'hui le meilleur moyen de garantir que les forêts sont gérées de façon responsable.
- 15.a – La Fondation Maisons du Monde mobilise des fonds au profit de la préservation des forêts, reversés par l'enseigne via sa dotation annuelle de 0,08% du CA annuel du Groupe, notre adhésion au *1% for the planet* ainsi qu'une participation des clients par le mécanisme de l'ARRONDI en caisse.

108. plus d'informations sur ces différents programmes sur corporate.maisonsdumonde.com/fr/engagements-rse/acheter-en-partenaire
109. plus d'information sur fondation.maisonsdumonde.com

... / ...

Chez Maisons du Monde, l'appropriation de cet ODD 15 est encore en cours et le Groupe souhaite renforcer la mesure de son impact, notamment via l'action de la Fondation Maisons du Monde, sur la « préservation de la vie terrestre ». Le travail de définition des indicateurs d'impact de la fondation cherchera ainsi à mesurer la contribution de la Fondation Maisons du Monde à d'autres cibles, notamment 15.1 et 15.2.

Les ODD et les cibles définies sont perçus par Maisons du Monde comme un « cadre » d'action pour définir les enjeux prioritaires et matériels pour l'action du Groupe d'ici 2030. La mise en relation de l'engagement du

Groupe et ces objectifs offrent la possibilité d'inscrire les actions dans un « langage commun », comparable entre acteurs engagés, bien qu'encore trop peu connus du grand public. Cependant, l'absence d'indicateurs spécifiques et partagés au niveau sectoriel rend difficile la comparabilité des actions mises en place par les différents acteurs et ne permet pas de mesurer au niveau global l'atteinte ou non des objectifs d'ici à 2030 ■

rplapprend@maisonsdumonde.com
fmorgaut@maisonsdumonde.com

ZOOM
SUR

Parc amazonien de Guyane : faire converger conservation de la biodiversité et gestion des ressources pour les populations locales



Le Parc Amazonien de Guyane créé en 2007 couvre un peu plus de trois millions d'hectares de forêt tropicales humides, dont deux sont classés en zone « cœur de parc », espace réglementé de forte protection (catégorie 2 IUCN).

Une aire d'adhésion répartie sur 4 communes, Maripasoula, Papaïchton, Saül et Camopi, a vocation à s'inscrire dans une solidarité écologique avec le cœur et ainsi être engagée dans un projet de territoire de développement durable.

Ce Parc national, habité d'environ 15 000 habitants de diverses communautés (amérindiennes, noir-marrons, créoles...), est parcouru par des communautés locales tirant encore traditionnellement leur subsistance de la forêt et du fleuve. C'est pourquoi la réglementation du parc reconnaît des droits particuliers à ces communautés leur permettant de continuer à exercer leurs activités traditionnelles au sein de la zone cœur. Le Parc a également une mission tout à fait spécifique de développement local et durable sur son territoire, dans le respect des modes de vie des populations.

Ainsi le Parc amazonien de Guyane doit relever le défi de la conservation d'un patrimoine de biodiversité exceptionnelle lié à l'écosystème terrestre de la forêt amazonienne, tout en le rendant convergent avec une préservation des ressources naturelles pour les populations et leurs activités, dans le cadre d'une gestion durable co-construite.

L'ODD 15 est inscrit dans l'ADN de l'engagement du Parc amazonien de la Guyane

La stratégie des activités du parc en matière de conservation des écosystèmes terrestres s'est jusqu'alors basée principalement sur les orientations de sa charte et de son document de politique scientifique, qui sont les documents de référence systématiques au sein des parcs nationaux français. Néanmoins, ils peuvent entrer en forte résonance avec l'ODD 15 qui correspond à un des cœurs d'activité du Parc amazonien de la Guyane.

En parallèle de protocoles scientifiques de suivis de l'état des ressources, les équipes du Parc amazonien avec différents partenaires sont engagées auprès des communes et des habitants dans d'importants programmes de démarches participatives, sur la base d'enquêtes et d'ateliers de concertation pour caractériser les pratiques et co-construire des mesures de gestion adaptées. C'est le cas pour l'approvisionnement en bois, pour les activités cynégétiques et halieutiques (cibles 15.1 & 15.2).

... / ...



Par ailleurs, le Parc amazonien investit un effort conséquent, et inédit dans le paysage des parcs nationaux français, pour la lutte contre l'orpaillage illégal ; principale pression s'exerçant sur le milieu naturel avec des conséquences environnementales très importantes en termes de déforestation et de pollution (cible 15.5). Les agents de la brigade, inspecteurs de l'environnement commissionnés et assermentés veillent également sur le braconnage des espèces protégées et la commercialisation illicite d'éventuels produits de la chasse (cible 15.7).

Plus spécifiquement, la préservation des patrimoines naturels des forêts d'altitude fait l'objet d'une attention toute particulière. Celles-ci présentent une biodiversité endémique dont certaines espèces, notamment des amphibiens submontagnards, sont classées en danger d'extinction sur les listes rouges. Le Parc met en œuvre des protocoles de suivis en vue de préciser de futurs plans de conservation pour ces espèces (cibles 15.4 & 15.5). Plus globalement, le Parc amazonien a engagé avec son Conseil scientifique des travaux d'analyses visant à identifier et hiérarchiser de manière objective, les priorités de conservation en cœur de Parc.

Le Parc amazonien a été le premier territoire d'expérimentation en France d'un cadre d'accès aux ressources génétiques et partage des avantages (APA), dont un code de procédure est inscrit dans la charte du territoire autour de laquelle s'articule l'adhésion des communes (cible 15.6).

Enfin le Parc amazonien est un territoire attractif, en capacité d'avoir un effet levier et s'est engagé dans une démarche volontaire de diversification de ses ressources financières par le partenariat et le mécénat. Ainsi, en ce qui concerne les activités scientifiques de connaissance et de conservation de ses patrimoines naturels, il s'est établi un ratio de 1 euro de fond propre du parc pour 7 euros de fonds extérieurs, soit un total de 9,3 millions d'euros en 10 ans d'activités dont 1,3 millions du parc (cible 15.10).

De nouvelles perspectives de développement au prisme de l'outil ODD

Sans que l'ODD 15 ne soit directement pris en compte car ne constituant pas initialement un outil méthodologique de référence, il trouve pour autant un écho tout à fait cohérent dans la stratégie, la planification et l'action de terrain du Parc national.

A l'heure du bilan et de la révision de son document de politique scientifique, le regard intégratif sur l'ODD 15 doit permettre au Parc amazonien de renforcer encore sa cohérence d'actions. Les cibles de l'ODD 15 seront examinées afin de mieux structurer si besoin et compléter son nouveau programme d'intervention et veiller à ne pas oublier des cibles pertinentes pour son territoire. Autant de perspectives dans ce sens d'ors et déjà projetées avec des approches intégratives de la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans les mécanismes de planification et de développement (programme de gestion multi-usages des ressources naturelles à l'échelle d'un terroir, expérimentation d'agro-écologie – cibles 15.1, 15.2 & 15.10), la veille sur les espèces de la liste noire régionale des Espèces Exotiques Envahissantes (cible 15.8), ou encore le transfert d'expériences à l'échelle des aires protégées du plateau des Guyanes dans le cadre d'une coopération transfrontalière (cible 15.11).

D'une manière générale pour renforcer l'appropriation des ODD, il pourrait être opportun que ceux-ci puissent servir à la structuration des Contrats d'objectifs (COB) établis entre les ministères de tutelle et leurs établissements publics. Ceci afin d'optimiser à travers l'action de l'Etat, des transmissions opérationnelles de ses engagements internationaux. Ce serait un axe tout à fait pertinent pour l'ODD15 dans le cadre des futurs COB de 5 ans qui seront passés entre le Ministère de la Transition Ecologique et chacun des Parcs nationaux français. **Une autre piste pour mieux évaluer l'appropriation de l'ODD15 serait de traduire en termes plus opérationnels, concrets voir chiffrés, les cibles restant trop génériques à ce stade ■**

en-bgouillon@guyane-parcnational.fr

ZOOM
SURLa SNCF intègre les ODD
au service de la biodiversité

SNCF et les ODD

La SNCF est une grande entreprise française de services de transport de voyageurs et de marchandises, de gestion des infrastructures et des gares, avec un CA de 33 Md€ (1/3 à l'international) et 270 000 salariés. SNCF est engagée depuis longtemps dans une démarche de développement durable, bien avant les ODD. Notre communauté RSE a pu se dire au départ : « les ODD ne sont pas révolutionnaires : comme Mr Jourdain, nous parlons ODD depuis longtemps ». Mais le second regard, toujours plus profond que le premier, nuance très fortement le jugement initial. Les ODD et leurs cibles permettent d'avoir une vraie lecture critique des grandes priorités que peut avoir la société en général, sont une sorte d'analyse de matérialité à l'échelle planétaire. Le groupe SNCF est de fait concerné par l'ensemble des ODD et par une bonne quarantaine de cibles, et en particulier par la biodiversité terrestre (ODD 15).

SNCF et L'ODD 15 (biodiversité terrestre)

En France, avec ses 32000 km de lignes, ses 100 000 hectares d'emprise, ses 3000 gares et plusieurs centaines de sites ferroviaires, le foncier ferroviaire constitue une immense trame qui irrigue l'ensemble du territoire et interagit en permanence avec la nature. SNCF a développé au fil du temps de vraies compétences en matière de biodiversité. C'est notamment le cas pour les projets, de lignes nouvelles ou de modernisation du réseau avec l'application stricte de la séquence éviter, réduire, compenser. SNCF cherche à être un maître d'ouvrage exemplaire, en promouvant des démarches volontaires, en contribuant aux financements des projets de recherche, et en établissant des partenariats avec des parties prenantes engagées. Au fil du temps, cette préoccupation du maître d'ouvrage s'est transmise à l'asset manager, avec une vraie prise de conscience de l'importance des problématiques de biodiversité pour l'entretien des emprises, en termes de risques comme d'opportunités : des études montrent clairement que les infrastructures ferroviaires jouent un rôle en tant que corridors écologiques.

Cible 15.1

SNCF utilise encore des traverses bois en grand nombre : petites lignes, appareils de voie, ouvrages

d'art... Pour des usages spécifiques, SNCF a recours à du bois exotique, du fait de ses qualités intrinsèques de durabilité, de sa résistance, de son élasticité, supérieures au chêne indigène. Une politique d'achat responsable de bois tropical a été mise en place en accord avec le RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne). Un programme de diversification des essences tropicales est mené avec l'Association Technique Internationale du Bois Tropical, afin de préserver la ressource forestière et maintenir les espèces. Les producteurs forestiers doivent être certifiés FSC (certification gestion durable des forêts).

Cible 15.5

SNCF fait évoluer ses pratiques d'entretien, notamment des abords de ses infrastructures, visant à éviter le développement d'arbres à proximité immédiate des voies ; ceci permet de recréer progressivement des espaces prairiaux, propices à la diversité des espèces. L'entretien écologique des voies non circulées comme par exemple la « Petite Ceinture » à Paris, la restauration des continuités écologiques, notamment des cours d'eau, ou encore le programme de lutte contre les heurts de faune sauvage, contribuent également à lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité et la disparition de certaines espèces.

Cible 15.9

SNCF a pour ambition de faire de ses infrastructures, lorsque cela est possible, des corridors écologiques et contribuer ainsi à la trame verte et bleue. Elle met progressivement en place une gestion adaptative des abords des voies ferrées, déploie des conventions de gestion avec des tiers, par exemple le conservatoire d'espaces naturels, lutte contre les discontinuités écologiques. Elle met en œuvre la politique « zéro phyto » dans les gares, et sensibilise ses clients à ces évolutions (acceptation de la végétation spontanée, prairies fleuries) en soulignant les bénéfices pour la biodiversité.

En résumé, on peut dire que l'ODD 15 joue un rôle de rappel des bons principes, mais aussi de boussole pour détecter de nouveaux enjeux, aller dans le sens d'une amélioration continue de nos pratiques et de nos actions concrètes ou pour vérifier que les actions menées sont bien « matérielles » (pertinentes et importantes). Après une phase de découverte, « l'appropriation des ODD c'est maintenant ! » ■

christian.dubost@sncf.fr

ZOOM
SURPour que la France montre l'exemple
en protégeant ses terres humides

Les milieux humides sont des espaces d'une très grande richesse biologique et jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des écosystèmes. L'actualité nous rappelle combien elles sont précieuses pour éviter ou limiter les effets des inondations, mais aussi des sécheresses, ce qui les rend éminemment précieuses dans le contexte de changements climatiques à venir.

Dans leur diversité, elles figurent pourtant parmi les milieux les plus menacés. Entre la métropole et ses outremer, la France dispose - ou disposait - d'un fort potentiel dans ce domaine, qui a considérablement régressé ces trente dernières années. Les zones humides représentent 3,7 % du territoire métropolitain, mais 25 % de sa biodiversité. Elles sont particulièrement des escales migratoires et des lieux de reproduction d'importance mondiale pour de nombreux groupes zoologiques dont les oiseaux, les poissons et les batraciens, et elles abritent un grand nombre d'espèces de faune et flore particulières, étant, pour certaines, très rares, leur milieu refuge. En Guyane, 20 % des poissons d'eau douce sont endémiques.

La protection des zones humides recouvre deux séries d'enjeux, reconnus par divers conventions et objectifs internationaux, auxquels la France doit répondre positivement. Les services écosystémiques rendus par ces milieux sont désormais connus bien que sous-estimés : Lutte contre le changement climatique et adaptation à ces effets : stockage du CO₂ dans les tourbières, marais littoraux et mangroves (pour un volume stocké supérieur aux forêts) ; Lutte contre les inondations et submersions marines ; Lutte contre les sécheresses, pénuries d'eau et canicules ; Épuration des eaux : amélioration de la qualité des eaux pour la consommation humaine (eau potable), pour la baignade (y compris pour accueillir les épreuves de natation des JO de Paris 2024 dans la Seine), pour les milieux ; Production agricole : notamment par un élevage adapté à ces milieux.

Les zones humides françaises sont aujourd'hui encore menacées : 50% des zones humides métropolitaines ont disparu entre 1960 et 1990 ; 47 % ont été dégradées entre 2000 et 2010. Les trois causes de destruction/dégradation par ordre d'importance

sont l'urbanisation et les infrastructures, l'intensification agricole et les pratiques peu respectueuses (et parfois la déprise), l'aménagement des cours d'eau. Les changements climatiques sont également une menace. Les deux écosystèmes de zones humides les plus menacés sont les prairies et les landes humides (en lien notamment avec les difficultés de l'élevage extensif). Les mares, permanentes ou temporaires, subissent également de fortes pressions.

La France a encore la possibilité, si elle agit urgemment, de stopper la disparition continue des milieux humides. Les associations co-signataires formulent une série de recommandations concernant l'ODD 15, et plus particulièrement les zones humides :

- En premier lieu apporter une solution juridique à la question de la définition des zones humides en rétablissant le caractère alternatif des deux critères de définition et en les transposant à l'outremer. - faire aboutir le projet de « Parc National des zones humides » annoncé lors du Grenelle de l'environnement, et poursuivre la création de Réserves naturelles en zones humides.
- Soutenir l'élevage extensif en milieux humides par la création d'une indemnité spécifique zones humides.
- Réviser la fiscalité des zones humides en reconnaissant en particulier les services qu'elles rendent. Ce qui nécessite de renforcer les moyens d'agir, financiers entre autres, des agences de l'eau et de l'Agence Française pour la Biodiversité.
- Définir un 4^e « Plan National d'Action en faveur des milieux humides » pour développer une politique de récréation et de restauration afin de rétablir des

... / ...

... / ...

réseaux fonctionnels et protéger les têtes de bassin versant.

- Une attention particulière doit être portée aux cours d'eau dans les outremer, en commençant par la Guyane.

- Et veiller à garantir la prévention de toutes les nuisances, y compris lumineuses, au sein ou à proximité des zones humides ■

yves.verilhac@lpo.fr

luglia.remi@snpn.fr



Conclusion

“ Il faut une plus grande mobilisation du grand public sur les questions de biodiversité ”

Vous avez dit ODD 15 ?

La société civile s'empare de la question de la biodiversité et de la préservation des écosystèmes sans pour autant les intégrer dans la dénomination « ODD ». Soit parce que les acteurs ignorent encore dans le détail les 17 objectifs et les cibles correspondantes. Soit parce que les organisations utilisent des grilles de lectures différentes comme les 42 critères de l'article 225 de la loi Grenelle II ou le GRI (Global Reporting Initiative). En ce qui concerne spécifiquement la préservation de la biodiversité et des écosystèmes terrestres, dont l'ODD 15, les initiatives des organisations privées et publiques sont encore trop peu nombreuses et peu visibles. Et lorsqu'elles existent, elles utilisent rarement le terme d'« ODD 15 » pour qualifier ces actions.

Dans ce contexte cependant, plusieurs entreprises, collectivités locales et associations expérimentent, s'engagent et améliorent leurs pratiques pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes sous le prisme de l'ODD 15. Leurs actions peuvent être directes comme la préservation et la restauration des plages de pontes des tortues marines animées par Kelonia, l'observatoire des tortues marines de La Réunion. La SNCF de son côté travaille à la limitation des impacts de ses infrastructures sur la biodiversité et lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Mais ces actions peuvent également être indirectes comme la politique ambitieuse « 0 déforestation » déployée par Carrefour en partenariat avec le WWF au travers d'une politique d'achat favorisant notamment des produits forestiers certifiés FSC (ODD 12 « achats responsables »). Cette politique d'achat est également à l'œuvre à la SNCF qui utilise des traverses de chemin de fer en bois tropical certifiées FSC. Maisons du Monde a également mis en place une politique d'achat de produits en bois certifiés et a développé une fondation permettant de financer les projets innovant de préservation des forêts dans le Monde.

Ce qui frappe dans ces quelques exemples est le caractère structurant des ODD. Ils permettent en effet de se poser les bonnes questions pour réduire les impacts des organisations sur la biodiversité terrestre. Ils ont également pour vertu d'être facilement mis en système. Ainsi l'ODD 12 (achats responsables) est-il régulièrement cité aux côtés de l'ODD 6 (préservation des ressources en eau) ; l'ODD 13 (lutte contre l'érosion côtière) ou encore l'ODD 17 (partenariats). Ils permettent également de communiquer facilement en utilisant un langage commun aux parties prenantes extérieurs et internes aux organisations. Enfin, les ODD, et particulièrement l'ODD 15, permettent de convaincre les parties prenantes du bien fondé et de la qualité des politiques déployées par les organisations.

Améliorer le cadre d'analyse offert par l'Agenda 2030

Dans ce contexte, les objectifs du millénaire définis par les cibles de l'ODD 15 sont-ils en passe d'être atteints ? Rien n'est moins sûr. Et répondre à cette question est particulièrement complexe du fait du manque d'objectifs chiffrés. En effet, si les cibles définies par l'ONU sont ambitieuses, les indicateurs mis en place par les Etats sont voués à évoluer pour se renforcer. Par exemple, l'indicateur « surfaces occupées par des sols artificialisés » pourrait être précisé en intégrant spécifiquement la question de l'artificialisation des zones humides. De même, l'indicateur « surface de forêt soumise à un plan de gestion » constitue une base qui mériterait d'être approfondie pour intégrer des outils de gestion responsable des forêts. En effet, comment sinon prendre en compte les impacts sur la biodiversité et les sols (ODD 15), l'eau (ODD 6) ; promouvoir la concertation et l'inclusion des populations (ODD 16) et favoriser le développement local (ODD 1, ODD 3 et ODD 4) ? Les produits de ces forêts gérées durablement pourraient également favoriser le développement d'une consommation responsable (ODD 12) de produits bois, papier, carton. On constate à travers ces exemples que, si la réalisation des ODD est ambitieuse, ils peuvent et doivent faire système afin que les objectifs du millénaire puissent être atteints dans leur globalité.

Mais, surtout, l'Etat et les pouvoirs publics ne peuvent pas être les seuls à agir. Il faut que la société civile dans son ensemble (collectivités locales, petites et grandes entreprises, associations et simples citoyens) s'empare de cet ODD clé pour la préservation de la biodiversité et de l'espèce humaine. C'est certainement sur ce point que l'ODD 15 sera - ou ne sera pas - atteint. A l'image de l'Accord de Paris sur le changement climatique, il est urgent qu'un accord international contraignant accepté par les Etats et porté par la société civile soit trouvé.

On le voit, la marche est encore haute avant d'atteindre les objectifs du millénaire de l'ODD 15. Les critères d'analyse doivent être affinés et plus cohérents avec les critères des autres ODD. Et, hormis quelques pionniers visionnaires et les organisations environnementales, la société civile s'est encore peu mobilisée sur la question de la préservation de la biodiversité en général et de l'intégration de l'ODD 15 dans ses stratégies d'action en particulier.

Faciliter l'appropriation des ODD



Afin de remédier à cet état de fait, deux pistes de solutions peuvent être envisagées. Tout d'abord, afin de faciliter le travail des organisations et notamment le reporting RSE, **des grilles d'analyse harmonisées devraient être mise en place afin de croiser les critères des ODD avec les 42 critères de l'article 225 du Grenelle II, le GRI...** Cela permettrait de faciliter l'appropriation des ODD par les responsables RSE et les directeurs du développement durable qui sont les premiers acteurs du changement dans ce domaine. Cela permettrait également d'éviter des formes de concurrence entre des grilles de lectures différentes au niveau français, européen et mondial.

Mais, surtout, il faut une plus grande mobilisation du grand public sur les questions de biodiversité et d'ODD 15. Pour cela, il est d'abord indispensable d'éviter le jargon (le terme d'« ODD » n'est d'ailleurs pas compréhensible pour tout le monde...) en utilisant des termes simples et en vulgarisant les enjeux à travers des jeux, des animations, des vidéos grand public... Des alliances entre des entreprises, des ONG, des artistes, des élus doivent émerger et se développer afin de diffuser des messages simples (sans être simplistes) et dynamiques sans pour autant culpabiliser les citoyens.



ODD 17 Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable



Rédigé par le Comité 21 et Le Rameau

Un 17^{ème} et unique objectif de méthode qui vise à généraliser des coopérations pour répondre ensemble à nos défis collectifs

A l'instar des Objectifs du Millénaire pour le Développement qui ajoutaient aux sept objectifs thématiques un huitième, centré sur la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, l'Agenda 2030 ajoute aux 16 objectifs liés à une finalité, un 17^{ème} objectif lié à la méthode. Définitivement à part, l'ONU le traite d'ailleurs comme tel puisque, contrairement aux autres ODD passés en revue par « paquets » tous les trois, quatre ou cinq ans à l'occasion du Forum Politique de Haut Niveau, l'ODD 17 est révisé tous les ans systématiquement.

Cela traduit la nécessité de changer de méthode mais est également l'aveu d'une certaine difficulté, tout autant structurelle que culturelle, de « faire alliance » pour répondre ensemble à nos défis collectifs. Et c'est bien là que réside le cœur de ce 17^{ème} objectif : comment créer et généraliser des partenariats, des coopérations, des alliances, des accords entre pays et acteurs différents pour faire face, ensemble, à des menaces mondialisées - comme l'érosion de la biodiversité, le changement climatique, la raréfaction des ressources en eau, ... - dont les conséquences pèsent, certes inégalement, mais lourdement sur tous. Un pays ou un continent qui ne se développe pas durablement, émet des gaz à effet de serre, pollue, se comporte en prédateur des ressources naturelles, fragilise l'ensemble de sa sous-région, si ce n'est l'ensemble de la planète. Au-delà du caractère éthique de la coopération entre Nations, il est donc de l'intérêt même des pays que de partager les moyens - techniques et humains - d'assurer un développement soutenable, respectueux des Hommes et de l'environnement.

L'ODD17 développe les domaines dans lesquels ces partenariats doivent être conclus en priorité :

- De la cible 17.1 à 17.5 : la coopération internationale au service de l'accroissement des moyens de financement des PED (renforcement des capacités des PED de collecte d'impôts, respect de la promesse des 0.7% du RNB des pays développés pour l'Aide publique au développement (APD) vers les PED, financement et restructuration de la dette, encouragement de l'investissement étranger vers les PED).
- De la cible 17.6 à 17.8 : la coopération internationale au service de l'accès aux technologies, notamment vertes (création du mécanisme mondial de facilitation des technologies de l'ONU, renforcement des capacités d'innovation des pays, transfert de technologies à des conditions préférentielles, opérationnalité de la banque de technologies ...).
- Cible 17.9 : la coopération internationale au service du renforcement des capacités des PED pour atteindre les ODD d'ici 2030, en favorisant la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et la coopération triangulaire
- De la cible 17.10 à 17.12 : la coopération internationale au service de l'accès aux PED au commerce mondial (que l'OMC veille à un système commercial universel et non discriminatoire, accroissement des exportations des PED et notamment des PMA, accès préférentiel des PED et des PMA au marché)
- De la cible 17.13 à 17.19 : la coopération internationale au service de la cohérence des politiques et des structures institutionnelles (stabilité macroéconomique mondiale, cohérence des politiques de développement durable, respect de la souveraineté des PED dans l'élaboration des politiques de développement durable et de lutte contre la pauvreté), des partenariats multipartites (encourager des coopérations avec les PED pour l'atteinte des ODD, mais également les partenariats publics-privés et avec la société civile) et des données, suivi et application du principe de responsabilité (travailler pour avoir des statistiques de meilleure qualité notamment dans les PED, établir des indicateurs de richesse complémentaires au PIB).

Autrement dit, il s'agit de passer d'un « face à face » à un « côté à côté ».



Il ne s'agit donc plus seulement pour les pays les plus riches de faire preuve de solidarité avec les plus pauvres pour les aider dans leur développement, mais de définir ensemble la contribution de chacun pour relever les défis collectifs.

Autrement dit, il s'agit de passer d'un « face à face » à un « côté à côté ». Ce changement de posture permet d'inventer des solutions qui à la fois réduisent les fragilités et inventent de nouveaux moteurs de croissance et d'emploi. Ces deux objectifs ne sont plus distingués, mais articulés.

Difficile d'appréhender l'ODD17 pour les acteurs non étatiques puisque l'écrasante majorité de ses cibles s'adresse aux États et aux organisations internationales. Néanmoins, les acteurs de la coopération internationale

comme les collectivités territoriales via leurs coopérations décentralisées, ou les ONG d'urgence ou de développement peuvent s'inscrire et œuvrer à l'atteinte de ces cibles. En outre, si l'on considère les cibles 17.16 et 17.17, même les acteurs sans prédisposition à l'international peuvent eux aussi jouer leur partition : l'Agenda 2030 indique très clairement que des alliances, des partenariats multi-acteurs, des partenariats publics-privés doivent être imaginés pour atteindre d'ici 12 ans les ODD.

En France, dès le début des années 2000, le contexte institutionnel a préparé lentement mais sûrement l'esprit diffusé par l'Agenda 2030 avec trois actes fondateurs forts :

- L'introduction du droit d'expérimentation dans la constitution,
- La loi NRE¹¹⁰ – première régulation européenne sur une softlaw incitative,
- Et la charte d'engagement réciproque entre l'État et les associations pour conduire des missions d'intérêt général.

La concomitance du nouveau cadre de relations de l'État avec les collectivités territoriales, les entreprises et les associations posait les graines d'une capacité de chacun à se questionner sur son rôle dans la contribution collective pour répondre avec pertinence aux défis du XIX^e siècle. Aujourd'hui, les discussions sur le projet de loi PACTE, portant notamment sur le rôle de l'entreprise dans la société, en sont le prolongement actuel. Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance de quelques exemples d'organisations (entreprise, fondation et réseau) qui redéfinissent, à l'aune des ODD, leur façon d'agir, en s'ouvrant à des collaborations inédites et innovantes. Vous trouverez également des solutions et des outils pour vous aider à mieux vous approprier l'Agenda 2030 et évaluer l'impact de votre activité à la réalisation des ODD.

110. La loi sur les Nouvelles Régulations Économiques, votée le 15 mai 2001, légifère dans trois domaines : la régulation financière, la régulation de la concurrence et la régulation de l'entreprise. L'article 116 de cette loi oblige les entreprises cotées à rendre public un reporting social et environnemental. Elles doivent, par exemple, communiquer sur leur consommation d'eau et d'énergie ainsi que la répartition homme-femmes de leurs effectifs.

ZOOM
SUR

La co-construction, le moteur du modèle de partenariat prôné par l'ODD 17 et la Fondation SNCF



Depuis 22 ans, la Fondation SNCF a affiné ses champs d'actions pour répondre aux défis de son temps. En 2016, en devenant la Fondation du groupe SNCF, elle a souhaité insuffler une nouvelle dynamique en agissant sur des domaines fondateurs de la citoyenneté : Education, Solidarité et Culture. Ces trois domaines fondent les bases du « vivre ensemble », nouveau cadre d'actions pour la Fondation. Avec un budget annuel de 5 millions, la Fondation SNCF soutient près de 1000 projets par an.

La Fondation SNCF développe une approche systémique qui cherche à lier les problématiques ensemble, à l'aide de trois leviers d'action : l'ancrage territorial, l'engagement des salariés, et la co-construction. Ces trois leviers favorisent la dynamique de coopération visée par les ODD, notamment l'ODD17. En interne, elle mobilise les salariés du Groupe SNCF avec le mécénat de compétences et contribue à nouer des partenariats entre les salariés et les associations. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants régionaux pour engager des alliances sur tout le territoire. Enfin, la co-construction, essentielle à son fonctionnement, lui permet d'agir plus efficacement.

La co-construction, qu'elle soit associative ou au niveau des fondations, est à la fois naturelle et voulue. **La Fondation SNCF soutient des initiatives qui rapprochent les acteurs et les publics.** Deux exemples concrets illustrent particulièrement la mise en œuvre de l'ODD17 : l'appel à projet « Faire ensemble avec nos différences » et l'Alliance pour l'éducation. L'appel à projets « Faire ensemble avec nos différences », mené avec le Réseau National des Maisons des Associations (le RNMA) vise à faire travailler ensemble les associations porteuses d'un même projet pour amplifier leur action. Avec ce dispositif, la Fondation SNCF accompagne des projets de mixité, de cohésion et de pratique de la citoyenneté qui permettent à chacun de bien vivre avec les autres. Toute l'originalité de ce dispositif repose sur un critère d'éligibilité innovant : tout projet doit être porté par au moins trois associations. Même si la co-construction est au départ une « obligation », très vite son intérêt et ses apports prennent le relais. Cela fait émerger les complémentarités chez les partenaires, la richesse des points de vue et démultiplie les ambitions des projets. Depuis 2012, 504 actions ont été co-construites par 1391 associations, avec l'aide et le soutien de 69 structures relais sur tout le territoire. Quelques années après leur lancement, quelle victoire de constater qu'au-delà du soutien financier de la Fondation SNCF, des associations poursuivent leur

collaboration, parce qu'elles ont vu leur intérêt et la qualité des projets issus de cette réflexion commune.

C'est une réflexion similaire qui est à l'origine de l'Alliance pour l'éducation. En 2013, un collectif de neuf entreprises¹¹¹ impliquées dans le champ de l'intérêt général a décidé de s'unir pour co-construire un modèle original qui fait de la prévention du décrochage scolaire une cause commune et visible. Plus de 100 000 élèves sortent chaque année du système scolaire sans diplôme ni qualification, soit 15% d'une génération exposée à une vulnérabilité tant sociale qu'économique. Aujourd'hui, cette Alliance intervient dans 17 collèges en Ile-de-France et accompagne 3500 collégiens par an avec l'aide de 200 professeurs engagés, 100 collaborateurs d'entreprises et 5 partenaires publics¹¹². Voir un territoire bénéficier d'une action coordonnée tant dans les thématiques, les territoires, que les financements, c'est l'assurance d'un impact bien plus fort qu'une multiplication d'actions isolées. Enfin, voir des instances opérationnelles qui rapprochent l'Education Nationale, les entreprises et les associations est un gage d'engagement de tous les acteurs pour lutter efficacement contre le décrochage scolaire.

Concernant le rattachement aux différentes ODD, l'Alliance s'inscrit naturellement dans l'ODD 17 et entre également en résonance avec l'ODD 4 (Education de qualité) en aidant chaque jeune à réussir, avec l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique) en luttant contre le décrochage scolaire et avec l'ODD 10 (Inégalités réduites) en préparant chaque jeune à se projeter dans son avenir et dans la société.

L'agenda 2030 proposé par l'ONU propose un cadre, un langage universel qui facilite les échanges avec les partenaires. En entrant dans ce cadre de référence commun, nous avons la conviction que nous pouvons aller plus loin, ensemble ■

marie-helene.weber@sncf.fr

111. CNP Assurances, Deloitte, ADP, France Télévisions, RATP, Manpower Group, SNCF et Total (via leur fondation) et Imerys (directement)
112. Fonds Social Européen, Union Européenne, Préfecture du Val d'Oise, la ville de Villeneuve Saint-Georges et la ville de Garges

ZOOM
SUR**Encourager et promouvoir les partenariats :
un axe clé, au cœur de la stratégie de Veolia
pour contribuer à l'Agenda 2030**

Leader mondial des services à l'environnement, Veolia accompagne les villes et les industriels vers une économie plus sobre, moins carbonée, moins polluée, mais également plus solidaire. Le Groupe conçoit et déploie des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, qui participent au développement durable des villes et des industries. En 2017, Veolia a servi 96 millions d'habitants en eau potable et 62 millions en assainissement, produit 45 millions de mégawattheures et valorisé 47 millions de tonnes de déchets.

En 2015, Veolia a formalisé son positionnement d'acteur socialement responsable à travers 9 engagements RSE. L'un des engagements « Fournir et maintenir des services essentiels à la santé et au développement humain » fait référence à la mise en œuvre des ODD et à la participation de Veolia à l'atteinte de ces objectifs. Avec les 17 ODD, sa contribution s'étend désormais plus largement de la consommation durable (avec l'économie circulaire) à la réduction des inégalités en contribuant à l'accès aux droits. Afin de préciser cette contribution et identifier les ODD les plus pertinents au regard de nos activités et engagements, une analyse a été menée incluant une consultation des parties prenantes. Elle s'appuie sur une étude à trois niveaux :

1. La corrélation entre les ODD et les engagements pour le développement durable du Groupe ;
2. La consultation d'un panel de parties prenantes internes et externes ;
3. La corrélation entre les ODD et les secteurs de croissance et chiffres d'affaires du Groupe dans le monde.

Parmi les enseignements de la consultation du panel de parties prenantes, les relations avec nos parties prenantes (ODD 17) et la capacité d'innovation (ODD 9) du Groupe, sont citées comme l'un des axes clés pour participer à l'atteinte des ODD.

Opérateur local, Veolia interagit avec toutes ses parties prenantes, pour co-construire des solutions adaptées aux enjeux des territoires et porteuses de création de valeur. Par exemple, en proposant des partenariats innovants contribuant à l'atteinte des grands enjeux mondiaux, comme l'accès aux services essentiels. Le Groupe développe ces nouvelles alliances, notamment en s'appuyant sur des expertises complémentaires apportées par ses partenaires. Ces mécanismes de co-construction permettent ainsi à Veolia d'appréhender des problématiques auxquels il n'aurait pu répondre seul.

A Durban, Veolia a proposé une forme renouvelée de partenariat public-privé. Cette ville en plein développement est confrontée à une tension croissante sur les ressources en eau : stress hydrique, augmentation de la demande de la part des agriculteurs, industriels et des populations. Durban héberge le 2^e plus grand township d'Afrique du Sud où l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement n'est pas encore une réalité. Dans le cadre d'un partenariat public-privé, Veolia assure non seulement l'exploitation de la station d'épuration mais revend aux industriels les eaux usées retraitées pour leurs usages industriels. Les bénéfices de la vente sont partagés avec la collectivité qui affecte ces sommes pour l'accès à l'eau dans le township. Le contrat inclut un volet social concernant la diversité, l'emploi, la formation et le transfert de compétences. 98% des eaux domestiques sont recyclées soit 40 000 m³ de ressources préservées chaque jour (l'équivalent de 15 piscines olympiques), 5 millions d'économies par an pour les industriels ; sans parler de la limitation des rejets en mer. Au départ de cette expérience, il y a la confiance entre un opérateur et un client et un appel à une innovation systémique, intégrant innovation technique, sociale et contractuelle. Un partenariat gagnant pour tous !

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la cible 17.17, par un renouvellement du partenariat public-privé, l'intégration d'acteurs multiples et la création de valeur partagée. **L'ODD 17, qui appelle à la co-construction multi-acteurs, est ainsi une formidable opportunité pour les entreprises de proposer de nouvelles formes de collaborations, en s'appuyant sur leur capacité d'innovation pour relever les défis liés à la préservation des ressources, et aux enjeux des populations ■**

pierre.victoria@veolia.com

armelle.perrin-guinot@veolia.com

L'outil de diagnostic LOCAL GOALS : territorialiser les ODD et donner les moyens aux acteurs de se situer

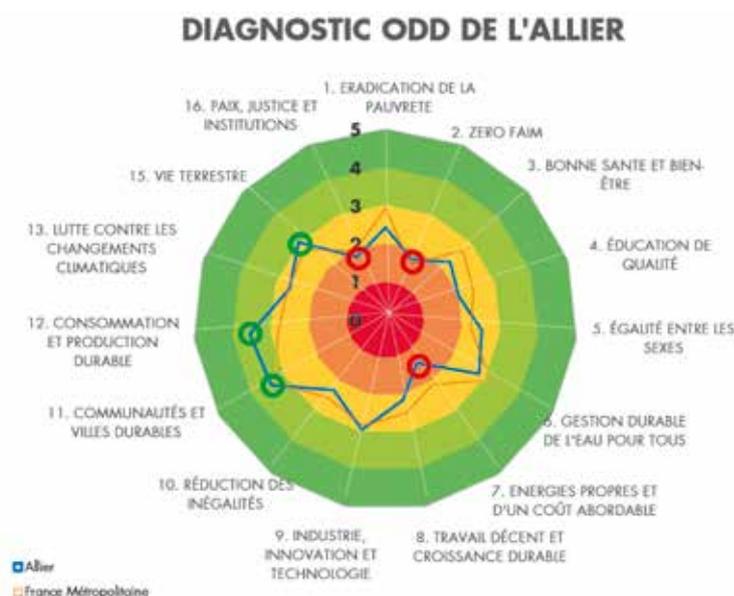
De la conception au déploiement, le cabinet Utopies, créé par Elisabeth Laville, éveille et conseille depuis 25 ans les directions (des PME pionnières aux grands groupes), pour les aider à intégrer le développement durable à leur stratégie et à leurs pratiques.

Les entreprises et collectivités doivent aujourd'hui faire face à un double défi : adapter leur reporting et indicateurs aux spécificités locales mais aussi aux grands enjeux globaux comme les ODD. C'est ce que le think tank Reporting 3.0 nomme le « Sustainability Context Gap ». Utopies a ainsi développé LOCAL GOALS, un outil permettant d'évaluer le niveau de durabilité de chaque département français en analysant près de 70 indicateurs¹¹³ contribuant aux différents ODD. Cet outil permet de territorialiser l'ensemble des ODD, c'est-à-dire, de les décliner selon des thématiques et problématiques locales au plus près des préoccupations du terrain. Utopies s'engage ainsi pleinement pour la réussite de l'ODD 17 en s'attachant à « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ». En effet, la création de cet outil répond à des enjeux majeurs qui s'apparentent à deux cibles de l'ODD 17 :

1. Évaluer le niveau de soutenabilité et de richesse au-delà du PIB des territoires (local) en l'associant à une stratégie « Objectifs du Développement Durable » (global) : cet enjeu répond à la cible 17.19 qui vise à tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut.
2. Répondre aux attentes grandissantes des acteurs publics pour une meilleure appropriation des ODD par les entreprises et la réalisation de partenariats à une échelle locale : cet enjeu fait référence à la cible 17.17 visant à encourager et promouvoir les partenariats publics, public-privé, etc.

Le diagnostic territorial : exemple dans un département français

Une analyse LOCAL GOALS permet d'apporter une vision globale de la situation du département tout en identifiant certains indicateurs pouvant donc être considérés comme des priorités locales pour lesquelles des actions doivent être mises en place :



113. Issus des statistiques de l'Insee, du CGDD, du SOeS, etc.

ODD	INDICATEURS	NOTE SUR 5
ODD 2 « Zéro faim »	Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile	0,9
ODD 3 « Bonne santé et bien-être »	Accessibilité localisée aux médecins	0,6
ODD 6 « Gestion de l'eau »	Concentration moyenne des nitrates et des pesticides dans les eaux souterraines	1,5 / 0
ODD 7 « Energie »	Puissance totale des installations renouvelables raccordées au réseau	1,5
ODD 8 « Travail décent et croissance durable »	Part des jeunes non insérés	1,5
	Taux de survie des entreprises à 5 ans	1,8
	Taux de création d'entreprises	1,7
ODD 9 « Innovation et technologie »	Part des locaux éligibles à la fibre	1,6
ODD 10 « Réduction des inégalités »	Médiane du revenu disponible	1,8

Application du diagnostic : l'analyse de la chaîne de valeur

En tant qu'outil de diagnostic territorial, différentes applications peuvent être faites de LOCAL GOALS que ce soit par les collectivités locales ou les entreprises :

- Définir ou confronter une stratégie de développement durable locale en fonction des besoins, des forces et des faiblesses du territoire par rapport aux ODD.
- Contextualiser, c'est-à-dire mettre en perspective la contribution réelle d'une entreprise ou organisation par rapport aux besoins du territoire.
- Créer des synergies entreprises/territoires en utilisant un langage commun, définir des objectifs conjoints et partager la responsabilité en vue de la réussite des ODD.
- Faciliter les partenariats privé-privé et privé-public pour identifier les enjeux importants du territoire face aux zones géographiques «d'impact» d'une entreprise, sur toute sa chaîne de valeur (chaîne de fournisseurs élargie, implantations, marchés).

Le diagnostic territorial LOCAL GOALS peut fournir à l'entreprise des clés de compréhension de sa responsabilité dans toute sa chaîne de fournisseurs et cela par département ou par région. Par exemple, une entreprise implantée dans l'Hérault peut concentrer la majeure partie de ses fournisseurs dans le Nord-Pas-de-Calais et vendre ses produits à Paris. L'analyse départementalisée de sa chaîne de valeur confrontée à LOCAL GOALS permet ainsi de dégager des problématiques spécifiques à chaque département et de décider de mettre en place des actions ciblées prenant en compte les territoires dans lesquelles elle opère. En résumé, l'objectif d'un tel outil est de mettre en lumière les défis et les opportunités d'un territoire afin de construire une base d'analyse solide pour la mise en œuvre et la réalisation des ODD. L'ODD 17 reflète bien l'engagement d'Utopies qui souhaite donner aux entreprises et aux territoires les moyens suffisants de s'approprier cet Agenda mondial pour le développement durable ■

binneringer@utopies.com

Évaluer les contributions des acteurs aux ODD et réorienter les flux financiers pour atteindre les objectifs mondiaux



Le Groupe EcoAct apporte aux entreprises et aux territoires une expertise unique pour anticiper et se transformer positivement face aux enjeux du climat et du développement durable. Les experts EcoAct mettent en œuvre, depuis plus de 10 ans et à l'échelle internationale, des stratégies d'atténuation et d'adaptation climatique, en lien avec les enjeux de durabilité des organisations. Le Groupe EcoAct compte aujourd'hui plus de 100 collaborateurs répartis sur trois continents.

Depuis sa création, le Groupe EcoAct collabore avec tout type d'acteurs pour flécher les investissements vers des projets à impact positif.

À l'échelle internationale, nous travaillons ainsi à évaluer et à valoriser l'impact social et environnemental de projets. A ce jour, les clients d'EcoAct ont financé la réduction de plus de 15 millions de tonnes équivalent CO₂, représentant une valeur de 60 millions d'euros investis dans des communautés locales. Ces investissements ont contribué à générer 6 milliards de valeur sociétale et à la création de 20 000 emplois équivalents, en majeure partie dans les pays en développement (ICROA¹¹⁴ & Imperial College, 2014). Les enjeux inscrits dans l'ODD 17 font ainsi partie de notre ADN, depuis notre création.

Depuis 2015, l'action d'EcoAct en faveur des ODD et l'ODD 17 en particulier se décline sur trois piliers :

Faciliter le développement des mécanismes de financement d'impact

EcoAct a signé en 2016 un partenariat stratégique avec la Fondation Gold Standard pour contribuer à la refonte de son référentiel de certification. Le nouveau référentiel, Gold Standard for the Global Goals, a été lancé officiellement en juillet 2017. Il permet aux porteurs de projets à haute valeur sociale et environnementale ajoutée de se différencier sur le marché au travers de la démonstration de leurs contributions aux ODD, constatées et vérifiées par des tiers accrédités.

Les porteurs de projets peuvent ainsi accéder à des financements sur la base de résultats (result-based financing) et répondre aux attentes des investisseurs d'impacts (impact investing), en appliquant les méthodologies de quantification mises à disposition par le standard. Dans le cas spécifique du marché carbone, ce nouveau standard permettra également de s'adapter à la nouvelle gouvernance climatique en préparation dans le contexte de la mise en œuvre de

l'Accord de Paris (post-2020). Cette action contribue à la cible ODD 17.3.

Accompagner les organisations dans leur transformation positive grâce aux ODD

EcoAct a travaillé en 2017 au développement de méthodologies et outils dédiés à l'accompagnement des organisations sur ce sujet. En effet, il n'existe pas de démarche ODD unique, transposable à l'ensemble des organisations : notre approche vise à accompagner les dirigeants dans la transformation de leur business model en concevant une stratégie et un plan d'action sur mesure pour faire des ODD un véritable levier de performance.

En 2017 EcoAct a développé plusieurs outils, notamment : un tableau de correspondance ODD / ISO 26000, un outil d'analyse des besoins de reporting de développement durable, une base de données d'indicateurs ODD et un outil d'évaluation de projets (Ecoscore®).

Revisiter la politique RSE d'EcoAct avec la prise en compte des ODD

Enfin, EcoAct a initié en 2017 la révision de sa politique RSE sous le prisme des ODD. L'objectif est de définir une nouvelle feuille de route RSE-ODD à horizon 2020-2025, pour s'inscrire dans la dynamique internationale du groupe et intégrer les démarches des différentes entités ayant rejoint EcoAct en 2017. Une première étape consiste à sélectionner les ODD prioritaires au regard des activités et métiers d'EcoAct, et décliner pour chacun d'entre eux des engagements et indicateurs associés. EcoAct soumettra ensuite cette première feuille de route aux

... / ...

114. ICROA: International Carbon Reduction and Offset Alliance

parties prenantes ciblées pour valider la robustesse et pertinence des axes retenus, de manière à pouvoir déployer une stratégie RSE-ODD intégrée au niveau du Groupe d'ici 2020.

Perspectives

Les investissements nécessaires à la transition vers un monde zéro-carbone et durable sont estimés à « plusieurs milliers de milliards de dollars par an, venant s'ajouter aux 5 000 à 7 000 milliards de dollars annuels nécessaires pour les infrastructures » (Nations Unies, 2015). EcoAct poursuivra dans les prochaines années son action pour faciliter la rencontre entre financeurs et porteurs de projets à impact positif ■

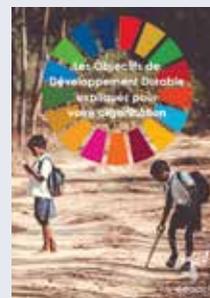
fanny.guezennec@eco-act.com

Pour aller plus loin :

- <https://www.goldstandard.org/articles/gold-standard-global-goals>



- Du cadre mondial l'action : faire des ODD un levier de performance des entreprises (Climate Club, 2017)
- Les ODD expliqués pour votre organisation (EcoAct, 2018)



ZOOM
SURPenser un monde global - une traduction
dans le cadre stratégique et opérationnel

Le Comité Français pour la Solidarité Internationale, plate-forme nationale de 25 membres¹¹⁵, conçoit les ODD comme une « grille de lecture commune » pour analyser, inscrire et évaluer les enjeux des projets accompagnés ou soutenus par le CFSI et ses membres. Cette inscription se retrouve dans le cadre stratégique 2017-2021, adopté en juin 2017 par son assemblée générale. En lien avec ses champs d'action, le CFSI a décidé de se référer à plusieurs ODD, dont l'ODD 17. Celui-ci peut être relié à au moins deux engagements du CFSI : « agir pour des transitions économiques, environnementales et sociales » et « coopérer sur des enjeux partagés entre territoires ».

Opérationnellement parlant, cela suppose d'accompagner les partenaires, comme les membres de la plate-forme (OSC françaises) dans de nouvelles approches, qui relient des enjeux, économiques et sociaux, entre ici et là-bas (cible 17.16). Mais cela suppose également, de travailler sur la cohérence des politiques, notamment dans une approche « filière » (cible 17.14).

Les cibles de l'ODD 17, un sujet de débat à l'assemblée générale

En 2017, l'assemblée générale a débattu de l'ODD 17 en particulier. Ce débat a conduit à plusieurs constats et réflexions. En premier lieu, le CFSI ne peut agir sur toutes les cibles eu égard à son champ d'action ; certaines, très empreintes du système économique mondial actuel, peuvent être perçues comme contredisant les principes défendus par le CFSI. Il en va ainsi des cibles 17.10 et 17.11. D'autres cibles sont ensuite rédigées de manière si générale qu'elles peuvent être interprétées diversement (ex : cible 17.13 : protection de la stabilité macroéconomique ou garantie de la cohérence des politiques ?). A l'inverse, le CFSI adhère pleinement à certaines cibles, telle que « renforcer la cohérence des politiques de développement durable » (cible 17.14), qui se trouve être au cœur de son plaidoyer. De manière générale, les ODD ne doivent pas empêcher les OSC -ici le CFSI- de rester fidèles à leurs propres réflexions et approches. Ainsi, la cible 17.17 qui parle de partenariats pluri-acteurs et inclue les pouvoirs publics, le secteur privé, et la société civile, se situe à un niveau qui paraît très global. Dans l'expérience du CFSI, le pluri-acteur s'ancre d'abord dans les territoires (infra-étatiques) ; il se construit autour d'enjeux, qui relient des acteurs du territoire, puis les territoires entre eux. Cette démarche bottom-up est gage de la réussite des initiatives promues. De même, les

citoyens se trouvent exclus de la cible 17.17, telle que formulée. Ils sont cependant souvent à l'origine d'initiatives, de « coalitions », informelles ou formelles, qui contribuent aux ODD. Aussi, le CFSI adopte une interprétation large de cette cible.

Ce que « partenariat global » veut dire pour le CFSI

A la lumière de son cadre stratégique, le CFSI poursuivra son travail sur des enjeux partagés, reliant une pluralité d'acteurs, entre territoires. C'est là son interprétation de la cible 17.17. Il poursuivra son plaidoyer et son soutien à la cohérence des politiques (17.14), au service d'une agriculture familiale et du droit à une alimentation saine.

Il considère les ODD comme une grille d'analyse commune mais n'hésitera pas à les « dépasser » : si les ODD peuvent paraître parfois simplificateurs, ils ne doivent pas minorer l'approche par les droits et la réalisation des droits, recherchées par le CFSI. Cela devrait être pris en compte lorsqu'il est question de renforcement des capacités dans la cible 17.9.

Enfin, l'ODD 17 incite le CFSI à être lui-même en partenariat avec d'autres : pour partager idées et réflexion avec des acteurs autres que des OSI, par exemple sur l'évolution des pratiques de solidarité internationale, pour anticiper les évolutions de la coopération dans les pays partenaires, et en France ; et surtout, pour rechercher, ensemble, des solutions à la lutte contre la pauvreté et les inégalités ■

nfo@cfsi.asso.fr

¹¹⁵. Adesaf, Agir abcd, Agrisud, Batik international, Cap Solidarités, CGT, Cités Unies France, Eau Vive, Echoppe, Electriciens sans frontières, Elevages sans frontières, Essentiel, ESSOR, Fédération Artisans du Monde, Geres, Grdr, GRET, Guinée 44, IFAID, Ingénieurs sans frontières, Secours populaires français, Snetap-FSU, SOL, UNMFREO, Univers-Sel.

**ZOOM
SUR**
**Les ODD comme opportunité
pour repenser nos modes d'actions**


France Volontaires est la plateforme française des volontariats internationaux d'échange et de solidarité. Créée en 2009, sous la forme d'une association, France Volontaires réunit l'État, les acteurs associatifs, les collectivités territoriales et leurs réseaux autour d'une mission d'intérêt général : promouvoir, valoriser et développer le volontariat international de solidarité. Elle est opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle réunit aujourd'hui plus de 50 membres et est présente dans 24 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique/Caraïbes et du Pacifique Sud au travers de son réseau des Espaces Volontariats, centre de ressources et d'information sur les engagements volontaires à l'international.

De 2012 à 2015, France Volontaires a activement participé au processus de négociation des ODD du côté de la société civile et a plaidé pour la création de l'ODD 17 : impliquer toutes les forces vives et tous les acteurs est une absolue nécessité pour que les ODD soient atteints d'ici 2030.

Ce travail de plaidoyer se poursuit depuis 2016 afin de traduire cette reconnaissance de la participation citoyenne aux échelles nationales dans les feuilles de route des États et leurs revues nationales volontaires présentées chaque année au Forum politique de haut niveau. France Volontaires alimente le dialogue avec le ministère de la Transition écologique et solidaire sur ces enjeux. Elle appuie également ses représentants nationaux dans 24 pays dans ce dialogue avec les autorités nationales.

Au-delà de ce travail, les ODD nous amènent à repenser nos pratiques d'organisation et nos périmètres d'action.

De par leur universalité, ils questionnent le sens des mobilités. En effet, les ODD ont été pensés de manière universelle et globale, transcendant d'un côté les enjeux nationaux et le clivage Nord-Sud, et associant de l'autre des acteurs très divers (société civile, secteur privé et public, établissements scolaires, monde de la recherche...). Ils prennent en compte les notions de transversalité et de réciprocité des actions et des partenariats.

France Volontaires s'est engagée dans une démarche de développement du principe de réciprocité dans le volontariat international. L'enjeu est de contribuer au rééquilibrage des échanges, et sortir d'un modèle d'envoi du « Nord » vers le « Sud », ouvrant la voie à un volontariat aux flux très divers, se croisant d'un continent à l'autre. Accueillir des volontaires internationaux sur le territoire français participe d'un enjeu plus global autour d'un rééquilibrage des relations partenariales et d'une prise en compte collective d'enjeux transnatio-

naux pour aller dans le sens d'un volontariat monde. Il s'agit là d'un exemple clair d'une démarche de développement du principe de réciprocité dans le volontariat international, de nouvelles formes d'échanges Nord-Sud en lien avec les cibles 17.9 et 17.16

France Volontaires appuie et outille le développement de nombreuses expérimentations de ce type, à l'instar du projet Weccee, porté par l'association Cool'eurs du Monde, à Bordeaux, en partenariat avec l'Espace Volontariats de France Volontaires au Sénégal. La particularité de ce projet, qui en fait sa richesse, est qu'il est purement réciproque, avec autant de volontaires français partis au Sénégal que de volontaires sénégalais venus en France mobilisés en binômes sur des missions aux thématiques analogues.

France Volontaires travaille également à une meilleure intégration des ODD dans ses pratiques organisationnelles. L'un des enjeux vise à développer avec ses membres et partenaires des outils permettant de mesurer l'impact du volontariat international au prisme des ODD. Cependant le cadre onusien de suivi des ODD (indicateurs) n'intègre pas la mesure de la contribution des citoyens, ce qui rend complexe l'appropriation de cet agenda aux différents niveaux de l'organisation ■

coline.peyre@france-volontaires.org



Conclusion

Force est de constater que l'on passe désormais à une nouvelle échelle de ce mouvement de co-construction qui s'incarne sur les territoires.

Rendre l'ODD 17 plus sociétal et plus accessible aux acteurs non étatiques

La France s'approprie l'ODD 17, c'est indéniable ! A titre d'exemple, en 2018, elle accordait 0,38% de son RNB à l'APD¹¹⁶ (cible 17.2). Le Président Macron a annoncé son souhait d'arriver à 0,55% du RNB à l'horizon 2022. C'est un progrès considérable, mais encore loin de l'objectif et des promesses prises il y a plusieurs années d'atteindre les 0,7%.

L'analyse des cibles montre que l'ODD 17 souffre de l'absence d'une approche sociale et sociétale. La surreprésentation des cibles économiques – pour ne pas dire libérales (commerce, finance, transfert de technologies) – ne doit pas occulter ses cibles plus transversales (9, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19), qui s'adressent davantage aux acteurs non étatiques.

A ce stade, les acteurs non étatiques sont obligés d'extrapoler l'ODD 17 qui s'adresse principalement aux Etats, afin de se l'approprier, à travers une interprétation plus large sur la co-construction d'un avenir durable. Les partenariats sont compris au sens des initiatives communes à différents types de structures. Afin de favoriser les partenariats au niveau local, il est nécessaire de réfléchir à des indicateurs de suivi centrés sur les actions de la société civile française, que son engagement se situe sur le territoire national ou à l'extérieur.

La généralisation des pratiques de co-construction

Pour évaluer à sa juste valeur la capacité collective à faire alliance, il ne faut pas se tromper de lunette. Les indicateurs de réussite doivent en effet tenir compte du degré d'avancement de la maturité collective¹¹⁷.

Depuis 12 ans, on observe, en France, une évolution de la maturité de notre capacité collective à développer des partenariats stratégiques entre « mondes » différents. Le programme d'études quinquennal 2013-2017 de l'Observatoire des partenariats¹¹⁸ a pu les mesurer¹¹⁹. Si les objectifs du premier programme (2008-2012) avaient permis d'établir l'état des lieux des partenariats en France¹²⁰ et de montrer que la dynamique était déjà plus ancrée territorialement qu'il n'y paraissait, le second a permis de définir au service de quoi ces alliances innovantes étaient mises en place. Les résultats des expériences faites avec des organisations pionnières en termes de création d'alliances révèlent trois points majeurs :

- Sur les objectifs des alliances : entre réduction des fragilités et croissance économique, il ne s'agit plus de dissocier les approches, mais de les articuler.
- Sur les impacts des alliances : performance des organisations, capacité renforcée d'innovation territoriale et sociétale, ainsi que confiance des Hommes et des territoires sont les trois impacts constatés par les pionniers des alliances stratégiques au service du bien commun¹²¹.
- Sur les conditions de succès des alliances : elles reposent sur l'alchimie entre les personnes, les projets et les territoires pour permettre d'appréhender une réponse adaptée aux enjeux systémiques qui nécessitent d'articuler les domaines, les acteurs et les territoires¹²².

116. Chiffres de l'OCDE 2018

117. Référentiel « Evaluation de l'utilité sociétale des partenariats » (Le RAMEAU, mai 2015)

118. L'Observatoire des partenariats est un dispositif indépendant, piloté par Le Rameau mais co-créé avec la Caisse des Dépôts en partenariat avec le MEDEF et le Mouvement Associatif. Il est dirigé par un Comité de pilotage multipartite.

119. Rapport quinquennal 2013-2017 (Observatoire des partenariats, février 2018)

120. Rapport quinquennal 2008-2013 (Observatoire des partenariats, janvier 2013)

121. Note prospective sur les impacts des alliances innovantes (Le RAMEAU, février 2018)

122. Dossier « Intérêt général, dès aujourd'hui l'affaire de tous ! » (Le RAMEAU, janvier 2018)

Force est de constater que l'on passe désormais à une nouvelle échelle de ce mouvement de co-construction qui s'incarne sur les territoires. L'observation sur une temporalité longue permet de voir que l'étape des précurseurs est maintenant passée, et que de nombreux « suiveurs » leur emboîtent le pas pour s'aventurer dans les nouvelles démarches de co-construction. L'exemple des partenariats entre entreprises et structures d'intérêt général est frappant. Après avoir passé celles de la défiance, puis de la méconnaissance, s'ouvrent les portes vers la co-construction. Il ne s'agit plus seulement de solidarité au travers du mécénat, ni même de bonnes pratiques à travers de la RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations), mais plus largement de démarche de co-innovation, voire de co-développement. Nous n'en sommes qu'aux prémices de cette capacité collective à « faire alliance », mais la démultiplication des expériences innovantes sur les territoires montrent qu'une nouvelle étape s'amorce¹²³.

En France, nous sommes partis de loin avec une approche en silo profondément ancrée. Désormais, nous sommes à ce que l'on pourrait appeler « le mi-chemin » et à ce stade, la route déjà accomplie permet de se projeter dans celle qui reste encore à faire.

La question majeure est aujourd'hui de savoir comment être force d'entraînement pour que chacun se sente concerné dans cette dynamique à laquelle invite l'ODD 17. C'est ce à quoi s'emploient le Comité 21 et Le RAMEAU. Depuis 12 ans, Le RAMEAU fait, de manière empirique, de la recherche sur l'ODD17¹²⁴ en observant et analysant la capacité de organisations publiques et privées à faire alliance pour le bien commun. Depuis 23 ans, le Comité 21, premier réseau multi-acteurs français dédié au développement durable, rassemble entreprises, collectivités territoriales, ONG, associations, établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour les faire travailler ensemble dans la même direction. Il est en quelques sortes le précurseur de la cible 17.17 de l'Agenda 2030 ! ■

123. Référentiel « Co-construction territoriale » (Le RAMEAU, novembre 2016)

124. Livre collectif « Bien commun ; vers la fin des arrogances » (Edition Dalloz, décembre 2016)



Conclusion

Positiver, prendre confiance en soi et décomplexifier l'Agenda 2030 pour atteindre les ODD d'ici 12 ans

Quoi de plus normal que de constater que les objectifs 2016-2030 proposés par l'Agenda 2030 ne sont pas encore atteints en 2018 ? L'ambition transformatrice de l'exercice n'aurait pas été au rendez-vous si dès les trois premières années un pays comme la France avait déjà atteint l'ensemble des cibles fixées par l'Agenda 2030.

Profitions que pour une fois nous est proposé un exercice de long terme... C'est parce que la barre est haute et à la mesure des défis de ce début de siècle que 15 ans sont nécessaires à transformer en profondeur les pratiques et les stratégies d'organisations aussi diverses que les collectivités territoriales, les entreprises, les syndicats, les ONG, les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche, les associations, ... c'est-à-dire toutes les forces vives qui constituent nos sociétés. Surtout lorsqu'il s'agit d'entraîner tous les pays du monde dans la même direction.

Mais pour être au rendez-vous en 2030, afin de permettre aux organisations non étatiques et aux États d'atteindre ensemble les 17 ODD et leurs 169 cibles, encore faut-il non seulement **faire connaître et comprendre l'Agenda 2030** pour évacuer l'indifférence, mais également désamorcer les réticences et enfin outiller les acteurs.

Faire connaître & comprendre

Comme le soulignent plusieurs copilotes dans leur conclusion, cette appropriation des ODD par les acteurs français, encore timide mais en progrès, met en lumière **la nécessité d'informer et de donner les clés de décryptage de l'Agenda 2030**. Il ne peut pas y avoir d'appropriation correcte des ODD sans une bonne compréhension du contexte, de l'objet et du mode d'évaluation de l'atteinte des cibles constituant cet objectif par tous.

Cela implique un effort important et une volonté politique forte en termes de sensibilisation, d'éducation et de communication. L'éducation au développement durable, à la citoyenneté et à la solidarité internationale deviennent ainsi les piliers de la transformation. Une campagne pédagogique nationale serait nécessaire, à l'image de celle réalisée en 2015 pour le climat en amont de la COP21 et qui avait permis une mobilisation importante de la société civile en France. Un grand événement international relatif aux ODD tenu en France serait très utile à cet égard.

Décomplexifier & désamorcer les réticences

Pour éviter un rejet de cet exercice mondial par des acteurs déjà fortement sollicités et contraints par des calendriers et des ressources humaines et financières très limités, il faut faire comprendre que l'Agenda 2030 n'est pas une nouvelle obligation qui vient s'ajouter aux obligations déjà en cours en matière de développement durable. **Il s'agit plutôt d'une prolongation de la RSE, de l'engagement sociétal des organisations, des Agendas 21 et autres exercices de planification des politiques publiques.** Les ODD permettent de les questionner, de les redéfinir et d'aller plus loin en intégrant de nouvelles dimensions et de nouvelles cibles que les stratégies et politiques de développement durable des quinze premières années du XXI^{ème} siècle

“ 2030, c'est demain. Pour y arriver, il faut combiner les efforts via des processus et plateformes multi-acteurs. S'ouvrir au-delà de son propre secteur d'activités pour agir collectivement avec les autres acteurs du développement durable ! ”

n'avaient peut-être pas imaginé. L'Agenda 2030 renouève/revitalise le prisme par lequel nous appréhendons le développement durable en proposant une vision à 360 degrés, plus ambitieuse qui embrasse et décline/précise ses champs économiques, sociétaux, environnementaux et culturels.

Outiller

Une fois l'Agenda 2030 connu de tous, son intérêt intégré par les acteurs, et après avoir convaincu qu'il ne s'agit que d'une sublimation des pratiques déjà en cours, **les acteurs ont besoin d'outils pour passer à l'action**. Dans cette dernière étape, le rôle des organisations intermédiaires, comme les réseaux et les plateformes, sont fondamentales. Il s'agit de donner les clés par des guides méthodologiques pour faire, par exemple, le lien entre reporting RSE et ODD, pour les intégrer dans les SRADDET en cours d'élaboration, ou encore pour revisiter, à la lumière de l'Agenda 2030 les différentes étapes du cycle des projets, de la faisabilité à l'évaluation. Il s'agit également de repérer les pionniers et les bonnes pratiques, de les faire connaître, de créer des espaces de rencontres, de dialogues et d'échanges pour permettre l'apprentissage et l'intégration par les pairs.

Last but not least, **l'exigence d'exemplarité et le « réflexe ODD »** doivent guider au quotidien les organisations « tête de pont » dont l'action inspire et oriente celles des autres structures de la société : on pense aux pouvoirs publics, aux bailleurs ou encore aux corps intermédiaires. L'appropriation pleine et entière des ODD sera définitivement sur la bonne voie lorsque tous les ministères auront analysé et mis en cohérence leur budget et leurs politiques avec la matrice ODD, lorsque les réseaux spécialistes de l'Agenda 2030 auront eux-mêmes fait l'analyse de leur impact sur la réalisation des cibles des ODD en s'appuyant sur les indicateurs mis à disposition par l'INSEE, lorsque la communauté des « amis des ODD » twittera sans jamais oublier de mentionner le « #ODD6 » lorsque l'on parle d'eau et d'assainissement par exemple, ou lorsque les bailleurs conditionneront leur financement à des projets intégrant dans toutes ses phases les ODD qu'ils impactent. La preuve par l'exemple est le meilleur moyen de convaincre !

Et il ne s'agit pas seulement de communication, mais de fabrication de biens publics.

Certes, les tendances observées montrent que les efforts déployés actuellement ne sont pas suffisants pour atteindre les ODD, en France ou à l'échelle internationale d'ici 2030. Mais pour permettre l'indispensable accélération de l'action, il faut à tout prix éviter de sombrer dans le pessimisme et le fatalisme. En France, pays où la tradition de voir le verre à moitié vide plutôt qu'à moitié plein est fortement ancrée, on a tendance à vite se décourager en se concentrant sur l'ambition du résultat attendu. Or, au-delà du résultat, c'est aussi le chemin qui y mène qui est intéressant et porteur de changements. Il n'y a pas de petites avancées et c'est en valorisant et encourageant chaque organisation qui se lance dans l'exercice d'intégration des ODD que nous parviendrons à embarquer l'ensemble des citoyens.

2030, c'est demain. Pour y arriver, il faut combiner les efforts via des processus et plateformes multi-acteurs. S'ouvrir au-delà de son propre secteur d'activités pour agir collectivement avec les autres acteurs du développement durable !

Glossaire des abréviations

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie, agence sous tutelle de l'Etat pour accompagner la transition énergétique

ADF

Assemblée des Départements de France : interface entre l'Etat et les départements

ANPCEN

Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes

APA

Accès et Partage des Avantages

APD

Aide Publique au Développement

APIE

Agence du patrimoine immatériel de l'État

CCNUCC

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CDC

Caisse des Dépôts

CES

Confédération Européenne des Syndicats (ETUC : European Trade Union Confederation)

CESE

Conseil Economique, Social et Environnemental

CESER

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

CFDT

Confédération Française Démocratique du Travail

CFE-CGC

Confédération française de l'encadrement
Confédération générale des cadres

CFTC

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

CGDD

Commissariat Général au Développement Durable

CGET

Commissariat général à l'égalité des territoires

CGLU

Cités et Gouvernements locaux unis

CGT

Confédération Générale de Travail

CICID

Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement

CNAM

Conservatoire national des arts et métiers

CNB

Comité national Biodiversité

CNCDH

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

CNDSI

Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale

CNIS

Conseil National de l'Information Statistique

CNTE

Conseil national de la Transition Ecologique

COP 21

21^{ème} Conference of Parties, Conférence internationale sur les changements climatiques (Paris, 2015)

CPME

Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

DAECT

Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités

DOM-TOM

Départements et Territoires d'Outre-Mer

DREAL

Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EnR&R

Énergies renouvelables et de récupération

EnR

Energies Renouvelables

ETI

Ecologie Industrielle et Territoriale

ETI

Entreprise de Taille Intermédiaire

FO

Force Ouvrière

FPHN

Forum Politique de Haut Niveau

GCF

Green Climate Fund (Fonds vert pour le climat)

GES

Gaz à Effet de serre

GIEC

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GRI

Global Reporting Initiative

INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques

IPBES

Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques)

IRES

Institut de Recherches Economiques et Sociales

Loi PACTE

Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises : projet de loi, lancé par le gouvernement Macron, relatif aux moyens des entreprises d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. Ce projet loi pose clairement sur la table la redéfinition de la finalité de l'entreprise et son objet social.

MEAE

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MEDEF

Mouvement des Entreprises De France

MTES

Ministère de la Transition écologique et solidaire

MTPA

Metropolitan and Territorial Planning Agencies global network

NRE

Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques

OCDE

Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ODD

Objectifs de Développement Durable

OIF

Organisation Internationale de la Francophonie

OMC

Organisation Mondiale du Commerce

OMD

Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS

Organisation Mondiale de la Santé

ONG

Organisation Non Gouvernementale

ONU

Organisation des Nations-Unies

OSC

Organisation de la Société Civile

PCAET

Plan Climat Air Energie Territoriaux

PED

Pays en développement

PEFC(TM)

Pan European Forest Certification (Programme de reconnaissance des certifications forestières)

PMA

Pays moins avancés

PME

Petites et moyennes entreprises

PNUD

Programme des Nations unies pour le développement

PNUE

Programme des Nations unies pour l'environnement

PTCE

Pôle Territoriaux de Coopération Economique

RNB

Revenu National Brut

RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises

RSO

Responsabilité Sociétale des Organisations

RTE

Réseau de Transport d'Electricité

RTT

Réduction du Temps de Travail

SCIC

Sociétés coopératives d'intérêt collectif

SDG

Sustainable Development Goals = Objectif de Développement Durable (ODD)

SFDE

Société Française pour le Droit de l'Environnement

SRADDET

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

TEPCV

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

TFT

Tropical Forest Trust

TRI

Troisième Révolution Industrielle

U2P

Union des entreprises de proximité

UNDESA

United Nations Department of Economic and Social Affairs (Département des Affaires économiques et sociales)

UNGC

United Nations Global Compact

Présentation des copilotes



L'association 4D, Dossiers et Débats pour le Développement Durable : un "think tank" citoyen pour la transition vers un développement durable. Créée après le sommet de la Terre de Rio de 1992, 4D construit un savoir et une expertise sur le développement durable et contribue à faire connaître ses enjeux, vitaux pour le 21^e siècle. Pour en savoir plus : <https://www.association4d.org/>

«L'ODD12 est essentiel pour répondre aux défis du siècle identifiés dans « Le monde que nous voulons ». L'accès aux ressources est source de conflits, et leur usage est source de dégradations environnementales et de consommation d'énergie. A 4D, nous traduisons en pratique les enjeux et les politiques globales pour un monde durable pour tous. Promouvoir l'ODD12 au sein de l'Agenda 2030 s'impose.»

Marc Darras, marc.darras.pro@free.fr



B&L évolution conseille les entreprises et collectivités dans leur démarche de durabilité, et plus particulièrement sur les stratégies d'Innovation et création de valeur, démarches RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise), ODD, Énergie, Biodiversité et dialogue parties prenantes.

Pour en savoir plus : <http://bl-evolution.com/>

«Notre position de conseil aux entreprises nous permet d'avoir une vue globale de comment elles saisissent les ODD pour contribuer à construire la société soutenable de demain. Nous avons ainsi souhaité partager nos observations dans ce rapport.»

Sylvain Boucherand, sylvain@bl-evolution.com



Le Centre Ressource du Développement Durable est un Groupement d'Intérêt Public État-Région. Depuis 2001, il outille et accompagne les acteurs des Hauts-de-France vers de nouveaux modèles de société. Le Cerdd s'adresse aux organisations publiques et privées et les incite à être actrices des transitions économique, sociale et écologique dans les territoires.

Pour en savoir plus : <http://www.cerdd.org/>

«Le Cerdd a porté une délégation régionale au Sommet Rio+20 en 2012 ; depuis, il porte la vision intégrée de la transition incarnée par les ODD, et concourt à sa territorialisation en Hauts-de-France. Il contribue au rapport dans le souci de faire remonter initiatives, difficultés et besoins des acteurs de terrain.»

Antoine Goxe, agoxe@cerdd.org



La CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement CGC) est un syndicat de propositions dont la volonté est de mettre l'économie du pays au service des femmes et des hommes qui la font progresser et travaille à la concrétisation d'un authentique développement durable, porteur de nouvelles filières et de progrès social. Pour en savoir plus : <http://www.cfecgc.org/>

«Pour un syndicat de salariés, la collaboration à l'élaboration du rapport représente une opportunité de partager une vision constructive du monde futur de l'entreprise, un enjeu vital transgénérationnel du monde syndical, où l'appropriation des ODD et de leurs cibles se transpose en actions RSE, en en donnant leur sens, leurs couleurs, leurs valeurs...»

François Moreux, francois.moreux@cfecgc.fr



Coordination SUD est le collectif des ONG françaises de solidarité internationale. Elle rassemble aujourd'hui 169 ONG. Ses principales missions sont de les défendre et les promouvoir, de porter leurs positions communes auprès des institutions, la veille et l'analyse sur les enjeux de solidarité internationale ainsi que l'appui au renforcement des ONG françaises.

Pour en savoir plus : <https://www.coordinationsud.org/>

«Fruit d'un travail très collaboratif, le rapport dresse des constats honnêtes tout en visant à inspirer les acteurs avec l'identification de bonnes pratiques à toutes échelles. Outre sa contribution évidente à la logique partenariale placée au cœur de l'Agenda 2030, nul doute qu'il contribuera efficacement à l'enrichissement mutuel pour une prise en compte sérieuse des enjeux du développement durable en France, 3 ans après l'adoption du cadre multilatéral le plus progressiste en la matière»

Sami Asali, asali@coordinationsud.org



CliMates est un laboratoire d'idées et d'action international, spécialisé dans le changement climatique, qui réunit étudiants et jeunes professionnels. Notre objectif est de trouver des solutions innovantes au changement climatique et de mobiliser et sensibiliser la jeunesse aux enjeux climatiques actuels et à venir. Plaider, Eduquer, et Mobiliser sont nos trois objectifs.

Pour en savoir plus : www.weareclimates.org

«CliMates a souhaité collaborer sur ce rapport pour porter la vision des acteurs jeunesse vis à vis des ODD et promouvoir une éducation pour et par la jeunesse. CliMates souhaite démontrer que les jeunes sont non seulement concernés par les ODDs, mais qu'ils demandent avant tout à être acteurs et à s'appropriier les ODDs pour pouvoir éduquer et mobiliser les générations présentes et à venir»

Joséphine Raynauld, j.raynauld@ntymail.com



Cités Unies France est la tête de réseau, transpartisane et multi-niveaux, des collectivités territoriales françaises engagées en coopération décentralisée ou action internationale des collectivités. Elle les accompagne dans la mise en œuvre d'une action internationale au service des échanges humains, culturels et économiques ; de leur ouverture internationale, leur rayonnement et leur attractivité.

Pour en savoir plus : <http://www.cites-unies-france.org/>

«Il n'y aura pas de développement durable sans collectivités territoriales engagées » L'expérience a permis de nourrir la réflexion en cours, en interne et avec nos membres sur l'articulation entre l'action locale en France, la difficile mobilisation des services et des acteurs d'un territoire, avec l'agenda du monde auquel nous appartenons et dont nous sommes responsables.»

Constance Koukoui, c.koukoui@cites-unies-france.org
coop-dec@cites-unies-france.org



Acteur reconnu dans les négociations internationales et les agendas climat, ODD, territoires et transition énergétique, l'association ENERGIES 2050 accompagne des pays, des territoires et les acteurs économiques et citoyens en France et à l'étranger pour la mise en place d'un nouveau modèle de développement.

Pour en savoir plus : <http://energies2050.org/>

« L'agenda 2030 et la lutte contre les changements climatiques sont deux des fondamentaux de l'association ENERGIES 2050. Membre du Comité 21, s'impliquer dans le rapport ODD2018, était une évidence pour témoigner de la réalité des enjeux et des défis, pour apporter des témoignages et inviter à l'action au regard de l'urgence à agir. »

Stéphane Pouffary, stephane.pouffary@energies2050.org



La Fédération des associations générales étudiantes -FAGE- est la plus importante organisation de jeunes en France. Elle assoit son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2 000 associations étudiantes. La FAGE, agréée jeunesse et éducation populaire, a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif.

Pour en savoir plus : <https://www.fage.org/>

«En contribuant à ce rapport, la FAGE a souhaité mettre en avant le rôle primordial que doit jouer la jeunesse dans l'appropriation des ODD»

Vincent Simon, vincent.simon@fage.org



FSC (Forest Stewardship Council®) est une ONG composée d'organisations environnementales, sociales et économiques œuvrant à la promotion d'une gestion responsables de toutes les forêts du monde à travers un système de certification exigeant et reconnu. Près de 200 millions de forêts sont certifiées FSC et plus de 33000 entreprises ont obtenu leur certification sur toute la chaîne de valeur.

Pour en savoir plus : <https://fr.fsc.org/fr-fr>

«Le Comité 21 est, à ma connaissance, la seule organisation française de dimension nationale à promouvoir les objectifs du développement durable. Ce travail est essentiel pour mettre en lumière des actions concrètes que les acteurs de la société civile, dans toute leur diversité, ont mis en place pour répondre aux objectifs du millénaire»

Aurélien sautière, aurelien.sautiere@fsc-france.fr



Le Global Compact des Nations Unies rassemble entreprises, organisations, agences des Nations Unies, monde du travail et société civile autour de dix principes universellement reconnus pour construire des sociétés plus stables et inclusives. Le Global Compact est la plus large initiative mondiale en matière de responsabilité sociétale avec plus de 12 000 participants dans 170 pays.

Pour en savoir plus : <http://www.globalcompact-france.org/>

« Nous avons été mandaté par l'ONU pour faire connaître aux entreprises les ODD. Participer au rapport d'appropriation est donc une évidence mais c'est aussi l'opportunité de confronter notre point de vue avec différents acteurs sur la contribution des entreprises. Ce point d'étape nous permet d'identifier les enjeux de promotion des ODD auprès des entreprises et il dessine les axes de progrès que nous devons mener ensemble pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 en France.»

Anthony Ratier, anthony.ratier@globalcompact-france.org



Institut de recherche indépendant et plateforme de dialogue multi-acteurs, l'Iddri identifie les conditions et propose des outils pour placer le développement durable au cœur des relations internationales et des politiques publiques et privées.

Pour en savoir plus : <https://www.iddri.org/>

«Ce rapport participe aux efforts pour faire progresser l'appropriation des ODD par les États et les acteurs non étatiques, effort auquel contribue l'Iddri depuis 2016 à travers ses travaux de recherche sur les ODD»

Laura Brimont, laura.brimont@sciencespo.fr



La Fonda, association reconnue d'utilité publique, est un laboratoire d'idées au service du monde associatif. Par ses travaux, la Fonda fournit des éclairages et des outils pour comprendre les phénomènes à l'œuvre dans la société, explorer leurs effets sur l'action associative et nourrir les décisions stratégiques des responsables associatifs et de leurs partenaires.

Pour en savoir plus : <https://fonda.asso.fr/>

«Les ODD constituent un horizon stratégique apte à susciter des rapprochements d'acteur et à structurer de l'action collective. La Fonda se réjouit donc de participer à ce rapport qui met en lumière les initiatives au service des ODD et indique les prochaines étapes pour que tous contribuent à l'Agenda 2030.»

Bastien Engelbach, bastien.engelbach@fonda.asso.fr



Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE), est la plateforme de référence des acteurs français de l'eau publics et privés actifs à l'international. Elle porte depuis plus de 10 ans un plaidoyer au niveau international pour que l'eau constitue une priorité dans les politiques du développement durable et favorise les échanges entre les savoir-faire français et internationaux de ses différents membres

Pour en savoir plus : www.partenariat-francais-eau.fr

«Depuis 2012, PFE a fait des ODD une de ses priorités stratégiques. Initialement mobilisé pour encourager la prise en compte de l'eau et de l'assainissement dans la définition des ODD, le PFE agit activement depuis leur adoption pour faciliter leur compréhension et leur mise en œuvre, par l'ensemble de ses membres et partenaires. La participation au présent rapport contribue à cet effort.»

Mélisa Cran, melisa.cran@partenariat-francais-eau.fr



Le Programme Solidarité-Eau (pS-Eau), créé en 1984, est un réseau d'organismes impliqués dans des actions de solidarité dans les pays en développement dans le secteur de l'eau potable et l'assainissement. Il accompagne les acteurs du secteur, produit et diffuse de la connaissance pour l'amélioration des pratiques.

Pour en savoir plus : <https://www.pseau.org/>

«Le pS-Eau s'est impliqué dès 2012 dans les débats internationaux en tirant le bilan provisoire des OMD pour formuler des propositions dans le processus d'élaboration puis de formulation des cibles et indicateurs des ODD. Depuis l'adoption des ODD, il s'est pleinement mobilisé pour leur appropriation par l'ensemble des acteurs du secteur, tant en France que dans les pays en développement.»

Colette Genevoux, genevoux@pseau.org



Le RAMEAU est un laboratoire de recherche dédié aux alliances innovantes au service du bien commun. Il anime des démarches novatrices de co-construction, produit de la connaissance et teste des méthodes d'ingénierie, qu'il met à disposition de tous en open source.

Pour en savoir plus : <http://www.lerameau.fr/>

« Incontestablement, le cadre systémique des ODD invite à changer de méthode, et il est indispensable de montrer à travers le rapport coordonné par le Comité 21 les avancées du mouvement de co-construction qui s'incarne sur les territoires pour accélérer la mobilisation collective !»

Charles-Benoît Heidsieck, cbheidsieck@lerameau.fr ;

Yann Ulliac, yulliac@lerameau.fr



Observateur associatif privilégié des besoins sociaux depuis 70 ans, l'Uniopss est présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et regroupe 25 000 établissements associatifs, 750 000 salariés et un million de bénévoles des secteurs santé, médico-social et santé, engagés aux côtés des personnes vulnérables et fragiles.

Pour en savoir plus : <http://www.uniopss.asso.fr/>

«Participer à ce rapport sur les ODD permet de montrer que les associations ont un vrai rôle à jouer face au défi du développement durable, outil de changement démocratique et de construction de la cohésion sociale. En s'appuyant sur les valeurs associatives pour conjuguer les enjeux économiques, sociaux et environnementaux et en mettant en lumière leur potentiel d'engagement et d'innovation sur les territoires.»

Isabelle Léomant, iLeomant@uniopss.asso.fr



VIVAPOLIS fédère les acteurs publics et privés français de la ville durable, en France et à l'étranger, pour leur permettre d'être individuellement et collectivement plus efficaces dans leur démarche et leur action grâce à une meilleure synergie.

Pour en savoir plus : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/vivapolis>

«VIVAPOLIS contribue au rapport d'appropriation des ODD pour rendre compte du dynamisme des acteurs français sur la ville durable : les stratégies des villes, les solutions des entreprises et l'implication des associations et des habitants. Or c'est bien l'ODD11 qui doit synthétiser l'ambition de ces acteurs.»

Franck Faucheux, franck.faucheux@developpement-durable.gouv.fr
Alain Lecomte, alain.lecomte@developpement-durable.gouv.fr

Merci à l'ensemble des contributeurs !





Le Comité 21, 1^{er} réseau multi-acteurs du développement durable et de la RSE

Né à la suite du Sommet de la Terre de RIO, le Comité 21 est le premier réseau d'acteurs **engagé dans la mise en œuvre opérationnelle des Objectifs de développement durable en France au sein des organisations et sur les territoires**. Il favorise le dialogue entre tous, accompagne le développement des démarches responsables et produit des études et analyses prospectives.

Composé de quatre collèges, il réunit les parties prenantes concernées en France : 26% entreprises (multinationales et PME), 40% collectivités (des communes aux régions), 20% associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains...), 10% d'établissements d'enseignements, de formation et de recherche et 4% personnalités. **Ce réseau de près de 400 adhérents fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur l'action concrète.**

Aujourd'hui, le Comité 21 a pour objectif de jouer un rôle d'interface auprès de ses adhérents pour l'appropriation et la mise en œuvre des ODD, et tout particulièrement au prisme de l'ODD 17. La feuille de route du Comité 21 pour 2017 « Le nouveau monde à portée de mains » illustre cette dynamique, notamment à travers plusieurs actions : un Forum sur « l'engagement sociétal au prisme des ODD » ; la co-construction d'un guide méthodologique des ODD ; un « Tour de France des ODD » afin de débattre de leurs enjeux dans les territoires ; une newsletter mensuelle consacrée aux ODD ; des Ateliers sur « ODD et attractivité territoriale » et « ODD et métiers »...

Retrouvez les Notes du Comité 21 sur les ODD

Note « Objectifs du développement durable : vers une nouvelle mondialisation ? »

Note « La présidentielle 2017 et les Objectifs du développement durable »

Note « La prospective au service de l'Agenda 2030 »

Avec le soutien



Paris
4, rue Foucault
75016 Paris
Tél : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél : 02 28 20 60 80
comite21@comite21.org

www.comite21.org

